



Document
de référence 2006



DOCUMENT DE REFERENCE 2006



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

1. PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1. <u>Responsable du document de référence</u>	7
1.2. <u>Attestation du responsable du document de référence</u>	7
1.3. <u>Commissaire du Gouvernement</u>	7
1.4. <u>Responsable de l'information</u>	7
2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1. <u>Commissaires aux comptes titulaires</u>	8
2.2. <u>Commissaires aux comptes suppléants</u>	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	9
4. FACTEURS DE RISQUE	10
4.1. <u>Facteurs de risques identifiés</u>	10
4.1.1. Risques liés aux programmes.....	10
4.1.2. Risques liés à l'évolution technologique ou à celle du modèle économique.....	11
4.1.3. Risques liés aux partenariats.....	11
4.1.4. Risques liés à des aléas politiques ou climatiques.....	11
4.1.5. Risques de pandémie.....	11
4.1.6. Risque de liquidité.....	11
4.2. <u>Management global des risques : Politique générale</u>	11
4.3. <u>Assurances</u>	12
4.4. <u>Santé, Sécurité et Environnement</u>	12
4.4.1. Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement du Groupe.....	12
4.4.2. Organisation.....	13
4.4.3. Déploiement des objectifs.....	13
4.4.4. Certification.....	14
4.4.5. Périmètre.....	14
4.4.6. Environnement et sites.....	14
4.4.7. Données Santé, Sécurité au travail et Environnement.....	18
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	21
5.1. <u>Historique et évolution de la Société</u>	21
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur.....	21
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur.....	21
5.1.3. Date de constitution et de durée de vie de l'émetteur.....	21
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et n° de téléphone du siège statutaire.....	21
5.1.5. Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur.....	21
5.2. <u>Investissements</u>	22
5.2.1. Investissements corporels.....	22
5.2.2. Investissements incorporels.....	22
5.2.3. Engagements d'investissements.....	23
6. APERCU DES ACTIVITES	24
6.1. <u>Propulsion Aéronautique et Spatiale</u>	24
6.1.1. Aviation civile.....	25
6.1.2. Aviation militaire.....	27
6.1.3. Turbines d'hélicoptères.....	28
6.1.4. Activité balistique et spatiale.....	30

6.2.	<u>Equipements Aéronautiques</u>	32
6.2.1.	Nacelles et inverseurs de poussée : Aircelle	32
6.2.2.	Trains d’atterrissage : Messier-Dowty, services liés aux trains d’atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier-Services	33
6.2.3.	Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage : Messier-Bugatti.....	33
6.2.4.	Systèmes de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance : Hispano-Suiza.....	34
6.2.5.	Câblage et systèmes de liaisons électriques : Labinal.....	34
6.2.6.	Autres activités	35
6.3.	<u>Défense Sécurité</u>	36
6.3.1.	Faits marquants de la branche Défense Sécurité.....	36
6.3.2.	Activité de Sagem Défense Sécurité et de ses filiales au cours de l’exercice écoulé.....	36
6.4.	<u>Communications</u>	40
6.4.1.	Division téléphonie mobile	40
6.4.2.	Division haut débit.....	41
6.5.	<u>Croissance du volume d’activité du Groupe</u>	42
6.6.	<u>Prises de commandes du Groupe</u>	43
7.	ORGANIGRAMME	44
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	48
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	52
9.1.	<u>Commentaires généraux</u>	52
9.2.	<u>Considérations comptables</u>	52
9.3.	<u>Présentation générale</u>	53
9.4.	<u>Comptes de résultat comparés, sous une forme « pro forma ajusté »</u>	53
9.4.1.	Chiffre d’affaires pro forma ajusté.....	53
9.4.2.	Résultat opérationnel pro forma ajusté.....	54
9.4.3.	Résultat net pro forma ajusté	56
9.4.4.	Comptes de résultat pro forma ajustés simplifiés	56
9.5.	<u>Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2006</u>	57
9.6.	<u>Variation de la position financière nette</u>	57
9.7.	<u>Le dividende</u>	58
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	59
10.1.	<u>Capitaux de l’émetteur</u>	59
10.1.1.	Capitaux propres	59
10.1.2.	Dettes financières	59
10.2.	<u>Flux de trésorerie</u>	59
10.3.	<u>Structure du financement</u>	59
10.4.	<u>Covenants et lignes de crédits</u>	59
10.5.	<u>Sources de financements pour honorer les engagements</u>	59
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	60
11.1.	<u>Le positionnement et les grands objectifs</u>	60
11.2.	<u>Les grands axes technologiques</u>	60
11.3.	<u>Les partenariats scientifiques et technologiques de SAFRAN</u>	62
11.4.	<u>Innovation et Propriété Intellectuelle</u>	62

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	64
12.1. <u>Tendances 2007</u>	64
12.2. <u>Activités du 1^{er} trimestre 2007.....</u>	64
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	65
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	66
14.1. <u>Nom, adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice des personnes suivantes en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de la société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci.....</u>	66
14.2. <u>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale.....</u>	86
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	87
15.1. <u>Montant des rémunérations versées.....</u>	87
15.1.1. Aux membres du Directoire en fonction en 2006	87
15.1.2. Aux membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2006	87
15.2. <u>Montants des sommes provisionnées aux fins de versements de retraites.....</u>	88
15.3. <u>Rémunérations versées en 2006 aux mandataires sociaux par des sociétés contrôlées.....</u>	89
15.4. <u>Actions et options sur actions détenues par les mandataires sociaux.....</u>	89
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	90
16.1. <u>Mandats des organes d'administration et de direction</u>	90
16.1.1. Membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2006	90
16.1.2. Membres du Directoire en fonction en 2006.....	90
16.2. <u>Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales.....</u>	91
16.3. <u>Rapport du Président du Conseil de Surveillance et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance.....</u>	91
16.3.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance	91
16.3.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	104
16.4. <u>Déclaration sur la conformité de la société SAFRAN en matière de gouvernement d'entreprise en vigueur en France</u>	105
17. SALARIES.....	106
17.1. <u>Ressources humaines et relations sociales.....</u>	106
17.1.1. Emploi	106
17.1.2. Politique Ressources Humaines.....	107
17.1.3. Relations sociales.....	109
17.1.4. Les relations avec l'environnement local.....	109
17.1.5. Oeuvres sociales gérées par le comité d'entreprise.....	110
17.2. <u>Participation et intéressement.....</u>	110
17.2.1. Participation	110
17.2.2. Intéressement.....	110
17.3. <u>Plan d'Epargne Groupe et Plan d'Epargne Groupe International.....</u>	110
17.3.1. Plan d'Epargne Groupe.....	110
17.3.2. Plan d'Epargne Groupe International.....	110

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111
18.1. Répartition du capital et des droits de vote	111
18.1.1. Répartition du capital : Situation au 1 ^{er} janvier 2006.....	111
18.1.2. Répartition du capital : Situation au 31 décembre 2006.....	111
18.1.3. Marché des titres SAFRAN.....	112
18.2. Droits de vote	112
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	113
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	113
18.5. Pactes d'actionnaires	113
18.6. Engagements de conservation de titres	114
18.7. Modification de la répartition des actions ordinaires et des droits de vote au cours des trois dernières années en pourcentage	115
18.8. Nantissements d'actions ou d'actifs	115
19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES	116
19.1. Relations avec l'Etat français	116
19.2. Conventions relatives aux actifs et filiales stratégiques	116
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	118
20.1. Informations financières historiques	118
20.1.1. Bilan.....	119
20.1.2. Compte de résultat	120
20.1.3. Variation des capitaux propres consolidés.....	121
20.1.4. Tableau des flux de trésorerie.....	122
20.1.5. Faits marquants	123
20.1.6. Principes comptables	124
20.1.7. Informations sectorielles	145
20.1.8. Détails des comptes consolidés	149
20.1.9. Tableau des flux de trésorerie.....	176
20.1.10. Engagements hors bilan et instruments financiers.....	177
20.1.11. Evènements postérieurs à la clôture	180
20.2. Etats financiers pro forma consolidés	181
20.2.1. Notes annexes aux états financiers pro forma	181
20.2.2. Bilan pro forma au 31.12.06 et 31.12.05.....	184
20.2.3. Bilan pro forma 31.12.06 — passage publié / pro forma	185
20.2.4. Bilan pro forma 31.12.05 — passage publié / pro forma	186
20.2.5. Comptes de résultat pro forma au 31.12.06 et 31.12.05.....	187
20.2.6. Compte de résultat pro forma 31.12.06 — passage publié / pro forma.....	188
20.2.7. Compte de résultat pro forma 31.12.05 — passage publié / pro forma.....	189
20.3. Compte de résultat pro forma ajusté	189
20.3.1. Conventions d'établissement.....	189
20.3.2. Compte de résultat pro forma ajusté.....	190
20.4. Rapports des commissaires aux comptes	191
20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2006	191
20.4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma...	194
20.4.3. Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	196
20.5. Date des dernières informations financières	196
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	196
20.7. Politique de distribution des dividendes	196

20.8.	<u>Procédures judiciaires et d'arbitrage</u>	197
20.9.	<u>Changement significatif de la situation financière ou commerciale</u>	198
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	199
21.1.	Capital social	199
21.1.1.	Montant du capital souscrit.....	199
21.1.2.	Actions non représentatives du capital.....	199
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur.....	199
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.....	200
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré.....	200
21.1.6.	Options d'achat.....	200
21.1.7.	Historique du capital social.....	202
21.1.8.	Descriptif du programme de rachat par la société de ses propres actions.....	202
21.2.	Acte constitutif et statuts	204
21.2.1.	Objet social.....	204
21.2.2.	Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance....	204
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.....	208
21.2.4.	Actions nécessaires pour la modification des droits des actionnaires.....	208
21.2.5.	Assemblées Générales.....	208
21.2.6.	Toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.....	208
21.2.7.	Franchissements de seuils.....	208
21.2.8.	Conditions de modification du capital.....	209
22.	CONTRATS IMPORTANTS	210
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERÊTS	211
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	212
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	213

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Jean-Paul BECHAT
Président du Directoire de SAFRAN

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figure au § 20.4.1. du présent document, ont formulé :

- une réserve pour désaccord sur les corrections d'erreurs relatives aux dépenses de développement associées à des contrats de développement et de production de série, telles qu'exposées à la note 20.1.6.5.c) de l'annexe aux comptes consolidés ;
- une observation relative aux raisons pour lesquelles l'information comparative liée aux comptes de l'exercice 2005 a été retraitée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ;
- une observation relative aux informations pro forma incluses dans les notes annexes aux comptes.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, présentés dans le document de référence déposé en date du 27 avril 2006 sous le numéro D. 06-0329, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.4.1. dudit document, qui contient une observation relative aux informations pro forma incluses dans les notes annexes aux comptes.

Les informations pro forma, présentées dans le présent document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au § 20.4.2. dudit document, qui contient la même réserve qu'exposée ci-dessus, ainsi que des observations. »

Le Président du Directoire,
Jean-Paul BECHAT

1.3. Commissaire du Gouvernement

Le Commissaire du Gouvernement exerce le contrôle de l'Etat sur la mise en œuvre des marchés de la défense et le contrôle des coûts associés. Il veille par ailleurs aux intérêts de l'Etat dans le domaine de la défense concernant les aspects stratégiques de la politique industrielle du Groupe. Il a tous pouvoirs d'investigation pour exercer le contrôle administratif des marchés relatifs aux matériels de guerre. Il est convoqué à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, ainsi qu'aux Assemblées Générales des actionnaires.

Par un arrêté du 16 juin 2005 paru au Journal Officiel du 8 juillet 2005, Monsieur Etienne BOSQUILLON DE JENLIS, Contrôleur Général des Armées, a été désigné en qualité de Commissaire du Gouvernement auprès de la société SAFRAN.

1.4. Responsable de l'information

Monsieur Noël GAUTHIER
Directeur Général Adjoint, Affaires Economiques et Financières
Téléphone : 01.40.60.83.32
Fax : 01.40.60.83.92
Adresse électronique : noel.gauthier@safran.fr

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés (Groupe Deloitte Touche Tohmatsu)

185 avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

Représenté par Messieurs Jean-Paul PICARD et Philippe BATTISTI

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004.

Constantin Associés

26 rue de Marignan

75008 PARIS

Représenté par Monsieur Jean-Paul SEGURET

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet BEAS

7-9 Villa Houssay

92200 NEUILLY SUR SEINE

Représenté par Monsieur Alain PONS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2001.

Monsieur Jean-François SERVAL

26 rue de Marignan

75008 PARIS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour une période de six exercices, ce mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Date de début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Données consolidées statutaires clés

Les données consolidées statutaires (non comparables et ne traduisant pas les performances économiques du Groupe) sont les suivantes :

	<u>2005 publié</u>	<u>2005 corrigé</u>	<u>2006</u>	<u>Variation 2005/2006</u>
Chiffre d'affaires	8 692	8 691	10 841	+24,7 %
Résultat opérationnel	-308	-367	-186	-49,3 %
Résultat net — part du Groupe	-248	-302	9	ns
Dividende (en euros)	0,36	0,36	0,22	
Position financière nette	473	473	419	

Les informations relatives à ces chiffres sont explicitées dans le chapitre 20.1.

Par ailleurs, les données chiffrées 2005 ont été retraitées :

- des conséquences de l'affectation définitive de prix d'acquisition du Groupe Snecma,
- du reclassement, au niveau du compte de résultat, du Crédit Impôt Recherche en résultat opérationnel,
- des corrections d'erreurs apportées aux comptes de l'exercice 2005 de la branche Défense Sécurité.

Toutes les données chiffrées présentées ci-après sont exprimées en pro forma ajusté non auditées, c'est-à-dire en supposant l'opération de fusion de Sagem-Snecma réalisée au 1^{er} janvier 2004 et neutralisant les principales incidences sur les résultats de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises et en rétablissant le traitement de comptabilité de couvertures aux instruments financiers.

Données consolidées pro forma ajustées clés

<u>En millions d'euros</u>	<u>2005 publié</u>	<u>2005 corrigé</u>	<u>2006</u>	<u>Variation 2005 corrigé/2006</u>
Chiffre d'affaires	10 577	10 576	11 329	+7,1 %
<i>Branche Propulsion aéronautique et spatiale</i>	4 493	4 493	5 073	+12,9 %
<i>Branche Equipements aéronautiques</i>	2 510	2 510	2 644	+5,3 %
<i>Branche Défense Sécurité</i>	1 232	1 231	1 445	+17,4 %
<i>Branche Communications</i>	2 342	2 342	2 167	-7,5 %
Résultat opérationnel	762	699	465	-33,5 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	7,2 %	6,6 %	4,1 %	
<i>Dont branche Propulsion aéronautique et spatiale</i>	454	456	561	+23 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	10,1 %	10,1 %	11,1 %	
<i>Dont branche Equipements aéronautiques</i>	209	212	197	-7,1 %
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,3 %	8,4 %	7,5 %	
<i>Dont branche Défense Sécurité</i>	109	35	-101	ns
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,8 %	2,8 %	-7 %	
<i>Dont branche Communications</i>	0	6	-176	ns
<i>En % du chiffre d'affaires</i>		0,3 %	-8,1 %	
Résultat net — part du Groupe	501	444	177	-60,1 %
Bénéfice net par action (en euros)	1,22	1,08	0,43	

4. FACTEURS DE RISQUE

4.1. Facteurs de risques identifiés

Ce paragraphe présente les facteurs de risques majeurs identifiés à la date de publication du document de référence. D'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du Groupe SAFRAN.

4.1.1. Risques liés aux programmes

— Evolution des conditions économiques

Une conjoncture économique défavorable aurait des conséquences négatives sur le niveau d'activité du Groupe.

— Retournement du cycle aéronautique

La croissance du trafic aérien est liée à l'évolution du PIB mondial. Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques, liées à l'évolution du trafic pour passagers ainsi qu'au rythme de vieillissement et de renouvellement de la flotte et aux décisions d'équipements des compagnies aériennes comme à leur capacité financière. SAFRAN estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière future.

— Baisse des commandes de la défense

En 2006, environ 18 % du chiffre d'affaires de SAFRAN concernait des activités militaires de défense. Une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités de SAFRAN.

— Evaluation du marché

Les activités de SAFRAN, en particulier dans le secteur de la propulsion, impliquent la mise en jeu d'investissements considérables, notamment en matière de recherche et développement. Ces programmes d'investissement supposent une rentabilisation à long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité envisagées par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour justifier l'investissement initial.

— Perte de compétitivité

SAFRAN est confronté à une concurrence intense sur tous les marchés sur lesquels le Groupe intervient, tant de la part de grands acteurs internationaux que, sur certains marchés, de la part de concurrents plus petits mais spécialisés sur certains produits. Dans le domaine de l'électronique appliquée aux technologies de la communication, la pression exercée sur les prix des produits proposés par le Groupe est très forte et peut connaître des évolutions rapides. Ces phénomènes pourraient affecter la position du Groupe sur ses marchés.

— Evolution défavorable du taux de change €/€

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US. Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture décrite en note au chapitre 20. Pour la partie des flux excédant ceux couverts par des instruments déjà mis en place, un maintien durable d'une faible valeur du dollar par rapport à l'euro aurait un effet négatif sur les résultats du Groupe. La branche Communications est, elle, exposée à une hausse de la valeur du dollar, une partie de ses achats étant libellée dans cette devise (voir § 20.1.10.1).

— Accident d'aéronef

Les produits que SAFRAN conçoit, fabrique et vend s'intègrent à d'autres produits d'une valeur unitaire élevée, en particulier les avions civils et militaires, les satellites et les hélicoptères. Ainsi, le Groupe peut être mis en cause en cas de perte d'un aéronef, de décès de passagers ou de pertes d'exploitation par une compagnie aérienne ou un exploitant d'hélicoptère (voir § 20.8).

— Produits livrés défectueux (hors aéronautique)

Le Groupe applique des normes de qualité et de sécurité élevées pour la conception et la fabrication de ses produits et services. Toutefois, certains produits pourraient ne pas avoir les performances escomptées ou se révéler défectueux. Ces défaillances peuvent entraîner des coûts (rappels de produits, retfits), induire des pertes de chiffre d'affaires pour SAFRAN ou handicaper sa position commerciale.

4.1.2. Risques liés à l'évolution technologique ou à celle du modèle économique

Les marchés de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont sujets à des évolutions technologiques. Dans le domaine de l'électronique appliquée aux technologies de communications, la capacité à développer des produits répondant aux attentes des clients dans un contexte de cycles de vie des produits de plus en plus courts est déterminante.

Le Groupe est exposé au risque de voir des concurrents développer des produits plus performants techniquement ou économiquement ou commercialisés avant ceux du Groupe. Les activités et la situation financière de SAFRAN pourraient en être affectées.

4.1.3. Risques liés aux partenariats

Une part importante du chiffre d'affaires de SAFRAN dépend de certains produits-clés développés et produits en coopération avec General Electric. SAFRAN estime qu'environ 25 % de son chiffre d'affaires actuel est lié à ces programmes (Source société).

Par ailleurs, SAFRAN participe à plusieurs partenariats avec d'autres motoristes. Si ces programmes étaient arrêtés ou si les partenaires de SAFRAN cessaient d'assumer leur rôle dans le développement ou la commercialisation des moteurs en question, le chiffre d'affaires et l'activité du Groupe pourraient en être affectés.

4.1.4. Risques liés à des aléas politiques ou climatiques

Certains marchés des secteurs de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont fermés à la concurrence étrangère ou sont attribués sur la base de considérations d'indépendance nationale. Celles-ci, qui conditionnent parfois l'accès à certains marchés, pourraient continuer de prévaloir dans le futur et empêcher SAFRAN de pénétrer certains de ces marchés, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa croissance et ses résultats.

Des événements exceptionnels (terrorisme) peuvent avoir de fortes répercussions sur le trafic aérien et par conséquent sur le marché des moteurs d'avions et équipements aéronautiques.

Le développement des activités et des implantations du Groupe dans différents pays du monde l'expose pour la plupart de ses activités à des risques politiques propres à certains pays ou à des catastrophes naturelles qui seraient susceptibles d'affecter de manière négative ses activités, ses résultats et sa situation financière.

4.1.5. Risques de pandémie

Des crises sanitaires pourraient avoir des répercussions sur les activités du Groupe tant par l'implication directe des salariés du Groupe dans certaines zones du monde que par la perturbation des flux d'échanges de biens et d'informations entre les différents sites du Groupe et dans ses relations avec les tiers.

4.1.6. Risque de liquidité

Le très faible niveau d'endettement du Groupe et l'existence de lignes de liquidité non utilisées rendent le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

4.2. Management global des risques : Politique générale

Le Groupe poursuit une démarche de « Management Global des Risques » validée par le « Comité des Risques Groupe ».

Ses principales priorités sont :

- d'identifier, évaluer et maîtriser les principaux risques du Groupe,
- de mettre en place des procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau Groupe que Société ou Etablissement,
- de renforcer la démarche de « sécurité des produits et services » par la sensibilisation aux enjeux de l'« intégrité des produits et services ».

4.3. Assurances

Le Groupe conduit une politique de gestion active des risques.

La stratégie mise en œuvre se décline autour de :

- une politique de prévention et de protection des salariés et des tiers,
- une politique de prévention et de protection des sites industriels visant à réduire l'amplitude et la fréquence des risques accidentels incendie, environnement, sécurité,
- une politique de prévention des risques et responsabilité civile produits aéronautiques et terrestres,
- une politique globale de financement des risques fondée tant sur la rétention que sur le transfert aux assureurs.

En 2006, les polices d'assurance de Sagem et de Snecma ont été fusionnées. Elles ont généré des synergies de primes et ont bénéficié d'extensions de garanties.

Les principaux risques accidentels sont assurés par des programmes multilignes, pluriannuels à vocation mondiale, et souscrits auprès d'assureurs de premier plan :

- *police « Tous Risques Industriels »* garantissant les dommages aux installations industrielles (bâtiments, machines, stocks...) contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le bris de machine et les pertes d'exploitation pour tout le Groupe. Le montant global des garanties est de 400 millions d'euros.
- *polices « Responsabilité Civile Produits »* garantissant les conséquences financières du défaut d'un produit en cas d'événement accidentel après sa livraison à un tiers :

— relatives aux produits aéronautiques.

Le montant de la garantie est de 1,5 milliard de dollars par an épuisable dans l'année pour les produits aéronautiques. Le montant de la garantie est plafonné à 1 milliard de dollars pour les produits à destination des hélicoptères.

— relatives aux produits « terrestres » (hors activités aéronautiques).

Le montant de la garantie s'élève à 150 millions d'euros par an épuisable dans l'année.

Le total des primes payées par le Groupe, toutes polices confondues, en 2006 a représenté 0,32 % du chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté 2006 (0,38 % en 2005).

Enfin, une société captive de réassurance au Luxembourg (Soreval) participe au dispositif de couverture des risques. Elle a pour objet de porter des risques exclus des marchés classiques de l'assurance et d'optimiser le coût des assurances externes.

Des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans le monde entier pour répondre soit à des risques spécifiques soit à une réglementation locale d'assurance.

4.4. Santé, Sécurité et Environnement

4.4.1. Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement du Groupe

En novembre 2005, le Groupe SAFRAN poursuit sa politique SSE (Santé, Sécurité et Environnement) en faveur de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Le Groupe SAFRAN, leader technologique international, a ainsi l'ambition de viser l'excellence dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement, comme c'est le cas pour ses produits et ses services, en accord avec les valeurs du Groupe et en cohérence avec ses enjeux de développement durable.

SAFRAN s'engage à développer une culture d'anticipation et de prévention pour maîtriser ses risques en Santé, Sécurité au travail et Environnement, au bénéfice de ses personnels, de ses partenaires, de ses fournisseurs, de ses clients, ainsi que de toutes les communautés à proximité de ses activités.

Les objectifs définis dans le cadre de cette politique, proposée par la Direction Développement Durable et validée par le Directoire, s'inscrivent dans une démarche de progrès continue visant à :

- préserver la santé et la sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à nos activités,
- garantir la sûreté des installations et le respect de l'environnement,
- concevoir, distribuer des produits et des services intégrant les exigences en Santé, Sécurité au travail et Environnement.

4.4.2. Organisation

Au niveau du Groupe, le directeur Développement Durable en liaison avec les autres directions anime le management global de la Sécurité, la Santé et l'Environnement, dans chaque société du Groupe, via un réseau de coordonnateurs Santé, Sécurité et Environnement (SSE).

Au niveau société, un coordonnateur SSE anime le réseau des préventeurs SSE des établissements pour le déploiement des objectifs, la cohérence des éléments des systèmes de management et la capitalisation des expériences.

Au niveau local ou établissement, le préventeur SSE, en liaison avec les services, assure la mise en œuvre des actions d'amélioration des risques SSE, veille à la formation et à la sensibilisation des personnels.

4.4.3. Déploiement des objectifs

De façon à faciliter le déploiement des objectifs SSE dans les sociétés du Groupe, la Direction Développement Durable a élaboré un programme de formation aux risques et messages clefs destiné aux directeurs opérationnels. Des formations se sont tenues en 2006 et se poursuivront en 2007 avec comme objectif de sensibiliser 100 % de cette population.

Les objectifs SSE pluriannuels sont validés en Comité de Direction élargi auquel participent les membres du Directoire, et les Présidents des sociétés. Ils sont déployés dans les sociétés par les directions opérationnelles conseillées et supportées par leur Coordonnateur SSE et leurs préventeurs. Chaque société organise une revue annuelle, où son Président et le directeur Développement Durable passent en revue l'atteinte des objectifs et l'avancement des plans de progrès.

La Direction Développement Durable établit un tableau de bord trimestriel SSE à l'attention du Comité de Direction élargi et des managers en exploitant les données remontées par les sociétés.

Depuis fin 2006, la capitalisation et le partage de l'expérience ont été améliorés au niveau Groupe par le déploiement d'un outil informatique permettant l'enregistrement des accidents et incidents à fort impact SSE.

Les axes de travail dégagés en 2006 ont porté, entre autres, sur la mise en œuvre d'objectifs communs par :

- l'élaboration d'un référentiel SAFRAN (appelé « Standards SSE »),
- le déploiement d'Inspections Générales Planifiées (IGP) dans au moins 50 % des sites,
- la minimisation des consommations de toutes natures avec une meilleure identification de leur provenance, de leur usage et de leurs rejets éventuels,
- l'évaluation SSE d'au moins 30 % des prestataires sur site,
- l'élaboration et le déploiement d'un outil de traçabilité des expositions aux risques professionnels au travers d'expériences pilotes pour un déploiement en 2007.

4.4.4. Certification

Soixante-trois établissements du Groupe disposaient, au 31 décembre 2006, de la certification ISO 14001¹ pour leur système de management environnemental. Ce qui couvre 69 % des effectifs du Groupe. Conformément à la politique SSE du Groupe qui vise cette certification pour les établissements industriels significatifs, six d'entre eux l'ont planifiée en 2007.

Toujours pour répondre aux objectifs de cette politique SSE, vingt établissements, chargés principalement de recherche et développement, et déjà certifiés pour la gestion de leur site, ont obtenu la certification ISO 14001 de leur processus de conception.

De même, neuf établissements disposaient, fin 2006, de la certification OHSAS 18001² relative au système de management de la santé et de la sécurité au travail. Deux autres établissements du Groupe visent la mise en place d'un tel système en 2007. SAFRAN s'inscrit ainsi dans une démarche innovante en figurant parmi les premières entreprises à faire certifier ses systèmes de management de la santé — sécurité, le tout dans un esprit d'intégration des systèmes de management.

Des audits internes inter-sociétés permettent aux différents établissements d'entretenir l'efficacité de leur système de management SSE par l'échange de leurs expériences. Quarante deux audits internes conduits en 2006 ont permis la mise en œuvre d'actions d'amélioration des performances SSE des établissements.

Les auditeurs SSE, dont la qualification est entretenue par la Direction Développement Durable, interviennent dans ces établissements selon une planification annuelle. Dix nouveaux auditeurs Groupe ont été formés et qualifiés, portant leur nombre à cinquante deux, dont quarante six sont qualifiés ISO 14001, et quinze OHSAS 18001.

Le nombre croissant d'établissements comportant la conception dans leur périmètre de certification environnementale a conduit la Direction Développement Durable et la Direction Qualité à développer une formation spécifique. Une session pilote, conduite en 2006, a permis d'enrichir les compétences de six auditeurs dans ce domaine. Quatorze audits de ce type sont planifiés en 2007 contre trois réalisés en 2006. Pour répondre à ces nouveaux besoins, trois nouvelles sessions de formation sont planifiées en 2007.

4.4.5. Périmètre

Le périmètre des activités de SAFRAN est détaillé au chapitre 8.

Le déploiement des évolutions d'organisation lancées en 2005 s'est poursuivi en 2006.

La cession effective de l'activité de conception et de fabrication de câbles électriques de l'établissement de Montereau à General Cable a réduit légèrement le périmètre des activités industrielles avec pour conséquence une diminution des impacts environnementaux liés aux émissions de gaz à effet de serre, aux déchets et à la consommation d'eau.

Les nouveaux établissements, appartenant aux sociétés acquises au cours de l'exercice n'ont pas encore fait l'objet de consolidation SSE, mais reporteront en 2007.

4.4.6. Environnement et sites

4.4.6.1. Etablissements SEVESO

Trois établissements du périmètre SAFRAN, classés SEVESO, s'appuient sur un système de management SSE certifié ISO14001 et OMSAS18001 pour mieux évaluer les risques, appliquer les dispositions de maîtrise préétablies et améliorer leur performance en la matière.

<u>Société</u>	<u>Localisation</u>	<u>Activité</u>	<u>Classement</u>
EUROPULSION	KOUROU	Assemblage propulseurs Ariane 5	Seuil haut
MESSIER SERVICES	MOLSHEIM	Maintenance aéronautique de trains d'atterrissage	Seuil haut
SNECMA	VERNON	Conception et fabrication de moteurs-fusées	Seuil haut

¹ ISO 14001 : Systèmes de management environnemental : Exigences et lignes directrices pour son utilisation

² OHSAS 18001: Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail: Lignes directrices pour sa mise en oeuvre

4.4.6.2. Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre

Il reste maintenant quatre établissements du périmètre SAFRAN concernés par l'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour les années 2005 — 2007 et ce dans la catégorie des installations de combustion (chaudières à usage industriel ou chauffage de bâtiments, fours de cracking) dont la puissance est supérieure à 20 MW. Il s'agit des établissements suivants pour lesquels il est observé des émissions légèrement inférieures aux allocations.

<u>Société</u>	<u>Localisation</u>	<u>Activité</u>	<u>Allocation annuelle pour 2005-2007 (t)</u>	<u>Quotas utilisés en 2005 (t)</u>
SNECMA	VILLAROCHE (France)	Fabrication de moteurs	29 257	23 290
SNECMA	GENNEVILLIERS (France)	Fabrication de moteurs	17 578	16 669
MESSIER-BUGATTI...	VILLEURBANNE (France)	Production de freins en carbone	23 812	18 074
TECHSPACE-AERO....	MILMORT (Belgique)	Conception, fabrication, et maintenance d'équipements de motorisation	4 233	4 019
			<u>74 880</u>	<u>62 052</u>

4.4.6.3. Amiante

Le Groupe est concerné par les législations relatives à l'amiante, autant pour la protection des utilisateurs de ses produits que pour celle de ses salariés et prestataires.

Des solutions de substitution ont été mises en œuvre pour ce qui concerne les produits contenant de l'amiante et commercialisés par les sociétés du Groupe.

S'agissant de la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, plusieurs cabinets spécialisés ont effectué, depuis 1997, des investigations et des diagnostics du risque amiante, selon la nature et l'état des matériaux. Ce diagnostic a intégré également, en anticipation sur la réglementation, les matériaux non friables. Tous les risques ainsi identifiés ont été traités soit par enlèvement direct soit par mise en place de programmes de surveillance, en conformité avec les réglementations des pays où sont implantés nos différents établissements.

Une enquête effectuée en 2006 sur l'ensemble du Groupe a permis de faire le point sur la maîtrise de la problématique « amiante » dans les bâtiments, les équipements de travail et les interventions sur des anciens produits pouvant en contenir.

Ce thème a fait l'objet d'une surveillance planifiée au moyen de questionnaires d'évaluation appelés « Standards SSE » et généralisés à l'ensemble du Groupe.

4.4.6.4. Etat des sols et des eaux souterraines

Le Groupe a entrepris des études et analyses systématiques pour évaluer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines de ses sites industriels. Des actions de prévention ou de remédiations sont conduites partout où cela est nécessaire.

La Direction Développement Durable a procédé au cours de l'année 2006 à une mise à jour de l'état des connaissances relatives à la qualité des sols de ses établissements. A signaler que trente deux sites se sont engagés, à partir de 2006, à procéder à une évaluation de l'état de leurs sols et sous-sols. En 2006, douze sites ont déjà procédé à de telles études.

Ce sujet est abordé au cours des revues annuelles des sociétés.

La Direction Développement Durable supervise l'état des lieux environnemental des bâtiments, des activités, des sols et des eaux souterraines de chaque location, cession ou acquisition d'élément du patrimoine. La procédure d'évaluation du risque SSE a été mise en œuvre, notamment lors de l'acquisition des établissements du groupe Orga et de l'établissement de Tarbes à la Société Giat et lors de la cession de l'établissement de Meudon.

4.4.6.5. PCB/PCT

Les PCB, PolyChloroBiphényle, et PCT, PolyChloroTerphényle, sont des substances bio-persistantes et nocives pour l'environnement. Principalement utilisées dans les transformateurs et condensateurs électriques, elles sont plus souvent connues sous leur appellation commerciale, notamment : « Pyralène », « Askarel » ou « Ugilec ». Ces appareils ont été identifiés et sont progressivement remplacés, conformément aux échéances fixées par les réglementations. Vingt-cinq transformateurs ont été éliminés en 2006, en cohérence avec le plan d'élimination national. SAFRAN aura terminé en 2010 son programme d'élimination.

4.4.6.6. Matières dangereuses

Depuis plusieurs années, SAFRAN mène une politique de réduction et d'élimination des matières dangereuses pour la santé, la sécurité et l'environnement, dans ses produits et ses procédés de fabrication.

SAFRAN au travers de ses participations aux groupes de travaux avec le GIFAS (Groupement Industriel Français Aéronautique et Spatial), l'ASD (AeroSpace and Defense industries association of Europe) anticipe le déploiement des réglementations sur les substances dangereuses dont le règlement REACH³ constitue un sujet de préoccupation majeur pour nos industries.

Pour maîtriser la mise en application de ces nouvelles exigences, SAFRAN s'appuiera sur une liste de substances bannies ou soumises à restriction d'emploi, tenue à jour par un organisme financé par le GIFAS.

Dans un futur proche, cette liste servira de référence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

SAFRAN, au travers de neuf sociétés du Groupe, conduit 34 programmes de recherche en vue d'éliminer l'usage du plomb, du cadmium, du chrome VI et du trichloréthylène.

Des études lancées en 2006 pour remplacer les solvants de type HCFC (hydro-chloro-fluoro-carbure) encore utilisés en petite quantité dans certaines applications aéronautiques ont conduit à la mise en place de solutions alternatives.

Afin de poursuivre son action de prévention, SAFRAN a mis en place un outil théorique visant à identifier les substances et les produits chimiques les plus à risques pour la santé, la sécurité et l'environnement. Cet outil, testé en 2006, sera informatisé en 2007. Plusieurs applications informatiques sont en cours de développement pour une exploitation prévue en 2007. Elles permettront aux Préventeurs des établissements et aux concepteurs d'accéder directement aux informations des fiches de données de sécurité et au classement BTR (Banned, Targeted, Restricted) tel que défini par REACH.

4.4.6.7. Protection et prévention incendie

En 2006, la Direction Développement Durable a procédé, en coopération avec ses assureurs, à la sélection d'un cabinet d'expertise en prévention et protection incendie et à l'établissement d'un plan de cartographie des risques correspondants.

En application de ce plan, l'ensemble des sites du Groupe sera audité sur une période de trois ans. Vingt sites ont d'ores et déjà fait l'objet d'un examen en 2006.

Des investissements, décidés en fonction de l'évaluation des risques et des pertes d'exploitation potentielles, seront planifiés au fur et à mesure de la réalisation du plan de cartographie pour renforcer la sécurité incendie par l'installation de moyens de protection adaptés tels que les réseaux de sprinklage pour les activités à haut potentiel de risque.

4.4.6.8. Environnement et produits

SAFRAN consacre une grande partie de son budget Recherche & Technologie à des programmes visant à la diminution de ses impacts environnementaux. Le Groupe à travers sa société Snecma réalise notamment d'importants investissements depuis plus de vingt ans pour réduire les nuisances liées au fonctionnement des moteurs d'avion telles que le bruit ou l'effet de serre.

³ REACH : Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals

Au niveau européen, le rapport « Vision 2020 » publié en 2001, définit des objectifs ambitieux pour l'aéronautique : réduction de moitié du bruit perçu, diminution de 50 % des rejets de CO₂ et réduction de 80 % des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) par rapport à 2000.

Pour atteindre ces résultats, les travaux engagés couvrent de nombreux domaines techniques et scientifiques comme la recherche sur de nouveaux matériaux, l'amélioration des rendements thermiques et propulsifs, les études d'architectures moteurs novatrices, des modélisations de calculs avancés ...

L'ACARE (Advisory Council for Aeronautical Research in Europe) regroupe l'ensemble des acteurs européens de la recherche aéronautique.

La société Snecma coordonne et participe à un nombre importants de programmes visant à avancer dans la maîtrise de certains types de combustion ou au développement de méthodes de prévisions des émissions polluantes en vol.

Ces projets de recherche concernent plusieurs sociétés du Groupe (Snecma, Messier Bugatti, Aircelle, Turbomeca...), et ont été engagés sur le long terme, au niveau français et européen, par exemple :

- le projet INCA pour les émissions qui regroupe vingt-deux acteurs publics
- le projet IROQUA, pour le bruit, qui implique l'ensemble des industriels français et laboratoires concernés par la certification acoustique (pilotage ONERA)
- les projets LOPOCOTEP et TLC qui visent le développement des systèmes d'injection des chambres de combustion multipoints pour réduire leurs émissions
- le projet SILENCER sur la technologie acoustique des nacelles et trains d'atterrissage qui regroupe 51 partenaires
- le projet VITAL et NEWAC sur les futures architectures moteurs pour réduire le bruit et les émissions de CO₂ et NO_x
- Le projet Européen TIMECOP-AE qui a démarré au second semestre 2006 sur les méthodes de conception avancée en combustion.

SAFRAN poursuit également ses travaux de réflexion sur l'intégration de l'environnement en conception et sur les démarches d'analyse de cycle de vie en collaboration avec le Groupement Industriel Français Aéronautique et Spatial (GIFAS) et en participant au projet européen « ECO DESIGN Interactive System » (ECODIS). Ce dernier projet vise à développer et à promouvoir des méthodes et outils contribuant à l'amélioration de la performance environnementale tout au long de la chaîne de valeur.

En 2006, des initiatives sur ces thèmes ont également été proposée par SAFRAN dans le cadre du futur projet européen Joint Technology Initiative « Clean Sky ».

En juillet 2005, la Communauté Européenne adoptait la directive européenne : « Energy Using Products » (EUP), précisant les exigences d'éco-conception que devront respecter les produits mis sur le marché intérieur à plus de 200 000 exemplaires.

La Société Sagem Communication, concernée par l'application prochaine des exigences de cette directive EUP pour ses produits destinés au grand public, participe au projet européen « ECODIS » via la société « Conception Développement Durable Environnement » (CODDE). Ces travaux ont pour objet l'identification et l'évaluation des interactions des produits avec leur environnement. La Commission Européenne assure le financement de ce groupe de travail réunissant les industriels concernés et leurs organes représentatifs. Cette première étape permettra d'élaborer les normes précisant les exigences environnementales à respecter pour chaque famille de produits (fax, téléphones, décodeurs...).

Depuis plusieurs années, les sociétés du Groupe mènent une politique de réduction et d'élimination des matières dangereuses dans leurs produits et procédés de fabrication.

Pour mémoire, les directives WEEE/RoHS ciblent essentiellement les produits électriques et électroniques destinés au public et aux professionnels, en dehors de quelques domaines tels que ceux de la Défense et des transports dont l'aéronautique.

Bien avant la publication des directives, les sociétés du Groupe, dont Sagem Communication, se sont organisées pour présenter des produits conformes aux échéances de juillet 2006 fixées par les textes.

Deux axes prioritaires ont été précisés : d'abord s'organiser pour livrer des produits conformes aux échéances et ensuite mettre en place les dispositions pour financer le système de collecte et de traitement des déchets électriques et électroniques.

Le premier axe de travail a sollicité, plusieurs années avant la date butée, les laboratoires de technologie pour rechercher et qualifier les nouveaux procédés tels que ceux de la substitution du plomb dans les procédés de brasage des cartes électroniques. Ensuite, l'engagement des fournisseurs de composants pour livrer des produits "RoHS conformes" a permis la constitution de catalogues à partir desquels les bureaux d'études ont conçu de nouveaux produits. Ces derniers produits fabriqués avec des procédés sans plomb ont passé avec succès les tests de qualification avant commercialisation.

En parallèle à la qualification des processus sans plomb, il a fallu s'attaquer à la multitude des dispositions liées à la collecte et au recyclage des produits en Europe. En effet, les directives sont uniques, mais les dispositions d'application diffèrent d'un pays à l'autre. En conséquence, chaque filiale européenne de Sagem Communication a contractualisé avec un Eco-organisme local pour la collecte et le recyclage des produits en fin de vie. Les départements commerciaux ont adapté leur système de traitement des commandes pour y intégrer ces particularités et facturer leurs produits selon les exigences locales. Pour participer pleinement à cette problématique, Sagem Communication, via la société ECOLOGIC, participe depuis 2006, en tant qu'actionnaire et membre fondateur, au système de collecte et de recyclage de ses produits mis sur le marché français. Cette société est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics afin de collecter sélectivement, puis de traiter les produits en fin de vie pour le compte des producteurs.

Les équipementiers aéronautiques et de défense ne sont pas en reste. Les avancées technologiques et les profonds bouleversements de la chaîne d'approvisionnement des composants électroniques induits par la directive RoHS, conduisent les sociétés concernées du Groupe à mettre en œuvre des dispositifs de veille d'obsolescence. En outre, ils participent aussi, via des groupes de travail piloté par le GIFAS à la qualification de procédés substitutifs aux substances dangereuses, en anticipation au Règlement REACH publié fin 2006. Au cours de cette dernière année, le Groupe, en ciblant ses sous-traitants, a organisé plusieurs sessions de sensibilisation sur les principes, les impacts et les modalités d'application de REACH :

- au congrès SURFAIR en juin 2006 à Hambourg sur le thème de l'environnement et les traitements de surface.
- à Paris, en octobre et en novembre 2006, lors d'une action collective organisée par la DGE/MINEFI/GIFAS/UIC⁴, deux actions d'information et de sensibilisation sur Reach à destination des sous-traitants et fournisseurs aéronautiques.

4.4.7. Données Santé, Sécurité au travail et Environnement

En 2006, la Direction Développement Durable a commencé à exploiter les données fournies par l'outil informatique de reporting SSE. Celui-ci a permis la consolidation des données SSE des principaux établissements du Groupe.

Les taux de couverture des données obtenues en 2006 correspondent à 82 % du périmètre pour les données relatives à la sécurité au travail et à 80 % pour les données environnementales.

4.4.7.1. Santé et sécurité au travail

Le nombre des accidents du travail enregistrés en 2006, sur le périmètre de 91 sites du Groupe représentant plus de 49 375 salariés, est voisin de celui de 2005 (TFAA = 7,6) et confirme la baisse enregistrée depuis 2000. La baisse du nombre de journées d'arrêt de travail du fait d'accidents enregistrés précédemment est aussi confirmée pour 2006.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Taux de fréquence : TFAA	7,6	6,13
Taux de gravité : TG	0,18	0,14

TFAA Rapport du nombre des accidents avec arrêts supérieurs à 24 h par million d'heures travaillées.

TG Rapport du nombre de Journées d'arrêt de travail du fait des accidents du travail par millier d'heures travaillées comptées au cours de la période de référence.

⁴ DGE/MINEFI : Direction Générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie UIC : Union des Industries Chimiques

En 2006, le Groupe SAFRAN a validé sur son site de Gennevilliers un outil d'évaluation des risques aux postes de travail et de traçabilité des expositions des salariés. Cet outil informatique sera déployé sur treize sites du Groupe en 2007. C'est un cap fondamental qui sera franchi dans la connaissance, l'analyse, l'exploitation et la traçabilité des données en matière de Santé, Sécurité et Environnement.

Le nombre total de maladies professionnelles déclarées reste proportionnellement stable. Le taux correspondant rapporté à l'effectif consolidé se situe à 1,5 pour mille.

Après avoir mis en place des outils d'analyse ergonomique, le Groupe SAFRAN met à disposition des sites les sessions de formations nécessaires à leur déploiement en vue d'améliorer l'ergonomie des postes de travail.

Le nombre de maladies professionnelles liées à l'exposition antérieure à l'amiante est stable. Il s'agit essentiellement de pathologies déclarées à la suite d'expositions anciennes dans d'autres activités exercées hors du Groupe.

Les expatriés du Groupe font aussi l'objet d'un suivi médical renforcé.

SAFRAN a élaboré un plan de gestion de crise sanitaire avec une déclinaison détaillée sur le risque « de pandémie grippale ».

En 2006, quatre établissements du groupe SAFRAN ont utilisé le contrat cadre négocié avec l'Université de Liège, permettant l'évaluation des risques psychosociaux en entreprise.

4.4.7.2. Données environnementales

Consommation d'eau

L'ensemble des établissements utilise essentiellement de l'eau potable. Neuf sites exploitent des installations de pompage en rivière et en nappe souterraine.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
TOTAL Groupe SAFRAN (m(3)/salarié)	168	106

L'impact de la cession de la câblerie de Montereau qui utilise de l'eau pompée pour ses procédés de fabrication traduit une réduction de 60m³ de la consommation d'eau par salarié.

Consommation énergétique

L'électricité, première source énergétique représente globalement 71 % de la totalité de la consommation d'énergie. Le chauffage des locaux est essentiellement assuré par du gaz naturel. Les hydrocarbures, de moins en moins utilisés pour le chauffage, sont maintenant réservés aux essais des moteurs et aux équipements de secours. L'impact énergétique des transports des marchandises n'est pas aujourd'hui pris en compte.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Electricité (tonnes équivalent pétrole / salarié)	1,35	1,34
Gaz (tonnes équivalent pétrole / salarié)	1,60	1,10 ⁽¹⁾
Carburants (tonnes équivalent pétrole / salarié)	0,96	0,48 ⁽²⁾
TOTAL Groupe SAFRAN (tonnes équivalent pétrole / salarié)	3,91	2,92

(1) Réduction de périmètre et économies d'énergies.

(2) Programmes d'essai moteurs moins importants en 2006 en conformité avec les plans de développement de nos nouveaux produits.

Le facteur d'équivalences utilisé pour la consommation d'électricité (1MWh = 0,086 tep) provient de « La nouvelle méthodologie d'établissement des bilans énergétiques de France » de février 2002.

Rejets atmosphériques

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Gaz carbonique CO(2) (tonnes)	282 057	200 400
Oxydes d'azote (tonnes)	290	207
Oxydes de soufre (tonnes).....	162	97

Ces émissions résultent, pour leur plus grande part, du chauffage et des bancs d'essais des moteurs. Elles ont été calculées à partir des consommations de gaz et de carburant.

Chaque établissement du Groupe dispose d'un plan de surveillance qui permet de garantir l'optimisation des rendements et des émissions des chaudières pour le chauffage et les procédés.

Les autres rejets atmosphériques, principalement des solvants, sont liés aux activités industrielles. Les établissements, par la mise en œuvre de plans de gestion de solvants ont entamé une démarche de réduction des émissions de composés organiques volatils.

Déchets

Les déchets, liés aux activités tertiaires ou industrielles, sont classés en deux grandes catégories : les déchets banals ou non dangereux et les autres, appelés déchets industriels dangereux.

La production des copeaux métalliques est intégrée aux données des déchets banals.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Déchets banals (tonnes/salarié)	0,65	0,59
Déchets industriels dangereux (tonnes/salarié)	0,51	0,32

Ces déchets sont soit recyclés et valorisés, soit stockés.

	<u>2005</u>	<u>2006</u>
Recyclage, valorisation (tonnes/salarié)	0,97	0,72
Stockage (tonnes/salarié)	0,19	0,19
TOTAL Groupe SAFRAN (tonnes/salarié)	1,16	0,91

Rejets aqueux

La majorité des sites et des process industriels de SAFRAN a peu ou pas d'impact sur l'eau. Les eaux de process, pouvant présenter des risques, rejoignent les eaux de surface via des stations de traitement surveillées en continu. Sinon, elles sont récupérées au titre des déchets industriels.

4.4.7.2. Autres actions en cours

En 2006, il faut encore citer la poursuite du déploiement des certifications ISO 14001 et OHSAS 18001, la qualification de produits ou de procédés liés à la substitution du chrome hexavalent et du cadmium, la conduite d'études sol (acquisition des sites du groupe Orga, du site de Tarbes exploité précédemment par le GIAT...) et eaux souterraines, les travaux de remédiation de sols pollués.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Historique et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Raison sociale : SAFRAN

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

L'émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° : 562 082 909

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La Société a été constituée par un acte sous seing privé en date à Paris du 16 août 1924, déposé le 17 septembre 1924 au greffe du tribunal de commerce de Paris

Durée : 99 ans soit jusqu'au 28 août 2023, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et n° de téléphone du siège statutaire

Siège social : 2 Boulevard du Général Martial Valin — 75015 PARIS

Forme juridique : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Législation régissant les activités de l'émetteur : législation française

Pays d'origine : France

Adresse postale et n° de téléphone du siège : 2 Boulevard du Général Martial Valin — 75724 PARIS
Cedex 15 Téléphone : 01.40.60.80.80

5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur

La société SAFRAN résulte de la fusion, le 11 mai 2005, de Snecma, société holding du Groupe Snecma, et de Sagem SA après que cette dernière ait apporté à la même date l'ensemble de ses activités industrielles à deux filiales à 100 % Sagem Communication et Sagem Défense Sécurité. Du fait de ces opérations, la société SAFRAN est devenue une société holding détenant l'ensemble des filiales issues de Sagem SA et de Snecma. Les principales étapes du développement des activités de ces deux sociétés sont les suivantes :

Sagem SA

L'origine de la société remonte à 1924, date à partir de laquelle elle se développe dans les domaines de la mécanique, de l'électricité puis des équipements électro-optiques pour la Marine Nationale.

1985 :	rachat de l'entreprise par ses salariés
1996 :	absorption de Silec dans Sat
1998 :	absorption de Sat par Sagem
1999 :	acquisition de Sfim (groupe électronique de défense) et fusion absorption en décembre
2000 :	absorption des filiales industrielles françaises de Sfim
2001 :	cession des activités d'électronique automobile
2002 :	acquisition de l'activité Fax de Philips, acquisition de l'activité Transactions Electroniques Monetel
2003 :	acquisition de l'activité Optronique de Défense Vectronix. Début de l'activité de la société Ningo Bird Sagem Electronics Co Ltd en partenariat avec le Groupe Chinois Bird (téléphones mobiles) Fusion absorption de la société holding Coficem et de Sagem International (filiale à 100 % de Sagem)
2004 :	prise de participation dans les sociétés Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd (34 %) et Wuhan Sagem Tianyu Electronis Co, Ltd (73,34 %).
2005 :	fusion de Snecma et de Sagem

Snecma

Snecma a été constituée en 1945 par la nationalisation de Gnome et Rhône et l'absorption de plusieurs autres motoristes précurseurs de l'aviation. Dès sa création, Snecma a développé ses propres moteurs à réaction, notamment pour les avions de combat de Dassault Aviation, comme les Mystère, Etendard et Mirage.

1968 :	Snecma prend le contrôle d'Hispano-Suiza
1971 :	rapprochement avec Messier
1974 :	Alliance majeure avec General Electric (USA) en vue de produire des moteurs pour avions de transport civil (moteurs CFM56)
1985 :	prise de contrôle de la Société Européenne de Propulsion
1994 :	rapprochement avec Dowty
2000 :	acquisition des activités aéronautiques du Groupe Labinal
2000 :	acquisition d'Hurel Dubois
2004 :	ouverture du capital de Snecma, l'Etat français faisant passer sa participation de 97,2 % à 62,2 %
2005 :	fusion de Snecma et de Sagem.

5.2. Investissements

L'ensemble des investissements corporels et incorporels du Groupe est de 689 millions d'euros en 2006 contre 699 millions d'euros en 2005.

5.2.1. Investissements corporels

Le Groupe conduit une politique d'investissements sélective, orientée vers la recherche de l'amélioration continue de la productivité de l'outil de production tout en favorisant une proximité avec les grands clients et les marchés en forte croissance.

L'essentiel des investissements corporels est constitué d'équipements de production, de bancs d'essais et de tests.

Le Groupe a aussi procédé à des aménagements et extensions de locaux tant en France qu'à l'international.

Le montant total de ces investissements corporels s'est élevé à 346 millions d'euros en 2006 à comparer à 308 millions d'euros en 2005.

5.2.2. Investissements incorporels

L'année 2006 a vu la poursuite des principaux programmes de développement (A380, A400M, GenX, B787, ...), ainsi que celle des investissements en logiciels (calcul et traitement de données en particulier).

Le total des investissements incorporels (bruts) est de 343 millions d'euros en 2006 contre un montant de 391 millions d'euros en 2005.

5.2.3. Engagements d'investissements

Les engagements d'investissements à fin décembre 2006 s'élèvent à 145 millions d'euros ; ils correspondent pour l'essentiel à des équipements industriels destinés à accompagner l'augmentation des cadences, en aéronautique en particulier, ainsi qu'à l'aménagement de sites de production.

Par ailleurs, le Groupe a négocié les termes et conditions d'un contrat de location financement immobilier d'un montant de 70 millions d'euros au titre d'un investissement à réaliser.

6. APERCU DES ACTIVITES

Le Groupe SAFRAN est organisé opérationnellement en une société tête de Groupe : SAFRAN et quatre branches d'activité, à savoir :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale,
- la branche Equipements Aéronautiques,
- la branche Défense Sécurité,
- la branche Communications.

6.1. Propulsion Aéronautique et Spatiale

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale s'établit à 5 073 millions d'euros, en progression de 12,9%, et a contribué à hauteur de 45% au chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté du Groupe.

Les activités de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se regroupent selon 4 secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

<u>Secteur d'activité</u>	<u>Produits concernés</u>	<u>Part du chiffre d'affaires</u>
Aviation civile.....	Moteurs, rechanges et services pour avions civils	61 %
Aviation militaire.....	Moteurs, rechanges et services pour avions militaires	13 %
Turbines d'hélicoptères.....	Turbines, rechanges et services pour hélicoptères à usage civil et militaire	16 %
Balistique et spatial.....	Moteurs lanceurs et véhicules pour le domaine spatial, balistique et missiles	10 %

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale exerce ses activités au travers des principales sociétés suivantes (et de leurs filiales) :

Snecma : étude, réalisation, commercialisation et support de moteurs d'avions civils et militaires et de moteurs spatiaux à ergols liquides et de moteurs satellites

Snecma Services : support, maintenance, réparations et services associés aux moteurs d'avions civils et militaires d'origine Snecma.

Snecma Propulsion Solide : étude et fabrication de propulseurs à ergols solides de lanceurs spatiaux, missiles tactiques et balistiques, matériaux composites thermostructuraux.

Turbomeca : étude, réalisation, commercialisation et support de turbines pour hélicoptères civils et militaires, moteurs pour avions militaires, turbines terrestres et marines, réparations, maintenance et services associés.

Microturbo : étude, réalisation, commercialisation et support de petits turbomoteurs pour missiles tactiques et engins cibles, groupes auxiliaires de puissance terrestres et embarqués.

Techspace Aéro : étude et fabrication de modules et équipements de moteurs pour avions civils et militaires, de bancs d'essais moteurs, maintenance et réparation de moteurs militaires

Sur l'année 2006, le périmètre de la branche a été marqué par les principaux événements suivants :

— en Chine :

- création de Snecma Xinyi Airfoil Castings, filiale de Snecma spécialisée dans les activités de fonderie d'aubes de turbine.
- création de Snecma Suzhou, filiale de Snecma destinée à l'usinage d'éléments de turbine et pré-assemblage de modules moteur.
- création d'une filiale commune (50/50) entre Turbomeca et Beijing Changkong Machinery pour le montage et les essais de régulateurs carburants d'ensembles hydromécaniques.

- au Mexique, fin août création d'une filiale commune SAMES (51/49) entre Snecma Services et ITR. Cette filiale est destinée à mener les activités de maintenance ainsi qu'un contrat spécifique de maintenance long terme (10 ans) avec la compagnie Mexicana.

6.1.1. Aviation civile

6.1.1.1. Principales caractéristiques de l'activité

Les marchés

Le secteur de l'aviation civile, au delà de l'aviation générale, se segmente en quatre domaines principaux :

- les avions d'affaires (dits business jet) nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 5 et 18 000 livres de poussée.
- les avions régionaux (30 à 100 places) nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 8 et 18 000 livres de poussée.
- les avions de 100 à 200 places à fuselage mono-couloir nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 18 et 35 000 livres de poussée.
- les avions de forte capacité à fuselage bi-couloirs nécessitant des motorisations d'une puissance unitaire de plus de 45 000 livres de poussée (jusqu'à 110 000 livres actuellement), sauf rares exceptions d'avions quadrimoteurs utilisant la classe haute des moteurs de moyenne puissance (ex : Airbus A340, A380).

Un programme moteur civil comporte toujours deux types d'activité : la vente de moteurs « première monte » installés sur les avions neufs, et l'après-vente reposant sur des contrats de vente de pièces de rechange et de prestations de réparation et plus généralement de services conclus avec les opérateurs ou des centres de maintenance agréés.

Ces marchés d'aviation civile sont caractérisés par l'utilisation quasi exclusive du Dollar US en tant que monnaie de compte.

Les modalités d'accès à ces marchés : alliances et partenariats

Compte tenu des enjeux technologiques, du coût, de la durée de développement et de l'incertitude qui pèse sur le succès commercial d'un programme de moteur, les motoristes tendent à former des alliances ou partenariats pour combiner les meilleurs atouts technologiques et commerciaux et mutualiser les risques programmes grâce à un portefeuille diversifié de produits. Ces alliances et partenariats se forment pour la durée du programme, qui s'étend sur plusieurs décennies. Il peut s'agir d'alliances paritaires entre deux ou plusieurs motoristes co-maîtres d'œuvre, comme CFM International (société commune entre Snecma et General Electric), ou d'une participation minoritaire à un programme géré par un motoriste maître d'œuvre (*risk and revenue sharing participant*).

Contrairement à un fournisseur traditionnel qui perçoit le prix de vente négocié pour chacune de ses pièces à la livraison, le *risk and revenue sharing participant* reçoit une part du produit des ventes sur le produit final livré, déterminée au départ en fonction du niveau de participation qui a été négocié. Le *risk and revenue sharing participant* est responsable de la fourniture des pièces de rechange sur les parties du moteur dont il a la charge et, selon le cas, perçoit le prix de vente de ces pièces ou une rémunération forfaitaire liée à son pourcentage de participation.

Snecma figure, avec General Electric (USA), Rolls Royce (GB) et Pratt & Whitney (USA & Canada), parmi les grands motoristes de l'aéronautique civile assumant la maîtrise d'œuvre d'un programme moteur.

6.1.1.2. Les principaux programmes en service et en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est aujourd'hui présente sur une large gamme de motorisation au travers de partenariats conclus tels que précisés ci-dessus avec d'autres motoristes sur les principaux programmes suivants :

Moteurs de moyenne puissance

La gamme des CFM56, qui génère la plus grande part du chiffre d'affaires contributif de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, est développée, produite et commercialisée sous l'égide de

CFM International (société commune 50/50 entre Snecma et General Electric), dans le cadre d'accords de coopération paritaire.

La majorité des avions de plus de cent places mono-couloir livrés depuis quinze ans est équipée de moteurs CFM56 dont les concurrents sont les moteurs V2500 du consortium IAE et le PW6000 de Pratt & Whitney (présent sur le seul Airbus A318).

CFM International équipe en simple source l'avion B737 de Boeing et, en concurrence avec le moteur V2500 précité, tous les types d'avions de la famille A320 d'Airbus. Il équipe également l'Airbus A340-300 en simple source. Sur la famille A320 d'Airbus, à fin 2006 en termes de livraisons depuis l'entrée en service de l'avion, le CFM56 occupe une part de marché de 57,6 % (Source : ACAS janvier 2007).

En 2006, 2 121 moteurs ont été commandés (contre 1 640 en 2005, record précédent), ce qui représente le nouveau record historique depuis la mise en service de cette gamme de moteurs en 1982. En 2006, 1 061 moteurs ont été produits (niveau en progression de 33 % par rapport à l'année précédente) et, à fin 2006, le carnet de commandes se monte à 4 216 moteurs. Plus de 16 000 moteurs sont en service ce qui reflète l'importance acquise de la base installée, génératrice de revenus croissants sur le long terme au titre des rechanges et services. L'activité rechanges a également connu une forte progression.

Moteurs de forte puissance

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente dans cette famille de moteurs à titre de *risk and revenue sharing participant* pour des taux de participation compris entre 5 % et 23 % sur plusieurs programmes moteurs majeurs en cours de production en série notamment, les programmes CF6 et GE90 de General Electric, pour lesquels 269 moteurs ont été livrés en 2006 (contre 234 en 2005). L'activité de rechanges et services a également été soutenue.

Pour les programmes en cours de développement, la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale participe également, à hauteur de 5 %, au programme GenX de General Electric, moteur sélectionné pour équiper les avions Boeing 787 et 747-8 (en simple source) ainsi que l'Airbus A350.

Le moteur GP7000 d'Engine Alliance dans lequel la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale participe à hauteur de 17,5 % a vu sa production série retardée de l'ordre de 1 an suite à l'annonce du décalage du programme A380 par Airbus.

Moteurs de faible puissance

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale investit dans cette activité porteuse de forte croissance au cours des prochaines années en particulier au niveau des avions de transport régionaux.

Au delà de la participation de Techspace Aéro dans le programme CF34-10 de General Electric, le programme SaM146 (gamme de poussée de 14 à 17 500 livres) lancé en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn, et la participation du motoriste italien Avio en tant que *risk and revenue sharing participant* à hauteur de 8,8 %, poursuit activement son développement. Le moteur est sélectionné en source unique sur l'avion de 70 à 95 places Superjet 100 de Sukhoï. Ce dernier a par ailleurs concrétisé un accord avec Alenia pour une prise de participation d'Alenia dans ce programme renforçant ainsi la crédibilité de ce programme auprès des compagnies aériennes. Le programme de développement du moteur, pour une prévision de mise en service fin 2008, a franchi un point important avec la première rotation du moteur au banc le 9 juillet 2006 en ligne avec le planning prévu, et un deuxième moteur a démontré sa capacité à atteindre la poussée attendue pour la version 95 passagers.

Snecma a annoncé par ailleurs, début 2006, le lancement d'un démonstrateur de corps haute pression pour un futur moteur de la classe des 10 000 lbs de poussée dénommé Silvercrest destiné aux avions d'affaires et dont la mise en service pourrait intervenir à partir de 2010. Un protocole de coopération sur le démonstrateur Silvercrest a été signé entre Snecma et Avio en juillet 2006.

Partage de l'activité série / rechanges et services

L'activité rechanges et services représente environ 43 % de l'ensemble de l'activité de propulsion aviation civile en 2006. La progression de la flotte installée, ainsi que son âge moyen, laisse présager une tendance à la progression continue du niveau de l'activité rechanges et services dans le futur, et ce après prise en considération de la pénétration estimée des pièces de rechange non d'origine constructeur (dites PMA).

6.1.2. Aviation militaire

6.1.2.1. Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché de la motorisation et des services associés des avions militaires est dépendant des budgets des forces armées aériennes clientes, ce qui dans la conjoncture actuelle conduit à une certaine stagnation de l'activité en particulier en Europe. Le marché militaire est caractérisé par le poids des considérations d'indépendance nationale et de relations diplomatiques.

L'aéronautique militaire se segmente en trois domaines principaux :

- les avions de combat,
- les avions d'entraînement et d'appui,
- les avions de patrouille, de ravitaillement et de transport.

Ces trois domaines conduisent à l'étude et la fabrication de moteurs de nature et de performance très différentes liées à leur usage : réacteurs à très hauts taux de poussée rapportée à la masse pour le premier segment, et réacteurs ou turbopropulseurs plus proches des architectures civiles pour les deux autres segments.

De même que pour l'aéronautique civile, ces marchés sont porteurs de deux types d'activité : la première monte d'une part, l'après-vente constituée de la vente de pièces de rechange et des activités de réparation d'autre part.

Concurrence et partenariats

La plupart des motoristes civils sont aussi présents sur le marché des moteurs pour avions militaires et bénéficient des synergies techniques entre ces deux activités.

Sur le segment des turboréacteurs pour avions de combat, les principaux intervenants occidentaux sont les Américains Pratt & Whitney, avec les moteurs F100 sur les avions de combat F-15 et F-16 et F119 pour l'avion F-22, et General Electric, avec les moteurs F110, F404 et F414 qui équipent notamment les F-15, F-16 et F-18. Pratt & Whitney développe également le moteur F135 pour le futur avion de combat américain JSF (*Joint Strike Fighter*).

Côté européen, les principaux produits sont des moteurs de Rolls Royce (RB199 équipant le Tornado, et le Pegasus équipant le Harrier), des moteurs de Snecma (M53 équipant le Mirage 2000 et M88 équipant le Rafale) et le moteur EJ-200 développé par le consortium européen Eurojet, constitué par Rolls-Royce, MTU Aero Engines, Avio et ITP. L'EJ200 équipe l'avion de combat Eurofighter Typhoon.

Sur le segment des moteurs pour avions d'entraînement, l'offre est principalement constituée des moteurs de Snecma (Larzac équipant l'Alphajet) et de Rolls-Royce (Adour en partenariat avec Turbomeca, équipant le Hawk de BAE Systems), des moteurs nord-américains de Pratt & Whitney (PW500 et PW300) et d'Honeywell (famille TFE731 et F124).

Sur le segment des moteurs pour avions de transport militaire et de patrouille, le parc est principalement formé des turbopropulseurs T56 et AE2100 de Rolls-Royce North America (ex. Allison) et Tyne (Snecma sous licence Rolls Royce). Un nouvel entrant est le TP400 (turbopropulseur de 10 000 CV — le plus puissant du monde occidental) qui équipera le futur avion de transport militaire européen Airbus A400M, et auquel Snecma participe au sein du consortium Europrop International (EPI).

6.1.2.2. Les principaux programmes en services ou en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente sur les trois segments du marché précités, principalement au travers des activités de Snecma, Turbomeca et Techspace Aero.

Moteurs d'avions de combat

Historiquement liée à Dassault Aviation, l'activité dans ce segment repose sur les programmes :

- Atar (de 4,5 à 7 tonnes de poussée) équipant les avions Super-Etendard et la famille des Mirage III, IV, V, F1 et 50, dont l'activité série est arrêtée. Environ 990 moteurs sont encore en service dans douze pays.

- M53 (de 9,5 tonnes de poussée) équipant les Mirage 2000 dont quatre exemplaires ont été livrés en 2005 et seize exemplaires de série restent à livrer pour des marchés export. Environ 650 moteurs sont en service dans huit pays.
- M88 (de 7,5 tonnes de poussée) équipant le Rafale dont trente-six exemplaires de série ont été livrés en 2006, et 133 exemplaires (dont 98 commandés cette année) sont encore à livrer au titre de commandes de l'Etat Français sur les prochaines années.

Il convient d'y ajouter une participation aux programmes F110 de General Electric et F100 de Pratt & Whitney (fabrication de pièces) par Techspace Aero qui assure également la maintenance et réparation de ses pièces sur ce dernier moteur pour quatorze des dix-huit forces aériennes dans le monde équipées de l'avion F16/F100.

Aucun programme de développement de moteur nouveau n'est en cours. Un programme de démonstration, dit M88 ECO, est engagé avec pour objectif premier de réduire le coût global de possession du M88 et pour second objectif d'augmenter à terme la poussée du moteur jusqu'à 90 kiloNewton pour répondre à des besoins export potentiels de l'avion Rafale.

Moteurs d'avions d'entraînement et d'appui

L'activité dans ce segment repose sur les programmes :

- Larzac, (1,4 tonnes de poussée) qui équipe les avions d'entraînement Alpha-Jet de Dassault Aviation et n'est plus produit en série actuellement. Le Larzac équipe également les prototypes des avions d'entraînement russe MiG-AT et indien HJT36.
- Adour : moteur d'une poussée de 3,7 tonnes (avec post-combustion) et de 2,9 tonnes (sans post-combustion) est développé et produit par RRTM (Rolls-Royce Turbomeca Ltd.), partenariat entre Turbomeca et Rolls-Royce. L'Adour est un moteur d'avion d'appui et d'attaque qui motorise principalement le Jaguar de Dassault Aviation et BAE Systems, le Hawk de BAE Systems et le Goshawk T45A de Boeing. 85 exemplaires de série destinés à l'avion Hawk ont été livrés en 2006 (contre 38 en 2005).

Moteurs d'avions de patrouille, de ravitaillement et de transport

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- la famille CFM56 équipe les versions militaires du Boeing 707 (CFM56-2), et celles du Boeing 737 (CFM56-7) : avion de transport C-40 de la marine américaine (version militaire de l'avion de transport Boeing 737), MMA (*Multimission Maritime Aircraft* — avion de patrouille maritime) dont les premiers moteurs seront livrés en 2007, avions d'alerte avancée AEW&C (*Airborne Early Warning & Control*) et Wedgetail (avion de détection et de commandement).
- Tyne, turbopropulseur de 4 550 kW développé par Rolls-Royce, produit sous licence par Snecma (57 %), et MTU Aero Engines (20 %). Il équipe les avions de transport C-160 Transall et de patrouille maritime Breguet Atlantic et Atlantique 2. Ce programme n'est plus fabriqué en série mais continue de générer une activité de rechanges et réparations.
- d'autre part, le programme de développement du moteur TP400-D6, moteur de 7 500 KW destiné à motoriser l'avion de transport européen Airbus A400M a franchi une étape importante avec la première rotation du système propulsif complet (moteur + hélice) le 23 février 2006. A ce jour 180 avions (quadrimoteurs) ont été commandés par les sept pays de lancement (Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie, Belgique et Luxembourg), et des premières ventes hors clients européens de lancement ont été obtenues en Afrique du Sud et en Malaisie. Snecma possède 32,2 % du programme conduit par le consortium européen EPI (European International).

6.1.3. Turbines hélicoptères

6.1.3.1. Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché des turbines d'hélicoptères se caractérise par une très grande diversité à la fois des applications (type d'hélicoptères en fonction de leur mission), des hélicoptéristes (plus de vingt fabricants dans le

monde), et des clients utilisateurs, qui hormis les forces armées et certains cas particuliers d'applications civiles ne possèdent pas de flottes importantes comme c'est généralement le cas pour les avions.

La motorisation des hélicoptères est principalement conditionnée par le tonnage des cellules et en partie par le type de mission. Les hélicoptères peuvent être mono-moteur, bi-moteurs et parfois tri-moteurs.

Globalement, les applications couvertes sont les suivantes :

- domaine étatique et para public : police et surveillance de frontières, médical et secours,
- domaine civil : pétrolier off-shore, transport, tourisme et privé, travail aérien,
- domaine militaire : transport, attaque et appui sol, patrouille maritime.

Cela conduit à une très grande variété de moteurs et de versions associées, pouvant se regrouper en quatre classes principales selon la gamme de puissance développée : classe 600/800 shp⁵, classe 900/1 300 shp, classe 1 500/1 800 shp, classe 2 000/3 000 shp.

La plupart des grands groupes motoristes d'avions occidentaux sont également présents sur le marché des turbines d'hélicoptères : SAFRAN par l'intermédiaire de Turbomeca, General Electric, Pratt & Whitney, Rolls Royce ainsi qu'Honeywell.

Le marché des turbines d'hélicoptères, comme dans l'aéronautique civile, est constitué de deux activités : la première monte par la vente aux hélicoptéristes de turbines installées sur les cellules neuves et l'après vente reposant sur des contrats de ventes de pièces de rechange, de services et de réparations conclus avec les opérateurs. Ceci nécessite un important réseau mondial de support client, compte tenu du grand nombre d'utilisateurs. En 2006, le marché de moteurs d'hélicoptères a connu une forte croissance au niveau des livraisons de matériel neuf et rechange et un niveau toujours soutenu en termes de commandes conduisant à un renforcement des carnets de commandes des motoristes.

Relations motoriste/hélicoptériste, partenariats motoristes

Le couple cellule/moteur est le plus souvent unique à l'origine de la mise en service d'un nouveau modèle. Toutefois, il se développe un mouvement conduisant à des motorisations multiples dans le cadre de l'évolution des cellules ou à l'occasion d'une spécialisation sur un type de mission particulier réintroduisant de ce fait un facteur concurrentiel au sein d'un programme donné.

La notion de partenariat entre motoristes est moins développée que dans le domaine de la motorisation aéronautique civile, les principaux partenariats étant ceux développés entre Rolls Royce et Turbomeca (RRTM, pour le moteur RTM322 de 2 500 shp équipant le NH90 et l'EH101) d'une part, Rolls Royce, Turbomeca, MTU et ITP (RTMI pour le moteur MTR390 de 1 100 shp équipant le Tigre) d'autre part.

Business model d'un programme de turbine d'hélicoptère

Le profil d'un programme turbine d'hélicoptère est très comparable à celui d'un programme moteur d'avion civil tel que présenté précédemment, avec toutefois un ratio d'activité entre l'après-vente et la première monte moins élevé (3 à 4 fois), l'activité opérationnelle d'un hélicoptère étant sensiblement inférieure à celle d'un avion civil.

6.1.3.2. Les principaux programmes en service ou en développement

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est présente sur l'ensemble des quatre classes de motorisation d'hélicoptères décrites ci-dessus par la société Turbomeca, et est particulièrement présente sur la gamme d'Eurocopter.

Classe des turbines de 600/800 shp

La famille des moteurs « Arrius » sur ce segment motorise notamment les hélicoptères EC120 et EC135 d'Eurocopter, A109 d'Agusta-Westland (Italie), et le prototype Ka-226 de Kamov (Russie).

⁵ Shp: puissance en chevaux

Classe des turbines de 900/1 300 shp

Les familles des moteurs « Arriel », et TM 333 équipent notamment les hélicoptères AS350 B, EC130, EC145 d'Eurocopter, S76 de Sikorsky, Z9, Z11 de Chaig (Chine), Dhruv et Chetal de HAL (Inde). Le moteur Arriel 1 E2 a remporté un important succès en étant choisi pour la motorisation des 322 hélicoptères bi-moteurs UH 145 d'Eurocopter commandés par l'Armée Américaine.

Le MTR390 (en coopération avec Rolls Royce, MTU et ITP) équipe le Tigre d'Eurocopter. Il a fait l'objet d'un contrat de développement spécifique pour l'Espagne (version plus puissante destinée à équiper le Tigre commandé par ce pays).

Le moteur Shakti (version indienne de l'Ardiden) destiné à équiper une nouvelle version de l'hélicoptère Dhruv de HAL a fait l'objet d'une première commande de série pour 60. Il est développé et produit en partenariat avec l'industriel indien HAL.

Classe des turbines de 1 500/1 800 shp

La famille des moteurs « Makila » équipe en particulier les hélicoptères EC225 « Super-Puma » d'Eurocopter.

Classe des turbines de 2 000/3 000 shp

Le RTM322 (en coopération à parts égales avec Rolls Royce) équipe le NH90 de NH Industries et les EH101 et Apache de Agusta-Westland. Ce moteur, en concurrence avec le T700 de General Electric, a remporté à ce jour dix des onze compétitions ouvertes pour la motorisation du NH90.

Niveau d'activité

L'année 2006 a été marquée par un niveau d'activité commerciale particulièrement élevé. Pour l'ensemble des classes définies ci-dessus, 930 moteurs de série ont été livrés (755 en 2005), et le carnet de commandes à fin 2006 s'élève à 2 066 moteurs. Les commandes nettes sont de 1 034 unités (1 251 en 2005).

6.1.4. Activité balistique et spatiale

6.1.4.1. Caractéristiques principales de l'activité

Les marchés

Le marché auquel s'adresse la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se scinde en deux segments principaux : un segment spatial civil constitué de la propulsion des lanceurs destinés à la mise sur orbite de satellites ainsi que de la motorisation des satellites eux mêmes, et un segment militaire relatif à la propulsion de missiles balistiques et tactiques de tous types.

Pour le marché spatial civil, la technologie de la propulsion fait appel à deux types de technologies : les moteurs fusées à propergol solide et les moteurs fusées à ergols liquides. La propulsion des satellites est assurée soit par des propulseurs chimiques (ergols liquides), soit par des propulseurs électriques (moteurs dits plasmiques).

En Europe, le faible niveau d'activité spatiale institutionnelle fait que l'autonomie européenne en matière d'accès à l'espace reste liée à la présence d'Arianespace sur le marché commercial des lancements de satellites géostationnaires de télécommunications. La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est le motoriste principal d'Ariane.

Le marché militaire comprend : les missiles balistiques et les missiles tactiques, auxquels s'ajoutent les engins cibles.

Les missiles balistiques constituent un élément essentiel des forces de dissuasion nucléaire des pays qui en sont dotés et leur réalisation est, sauf en Grande Bretagne, confiée à des constructeurs nationaux. Dans ce domaine, la France est le seul pays européen à développer ses missiles. Ils sont propulsés par des moteurs à propergol solide confiés à Snecma Propulsion Solide. Le développement des moteurs des missiles balistiques de 3^{ième} génération M51 a franchi un pas décisif avec la réussite du tir en grandeur réelle du missile M51 le 9 novembre, et la phase de mise en série va pouvoir s'amorcer en 2007.

Les commandes de missiles tactiques émanent des gouvernements. Un certain nombre de marchés importants (tels que les Etats-Unis, la Russie et la Chine) demeurent totalement ou partiellement fermés

aux fournisseurs européens ou soumis à des politiques de préférence nationale. Le motoriste est sur ce créneau lié au missilier avec lequel il entretient des relations d'exclusivité. Les missiles de courte portée sont propulsés par des moteurs à propergol solide, les autres généralement par des turbo-réacteurs.

Une activité à forte composante de recherche et développement, et à séries limitées

Outre une étroite relation entre le motoriste et le maître d'œuvre du lanceur ou du missile, les deux secteurs d'activité se caractérisent par des programmes de développement et d'industrialisation longs faisant l'objet d'un financement pris en charge sur des budgets institutionnels, tels que ceux de l'ESA (Agence Spatiale Européenne) pour ce qui concerne l'espace civil en Europe, ou des budgets relevant de la Défense Nationale pour ce qui concerne les applications militaires stratégiques. Le développement des missiles est également financé par les gouvernements clients.

Les activités de série portent le plus souvent sur des quantités limitées et la part des coûts fixes y est importante.

6.1.4.2. Les principaux programmes en service et en développement

La propulsion spatiale civile

— *Programme Ariane*

Face à la reprise du marché spatial, Arianespace étudie une montée en cadence à sept tirs par an à compter de 2008. Cinq tirs Ariane 5 ont été réalisés et réussis en version ECA (capacité de 10 tonnes en orbite de transfert géostationnaire) en 2006 et 6 tirs sont prévus pour 2007.

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale est le motoriste principal d'Ariane, ce qui conduit aux activités suivantes au profit d'EADS-ST (production série) et de l'ESA (développement) :

- **Activités de série**

Boosters à poudre : moteurs à propergol solide d'une poussée de 650 tonnes pour les accélérateurs (boosters) d'Ariane 5 produits dans le cadre d'Europropulsion, société commune détenue à parité par SAFRAN et Avio. En 2006, douze moteurs ont été livrés en 2006 pour Arianespace (contre neuf en 2005).

Vulcain : moteur cryotechnique (hydrogène et oxygène liquides) de 110 à 140 tonnes de poussée qui équipe l'étage principal des versions G (Vulcain 1) et ECA (Vulcain 2) d'Ariane 5. Au total, cinq moteurs Vulcain 2 ont volé avec succès en version ECA (capacité de 10 tonnes en orbite de transfert géostationnaire) en 2006, et six moteurs de type Vulcain2 ont été livrés en 2006.

HM7 : moteur cryotechnique (hydrogène et oxygène liquides) de 7 tonnes de poussée équipant l'étage supérieur d'Ariane 5 version ECA, six moteurs ont été livrés en 2006.

- **Activité de développement**

Moteur Vinci : Le développement du nouveau moteur ré-allumable cryotechnique Vinci de 18 tonnes de poussée, prévu pour l'étage supérieur d'une future version lourde d'Ariane 5 ou d'un futur lanceur européen complémentaire, a fait l'objet d'un contrat de pré-développement notifié par l'ESA (Agence Spatiale Européenne) fin juillet 2006.

— *Satellites*

- *Propulsion chimique* : moteurs de 200 Newton pour le véhicule européen ATV destiné à ravitailler la station spatiale internationale.

- *Propulsion électrique* : douze moteurs plasmiques SPT100 sont en service sur quatre satellites géostationnaires. Le nouveau moteur plasmique PPS1350 a assuré avec succès la mission terre-lune de la sonde d'exploration lunaire SMART-1 de l'Agence Spatiale Européenne et a accumulé plus de 10 000 heures de fonctionnement en essais au sol de durée de vie, ce qui constitue une première mondiale pour cette technologie.

La propulsion de missiles balistiques

Dans le cadre du groupement d'intérêt économique G2P (75 % Snecma Propulsion Solide — 25 % SME filiale de SNPE), Snecma Propulsion Solide est en charge de la motorisation des missiles de la force nucléaire océanique stratégique française. Le programme de développement de la 3^{ième} génération (M51) a

franchi une étape décisive avec la réussite du tir en grandeur réelle du missile M51 le 9 novembre 2006 permettant l'amorçage de la phase de mise en série ; livraison du premier jeu de propulseurs de série.

La propulsion de missiles tactiques et des cibles

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale assure sur ce créneau la propulsion des missiles MBDA suivants :

- Mistral : motorisé par Snecma Propulsion Solide,
- Missiles de croisière : la gamme « TRI » de Microturbo équipe les missiles de croisière Apache et Scalp ainsi que leurs dérivés Storm Shadow.

La société Microturbo assure la motorisation des cibles C22 de MBDA, des cibles américaines MQM 107 pour les besoins de l'US Air Force et des cibles de la société italienne Galileo (ex. Meteor) pour les forces de l'OTAN en Europe.

6.2. Equipements Aéronautiques

Le Groupe SAFRAN est l'un des principaux équipementiers aéronautiques mondiaux dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques : les nacelles et inverseurs de poussée, les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les systèmes de régulation moteur et équipements associés et les transmissions de puissance, les câblages et les systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et les équipements de filtration. La branche Equipements Aéronautiques réalise aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

La branche Equipements Aéronautiques a poursuivi en 2006 les orientations antérieures :

- consolidation des positions de premier plan dans les métiers principaux d'équipementier,
- investissement soutenu dans les programmes majeurs d'avions nouveaux ou dérivés,
- amélioration de la compétitivité économique par l'amélioration continue de la productivité et des processus (Action V) et par l'amélioration de la structure et des coûts de production.

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté de la branche Equipements Aéronautiques s'établit à 2 644 millions d'euros, en progression de 5,3 %, et a contribué à hauteur de 23 % au chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté du Groupe.

6.2.1. Nacelles et inverseurs de poussée : Aircelle

La nacelle est constituée par la carène du moteur, l'entrée d'air, la tuyère et l'inverseur de poussée, qui est un équipement permettant de renverser le flux du moteur pour apporter un complément de freinage. L'inverseur de poussée représente environ la moitié de la valeur de l'ensemble.

Aircelle est organisée en deux divisions et une filiale, qui regroupent programmes et activités par segments de marché :

- « **Larges Nacelles** » : en 2006, Aircelle a notamment livré 80 nacelles complètes pour l'A340-500/600 et 463 inverseurs de poussée pour l'A330 (moteur Trent 700), l'A320 (moteur CFM56) et l'A340-200/300. En ce qui concerne l'A380, Aircelle a livré à Airbus 12 nacelles « série » pour la version motorisée par le Trent 900, qui a obtenu sa certification le 12 décembre, et quatre nacelles pour les essais en vol de la version motorisée par le GP 7000. Ces équipements se comportent de façon satisfaisante.
- « **Petites Nacelles** » : en 2006, Aircelle a livré globalement 575 ensembles ou sous-ensembles de nacelles. Le chiffre d'affaires correspondant est en hausse de 2,8 % par rapport à 2005. En ce qui concerne les nouveaux programmes, la nacelle de Falcon 7X s'est comportée de façon satisfaisante durant les essais en vol de l'appareil et le développement de la nacelle du RRJ/SaM146 s'est poursuivi conformément au calendrier général du programme.
- « **Aérostructures** » : les activités dans les aérostructures sont regroupées depuis 2005 dans une filiale (SLCA) afin de mieux piloter les activités correspondantes. Il s'agit essentiellement de carénages pour la famille A340-200/300 et A340-500/600 et l'hélicoptère NH90.

Les nacelles et inverseurs de poussée ont globalement représenté 88 % de l'activité d'Aircelle en 2006.

Aircelle a poursuivi en 2006 ses actions d'amélioration de ses structures opérationnelles de production :

- les activités de l'établissement de Meudon ont été transférées sur les sites du Havre et de Toulouse et l'établissement a été cédé.
- le nouveau site de Nouasseur au Maroc est entré en service, comme prévu, début janvier 2006 et la production des pièces composites a démarré au mois de mars.

6.2.2. Trains d'atterrissage : Messier-Dowty, services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier-Services

6.2.2.1. Trains d'atterrissage : Messier-Dowty

Messier-Dowty assure la conception, la production et le support après-vente de trains d'atterrissage d'avions et d'hélicoptères de toutes tailles, civils et militaires. Elle réalise également l'intégration, lorsque le client le demande, de systèmes associés. Enfin, elle assure l'assistance technique et la distribution des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de ses équipements.

- **Trains Airbus.** En 2006, Messier-Dowty a livré à Airbus 351 trains d'atterrissage pour la famille A320, 83 pour la famille A330/A340, 8 pour la famille A300/A310, ainsi que 8 trains avant pour l'A380.

La version « enhanced » du train A340 et la version « high gross weight » du train A340/500-600 sont entrées en service au cours de l'année.

Conjointement avec Messier-Bugatti, Messier-Dowty a poursuivi le développement du système complet du train d'atterrissage de l'avion de transport A400M.

Enfin, Messier-Dowty a engagé avec Airbus les études préliminaires du train principal du nouvel avion A350.

- **Trains Boeing et militaires.** Les trains Boeing 787 sont entrés en pleine phase de production. Le premier train de série doit être livré en avril 2007. La production doit augmenter très rapidement pour atteindre 124 trains complets à l'horizon 2010.

Déjà titulaire du contrat du train principal du Boeing V22, Messier-Dowty a gagné celui du train avant.

- **Trains pour avions régionaux et avions d'affaires.** Les étapes clés de la certification des trains du Falcon 7X ont été franchies avec succès en 2006, avec notamment l'audit de certification du logiciel de pilotage de la roue avant.

Le nouveau bâtiment d'intégration de systèmes d'atterrissage, situé à Vélizy, a été inauguré au mois de juillet, tandis que les travaux de construction de la nouvelle usine de Suzhou, près de Shanghai en Chine, se sont poursuivis tout au long de l'année.

6.2.2.2. Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés : Messier Services

Messier Services est spécialisée dans la maintenance de la totalité des produits Messier-Dowty et Messier-Bugatti, mais aussi des produits concurrents sur toute la gamme des appareils de 10 tonnes et plus.

- Messier Services a poursuivi, en 2006, la mise en place d'un nouvel atelier de réparations au Mexique, destiné à remplacer, début 2007, l'actuel centre de réparation nord-américain, situé près de Washington : l'homologation des autorités de certification a été obtenue. Le site de Washington a été cédé.
- Messier Services a été sélectionné par US Air pour les grandes révisions de ses trains A320 (102 jeux avions entre 2007 et 2011).

6.2.3. Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage : Messier-Bugatti

Messier-Bugatti assure la conception, la production et le support de roues et de freins carbone pour avions. Il intervient aussi dans le domaine des systèmes électroniques et électro-hydrauliques pour le freinage des avions, la surveillance pneus/freins/atterrisseurs et les manœuvres des trains d'atterrissage.

- **Roues et freins.** Sur une flotte totale proche de 7 000 avions de plus de 100 places équipés de freins carbone, près de 2 850 sont équipés par Messier-Bugatti, soit environ 41 % du marché. Sur ce créneau, la flotte équipée par Messier-Bugatti s'est accrue de 377 avions en 2006 (Source: ACAS et SAFRAN).

Début 2006, Messier-Bugatti a été sélectionnée par Boeing pour équiper les avions de la famille B737 Nouvelle Génération.

Le frein électrique retenu sur le Boeing 787 constitue la première application commerciale de cette nouvelle technologie. Messier-Bugatti a livré les 2 premiers freins ainsi que le 1^{er} calculateur de freinage, développé en association avec Sagem Défense Sécurité, pour réglage du système « anti-skid ».

La société a engagé, en fin d'année, la construction d'un nouvel atelier de fabrication des roues et d'assemblage de freins sur son site de Walton (Kentucky), aux Etats-Unis, dont la production, en 2008, viendra s'ajouter à celle du site français de Molsheim.

- **Systèmes de contrôle freinage/atterrissage et systèmes de surveillance.** Messier-Bugatti équipe en source unique tous les avions Airbus, ainsi que tous les avions civils et militaires de Dassault. L'année 2006 a été marquée notamment par l'achèvement des travaux de développement sur les programmes A380 et A340/500-600 « High Gross Weight », et par la poursuite des travaux de développement sur l'A400M et le Falcon 7X.

Messier-Bugatti a par ailleurs été sélectionnée par Boeing pour la fourniture du système de surveillance de la pression des pneumatiques et de la température des freins sur un nouveau programme, le B747-8.

L'activité systèmes électriques de sièges et de cabines a été cédée début 2006.

6.2.4. Systèmes de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance : Hispano-Suiza

Hispano-Suiza conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme étendue de systèmes de régulation, de transmissions de puissance et d'équipements aéronautiques pour moteurs d'avions civils et militaires. Ses clients sont principalement des sociétés du Groupe.

En ce qui concerne les transmissions de puissance (38 % de l'activité totale), Hispano-Suiza a été retenue par Rolls-Royce pour le successeur du moteur BR710 destiné à l'aviation d'affaires et par Eurocopter pour son hélicoptère EC175.

Dans le domaine de la régulation (62 % de l'activité totale) :

- programmes militaires : le logiciel V2 du M88, incorporant toutes les fonctionnalités de maintenance, a obtenu sa qualification à mi-année et une nouvelle architecture de calculateur TP400 intégrant l'évolution des demandes du client Airbus a été définie. Un premier calculateur a été livré fin décembre.
- programmes civils : la régulation du moteur SaM146 a été testée et mise au point au banc d'intégration système permettant ainsi de réaliser les premiers essais du moteur complet de façon très satisfaisante. Les calculateurs de régulation développés par Hispano-Suiza pour les moteurs PWC610 et PWC615 ont été certifiés.

L'A380, équipé du système électrique de commande d'inverseur de poussée ETRAS conçu par Hispano-Suiza en partenariat avec Honeywell, a été certifié le 12 décembre 2006 dans la version de motorisation RR Trent. Il s'agit là de la première application commerciale de cette technologie.

Au plan industriel, la société a quitté le site de Bezons pour concentrer l'ensemble de ses effectifs du Nord de Paris sur son site de Colombes. Elle a par ailleurs poursuivi le développement de sa filiale Hispano-Suiza Polska en Pologne.

6.2.5. Câblage et systèmes de liaisons électriques : Labinal

A travers sa filiale Labinal, le Groupe fournit des systèmes de câblages et des prestations de services ingénierie sur les marchés aéronautiques, spatiaux et de défense.

Les activités de câblage électrique représentent environ 80 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté contributif de Labinal.

En 2006, de nouveaux succès commerciaux ont été remportés avec notamment l'industrialisation et la fabrication des harnais électriques commerciaux des Falcon 900 et 2000 à Little Rock, aux Etats-Unis, pour le compte de Dassault Falcon Jet, dans la continuité du contrat remporté en 2005 pour le F7X.

Des étapes majeures ont été franchies dans la mise en oeuvre des programmes majeurs des deux leaders aéronautiques mondiaux avec :

- la poursuite des travaux de développement du programme B787 et la livraison du premier harnais de série au mois de novembre,
- la livraison des harnais des premiers A380,
- le lancement de la production des câblages et armoires électriques du premier A400M,
- une activité production soutenue en raison des montées en cadence des programmes série Airbus et Boeing.

L'extension de 8 000 m² de l'usine de Labinal de Mexico à Chihuahua au Mexique, l'inauguration d'une nouvelle usine de 400 personnes à Ain Atiq, près de Rabat au Maroc, l'emménagement dans de nouveaux locaux des équipes nord américaines de Corinth aux Etats-Unis (Texas) et l'ouverture d'une unité de production et d'ingénierie sur le site de Dassault Falcon Jet à Little Rock, Arkansas (USA) ont permis à Labinal de répondre aux augmentations des cadences de production de ses clients avionneurs et de continuer à optimiser sa performance industrielle.

L'activité Ingénierie & Technologie représente, quant à elle, environ 20 % du chiffre d'affaires de Labinal. Elle a connu en 2006 une hausse de près de 25 %, qui s'explique par une forte demande pour soutenir le développement des nouveaux programmes. L'année a été marquée notamment par la création d'une société commune avec le Groupe IGE+XAO pour développer et commercialiser une offre logicielle dédiée à la fabrication des harnais électriques et par l'ouverture d'un bureau d'études au Mexique à Chihuahua lié aux activités du site de production mexicain.

L'ancien siège social de Labinal à Saint-Ouen a été cédé courant mai.

6.2.6. Autres activités

6.2.6.1. Ingénierie : Teuchos

Teuchos fournit des prestations de services ingénierie sur les marchés aéronautique et automobile.

SAI en Inde et Teuchos Maroc au Maroc ont atteint respectivement 340 personnes et 90 personnes en fin d'année.

Au mois de novembre, Teuchos a regroupé l'essentiel de ses effectifs en région parisienne dans un nouvel établissement situé à Montigny-le-Bretonneux.

6.2.6.2. Connecteurs : Cinch Connectors Inc.

Cinch Connectors Inc. conçoit, fabrique et commercialise des gammes de connecteurs et produits d'interconnexion pour le marché des véhicules commerciaux terrestres et pour certains segments des marchés de l'aéronautique, de l'armement, des télécommunications et de l'informatique.

6.2.6.3. Petits moteurs électriques : Globe Motors

Globe Motors conçoit, fabrique et commercialise une large gamme de moteurs et actionneurs électriques de précision.

6.2.6.4. Systèmes de ventilation pour avions : Technofan

A travers sa filiale à 60,71 % Technofan (société cotée sur le segment C d'Euronext Paris, dont le solde du capital est détenu par le public), le Groupe conçoit, produit et commercialise des systèmes de ventilation cabine, avionique, refroidissement de freins pour avions commerciaux, hélicoptères et avions militaires.

Déjà responsable de la ventilation cockpit, cabine, avionique et freins de l'A380, Technofan a été sélectionnée pour la ventilation de la distribution électrique secondaire.

6.2.6.5. *Filtres hydrauliques : Sofrance*

Sofrance produit et commercialise une large gamme de systèmes de filtration pour application carburant, lubrification, air et hydraulique.

Sofrance a été sélectionnée par Airbus pour la fourniture, en seconde source « après-vente », des filtres à air cabine de l'A380.

6.3. Défense Sécurité

6.3.1. Faits marquants de la branche Défense Sécurité

Les faits marquants de l'année 2006 sont les suivants :

Navigation et systèmes aéronautiques :

- mise en service opérationnel des 14 Mirage V pakistanais modernisés par Sagem Défense Sécurité.
- choix de Sagem Avionics, Inc. pour fournir les équipements électroniques de la chaîne de pilotage des trois cent vingt-deux UH-72 Lakota (EC145) de l'US Army.
- désignation de Sagem Avionics, Inc. comme partenaire exclusif de General Dynamics Aviation Services pour la modernisation de l'avionique des Gulfstream GII et GIII.
- Armement Air-Sol Modulaire : succès du tir d'intégration Rafale et du 1^{er} tir de qualification décamétrique.

Optronique et systèmes aéroterrestres :

- succès à l'export des équipements de vision nocturne multifonctions de nouvelle génération (télémetros, compas et GPS intégrés).
- livraison des prototypes de système fantassin Felin à la Délégation Générale pour l'Armement ; Felin présenté au sommet de l'OTAN par l'Armée de Terre française.
- commande du ministère de la Défense grec de deux systèmes de drones Sperwer supplémentaires ; trois armées de l'OTAN déploient Sperwer en opérations extérieures.
- acquisition des activités Naval & Ground de EADS Defence Security, afin de renforcer la position de Sagem Défense Sécurité en optronique navale.

Sécurité :

- choix de Sagem Défense Sécurité par le Mexique pour réaliser le plus grand système multibiométrique (empreintes et visage) au monde, destiné au contrôle des listes électorales.
- forte croissance de l'activité monétique en 2006 ; succès de la nouvelle gamme de terminaux de paiement Sagem Monétel.
- sélection par la Commission Européenne de Sagem Défense Sécurité pour fournir le moteur biométrique de gestion d'identité de l'Union Européenne (demandes de visa européen dans un premier temps) et par la France pour fournir le système de traitement des visas biométriques (VisaBio).
- choix de Sagem Défense Sécurité par le PMU pour réaliser de nouveaux terminaux de prises de paris.

6.3.2. Activité de Sagem Défense Sécurité et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté de la branche Défense Sécurité s'établit à 1 445 millions d'euros, en progression de 17,4 % (5,2 % à périmètre comparable après retraitement de l'entrée dans le périmètre d'Orga), et a contribué à hauteur de 13 % au chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté du Groupe.

6.3.2.1. Division navigation et systèmes aéronautiques

Comme en 2005, l'activité Navigation et Capteurs est en progrès sur l'ensemble de ses marchés. Le carnet est en croissance, tous domaines confondus.

La livraison des équipements pour la tranche des quarante-huit avions Rafale s'est activement poursuivie avec la fourniture de OSF (Optronique Secteur Frontal), détecteurs de départ de missiles SAMIR, centrales inertielles, boîtiers d'interconnexion BISE et boîtiers gyroscopiques.

Concernant l'Armement Air-Sol Modulaire (AASM), l'année 2006 a vu la réalisation du tir d'intégration Rafale et du premier tir de qualification décimétrique. Au total 12 tirs ont été réalisés, tous avec succès.

L'étude de la version métrique du AASM suit son cours, ainsi que celle de la version laser (Plan d'Etudes Amont — Tranche 1).

Dans le domaine des autodirecteurs infrarouges, le contrat pour le développement et la production de l'autodirecteur du Mistral RMV (Rénovation à Mi-Vie) a été obtenu en début d'année. La production des autodirecteurs du MICA s'est poursuivie et 163 pièces ont été livrées en 2006.

En ce qui concerne l'activité Avionique, le chiffre d'affaires 2006 a continué à augmenter par rapport à 2005 du fait des montées en cadences de la plupart des programmes de nos clients, notamment pour le NH90.

Pour l'A380, la certification du SCI — Server Communication Interface (élément de sécurité logiciel du NSS, Network Server System, système de gestion des informations) a été prononcée.

Les premiers calculateurs de freins électriques destinés au Boeing 787 ont été livrés à Messier Bugatti.

Sagem Défense Sécurité a été retenu pour fournir les actionneurs de pilotage des nouveaux programmes de Bell Helicopter.

Sagem Avionics, Inc., filiale à 100 % impliquée dans l'avionique, est devenue le partenaire exclusif de General Dynamics Aviation Services pour la modernisation de l'avionique des Gulfstream GII et GIII. Sagem Avionics, Inc. est aussi choisi pour fournir les équipements électroniques de la chaîne de pilotage des trois cent vingt-deux UH-72 Lakota (EC145 d'Eurocopter) de l'US Army. Dans le programme ROSE III de modernisation des Mirage V de la Pakistan Air Force, la mise en service opérationnel du 27^{ième} escadron de 14 Mirage V modernisés est intervenue.

Pour le programme HORUS de modernisation des Mirage V égyptiens, la qualification en France du prototype a été obtenue et livré au client.

Le contrat signé en décembre 2005 par la SAS ASTRAC, JV à 50/50 entre Sagem Défense Sécurité et Thales Systèmes Aéroportés, avec les Forces Royales Air du Maroc pour la modernisation de leurs vingt-sept Mirage F1 est entré en vigueur et les développements sont en cours.

Dans l'activité systèmes de commandement aéronautiques, le déploiement de SICOPS Bases (Système d'Information et de Communication des Opérations des bases aériennes) dans toutes les bases opérationnelles de l'Armée de l'Air s'est terminé en 2006.

En préparation de missions aéronautiques, la version du SLPRM (Système Local de Préparation et de Restitution de Missions) pour le Rafale F2 est entrée en démonstration de bon fonctionnement.

6.3.2.2. Division optronique et systèmes aéroterrestres

Dans le domaine des viseurs pour les hélicoptères TIGRE, la France et l'Espagne ont confirmé les commandes de série pour la nouvelle version HAD des hélicoptères. Ces commandes complètent celles du STRIX en production série pour la France et pour l'Australie, et d'OSIRIS pour l'Allemagne.

En ce qui concerne, les caméras thermiques et les jumelles de vision nocturne, les caméras de troisième génération MATIS ont enregistré des prises de commandes sur de nouveaux pays. Les jumelles thermiques multifonctions JIM, avec télémètre et compas intégrés, déjà commandées par la DGA (Délégation Générale pour l'Armement) ont rencontré un intérêt certain sur le marché export en 2006.

Le programme FELIN (système du fantassin du futur) se poursuit dans le respect des délais contractuels : les prototypes ont été livrés fin 2006 et la formation des personnels militaires et étatiques a pu être effectuée début janvier 2007.

Deux systèmes de drones supplémentaires ont été commandés en juin 2006 par l'Armée de Terre grecque, consolidant ainsi Sagem Défense Sécurité comme fournisseur majeur de drones tactiques en Europe et pour les Forces de l'OTAN (plus de 120 avions livrés à ce jour). Avec plus de 270 vols, Sperwer est devenu l'un des éléments clé pour la sécurité des troupes opérant à partir de Kandahar en Afghanistan. En conséquence, l'Etat canadien a commandé en 2006 dix avions et une station sol supplémentaires. En fin

d'année 2006, les Forces hollandaises et françaises ont déployé les drones Sagem Défense Sécurité respectivement en Afghanistan et au Liban, appuyées par le soutien logistique mis en place pour faire face à ces trois Opérations Extérieures simultanées.

L'année 2006 a été, dans le domaine de la marine de surface, marquée par le rachat en fin d'année des activités Naval & Ground de EADS Defence Security. Cette acquisition apporte notamment l'accès à de nouveaux marchés dans le domaine de l'autoprotection marine et terrestre, et un renforcement dans le domaine des conduites de tir de marine de surface.

Dans le domaine de l'optronique sous-marine, l'année 2006 a vu le lancement commercial d'une nouvelle génération de mats optroniques trisenseurs, adoptés par la Marine indienne avec une première commande de 6 équipements pour ses Scorpène.

L'Armée indienne a notifié à Sagem Défense Sécurité une nouvelle tranche de viseurs de chars ARJUN.

Pour le programme Laser Mégajoule, les premières chaînes d'infrastructure de la SAHA (Section Amplificatrice Hors Amplificateurs) ont été fabriquées et testées dans le centre de Tarbes de Sagem Défense Sécurité. Le CEA a confirmé sa décision de décaler d'un an l'entrée des premières infrastructures dans les Hall Laser de Bordeaux.

Pour l'optique (département REOSC), l'année 2006 a été riche en nouveaux contrats dans tous les domaines, ce qui a permis de compenser la décision du CEA de repousser la production des optiques du LMJ. Ainsi en spatial, Sagem Défense Sécurité a été retenu pour la fourniture des miroirs plans de l'instrument NIRSPEC (Near InfraRed Spectrometer) du James Webb Space Telescope, télescope spatial successeur d'Hubble destiné à observer les galaxies lointaines.

En astronomie, Sagem Défense Sécurité a reçu une commande pour la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'un télescope robotisé de 2,5 m pour un observatoire russe.

Principales filiales et participations rattachées à la division optronique et systèmes aéroterrestres

La filiale à 100 % de Sagem Défense Sécurité implantée en Suisse, Vectronix AG, a poursuivi ses activités d'étude, fabrication et commercialisation de produits optroniques, essentiellement jumelles et instruments d'observation portables, en Europe et, par l'intermédiaire de sa filiale Vectronix Inc., en Amérique du Nord.

Positionnement et concurrence

Les principaux concurrents sont British Aerospace, Thales et SELEX dans l'électronique de défense, Honeywell et Litton Industries dans la navigation inertielle, Lockheed Martin, Raytheon et Northrop-Grumman dans les systèmes et l'optronique, Thales, Honeywell, Rockwell Collins dans le domaine du pilotage d'hélicoptères, IAI, Elbit pour le retrofit d'avions ou d'hélicoptères, Teledyne, Allied Signal pour l'ACMS (Aircraft Condition Monitoring System), IAI, Elbit et AAI dans les drones, Thales pour les systèmes d'infanterie FELIN.

6.3.2.3. Division sécurité

Solutions gouvernementales

Des appels d'offres pour la mise en place de cartes d'identité biométriques ont été remportés au Ghana et au Kazakhstan. Des contrats ont également été signés pour la livraison de systèmes AFIS (Automatic Fingerprint Identification System) civils au Brésil (pour la carte d'identité de l'état de Bahia), au Pérou et, au Mexique, pour réaliser le plus grand système multibiométrique (empreintes et visage) au monde, destiné au contrôle des listes électorales. La police espagnole a commandé à Sagem Défense Sécurité ses licences de comparaison d'empreintes « match on card » pour la carte d'identité espagnole.

Enfin le GIE Sesam Vitale a retenu Sagem Défense Sécurité pour la numérisation de la photo de la future carte Vitale en France.

En ce qui concerne le contrôle aux frontières, Sagem Défense Sécurité a remporté un grand nombre de contrats clés dans le domaine des visas biométriques : contrat avec l'Union Européenne pour le moteur de recherche biométrique du visa européen (70 millions de personnes à terme), contrat avec la France pour le système de visa biométrique Visabio, contrat avec le Home Office britannique pour bâtir un AFIS pour le contrôle des visas d'entrée dans le pays. Des contrats d'équipement en AFIS et terminaux pour le contrôle

des réfugiés ont été signés avec la Roumanie et la Lettonie. Des commandes de terminaux pour les visas biométriques ont été obtenues au Danemark, en Finlande et en Estonie.

Dans le domaine de la police, de nombreux contrats et extensions de systèmes ont été signés à l'export : Finlande, Koweït, Afrique du Sud, Venezuela, Royaume-Uni. La police hollandaise a commandé à Sagem Défense Sécurité la conversion de ses fiches d'empreintes digitales. Aux Etats-Unis, Sagem Morpho Inc. a remporté les contrats AFIS de New Mexico et du Kansas et de nombreuses extensions.

Terminaux et Systèmes Sécurisés

Dans le domaine des Transports, Sagem Défense Sécurité a été retenu pour la suite du programme Contrôle Sanction Automatique et va donc livrer jusqu'à 1 500 nouveaux radars dans les trois ans à venir.

Sagem Défense Sécurité a par ailleurs remporté trois affaires pilotes significatives : il s'agit d'un système de lecture automatique de plaques minéralogiques, d'un système de contrôle des distances entre véhicules et d'un système de paiement automatisé des contraventions de stationnement.

Le secteur des terminaux de prises de jeux a notamment enregistré deux succès :

- le PMU, en France, a confié à Sagem Défense Sécurité la fourniture de 8 000 terminaux. Les terminaux seront livrés en 2007 et 2008 et la maintenance sera assurée pendant sept ans.
- Loto Québec, la loterie québécoise, a choisi Sagem Défense Sécurité pour le renouvellement de ses 8 750 terminaux à la place d'un fournisseur local. Les terminaux seront livrés également en 2007 et 2008.

En ce qui concerne les terminaux biométriques, la progression des ventes a été très significative (de plus de 50 %).

L'activité cartes (Sagem Orga GmbH + département Cartes de Sagem Défense Sécurité) a été, pendant toute l'année 2006, sous la pression d'une concurrence intense, générée par une restructuration de l'industrie mondiale de la carte à puce. Celle-ci a entraîné une baisse des prix de plus de 40 % (vs 2005), en particulier sur les cartes SIM.

Principales filiales et participations rattachées à la division sécurité

Sagem Orga GmbH : l'exercice 2006 s'est caractérisé, pour Sagem Orga GmbH et ses filiales, par une forte augmentation des volumes en particulier dans les Télécommunications (carte SIM). Cependant, l'environnement de marché et la forte érosion des prix de vente n'ont pas permis de maintenir la croissance du chiffre d'affaires. Face à ce contexte très défavorable, Sagem Orga a réagi dès le début de l'année en adaptant ses structures commerciales, industrielles et de R&D, afin d'améliorer sa compétitivité et poursuivre sa croissance, en particulier dans les pays à fort potentiel de développement (Brésil, Russie, Inde et Chine).

Sagem Morpho Inc. : cette filiale poursuit sa commercialisation des systèmes et produits biométriques sur le continent Nord-Américain.

Sagem Monétel : en monétique, le marché a été particulièrement porteur ; Sagem Monétel a battu les records de vente avec une progression de l'ordre de 42 % par rapport à l'année dernière. Sagem Monétel a pénétré de nouveaux pays (Mexique par exemple) et le 100 000^{ème} terminal a été livré en Turquie. Les ventes en France sont également importantes.

Positionnement et concurrence

Sagem Défense Sécurité occupe avec ses filiales des positions de leader en systèmes biométriques (N°1 mondial en AFIS — Automatic Fingerprint Identification System — avec 48 % de part de marché, selon la source « Security Industry Annual 2005 » de Lehman Brothers), en monétique (N°3 mondial des terminaux de paiement sans fil selon la source « The Nilson Report » d'octobre 2006), pour les terminaux de jeux, pour les cartes à puce (N°4 mondial, avec une part de marché de 8,9 % dans les cartes à microcontrôleur et de 7,1 % sur le marché global des cartes à puce selon l'étude Frost & Sullivan « World Smart Card Markets » de décembre 2006).

Les principaux concurrents sont Thales, EADS, EDS, Siemens, Unisys, IBM, HP, NEC pour les grands programmes de cartes nationales d'identité et de contrôle aux frontières, NEC, Motorola, Cogent Systems pour la biométrie basée sur la reconnaissance d'empreintes digitales, L-1 Identity Solutions, Cognitec

pour la biométrie basée sur la reconnaissance de visage, Ingenico, Hypercom, Verifone pour les terminaux de paiement, Gemalto, Oberthur, Giesecke & Devrient pour les cartes à puce.

6.4. Communications

En 2006, le chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté de la branche Communications s'établit à 2 167 millions d'euros. Il était en 2005 de 2 342 millions d'euros dont 237 millions d'euros au titre des activités « Câbles et Collectivités Locales » cédées en décembre 2005. A périmètre constant, il progresse donc de 2,8 %. Le chiffre d'affaires réalisé se décompose en 958 millions d'euros pour les activités de Téléphonie Mobile et 1 209 millions d'euros pour les activités de Communication Haut Débit.

6.4.1. Division téléphonie mobile

Résultats, marchés et produits

Le chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté de la division téléphonie mobile s'élève à 958 millions d'euros en 2006, contre 1 090 millions d'euros en 2005. Cette décroissance résulte pour l'essentiel de la baisse du prix moyen des terminaux vendus ainsi que de la baisse du nombre de terminaux, qui passe de 17,45 millions de mobiles livrés en 2005 à 17,18 millions en 2006. Elle résulte également de la baisse du chiffre d'affaires réalisé dans la vente de modules et de kits de composants qui s'est terminée au premier semestre. La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international a été stable d'une année sur l'autre à 70 %.

Le caractère saisonnier des ventes, la forte baisse des prix de marché des terminaux d'entrée et de milieu de gamme en début d'année et le manque de produits 3G compétitifs ont conduit à un résultat opérationnel négatif au premier semestre.

La perception par les clients d'incertitudes liées à l'avenir de l'activité téléphones mobiles de Sagem Communication, ainsi que la défaillance brutale de certains nos concurrents, ont rendu les opérateurs particulièrement prudents dans leurs choix de fournisseurs, ce qui a empêché les ventes de profiter de la saisonnalité habituellement favorable aux commandes pour les ventes de fin d'année. En conséquence, le résultat opérationnel s'est encore creusé au deuxième semestre.

Sagem Communication se maintient, sur l'année 2006, en 7^{ème} position avec une part de marché mondiale de 1,6 % (source : Gartner).

En Europe de l'Ouest, sur un marché en très légère croissance, la part de marché de Sagem Communication sur les neuf premiers mois de l'année, a légèrement augmenté de 0,3 point pour atteindre 6 % positionnant Sagem Communication en 5^{ème} position (source : Gartner). Les principaux gains de part de marché viennent de l'Espagne (succès de la gamme Simply/Vodafone) et de l'Italie (Vodafone) alors qu'elle est en retrait en Angleterre, Allemagne et France (lancement des produits 3G réalisés à partir du troisième trimestre).

Cette croissance résulte, pour l'essentiel, de la poursuite des relations stratégiques avec les principaux opérateurs européens, Vodafone, Orange, T-Mobile, TIM et Telefonica, mais aussi, en particulier en France, avec les nouvelles relations mises en place avec les opérateurs virtuels (MVNO).

En Europe de l'Est, les ventes ont augmenté par rapport à 2005 dans un marché relativement stable, essentiellement en Pologne, Roumanie et Russie. Le mix produit s'est amélioré avec le lancement de produits plus haut de gamme sur la fin de l'année (my501C, my600X plus particulièrement).

En Amérique Latine, l'usine de production de Manaus (Brésil) a fabriqué des produits pour le Brésil, distribués sous la marque du partenaire Gradiente au Brésil et commercialisés par la société Brightstar, sous la marque Sagem Communication, en Amérique Latine et Centrale.

En Asie Pacifique, à fin 2006, les ventes de mobiles sont en forte progression s'établissant à 1,7 millions contre 551 000 en 2005.

Alors qu'en début d'année 2006, le portefeuille de produits était encore très orienté entrée de gamme, situation encore amplifiée par le démarrage tardif des mobiles 3G au troisième trimestre, plusieurs produits de milieu et haut de gamme ont été introduits durant l'année :

- le my700X, premier produit EDGE, sélectionné par Orange, Bouygues Telecom ou TIM, grâce à ses fonctions musique et vidéo, avec entre autres, la capacité de le connecter à un casque stéréo sans fil,
- le my501C (lancé au début du troisième trimestre), positivement accueilli sur les marchés,

- la nouvelle offre 3G avec, en juillet, le my800X, milieu de gamme, et en septembre le my600X (3G multimédia sans vidéo téléphonie), vendu à prix très attractif pour que Sagem Communication, en retard sur cette technologie, puisse être éligible sur ce marché de la 3G,
- le produit myMobileTV, industrialisé pour permettre des livraisons commerciales en Italie et en Afrique du Sud, et devant être suivi en 2007 par une nouvelle version dans un nouveau design encore plus adapté à la visualisation de programmes télévisés.

Associés à tous ces nouveaux produits, une nouvelle gamme d'accessoires Bluetooth a été lancée.

Un autre produit, le Simply VS4, exclusif pour Vodafone, a été développé et lancé.

Partenariat avec la société Bird

Suite aux décisions prises l'année dernière dans le cadre du partenariat avec Bird, la mise en commun des achats a commencé à porter ses fruits et a permis une première économie de plusieurs millions d'euros, par la globalisation des besoins des deux sociétés sur quelques composants au départ, processus qui est généralisé sur 2007.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2006, la JV de R&D, qui regroupe les effectifs d'étude de Bird et de NBBSE (Ningbo Bird Sagem Electronic), est opérationnelle et a déjà développé plusieurs produits pour Sagem Communication, clams et slides en particulier.

Nouvelle organisation en Business Units (BU)

Afin de redresser l'activité et de retrouver une situation bénéficiaire, une nouvelle stratégie a été adoptée au quatrième trimestre. Les objectifs principaux sont : redevenir bénéficiaire, être en cohérence avec la stratégie de nos clients/partenaires opérateurs, préserver l'emploi et optimiser le délai de mise sur le marché, le tout en maîtrisant nos coûts fixes. Cette stratégie consiste à se concentrer sur les segments de marché et les régions présentant une vraie valeur ajoutée ; à abandonner la course à la part de marché ; à développer de nouveaux créneaux tels que la Convergence (GSM WiFi, TV sur mobile, mobile comme moyen de paiement), le partenariat avec des marques (marques de luxe en particulier), et l'ODM (Original Design Manufacturing) pour la fourniture de mobiles exclusifs en grandes quantités à des opérateurs ou à des fournisseurs de mobiles sous leur propre marque.

A cet effet, le segment d'activité Mobiles a été restructuré en six BU plus verticalisées, plus près du client et responsables chacune de leur propre compte d'exploitation, aidées pour les ventes par une direction commerciale regroupant toutes les forces de vente.

Cette nouvelle organisation est opérationnelle depuis le début de l'année 2007.

6.4.2. Division haut débit

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 s'est élevé à 1 209 millions d'euros, soit une progression de 19 % par rapport à 2005 à périmètre comparable (hors Câbles et Collectivités Locales).

Le Business Group Haut Débit est composé de cinq activités.

Activité Terminaux d'Impression

Le nombre de terminaux livrés est de 1 363 000, soit une progression de 36 % par rapport à 2005.

Dans le département Consumer, la croissance est due au très bon démarrage de la JV Photar Sagem Electronics avec 354 000 fax livrés en Chine, soit une part de marché de 22 % (Numéro 2 chinois du Phonefax — Source OLX Beijing juillet 2006), associée à la très bonne tenue des ventes de Phonefax en Europe.

Dans le département Professionnel, après un démarrage difficile au premier semestre dû au retard des produits laser entrée de gamme, le second semestre a vu des records de livraison. La signature de contrats OEM importants en fin d'année, contribue à un carnet de commandes de plus de 40 000 produits.

En Photo Numérique, le nombre d'imprimantes livrées est de 85 000, soit le double de 2005.

Terminaux Résidentiels

Le volume de terminaux d'accès Résidentiel a été de 5 445 000 contre 4 050 000 en 2005. La progression en volume des passerelles résidentielles (Livebox, DartyBox, NeufBox, Freebox, AliceBox...) est très sensible, passant de 1 795 000 à 3 498 000 en 2006.

Le développement et la commercialisation active de nouveaux services via l'accès Internet par les grands opérateurs Européens devraient nous permettre de continuer notre croissance.

Les ventes de téléphones sans fil ont également progressé de 1 100 000 à 1 491 000 en 2006. Une gamme à plus forte valeur ajoutée (Wideband, Slim...) a été développée pour permettre de rendre durablement bénéficiaire cette activité.

Décodeurs et Télévision Numérique

Compte tenu des performances économiques très décevantes, la décision a été prise en juin 2006 d'arrêter l'activité Télévision.

Dans le domaine des décodeurs, nos ventes ont fortement progressé de 1 524 000 à 2 162 000 en 2006.

Les positions de marché sont :

- 1^{er} en Europe en TNT (Source GFK janvier 2007)
- 1^{er} en Europe en IP (Mpeg4 SD et HD) — Sur ces marchés en très forte croissance, Sagem Communication estime détenir une part de marché de 35 % environ en Europe
- 1^{er} en Europe du Mpeg 4 monocomposant — Estimation Sagem Communication

Réseaux

Les ventes d'équipements d'accès pour les réseaux de télécom ont connu une croissance en volume importante.

Le développement de cette activité évolue progressivement vers les terminaux professionnels permettant la mise en valeur du savoir faire d'intégrateur de réseaux clefs en mains de Sagem Communication.

Comptage et Partenariats

Les compteurs électriques ont atteint le volume de 801 000 en 2006 contre 644 000 en 2005. La part à l'exportation de cette activité est de 70 %. Sagem Communication a été confirmée fin 2006 par EDF pour la fourniture des Compteurs Bleus, Jaunes et industriels.

Dans le domaine des partenariats, l'activité avec Areva s'est fortement consolidée, ainsi qu'avec Ingenico et des fabricants d'électroménager (Fagor Brandt, Electrolux, Bosch Siemens, Groupe SEB).

6.5. Croissance du volume d'activité du Groupe

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>Var</u>
Aéronautique			
• Moteurs CFM56 (production).....	800	1 061	+33 %
• Turbines d'hélicoptères (production).....	786	979	+25 %
• Jeux de trains d'atterrissage (livraisons).....	949	1 083	+14 %
• Jeux de roues et freins carbone (livraisons) (<i>avions commerciaux de plus de 100 places</i>).....	243	377	+55 %
• Transmissions de puissance (livraisons)	1 304	1 604	+23 %
• Inverseurs de poussée famille Airbus A320 (livraisons)	286	399	+40 %

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>Var</u>
Défense Sécurité			
• Equipements de vision de nuit et jumelles multifonctions	4 011	4 820	+20 %
• Centrales inertielles	3 300	4 330	+31 %
• Terminaux biométriques (<i>terminaux biométriques de contrôle d'accès physique et logique, hors terminaux de paiement et systèmes policiers</i>).....	35 000	82 000	+134 %
• Terminaux monétiques	400 000	580 000	+45 %
	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>Var</u>
Communications			
• Téléphones mobiles (<i>hors modules</i>).....	17 447 000	17 178 000	-1,5 %
• Décodeurs (<i>satellite, câble, TNT, IP</i>)	1 524 000	2 162 000	+42 %
• Terminaux haut débit (<i>passerelles résidentielles, modems ADSL</i>).....	4 050 000	5 445 000	+34 %
• Terminaux d'impression	1 000 000	1 363 000	+36 %

6.6. Prises de commandes du Groupe

Les prises de commandes enregistrées en 2006 sont en hausse de plus de 6 % par rapport à 2005, atteignant 13,5 milliards d'euros contre 12,7 milliards d'euros en 2005.

Ces prises de commandes sont constituées des commandes fermes et valorisées aux conditions de marché.

7. ORGANIGRAMME

SAFRAN est la société holding simple du Groupe SAFRAN.

Organisation

L'organisation du Groupe SAFRAN est fondée sur :

- une société de tête, la société holding SAFRAN, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ;
- quatre branches regroupant les sociétés ou entités dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Equipements Aéronautiques, à la Défense Sécurité et à la Communication (pour une présentation des différentes branches du Groupe se reporter aux paragraphes 6 et 9 du présent document) ;
- des sociétés filiales constituées par métiers (pour un développement sur les filiales du Groupe et leurs implantations géographiques, se reporter aux paragraphes 6 et 8 du présent document).

Dans le cadre des orientations définies par le Directoire de la société SAFRAN et sous son contrôle, chaque filiale assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.

Principales missions

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour principales missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

Principaux flux financiers

Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du Groupe SAFRAN ; en conséquence, des conventions de trésorerie existent entre la société SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du Groupe SAFRAN ; elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement du dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, la société SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.

- en ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux sociétés bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

Concernant les principales filiales comportant des intérêts minoritaires, le § 6 du présent document donne un aperçu de leurs activités.

Bilan de la société SAFRAN au 31/12/2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	en millions d'euros	
ACTIF		
Immobilisations incorporelles.....	3 268,8	3 268,7
Immobilisations corporelles.....	17,9	21,8
Immobilisations financières.....	<u>3 461,8</u>	<u>3 480,5</u>
ACTIF IMMOBILISE	<u>6 748,5</u>	<u>6 771,0</u>
Comptes courants financiers groupe.....	910,3	574,0
Autres créances.....	194,1	153,1
Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	<u>528,1</u>	<u>781,0</u>
ACTIF CIRCULANT	<u>1 632,5</u>	<u>1 508,1</u>
TOTAL GENERAL	<u>8 381,0</u>	<u>8 279,1</u>
PASSIF		
Capital.....	83,4	83,4
Primes, réserves et provisions réglementées.....	4 326,1	4 172,8
Résultat de l'exercice	<u>216,4</u>	<u>302,6</u>
CAPITAUX PROPRES	<u>4 625,9</u>	<u>4 558,8</u>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<u>397,6</u>	<u>250,1</u>
Emprunts et dettes financières.....	919,9	1 109,2
Comptes courants financiers groupe.....	2 153,2	2 106,7
Autres dettes.....	<u>284,4</u>	<u>254,3</u>
DETTES	<u>3 357,5</u>	<u>3 470,2</u>
TOTAL GENERAL	<u>8 381,0</u>	<u>8 279,1</u>

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées du « mali de fusion » reconnu lors de la fusion Sagem/Snecma pour 3 268 millions d'euros.

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation pour 3 168 millions d'euros (3 160 millions d'euros en 2005) et de prêts à moyen long terme essentiellement aux filiales détenues pour 245 millions d'euros.

Les variations des emprunts et dettes financières correspondent à des remboursements d'emprunts pour 55 millions d'euros et à une diminution des titres émis à court terme pour 185 millions d'euros.

Organigramme simplifié du groupe Safran au 31 décembre 2006

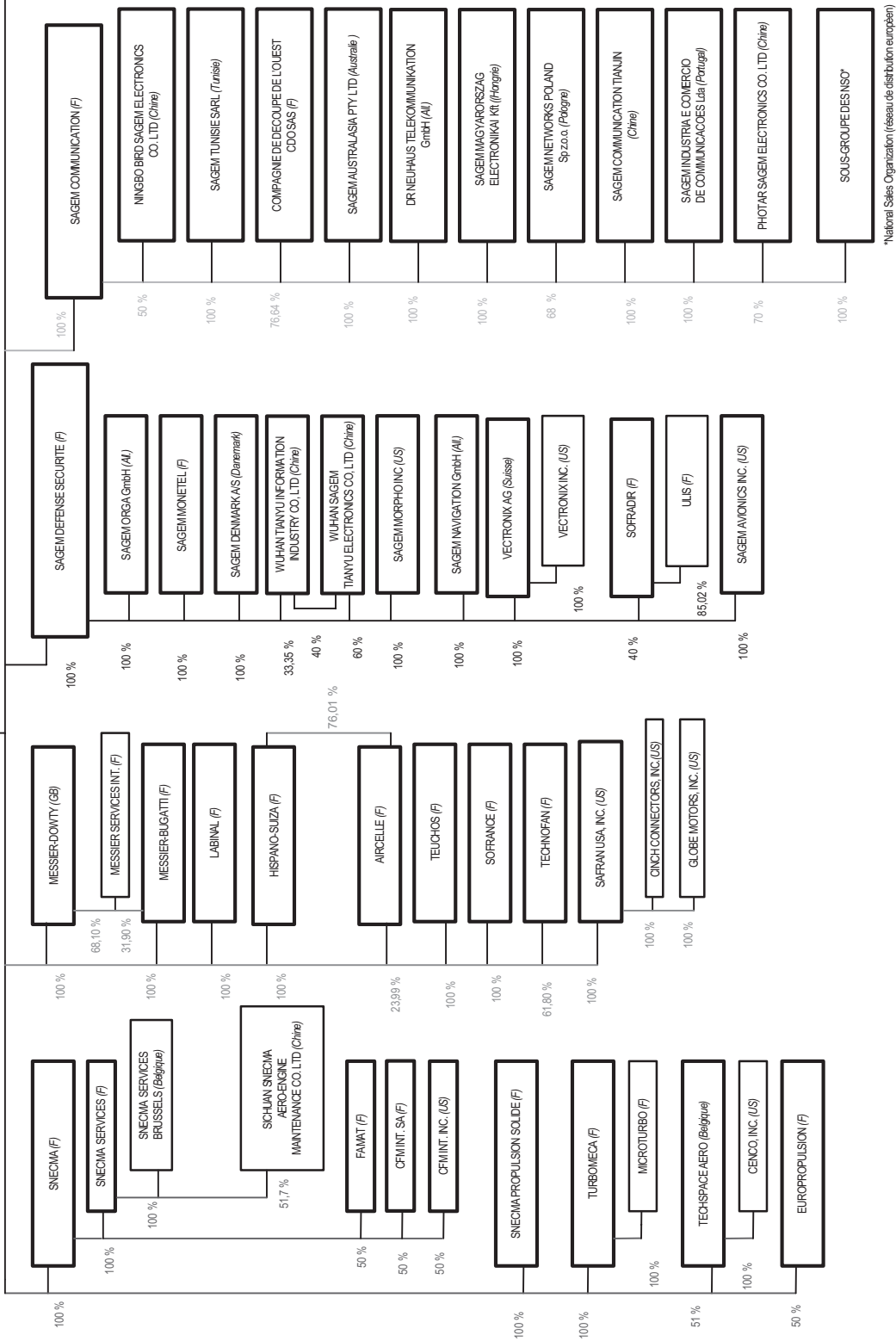
SAFRAN

**PROPULSION AERONAUTIQUE
ET SPATIALE**

EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES

DEFENSE SECURITE

COMMUNICATIONS



LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
Décret 83.1020 du 29 Novembre 1983 — Article 24-11°

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires exercice 2006	Bénéfice ou (perte) exercice 2006	Dividendes encaissés par Safran en 2006
				brute	nette					
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE SAFRAN (soit 0,8 million d'euros)										
1. Filiales (plus de 50 % du capital)										
a) dans les filiales françaises										
• Connecteurs Cinch	13,5	0,4	100,0	11,3	11,3			1,1	1,8	4,9
• Etablissements Vallaroché	15,6	1,9	100,0	62,8	26,4			0,0	9,0	
• Aircelle	41,2	172,2	52,7	224,2	224,2	90,2	258,4	599,1	(48,1)	
• Hispano-Suiza	36,8	51,5	100,0	163,8	163,8	50,1	0,3	445,3	19,9	
• Labinal	19,3	17,2	100,0	190,2	190,2			334,6	25,2	10,0
• Messier Bugatti	33,6	139,6	100,0	180,3	180,3		0,4	431,1	16,8	18,5
• Safran Informatique	7,2	1,9	100,0	8,7	8,7			43,5	1,0	1,2
• Sagem Communication	300,3	(40,3)	100,0	301,0	301,0			2 166,9	(159,6)	
• Sagem Défense Sécurité	593,3	6,5	100,0	595,0	595,0	3,7		1 169,4	(230,6)	47,5
• Sncema	150,0	143,7	100,0	199,4	199,4		2,7	3 441,9	275,5	130,0
• Sncema Propulsion Solide	20,0	6,4	100,0	23,9	23,9			214,5	16,3	15,3
• SncemaSat	0,2	4,8	100,0	9,3	0,0			0,0	2,8	
• Sofrance	1,5	5,5	100,0	21,2	21,2			17,9	1,4	1,3
• Teuchos	0,1	9,4	100,0	9,8	9,8			44,4	6,6	
• Turbomeca	38,8	124,0	100,0	539,0	539,0		0,1	870,0	50,2	46,1
• Valin Participations	5,3	(65,6)	100,0	5,3	0,0			0,0	(1,7)	
• Technofan	1,5	33,8	60,7	17,4	17,4			48,2	4,5	0,6
b) dans les filiales étrangères										
• Messier Dowty Int Ltd	83,4	282,3	100,0	380,2	380,2			20,7	12,9	9,3
• Sncema Ltd (ex Labinal Ltd) ⁽¹⁾	24,1	1,5	100,0	40,0	40,0			0,0	2,5	
• Safran USA Inc	94,8	3,6	100,0	127,6	127,6	2,6		0,0	10,5	
• Safran Human Resources Support Inc ⁽¹⁾	0,1	0,9	100,0	1,8	1,8			11,3	0,3	
• Techspace Aéro (Belgique)	62,4	112,9	51,0	63,8	63,8			338,7	17,7	5,1
2. Participations (10 à 50 % du capital)										
a) dans les filiales françaises										
• ArianeEspace Participations ⁽¹⁾	21,9	13,2	10,4	31,7	0,0			0,0	9,9	
• Corse Composites Aero ⁽¹⁾	1,7	4,3	33,0	1,0	1,0			22,5	0,0	
• Eurotradiat ⁽¹⁾	3,0	31,2	11,0	2,1	2,1			53,5	2,7	0,3
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS										
1. Filiales (plus de 50 % du capital)										
a) dans les filiales françaises										
b) dans les filiales étrangères										
2. Participations (10 à 50 % du capital)										
a) dans les sociétés françaises										
b) dans les sociétés étrangères										
				0,4	0,4					
				39,6	38,7					

Pour les sociétés étrangères le montant du capital, des capitaux propres, du chiffre d'affaires et du résultat est converti au taux officiel du 31 décembre 2006

(1) - Situation au 31/12/2005

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

P : Propriétaire
L : Locataire
CB : Crédit-Bail

<u>Société</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Activité</u>	<u>Effectif au 31/12/06</u>	<u>Type de détention</u>
SAFRAN	Paris 15 (France)	Siège du Groupe	337	P
SAFRAN Informatique	Malakoff (France)	Informatique	170	P
Aircelle	Plaisir (France)	Siège Social — Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	289	L
Aircelle	Le Havre/Gonfreville (France)	Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	1 445	P
Aircelle	Colomiers/Toulouse (France)	Service au client, Intégration industrielle	183	P
Aircelle	Burnley (Grande Bretagne)	Production de nacelles et d'inverseurs de poussée	505	P
SLCA	Plaisir (France)	Siège Social	59	L
SLCA	Florange (France)	Production de pièces pour aérostructures	137	P
Cinch Connectors Inc	Lombard (USA)	Connecteurs pour véhicules	96	L
Cinch Connectors Inc	Reynosa (USA)	Connecteurs pour véhicules	575	L
Cinch Connectors Inc	Vinita (USA)	Connecteurs pour véhicules	247	P
Cinch Connectors Inc	Worksop (Grande Bretagne)	Connecteurs pour véhicules	95	L
Globe Motors Inc	Dayton (USA)	Moteurs électriques	133	P
Globe Motors Inc	Dothan (USA)	Moteurs électriques	229	P
Globe Motors Portugal	Vila Do Conde (Portugal)	Moteurs électriques	114	CB
Hispano Suiza.....	Colombes (France)	Siège Social — Systèmes de transmission de puissance	817	P
Hispano Suiza.....	Reau/Moissy-Cramayel (France)	Systèmes de contrôle et de régulation électronique	1 008	L
Messier Dowty Inc Canada pour Hispano Suiza.....	Peterborough (Canada)	Système de contrôle électronique	136	L
Labinal.....	Montigny le Bretonneux (France)	Siège Social	87	P
Labinal.....	Vichy/Charmeil (France)	Fabrications	183	P
Labinal.....	Villemur sur Tarn (France)	Production de câblages aéronautiques	531	P
Labinal (ex Comecad).....	Blagnac (France)	Ingénierie (études et recherches)	504	P
Labinal.....	Ajaccio (France)	Production de câblages aéronautiques	46	P
Labinal GmbH.....	Hamburg (Allemagne)	Production de câblages	351	L
Labinal Inc	Pryor Creek (USA)	Production de câblages	662	P
Labinal Inc	Everett (USA)	Production de câblages	142	L
Labinal Corinth Inc.....	Corinth (USA)	Production de câblages	591	L
Messier Services SA	Velizy Villacoublay (France)	Siège Social	60	L
Messier Services SA	Molsheim (France)	Réparation de trains d'atterrissage	423	P
Messier Services Asia Ltd.....	Singapour (Singapour)	Réparation de trains d'atterrissage	295	P
Messier Services Inc	Sterling (USA)	Réparation de trains d'atterrissage	32	P
Messier Services Inc	Queretaro (Mexique)	Réparation de trains d'atterrissage	94	L

<u>Société</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Activité</u>	<u>Effectif au 31/12/06</u>	<u>Type de détention</u>
Messier Services Ltd.....	Gloucester (Grande Bretagne)	Réparation de trains d'atterrissage	177	P
Messier Bugatti	Velizy Villacoublay (France)	Siège Social — Conception freinage et équipements	598	P
Messier Bugatti	Molsheim (France)	Production de roues et freins, de systèmes hydrauliques	444	P
Messier Bugatti	Villeurbanne (France)	Production de freins carbonés — R&D	217	P
A-Carb LLC	Walton USA	Production de freins carbonés — R&D	118	P
Messier Dowty SA.....	Velizy Villacoublay (France)	Siège Social — Etudes et essais de trains d'atterrissage et d'équipements aéronautiques	412	P
Messier Dowty SA.....	Bidos/Oloron Ste Marie (France)	Production de trains d'atterrissage	903	P
Messier Dowty Limited.....	Gloucester (Grande Bretagne)	Production de trains d'atterrissage et moyens d'essais	987	P
Messier Dowty Inc.....	Montreal/Mirabel (Canada)	Production de trains d'atterrissage	218	P
Messier Dowty Inc.....	Toronto (Canada)	Conception et production de trains d'atterrissage	499	P
Famat	Saint Nazaire (France)	Fabrication de carters	478	P
Sofrance.....	Nexon (France)	Système de filtration aéronautique	164	P
Technofan	Blagnac (France)	Fabrication de systèmes de ventilation et dépressurisation	188	P
Sagem Communication.....	Cergy Saint Christophe (France)	Siège Social	1 164	CB
Sagem Communication.....	St Christophe/Osny (France)	R&D	781	P
Sagem Communication.....	Fougères (France)	Fabrication électronique	922	P
Sagem Communication.....	Lannion (France)	Fabrication de circuits imprimés	118	P
Sagem Communication.....	Montauban (France)	Centre de support aux clients	222	P
Sagem Communication.....	Bayonne/Mouguerre (France)	Fabrication électronique	317	P
Sagem Communication.....	Dinan/Quévert (France)	Fabrication électronique	298	P
Sagem Communication.....	Tourcoing (France)	Fabrication électronique	145	L
Sagem Communication.....	Velizy (France)	R&D	391	P
Sagem Com Austria.....	Wien (Autriche)	R&D	211	L
Sagem Com Brazil.....	Manaus (Brésil)	Fabrication électronique	227	L
Sagem Com Tianjin.....	Tianjin (Chine)	Fabrication électronique	75	L
Sagem Magyar Elektronikai Kft	Budapest (Hongrie)	Fabrication électronique	40	P
Sagem Tunisie SARL.....	Ben Arous (Tunisie)	Fabrication électronique	2 938	L
Interstar Technologies.....	Montreal — Quebec (Canada)	Développement et commercialisation de logiciels de fax	49	L
Neuhaus KGaA (DCN).....	Hamburg (Allemagne)	R&D et fabrication électronique	83	L
Ningbo Bird Sag Ltd.....	Ningbo-Zhejiang (Chine)	Fabrication électronique	1 149	L
Ningbo Sagem Bird R&D.....	Ningbo-Zhejiang (Chine)	R&D	245	L
Photar Sagem.....	Heyuan-Guangdong (Chine)	Fabrication électronique	536	L
Sagem Défense Sécurité.....	Paris 15 (France)	Siège Social	625	P
Sagem Défense Sécurité.....	Argenteuil (France)	R&D	717	P
Sagem Défense Sécurité.....	Bayeux (France)	Fabrication électronique, électromécanique	41	L
Sagem Défense Sécurité.....	Dijon (France)	Fabrication optique, optoélectronique	231	P
Sagem Défense Sécurité.....	Eragny sur Oise (France)	R&D	1 195	P
Sagem Défense Sécurité.....	Mantes la Ville (France)	Fabrication équipements aéronautiques	267	P

<u>Société</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Activité</u>	<u>Effectif au 31/12/06</u>	<u>Type de détention</u>
Sagem Défense Sécurité	Massy (France)	R&D et fabrication optoélectronique et aéronautique	1 025	P
Sagem Défense Sécurité	Montluçon-Domerat (France)	Fabrication mécanique, optique, électronique et intégration de systèmes	1 355	P
Sagem Défense Sécurité	Saint Etienne du Rouvray (France)	Fabrication électronique	325	P
Sagem Défense Sécurité	Saint Pierre du Perray (France)	Fabrication optique	122	P
Sagem Défense Sécurité	Poitiers/St Benoit (France)	Fabrication d'équipements optoélectroniques	506	P
Sagem Monetel.....	Valence-Granges (France)	R&D terminaux monétiques	154	L
Sagem Défense Sécurité	Tarbes (France)	Fabrication pièces mécaniques	80	P
Sagem DK.....	Glostrup (Danemark)	R&D fabrication de terminaux monétiques	105	L
Sagem Av US	Grand Prairie (USA)	Commercialisation et support client des lignes produits aéronautiques de Sagem	87	L
Sagem Morpho Inc	Tacoma (USA)	Recherche et fabrication de systèmes d'identification biométriques	237	L
Sagem Navigation.....	Murr (Allemagne)	Recherche et fabrication d'équipements de navigation	65	L
Sagem Orga Gmbh	Paderborn (Allemagne) Flintbek (Allemagne)	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	620	L
Sagem Orga Do Brasil SA	Taubate (Brésil) Sao Paolo (Brésil)	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	409	L
Smart Ship Ltd.....	New Delhi (Inde)	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	241	L
Syscom Corporation Limited.....	New Delhi (Inde)	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	66	L
Orga Zelenograd (ZAO)	Zelenograd (Russie)	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	136	P
Vectronix AG.....	Heerbrugg (suisse)	Recherche et fabrication produits optroniques de défense	161	L
Wuhan Sagem Tianyu Electronics Co Ltd	Wuhan-Hubei (Chine)	Fabrication de cartes à puces	60	L
Snecma.....	Evry-Courcouronnes (France)	Siège Social	121	L
Snecma.....	Evry-Corbeil (France)	Usinage et assemblage de pièces aéronautiques, vente et prospective moteurs militaires	3 649	P
Snecma.....	Gennevilliers (France)	Forge, Fonderie et usinage pièces aéronautiques	1 876	P
Snecma.....	Istres (France)	Essais en vol de moteurs prototypes et essais de moteurs fusées	66	L
Snecma.....	Le Creusot (France)	Usinage de disques de turbine	204	P
Snecma.....	Vernon (France)	Conception et production de moteurs-fusées	1 203	P
Snecma.....	Villaroche (France)	Conception, montage, essais de turboréacteurs, vente et prospective moteurs civils	3 038	P
Snecma Propulsion Solide	Le Haillan (France)	Siège Social — Propulsion solide Ariane et missiles, composites thermo-structuraux	1 230	P
Snecma Services.....	Montereau/Melun (France)	Siège Social — Service clients	723	P
Snecma Services Bruxelles.....	Bruxelles (Belgique)	Maintenance et réparation moteurs civils	206	L
Snecma Services.....	Châtellerault (France)	Moteurs militaires, pièces et modules et moteurs civils	683	P

<u>Société</u>	<u>Etablissement</u>	<u>Activité</u>	<u>Effectif au 31/12/06</u>	<u>Type de détention</u>
Snecma Services.....	St Quentin en Yvelines (France)	Maintenance et réparation aéronautique (moteurs)	774	P
Teuchos.....	Elancourt (France)	Siège Social et bureau d'études	920	L
Techspace Aero.....	Milmort/Herstal (Belgique)	Siège Social — Productions aéronautiques et spatiales, conception de bancs d'essais et essais de réacteurs	1 374	P
Cenco Inc	Minneapolis (USA)	Ingénierie de bancs d'essais	43	L
Turbomeca.....	Bordes (France)	Siège Social — Conception, fabrication et essais de turbines à gaz	2 447	P
Turbomeca.....	Mezières sur Seine (France)	Equipements et bancs d'essais	265	P
Turbomeca.....	Tarnos (France)	Production de composants mécaniques et maintenance pour moteurs d'hélicoptères	1 307	P
Turbomeca Africa	Stanton-Bonaero Park (Afrique du Sud)	Production et réparation de moteurs d'hélicoptères	226	L
Turbomeca USA Inc	Grand Prairie (USA)	Maintenance de moteurs livrés, livraison de pièces de rechange	339	P
Microturbo.....	Toulouse (France)	Fabrication de turbines de petite puissance	448	P

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Commentaires généraux

Les principes retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe SAFRAN sont décrits au paragraphe 20.1.6.4. et résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2006.

En ce qui concerne les normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire postérieurement à 2006 pour lesquelles il n'a pas été décidé d'application anticipée, le Groupe SAFRAN mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application sur les comptes. A ce jour, aucune incidence significative n'a été identifiée.

Par ailleurs, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe SAFRAN fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres, sans parti pris,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

Il convient de rappeler que la fusion Snecma/Sagem est intervenue le 11 mai 2005, après le succès de l'OPE/OPA du 17 mars 2005. L'intégration des comptes de Snecma dans le périmètre Sagem s'est faite en date du 1^{er} avril 2005, ce qui a pour conséquence la prise en compte d'une activité de 12 mois pour l'ex-Groupe Sagem et de 9 mois pour l'ex-Groupe Snecma dans les comptes consolidés « statutaires » de 2005. Les actifs et passifs de Snecma ont été évalués à leur juste valeur, conformément à la norme IFRS3 ; cela concerne notamment la valorisation des programmes aéronautiques et la valorisation des stocks.

De plus, le Groupe SAFRAN a décidé au 1^{er} juillet 2005 d'appliquer une comptabilité spéculative pour ses instruments dérivés utilisés à des fins de couverture du risque de change.

Ces éléments rendent donc impossible le comparatif des comptes consolidés des exercices 2004, 2005 et 2006, tels que présentés au paragraphe 20.1 du présent document et par incorporation pour 2004.

En conséquence, des comptes pro forma ont été établis pour ces deux exercices (Cf. paragraphe 20.2), réputant l'opération de regroupement comme réalisée au 1^{er} janvier 2004 et intégrant l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat financier. Ces comptes ont fait l'objet d'un rapport avec observation des commissaires aux comptes qui figure au paragraphe 20.4.2.

Les informations sur le compte de résultat communiquées ci-dessous et les commentaires associés se fondent sur les comptes de résultat pro forma ajustés (Cf. § 20.3), c'est-à-dire ne prenant pas en compte les conséquences résultant de l'application de la norme IFRS 3 (amortissement des programmes). Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

Les informations sur les éléments bilantiels communiquées ci-dessous se fondent sur les comptes consolidés figurant au paragraphe 20.1 du présent document.

9.2. Considérations comptables

L'établissement des comptes consolidés du groupe SAFRAN exige que la direction se fonde sur des hypothèses et qu'elle effectue des estimations qui ont un impact sur les montants qui apparaissent dans les états financiers relatifs aux actifs et aux passifs existants, aux charges et aux produits, aux actifs et passifs éventuels, ainsi que dans les annexes relatives aux comptes annuels consolidés. Le Groupe établit régulièrement des estimations, notamment celles qui ont trait aux garanties de fonctionnement, aux créances douteuses, aux provisions pour dépréciation des stocks et encours, aux participations, à la valeur

comptable des immobilisations incorporelles et corporelles, aux impôts différés, aux restructurations, aux engagements de retraite, aux passifs éventuels et aux litiges. Les estimations du Groupe sont fondées sur son expérience passée et sur diverses autres hypothèses qu'il juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources. Les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures.

Le Groupe considère que les jugements et les estimations les plus significatifs utilisés lors de l'établissement de ses comptes consolidés concernent les éléments suivants :

- les frais de développement immobilisés (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 2.c.) ;
- la dépréciation des actifs immobilisés (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 4.) ;
- les avances remboursables (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 7.c.) ;
- les stocks et travaux en-cours (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 9.) ;
- les provisions pour pertes à terminaison (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 13.a.) ;
- les provisions pour garanties financières relatives aux ventes (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 13.b.) ;
- les provisions pour garanties de fonctionnement (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 13.c.) ;
- les provisions pour litiges et créances douteuses (Cf. paragraphe 20.1.8.2. — 12.) ;
- les provisions pour pensions et indemnités de départ à la retraite (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 14.) ;
- les actifs d'impôts différés (Cf. paragraphe 20.1.6.4 — 16.).

9.3. Présentation générale

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté consolidé du Groupe SAFRAN s'établit à 11 329 millions d'euros en 2006 pour un résultat opérationnel pro forma ajusté de 465 millions d'euros.

Ses activités sont regroupées en quatre branches, qui sont présentées dans le chapitre 6 :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, qui rassemble toutes les activités liées aux systèmes de propulsion des avions, hélicoptères, missiles et lanceurs, sur les marchés civils, militaires et spatiaux,
- la branche Equipements Aéronautiques, qui comprend toutes les activités liées aux systèmes et équipements destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires,
- la branche Défense Sécurité qui comprend les équipements de navigation et de guidage inertiels, les équipements et systèmes optroniques, les systèmes d'avionique, les systèmes de drones, les équipements et systèmes aéroterrestres, les systèmes biométriques d'identification, les terminaux de transactions sécurisées et cartes à puce,
- la branche Communications regroupe les activités liées à la communication mobile et à la communication haut débit : téléphones mobiles, terminaux d'impression, terminaux résidentiels, réseaux haut débit, comptage électronique, etc.

9.4. Comptes de résultat comparés, sous une forme « pro forma ajusté »⁶

9.4.1. Chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté

Evolution du chiffre d'affaires pro forma ajusté entre 2005 et 2006 :

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté est passé de 10 576 millions d'euros en 2005 à 11 329 millions d'euros en 2006, soit une augmentation de 7,1 %. A taux de change et périmètre constants, cette progression aurait été de 10,4 %.

L'évolution du chiffre d'affaires de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale traduit la forte croissance des volumes de première monte, tant pour les moteurs d'avions que pour les moteurs d'hélicoptères. Les activités de rechanges et services se sont maintenues à un niveau élevé : l'activité militaire est restée stable.

⁶ Notion définie au paragraphe 9.1

Le chiffre d'affaires de la branche Equipements Aéronautiques a progressé de 5,3 % ; à devises et périmètre constants, la progression aurait été de 9,1 %. L'incidence du décalage du programme A380 a été de 114 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de la branche Défense Sécurité est en progression de 17,4 %. A devises et périmètre constants (avant intégration du groupe Orga pour l'essentiel), la progression aurait été de 5,4 %.

Le chiffre d'affaires de la branche Communications est en retrait de 7,5 %. Toutefois, à périmètre constant (c'est à dire en tenant compte de la cession des « câbles et des collectivités locales » à la fin de l'année 2005), le chiffre d'affaires de la branche aurait progressé de 2,8 %.

Des commentaires sur les évolutions du chiffre d'affaires pro forma ajusté par branche sont donnés dans le chapitre 6 « Aperçu des activités ».

Une part significative du chiffre d'affaires de SAFRAN est libellée en devises, essentiellement en USD. Le Groupe a une position nette excédentaire en dollars et se trouve ainsi confronté à un risque de change EUR/USD.

Le chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté ainsi présenté est valorisé, pour la partie non naturellement couverte par les achats de la société, pour 2005 comme pour 2006, à un cours moyen résultant de la politique de couverture de change du Groupe.

Pour les ventes en devises couvertes par des achats dans la même devise, ils sont comptabilisés au cours moyen mensuel.

Pour les exercices 2005 et 2006, le cours moyen de couverture était respectivement 1 EUR = 1,05 USD et 1 EUR = 1,11 USD.

Le portefeuille des couvertures s'élève à 2,8 milliards de dollars US contre euros au 31 décembre 2006 (concernant les couvertures de change, l'ensemble des informations est détaillé au § 20.1.10.1.).

La ventilation du chiffre d'affaires pro forma ajusté par branche se présente comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre				Evolution 2006/2005
	2006		2005		
	Montant	%	Montant	%	
	En millions d'euros				
Propulsion Aéronautique et Spatiale.....	5 073	44,8 %	4 493	42,5 %	12,9 %
Equipements Aéronautiques	2 644	23,3 %	2 510	23,7 %	5,3 %
Défense Sécurité	1 445	12,8 %	1 231	11,6 %	17,4 %
Communications	2 167	19,1 %	2 342	22,2 %	-7,5 %
TOTAL.....	11 329	100 %	10 576	100 %	7,1 %

9.4.2. Résultat opérationnel pro forma ajusté

1. Retraitement des comptes des exercices antérieurs

a. Changement de présentation du Crédit Impôt Recherche

A compter du 1^{er} janvier 2006, le Crédit Impôt Recherche est comptabilisé en « Autres produits » des activités ordinaires et non plus en déduction de la charge d'impôt.

Au 31 décembre 2005, le montant comptabilisé était de 22 M€, il a été reclassé en « Autres produits ».

b. Incidence de l'affectation définitive du prix d'acquisition

Dans le cadre de l'affectation définitive du prix d'acquisition du Groupe Snecma, l'écart d'acquisition résiduel a été modifié suite à l'évaluation définitive des avances remboursables.

Les avances remboursables enregistrées fin 2005 ont ainsi été augmentées de 103 M€, l'écart d'acquisition de 67 M€, la différence étant constituée d'impôts différés (36 M€).

c. Correction des comptes de Sagem Défense Sécurité

Les auditeurs KPMG et Ernst & Young ont rendu, devant le Comité d'audit du Groupe, leurs conclusions relatives à la première phase d'investigation sur les impacts comptables des écritures inexplicables ayant

fait l'objet des communiqués des 8 et 12 décembre 2006. Le niveau de corrections auquel ils sont parvenus à la suite de leurs investigations est de 134,5 M€, et se répartit de la manière suivante :

— Impact sur les capitaux propres 2005 (avant impôts) :	-106,6 M€
— Impact sur le résultat opérationnel 2005 :	-25,8 M€
— Impact sur le résultat opérationnel 2006 :	-2,1 M€

Ces corrections ont été intégralement prises en compte par la société, tant dans leur montant que dans leur rattachement aux différents exercices, en application de la norme IAS 8.

Au-delà des 25,8 M€ mentionnés ci-dessus, le résultat opérationnel de l'exercice 2005 a été également corrigé des deux éléments suivants :

— corrections comptables effectuées à l'issue de diligences complémentaires et portant essentiellement sur un contrat à long terme :	-55,2 M€
— impact du reclassement du Crédit Impôt Recherche :	+7 M€

Le détail des corrections est donné au paragraphe 20.1.6.5. — c)

2. Résultats 2006

Le résultat opérationnel pro forma ajusté de l'année 2006 s'établit à 465 millions d'euros, contre 699 millions d'euros en 2005, soit une baisse de 33,5 %.

Sa décomposition par branche est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre			
	2006		2005	
	Montant	%	Montant	%
	En millions d'euros			
Propulsion Aéronautique et Spatiale	561	120,6 %	456	65,2 %
Equipements Aéronautiques	197	42,4 %	212	30,3 %
Défense Sécurité	-101	-21,7 %	35	5,0 %
Communications	-176	-37,9 %	6	0,9 %
Holding	-16	-3,4 %	-10	-1,4 %
TOTAL	465	100 %	699	100 %

Le taux de marge opérationnelle pro forma ajusté du Groupe représente ainsi 4,1 % du chiffre d'affaires pro forma ajusté contre 6,6 % en 2005. La baisse du résultat opérationnel s'explique en grande partie par des événements non récurrents.

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale a amélioré sa rentabilité. Le niveau d'activité très élevé, notamment dans les moteurs d'avions, les moteurs d'hélicoptères et les services associés, conjugués à une bonne maîtrise des coûts, a compensé largement les effets d'un taux de couverture dollar moins favorable qu'en 2005.

Le résultat opérationnel pro forma ajusté de la branche Equipements Aéronautiques est en léger retrait sur celui de 2005, du fait notamment de la phase de démarrage de certains nouveaux programmes. La rentabilité s'établit cependant à 7,5 % du chiffre d'affaires, malgré un effet dollar défavorable.

Le résultat opérationnel pro forma ajusté de la branche Défense Sécurité est déficitaire de 101 M€ ; il traduit la prise en compte de charges non récurrentes sur des contrats de défense, de pertes opérationnelles liées à certaines activités et enfin de coûts de restructuration des activités de Sagem Orga.

La branche Communications enregistre une perte de 176 M€.

La division téléphones mobiles a continué à subir une forte pression sur les prix entraînant une baisse du prix de vente moyen des produits ; ces difficultés répétées ont conduit la division à déprécier la totalité des actifs incorporels inscrits dans les comptes, aboutissant ainsi à une perte totale de 181 M€.

La division haut débit, après l'arrêt de deux activités déficitaires (télévisions et circuits imprimés de grande série) et une réduction importante des coûts, termine l'exercice avec un résultat positif de 5 M€.

9.4.3. Résultat net pro forma ajusté

Le résultat net consolidé pro forma ajusté ressort à 177 M€ au 31 décembre 2006. Il enregistre une dégradation plus importante que celle du résultat opérationnel, du fait d'une charge d'impôt augmentée de corrections liées aux contrôles fiscaux en cours au sein des entités françaises du Groupe.

9.4.4. Comptes de résultat pro forma ajustés simplifiés

	Exercice clos le 31 décembre		
	2006	2005	Variation
	Montant	Montant	2005/2006 %
En millions d'euros			
Chiffre d'affaires	11 329	10 576	7,1 %
Autres produits	74	145	-49,0 %
Produits des activités ordinaires	11 403	10 721	6,4 %
Production stockée et immobilisée	710	718	-1,1 %
Consommations de l'exercice	-7 384	-6 748	9,4 %
Frais de personnel	-3 128	-2 937	6,5 %
Impôts et taxes	-229	-219	4,6 %
Dotations nettes aux amortissements.....	-419	-395	6,1 %
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges.....	-284	-113	151,3 %
Dépréciation d'actifs	-157	-84	86,9 %
Autres produits/charges opérationnelles	-47	-244	-80,7 %
Résultat opérationnel	465	699	-33,5 %
Coût de la dette nette.....	-22	-41	-46,3 %
Autres charges et produits financiers	-56	-46	21,7 %
Résultat financier	-78	-87	-10,3 %
Quote-part dans le résultat des SME.....	4	3	33,3 %
Résultat avant impôt	391	615	-36,4 %
Charge d'impôt.....	-199	-164	21,3 %
Résultat net des activités poursuivies	192	451	-57,4 %
Résultat des activités abandonnées.....	0	0	
Résultat de la période	192	451	-57,4 %
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires.....	-15	-7	114,3 %
Résultat net — part du Groupe	177	444	-60,1 %
Bénéfice net par action	0,43 €	1,08 €	-60,2 %

9.5. Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2006

Le bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2006 présenté ci-dessous est directement issu des comptes consolidés figurant au § 20.1. du présent document.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u> <u>2006/2005</u>
	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>en %</u>
En millions d'euros			
ACTIF			
Ecart d'acquisition.....	1 589	1 519	5 %
Immobilisations	4 882	4 870	0 %
Autres actifs non courants	532	571	-7 %
Juste valeur des instruments financiers	397	452	-12 %
Stocks.....	3 240	2 870	13 %
Clients et divers.....	4 545	4 363	4 %
Trésorerie.....	743	936	-21 %
TOTAL ACTIF.....	<u>15 928</u>	<u>15 581</u>	
PASSIF			
Capitaux propres.....	4 512	4 668	-3 %
Provisions.....	2 077	1 777	17 %
Dettes soumises à des conditions particulières.....	573	523	10 %
Passifs portant intérêts	1 162	1 409	-18 %
Autres passifs non courants	1 041	1 124	-7 %
Fournisseurs et divers.....	6 563	6 080	8 %
TOTAL PASSIF	<u>15 928</u>	<u>15 581</u>	

9.6. Variation de la position financière nette

La position financière nette est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les passifs courants et non courants portant intérêt.

L'analyse de la variation de la position financière nette pour les années 2006 et 2005 (données pro forma) peut se résumer comme suit :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>	<u>Variation</u> <u>2006/2005</u>
	<u>Montant</u>	<u>Montant</u>	<u>en %</u>
En millions d'euros			
Capacité d'autofinancement	1 003	1 074	-7 %
Variation du besoin en fonds de roulement.....	-149	252	-159 %
Investissements incorporels.....	-343	-391	-12 %
Investissements corporels.....	-346	-308	12 %
Cash Flow libre Opérationnel	165	627	-74 %
Investissements financiers et divers.....	43	9	378 %
Dividendes	-154	-95	62 %
Dettes d'acquisition		-1 250	
Ajustements IFRS non cash.....		-103	
Variation de la position financière nette.....	54	-812	ns
Position financière nette au 1/01	-473	339	
Position financière nette au 31/12	-419	-473	

A 419 millions d'euros, la position financière nette représente 9 % des capitaux propres (4 512 millions d'euros).

9.7. Le dividende

Le résultat net consolidé pro forma ajusté — part du Groupe de SAFRAN au titre de l'exercice 2006 est un bénéfice de 177 millions d'euros. Par ailleurs, le résultat net de la société SAFRAN SA pour l'exercice 2006 est de 216,4 millions d'euros.

Sur proposition du Directoire, le Conseil de Surveillance soumettra à l'Assemblée Générale du 25 mai 2007 la distribution d'un dividende de 0,22 euro par action, en diminution de 39 % sur celui de l'exercice précédent.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux de l'émetteur

10.1.1. Capitaux propres

Cf chapitre 20.1.8.2. § 11

10.1.2. Dettes financières

Cf chapitre 20.1.8.2. § 15

10.2. Flux de trésorerie

Cf chapitre 20.1.9.

10.3. Structure du financement

Cf chapitre 20.1.10.2.

10.4. Covenants et lignes de crédits

Des covenants financiers ont été prévus pour les financements long terme mis en place par Snecma en 2003 puis par SAFRAN en 2005 sur la base des normes comptables françaises (Cf. chapitre 20.1.8.2. -15. a))

Les limites fixées par les « covenants » n'ont pas été atteintes au cours de l'exercice 2006.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2006 à 1,3 milliard d'euros.

10.5. Sources de financements pour honorer les engagements

Les différents engagements d'investissements seront financés soit par autofinancement, soit par recours aux tirages sur les lignes de crédit dont dispose le Groupe SAFRAN. Le Groupe ayant par ailleurs (cf ci-dessus) l'ensemble des moyens pour honorer ces engagements.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le spectre de compétences technologiques du Groupe SAFRAN permet de répondre aux demandes de marchés très divers, allant de produits d'électronique grande série à des systèmes à fort caractère stratégique et technologique tel que le Laser MégaJoule ou la propulsion et le guidage des missiles de la force nucléaire océanique. Mises en synergie, elles constituent un instrument puissant au service de la stratégie du Groupe, une capacité à aborder les besoins nouveaux des marchés cœur de métiers ou des nouvelles cibles.

C'est dans cette optique qu'est construite et déployée la stratégie technologique du Groupe.

11.1. Le positionnement et les grands objectifs

La Recherche & Technologie (R&T) est l'ensemble des activités d'études, recherches et démonstrations technologiques qui assurent au Groupe la maîtrise des savoir-faire technologiques pour lui permettre de développer ses produits avec un risque, un délai et un coût minimal. Plus en aval, le Développement correspond à la conception du produit, la fabrication des prototypes, les essais de mise au point et les essais de qualification servant à démontrer que le produit satisfait aux spécifications du client. L'ensemble constitue la RTD (Recherche, Technologie et Développement).

La RTD est donc un ensemble d'activités fondamentales pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Son coût, dont 60 % est autofinancé, représentait en 2006 environ 1,4 milliards d'euros, niveau traduisant l'importance accordée à la préparation de l'avenir et du développement de nouveaux produits et programmes.

S'appuyant sur des technologies du meilleur niveau mondial et un capital humain de très haute qualité représentant plus de 20 % des effectifs, le Groupe est particulièrement bien positionné pour affronter avec ses clients les grands défis posés par l'évolution des besoins de la Société en intégrant, en particulier, la réduction de la consommation d'énergie et des nuisances à l'environnement et la sécurité.

Organisée sur un modèle décentralisé, permettant une meilleure focalisation sur les objectifs, le développement des synergies technologiques est un chantier permanent dans le Groupe. Afin d'obtenir la meilleure efficacité, des pôles de compétences appuyés sur les expertises de plusieurs filiales ont été structurés dans les disciplines les plus transverses telles que matériaux et procédés, acoustique, électronique de puissance, monitoring, logiciels critiques...

11.2. Les grands axes technologiques

Les axes d'effort en R&T sont choisis en totale cohérence avec la stratégie du Groupe et les attentes des marchés. Ces choix sont élaborés à partir d'une analyse de chaque segment de marché par les filiales qui en sont en charge, et consolidés au niveau des métiers par la Direction R&T du Groupe. Parmi les plus importants on notera :

- **les turbomachines aéronautiques à plus faible consommation et plus respectueuses de l'environnement** : les évolutions technologiques sont orientées par les objectifs ACARE 2020 parmi lesquels on trouve la réduction de 20 % de la consommation des moteurs, et la réduction de moitié du bruit perçu. A cet effet, la branche Propulsion poursuit un effort soutenu depuis de nombreuses années, gage de ses succès futurs. On retiendra les initiatives conduites ou initiées par SAFRAN dans le cadre français en matière de réseaux de recherche (INCA pour ce qui concerne les technologies de chambre de combustion, IROQUA pour la réduction des nuisances acoustiques, le programme VITAL du 6^{ième} PCRD lancé en 2005 dont l'objectif est de tester de nouvelles architectures de moteur sous la coordination de Snecma), qui font de Snecma un des leaders mondiaux de la R&T dans ce domaine. Dans cette ligne SAFRAN a pris activement part au montage de la Joint Technology Initiative « Clean Sky » proposée à la Commission Européenne pour valider, conjointement avec les autres grands industriels de l'aéronautique, les technologies qui permettront d'atteindre les objectifs ACARE. Les acquis de cette R&T ont permis jusqu'à ce jour au Groupe de proposer aux aviateurs de nouveaux produits compétitifs parmi lesquels on trouve le SaM146 pour les avions régionaux, le TP400 pour la motorisation de l'avion de transport militaire A400M, l'Ardiden pour les hélicoptères de milieu de gamme. Pour préparer un CFM56 de nouvelle génération, qui sera proposé pour motoriser les successeurs des Boeing B737 et Airbus A320, le programme LEAP56 destiné à valider les nouvelles technologies, a été lancé en collaboration avec GE Aircraft Engines en 2005 et se poursuit activement.

- **les technologies de l'avion plus électrique** : sur cet axe le Groupe se prépare à la révolution des systèmes énergétiques à bord, qui verra l'abandon de l'hydraulique et du pneumatique comme vecteurs énergétiques au profit de la seule électricité, pour en tirer des bénéfices en termes de coût global de possession. Le Groupe se maintient à la pointe de cette évolution, par sa participation aux programmes technologiques européens POA (Power Optimized Aircraft), MOET (More Opened Electrical Technologies), et français MODERNE (MODular ElectRical NETwork), par ses initiatives propres comme la création d'un Pôle de compétence SAFRAN en électronique de puissance SPEC (Safran Power Electronics Center) et le projet AMPERES de démonstrateurs d'équipements et systèmes novateurs pour les futurs monocouloirs successeurs des B737 et A320 en préparation chez les deux grands avionneurs. Grâce à ses compétences, le Groupe a pour vocation de devenir un acteur majeur dans cette nouvelle génération d'équipements. Des réalisations pour les programmes avions majeurs ont été certifiées pour ce qui concerne la commande d'inverseur électrique de l'Airbus A380, ou sont en cours de certification pour ce qui concerne le frein électrique du Boeing B787. SAFRAN sera aussi un contributeur majeur, au sein de la JTI Clean Sky, de la démonstration des impacts positifs de ces systèmes sur le bilan énergétique de l'avion.

- **l'intégration d'intelligence dans les équipements et moteurs aéronautiques** : ce nouvel axe prioritaire sera développé sur la base des compétences nouvelles de communication et de traitement de l'information et des positions clés des branches Propulsion et Equipements. Pour développer les nouvelles fonctionnalités des équipements, des travaux sont en cours sur les capteurs, les algorithmes, les transmissions, l'architecture des systèmes et leur intégration dans la chaîne d'exploitation et maintenance. Les moteurs sont concernés au premier rang en raison du fort enjeu économique lié à leur exploitation et leur entretien, mais aussi les trains d'atterrissage et les systèmes de freinage. Des réalisations dans ce domaine sont déjà exploitées par les compagnies aériennes comme les TPMS (Tire Pressure Monitoring System) de Messier-Bugatti, l'ACMS (Aircraft Communication Monitoring System) de Sagem Défense et Sécurité, et le NSS (Network Server System) de l'A380 réalisé par la branche Défense et Sécurité certifié en 2006.

- **les capteurs et le traitement d'image** : ces technologies sont au cœur des métiers de Sagem Défense Sécurité. Leur développement est tiré par les exigences sans cesse plus fortes de la défense et de la sécurité, mais aussi de l'aéronautique civile. Dans ce dernier domaine, on peut citer deux cibles de marché génératrices d'effort technologique : les systèmes de navigation guidage à base de Gyromètre Résonant Hémisphérique d'ores et déjà adopté sur l'A400M et l'Armement Air Sol Modulaire (AASM) dont le potentiel en terme de coût en fait une filière d'avenir concurrentielle au plan mondial, et les systèmes de contre-mesure IR pour la protection des avions civils contre les agressions terroristes par missile. Sur ce dernier thème, Sagem Défense Sécurité est le chef de file du programme CASAM (Civil Aircraft Security Against Manpads) au 6^{ème} PCRD.

- **les matériaux aéronautiques** : ce domaine reste stratégique en particulier pour la propulsion dont les besoins spécifiques et limités en volume ne permettent pas de rester sur une stratégie d'acheteur. Le besoin de matériaux nouveaux est en premier lieu celui d'allègement associé à celui d'économie de carburant et de réduction de coût de possession. C'est le domaine des matériaux composites qui a vu se profiler des innovations significatives après un effort constant en recherche : une aube en composite carbone tissée en trois dimensions a été testée avec succès à l'échelle d'un gros moteur pour long courrier, un mélangeur en CMC (Composite à Matrice céramique) a été testé sur un CFM56 et plus récemment une contrefiche de train d'atterrissage du Boeing 787 en carbone tissé RTM a été réalisée avec succès, ce qui constitue une première mondiale.

- **la propulsion spatiale et balistique** : l'année 2006 a vu s'enchaîner avec succès cinq vols d'Ariane 5. La propulsion reste une des clés pour un accès à l'espace plus économique. Dans la perspective d'évolutions futures d'Ariane 5, la réalisation d'un banc technologique de turbopompe de nouvelle génération TPTEch a permis en 2005 de valider des solutions innovantes génératrices de simplifications de conception. La définition d'un démonstrateur complet de turbopompe de nouvelle génération a été entrepris avec l'objectif d'essais en 2009. Par ailleurs, le moteur VINCI d'étage supérieur pour l'ECB Ariane 5 a subi ses premiers essais avec succès. Dans le domaine de la propulsion solide, il faut noter le succès du premier tir du M51, qui doit beaucoup à l'effort technologique constant et structuré qui a précédé et accompagné le développement des quatre propulseurs de ce nouveau missile.

- **les chaînes de modélisation et simulation numérique** : elles font l'objet d'un effort constant pour qu'elles soient plus représentatives des comportements des matériels, qu'elles englobent toute la vie

du matériel de sa fabrication à son usure en service, et qu'elles permettent la réduction des cycles et coûts de développement. Dans ce domaine, on notera les premiers résultats deux ans après son lancement, de l'initiative MAIA qui rassemble 150 chercheurs du Groupe et des laboratoires académiques, parmi lesquels 60 doctorants, pour développer les méthodes avancées en mécanique.

11.3. Les partenariats scientifiques et technologiques de SAFRAN

Le Groupe fait appel à des compétences extérieures chaque fois que cela est utile, notamment pour diminuer le coût des études envisagées en s'appuyant sur le background d'un partenaire, ou pour accéder à un savoir-faire scientifique ou technologique non disponible en interne. En outre, le développement de réseaux de compétences externes adaptés aux besoins les plus amont du Groupe est un facteur d'innovation dont il entend tirer parti au maximum : à cet égard SAFRAN s'est investi dans plusieurs pôles de compétitivité et est partenaire de la Fondation de Recherches pour l'Aéronautique et l'Espace qui a débuté ses activités en 2005.

Les partenariats en R&T se déploient de différentes manières, soit pour citer les principaux :

- avec les laboratoires français du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), et de l'Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA). Ainsi le Groupe dispose de dix-sept Pôles Externes de Recherche couvrant les disciplines les plus importantes de sa R&T, aéronautique, défense et sécurité,
- dans des initiatives telles qu'INCA en 2002 sur la combustion rassemblant vingt-deux laboratoires et MAIA en 2003 sur la modélisation avancée en mécanique avec trente laboratoires, et sur ce même modèle avec le lancement en 2005 de IROQUA sur la réduction des nuisances sonores aéronautiques associant acteurs de la recherche publique et les grands clients du groupe SAFRAN, Airbus, Dassault-Aviation et Eurocopter,
- avec l'implication au premier rang de plusieurs filiales dans de nombreux programmes du 6^{ième} PCRD, dernièrement VITAL, MOET, CASAM, dans les réseaux thématiques en charge de l'animation au plan européen de la prospective technologique, et dans la préparation du 7^{ième} PCRD pour les deux priorités aéronautique et sécurité,
- avec un fort engagement dans l'animation des pôles de compétitivité traitant d'aéronautique (Aerospace Valley, ainsi que le projet de pôle ASTech en Ile de France en cours d'instruction par l'Etat) ou de systèmes complexes (System@tic), et la participation aux projets labellisés par ces pôles,
- avec les industriels partenaires, fournisseurs ou clients, dans le cadre de la préparation de produits futurs, notamment dans la branche Communications où l'anticipation, la réactivité et l'innovation sont des facteurs essentiels de réussite : dans cet esprit Sagem Communication est devenu partenaire de deux projets de l'Agence de l'Innovation Industrielle.

Par ailleurs, le Groupe poursuit très activement les nombreux partenariats engagés pour certains depuis plusieurs décennies avec les écoles d'ingénieurs et les universités scientifiques françaises ou étrangères.

11.4. Innovation et Propriété Intellectuelle

Le processus d'Innovation chez SAFRAN fait appel à plusieurs leviers :

- l'émulation créative d'équipes pluridisciplinaires internes ou externes à l'entreprise sur les thématiques choisies, afin de faire émerger des concepts prometteurs,
- la reconnaissance des personnels ayant contribué significativement à l'innovation dans tous les domaines et sur tous les processus de l'entreprise,
- la recherche, sur le marché de la connaissance, d'informations susceptibles d'alimenter utilement l'activité créatrice,
- le management méthodique du risque introduit par l'innovation à travers la conduite d'un plan de maturation des technologies, destiné à prouver la fiabilité de ces technologies avant leur introduction sur le marché, réputé extrêmement exigeant en matière de sécurité,
- la mise en œuvre de l'ingénierie concourantes multi-partenaires en plateaux ou en réseau (entreprise étendue), incluant les partenaires de la « supply chain »,
- la protection des filières technologiques ainsi développées ainsi que du savoir-faire qui s'y rapporte.

Sur ce dernier aspect, une politique active de dépôts de brevets a été mise en place dans tous les domaines d'activité du Groupe. La qualité des brevets est également une préoccupation constante, grâce à la mise en place d'une sélection rigoureuse des inventions proposées. Près de 380 brevets ont été déposés en 2006, en progression constante au cours des dernières années, ce qui positionne le Groupe SAFRAN parmi les tous premiers déposants français. Cette performance traduit la créativité et la capacité d'innovation des équipes. Au total, le portefeuille du Groupe rassemble plus de 11 000 brevets à travers le monde, en cohérence avec sa position de leader mondial dans un grand nombre de domaines.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances 2007

Les activités du Groupe dans les domaines de l'aéronautique et de la défense devraient continuer à croître. Les actions engagées sur la branche Communication devraient porter leurs fruits. Dans ce contexte, les objectifs pour 2007 sont les suivants :

- croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de 5 %,
- marge opérationnelle supérieure à 5 % du chiffre d'affaires.

12.2. Activités au 1^{er} trimestre 2007

Le chiffre d'affaires pro forma ajusté⁷ du Groupe ressort à 2 796 millions d'euros, en croissance de 3,3 % sur celui du 1^{er} trimestre 2006. A devises constantes, la progression aurait été de +8,3 %.

<u>Millions d'euros</u>	<u>31 mars 2006</u>	<u>31 mars 2007</u>	<u>%</u>
Propulsion aéronautique et spatiale.....	1 185	1 319	+11,3 %
Equipements aéronautiques.....	648	679	+4,8 %
Défense Sécurité.....	345	360	+4,3 %
Communications.....	<u>529</u>	<u>438</u>	<u>-17,2 %</u>
Chiffre d'affaires consolidé pro forma ajusté.....	<u>2 707</u>	<u>2 796</u>	<u>+3,3 %</u>

Propulsion aéronautique et spatiale

Le chiffre d'affaires a progressé de 11,3 %. A dollar constant, il aurait progressé de 18,6 %. Cette forte croissance traduit le bon niveau d'activité dans tous les domaines de la propulsion aéronautique civile : moteurs d'avions, rechanges et moteurs d'hélicoptères.

Equipements aéronautiques

Le chiffre d'affaires a progressé de 4,8 % sur celui du 1^{er} trimestre 2006. A devises constantes, il aurait été de 11 %, marquant ainsi la poursuite de l'augmentation des cadences sur la plupart des programmes.

Défense Sécurité

Le chiffre d'affaires a progressé de + 4,3 % sur le trimestre. La division Sécurité a bénéficié d'une bonne croissance des volumes, tant pour ce qui concerne les terminaux que les cartes.

Communications

Le chiffre d'affaires de la branche est en retrait de 17,2 % sur celui du 1^{er} trimestre 2006. L'activité téléphonie mobile a subi une baisse importante des volumes liée notamment au recentrage de la politique produits engagée fin 2006. Par contre, l'activité Haut Débit a enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de + 5 % par rapport au premier trimestre 2006, avec des volumes en forte hausse dans certains secteurs.

⁷ Le chiffre d'affaires est présenté selon les mêmes conventions décrites au paragraphe 20.2.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Sans objet

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Nom, adresse professionnelle et fonction dans la société émettrice des personnes suivantes en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de la société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci

14.1.1. Directoire

Composition du Directoire

Au 1^{er} janvier 2006, le Directoire était composé de 3 membres :

M. Jean-Paul BECHAT, Président,
M. Yves IMBERT,
M. Grégoire OLIVIER.

Suite à la démission de M. Grégoire OLIVIER, à effet du 28 août 2006, le Directoire était composé à compter de cette date de 2 membres :

M. Jean-Paul BECHAT, Président,
M. Yves IMBERT.

Suite à la démission de M. Yves IMBERT, à effet du 31 décembre 2006, et aux décisions prises par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 12 décembre 2006, le Directoire est composé depuis le 1^{er} janvier 2007, des 3 membres suivants :

M. Jean-Paul BECHAT, Président,
M. Dominique-Jean CHERTIER,
M. Xavier LAGARDE.

Informations concernant les membres du Directoire en fonction a la date du dépôt du présent document

Nom Prénom (Age)	Fonction dans la société émettrice	Dates de début et de fin de mandat	Sociétés dans lesquelles les membres du Directoire exercent ou ont exercé au cours des 5 dernières années des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance
Adresse professionnelle		Nombre d'actions détenues au 31/12/2006 :	
		<ul style="list-style-type: none"> • Directement • Indirectement⁽¹⁾ 	
BECHAT Jean-Paul (64 ans) C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Président du Directoire	18/03/2005 02/09/2007 21 552 22 811	MANDATS EN COURS Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Alstom, ▪ SOGEPA MANDATS EXPIRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général de SNECMA ▪ Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - Aéroports de Paris - France Télécom - Natexis BP

Nom Prénom (Age) Adresse professionnelle	Fonction dans la société émettrice	Dates de début et de fin de mandat Nombre d'actions détenues au 31/12/2006 : • Directement • Indirectement ⁽¹⁾	Sociétés dans lesquelles les membres du Directoire exercent ou ont exercé au cours des 5 dernières années des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance
CHERTIER Dominique- Jean (56 ans) C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	- Membre du Directoire - Directeur Général Adjoint Affaires Sociales et Institutionnelles	01/01/2007 02/09/2007 0 4 403	MANDATS EN COURS ▪ Administrateur de SAFRAN Sixty * ▪ Administrateur de SAFRAN Conseil* ▪ Administrateur d'Air France MANDATS EXPIRES ▪ Président du Conseil d'administration de SAFRAN Conseil *
LAGARDE Xavier (59 ans) C/O SAFRAN 2 Bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	- Membre du Directoire - Directeur Général Adjoint en charge de la Branche Communications	01/01/2007 02/09/2007 112 038 48 805	MANDATS EN COURS ▪ Président Directeur Général de Sagem Communication* ▪ Président du Conseil d'administration de SAFRAN Conseil * ▪ Administrateur d'Aircelle * MANDATS EXPIRES ▪ Président de COFICEM ▪ Membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN ▪ Président de la SAS Club Sagem

* Société du Groupe SAFRAN

⁽¹⁾ conversion en actions SAFRAN des avoirs détenus par les intéressés au 31/12/2006 dans le cadre de FCPE et de sociétés dont les actifs sont constitués exclusivement de titres SAFRAN, sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/2006.

Expertise et expérience des membres du Directoire en matière de gestion

Jean-Paul BECHAT

— Ancien élève de l'Ecole Polytechnique

— Titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (USA)

1965 – 1974 :..... Ingénieur de production au sein du Groupe Snecma
1974 – 1978 :..... Directeur de Production d'Hispano-Suiza
1979 – 1981 :..... Directeur Adjoint auprès du Directeur Technique de Snecma
1981 – 1982 :..... Directeur des Relations du Travail de Snecma
1982 – 1985 :..... Directeur Délégué aux Affaires Industrielles puis Directeur Général Adjoint
d'Hispano-Suiza
1986 – 1994 :..... Directeur Général puis Président Directeur Général de Messier-Bugatti
1994 – 1996 :..... Président Directeur Général de SNPE
1996 – 03/2005 :..... Président Directeur Général de Snecma
Depuis 03/2005 :..... Président du Directoire de Sagem SA devenue SAFRAN
Depuis 1998 :..... Membre du conseil du GIFAS
1997 – 2001 :..... Président du GIFAS
Depuis 2001 :..... Président d'Honneur du GIFAS

Membre du Council de l'ASD, membre du Conseil Consultatif de la Banque de France, membre du Conseil Exécutif du MEDEF.

Dominique-Jean CHERTIER

— Titulaire d'un DEA de lettres

— Diplômé du CELSA

1976 – 1982 :..... Adjoint au Responsable Administratif de Renault International
1982 – 1986 :..... Responsable des relations sociales dans le Groupe SACILOR
1986 – 1992 :..... Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale d'AIR INTER
1992 – 2002 :..... Directeur Général de l'UNEDIC
2002 – 2003 :..... Conseiller pour les affaires sociales auprès du Premier Ministre
Depuis 2003 :..... Directeur Général Adjoint Affaires Sociales et Institutionnelles de Snecma puis de SAFRAN

Xavier LAGARDE

— Ingénieur ENSICA

— Master of Sciences CALTECH

1981 – 1986 :..... Chef de l'URD avionique de Sagem
1986 – 1987 :..... Directeur Adjoint du centre de recherche et développement Sagem d'Argenteuil
1987 – 1989 :..... Directeur du centre de recherche et développement Sagem d'Eragny
1989 – 10/2001 :..... Directeur du Personnel et des Relations Sociales de Sagem
2001 – 2003 :..... Directeur de la Qualité de Sagem
2003 – 2005 :..... Directeur Industriel et de la Qualité de Sagem
05/2005 – 09/2006 :..... Directeur de la Qualité de SAFRAN
Depuis 09/2006 :..... Directeur Général Adjoint en charge de la Branche Communications de SAFRAN et Président Directeur Général de Sagem Communication

Informations concernant les membres du Directoire en fonction en 2006 et dont le mandat a pris fin avant la date du dépôt du présent document

Nom Prénom (Age)	Fonction exercée en 2006 dans la société émettrice	Dates de début et de fin de mandat	Sociétés dans lesquelles les membres du Directoire exercent ou ont exercé au cours des 5 dernières années des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance
Adresse professionnelle		Nombre d'actions détenues au 31/12/2006 : • Directement • Indirectement ⁽¹⁾	
IMBERT Yves (65 ans)	- Membre du Directoire - Directeur Général Délégué Groupe Stratégie et Développement jusqu'au 30/08/2006 - Conseiller du Président du Directoire à compter du 01/09/2006	18/03/2005 31/12/2006 0 13 507	MANDATS EN COURS ▪ Administrateur de : - Snecma (ex-Snecma Moteurs)* - Etablissements Vallaroché * - Aircelle * ▪ Représentant permanent de SAFRAN au Conseil d'Administration de Sagem Défense Sécurité * MANDATS EXPIRES ▪ Administrateur de Connecteurs Cinch* ▪ Représentant permanent de Hispano-Suiza* au Conseil d'Administration d'Aircelle* ▪ Président-Directeur Général de Vallaroché Conseil* ▪ Président-Directeur Général de SAFRAN USA Inc*

Nom Prénom (Age) Adresse professionnelle	Fonction exercée en 2006 dans la société émettrice	Dates de début et de fin de mandat Nombre d'actions détenues au 31/12/2006 : • Directement • Indirectement ⁽¹⁾	Sociétés dans lesquelles les membres du Directoire exercent ou ont exercé au cours des 5 dernières années des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance
OLIVIER Grégoire (46 ans)	- Membre du Directoire - Directeur Général Adjoint en charge de la Branche Communications	24/04/2001 28/08/2006 70 335 32 516	MANDATS EN COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën ▪ Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - IMERYS, - WENDEL Investissement ▪ Membre du Conseil Stratégique des Technologies de l'Information, du Conseil Scientifique de la Défense MANDATS EXPIRES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président Directeur Général de Sagem Communication* ▪ Président du Directoire de Sagem SA ▪ Membre du Conseil de Surveillance de IMERYS ▪ Administrateur de COFICEM ▪ Administrateur de Sagem Défense Sécurité* ▪ Administrateur de Snecma (ex-Snecma Moteurs)* ▪ Président Directeur Général de FAURECIA

* Société du Groupe SAFRAN

⁽¹⁾ conversion en actions SAFRAN des avoirs détenus par les intéressés au 31/12/2006 dans le cadre de FCPE et de sociétés dont les actifs sont constitués exclusivement de titres SAFRAN, sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/2006.

Expertise et expérience en matière de gestion

Yves IMBERT (Membre du Directoire jusqu'au 31 décembre 2006)

— Ingénieur Civil des Mines de Paris

— Titulaire d'un Master of Sciences de l'Université de Stanford (USA)

— Docteur Ingénieur de la Faculté d'Orsay

1984 – 1991 :..... Directeur des Approvisionnements de Snecma
1991 – 1996 :..... Président Directeur Général de Sochata (aujourd'hui Snecma Services)
1997 – 1998 :..... Président Directeur Général d'Hispano-Suiza
1998 – 1999 :..... Directeur Délégué à la Stratégie et au Développement de Snecma
1999 – 2004 :..... Directeur Général Adjoint Stratégie et Développement du Groupe Snecma et
Directeur Général de la Branche Equipements
01/2004 – 08/2006 :..... Directeur Général Délégué Groupe en charge de la Stratégie et du
Développement au sein du Groupe SAFRAN
09/2006 – 12/2006 :..... Conseiller du Président du Directoire de SAFRAN

Grégoire OLIVIER (Membre du Directoire jusqu'au 28 août 2006)

— Ingénieur en Chef des mines de Paris

— Ecole Polytechnique

— MBA de l'Université de Chicago

1985 – 1991 :..... Ministère de l'Industrie, Conseiller technique auprès du Premier Ministre, chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Environnement
1991 – 1994 :..... Directeur Général d'Aluminium de Grèce, Pechiney
1995 – Directeur de l'usine de Chicago d'American National Can, Pechiney
1996 – 1998 :..... Vice-Président stratégie d'ANC à Chicago, Pechiney
1998 – 2001 :..... Directeur de division puis Directeur Général de SAFT, division Batteries d'Alcatel
2001 – 2005 :..... Président du Directoire de Sagem
2005 – 2006 :..... Membre du Directoire de SAFRAN et Président Directeur Général de Sagem Communication
sept. 2006 – fév. 2007 :.... Président Directeur Général de FAURECIA
Depuis février 2007 :..... Membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën

14.1.2. Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

Au 1^{er} janvier 2006, le Conseil de Surveillance était composé des membres suivants :

M. Mario COLAIACOVO, Président du Conseil de Surveillance
Mme Anne LAUVERGEON, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
M. François DE COMBRET
M. Armand DUPUY
M. Jean Marc FORNERI
M. Yves GUENA
M. Xavier LAGARDE
M. Shemaya LEVY
M. Michel LUCAS
M. Dominique PARIS
M. Jean RANNOU
M. Michel TOUSSAN
M. Bernard VATIER

Membres du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

M. Philippe JOST
M. Jean-Yves LECLERCQ
M. Pierre MORAILLON
M. Jean Bernard PENE
M. Michel WACHENHEIM

Le Conseil de Surveillance du 10 avril 2006 a coopté, à effet du 12 mai 2006, Mme Michèle MONAVON et M. Christian HALARY en qualité de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires respectivement en remplacement de MM. Dominique PARIS et Michel TOUSSAN, démissionnaires. Ces cooptations ont été ratifiées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 18 mai 2006.

M. Christophe BURG a été coopté par le Conseil de Surveillance du 12 septembre 2006 en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat, en remplacement de M. Philippe JOST.

MM. Francis MER et Michel TOUSSAN ont été cooptés par le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2006, respectivement en remplacement de MM. Pierre MORAILLON et Xavier LAGARDE, démissionnaires, ce dernier ayant été nommé membre du Directoire à effet du 1^{er} janvier 2007.

Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Enfin, lors de cette même réunion du 12 décembre 2006, le Conseil de Surveillance a nommé, à effet du 16 janvier 2007, M. Francis MER Président du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Mario COLAIACOVO qui avait démissionné, à effet du 15 janvier 2007, de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance, tout en conservant son mandat de membre du Conseil de Surveillance.

M. Didier LALLEMENT a été coopté par le Conseil de Surveillance du 20 mars 2007 en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat, en remplacement de M. Michel WACHENHEIM. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

A la date de dépôt du présent document, le Conseil de Surveillance est composé des membres suivants :

M. Francis MER, Président
Mme Anne LAUVERGEON, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
M. Mario COLAIACOVO
M. François DE COMBRET
M. Armand DUPUY
M. Jean Marc FORNERI
M. Yves GUENA
M. Shemaya LEVY
M. Michel LUCAS
M. Jean RANNOU
M. Michel TOUSSAN
M. Bernard VATIER

Membres du Conseil de Surveillance représentant l'Etat

M. Christophe BURG
M. Didier LALLEMENT
M. Jean-Yves LECLERCQ
M. Jean Bernard PENE

Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires

M. Christian HALARY
Mme Michèle MONAVON

<p>COLAIACOVO Mario (65 ans)</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 15/01/2007)</p> <p>(1)(2)(3)(4)(5)</p>	<p>24/04/2001</p> <p>AG 2011</p> <p>390 015</p> <p>29 646</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <p>Administrateur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MMA VIE et IARD, ▪ Groupe CREDIT MUTUEL (CIC Finance — CIC Investissement — BANQUE TRANSATLANTIQUE) ▪ LE MONDE & Partenaires Associés <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Snecma, de COFICEM, de CONSORTIUM DE REALISATION SA ▪ Président du Conseil de Surveillance de SAFRAN ▪ Président de la SAS Club Sagem
<p>DE COMBRET François (65 ans)</p> <p>C/O UBS 65, rue de Courcelles 75008 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>(1)(3)(5)</p>	<p>30/10/2002</p> <p>AG 2011</p> <p>375</p> <p>0</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Renault, de Bouygues Télécom, de Nexans ▪ Senior Advisor pour UBS Investment Bank ▪ Président du Conseil d'Administration du Musée Rodin <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de l'Institut Pasteur, de Fonds Partenaire Gestion ▪ Associé-gérant de Maison Lazard et Lazard Frères
<p>DUPUY Armand (58 ans)</p> <p>C/O SAFRAN 2, bd du Gal Martial Valin 75015 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie</p>	<p>24/04/2001</p> <p>AG 2011</p> <p>71 740</p> <p>49 374</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Teuchos ** ▪ Vice-Président de Club Sagem <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vice-Président de COFICEM
<p>FORNERI Jean Marc (46 ans)</p> <p>C/O BUCEPHALE FINANCE 17, avenue George V 75008 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>(3)</p>	<p>17/03/2005</p> <p>AG 2011</p> <p>1 512</p> <p>0</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondateur et Président de Bucéphale Finance ▪ Administrateur de : <ul style="list-style-type: none"> - Banque Lyonnaise Bonnasse, - Intercontinental Exchange (Atlanta) ▪ Gérant de Perseus Participations ▪ Membre du Conseil de Surveillance de Balmain ▪ Membre du Conseil d'Administration de l'Association des Amis du Centre Pompidou (Musée national d'Art Moderne) <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Snecma, d'IPE (UK), de Dassault Multimédia ▪ Président de Credit Suisse First Boston France ▪ Vice-Président de Credit Suisse First Boston Europe

GUENA Yves (84 ans)	Membre du Conseil de Surveillance	21/04/2004 AG 2011 1 025 0	MANDATS EN COURS Néant MANDATS EXPIRÉS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président du Conseil Constitutionnel ▪ Président de l'Institut du Monde Arabe
HALARY Christian (53 ans) C/O SAGEM Défense Sécurité Avenue du Gros Chêne 95610 Eragny sur Oise	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires	12/05/2006 AG 2011 13 400 2 116	MANDATS EN COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Président des conseils de surveillance des FCPE Partifond, Interfond et Avenir MANDATS EXPIRÉS Néant
LALLEMENT Didier (50 ans) C/O DGA 50, rue Henri Farman 75015 Paris	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat	20/03/2007 * AG 2011 0 0	MANDATS EN COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Commissaire du Gouvernement au Conseil d'administration d'Aéroports de Paris MANDATS EXPIRÉS Néant
LECLERCQ Jean-Yves (37 ans) C/O APE 139, rue de Bercy 75012 Paris	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat (1)(2)(4)(5)	17/03/2005 AG 2011 0 0	MANDATS EN COURS Administrateur représentant l'Etat au Conseil d'administration de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ SOGEPA ▪ SOGEADE GERANCE ▪ DCN ▪ IMPRIMERIE NATIONALE ▪ Etablissement Public de financement et de restructuration (EPFR) MANDATS EXPIRÉS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration de Snecma ▪ Administrateur de Bull, Sofreavia, Sanef, Autoroutes Rhone-Alpes (AREA), Société Française du Tunnel Routier de Fréjus, Société Nationale Corse Méditerranée (SNCM), ▪ Administrateur des Etablissements Publics: <ul style="list-style-type: none"> - Réseau ferré de France, - Voies navigables de France - Autoroutes de France - Agence foncière et technique de la région parisienne - Aménagement Seine Arche

<p>LEVY Shemaya (59 ans)</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>(4)(5)</p>	<p>17/03/2005</p> <p>AG 2011</p> <p>782</p> <p>0</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Conseil de Surveillance des Groupes AEGON et TNT N.V., de SEGULA TECHNOLOGIES ▪ Administrateur de NISSAN MOTOR CY (Tokyo) et de RENAULT Espagne (Madrid) <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Snecma ▪ Administrateur de RENAULT CREDIT INTERNATIONAL ▪ Administrateur de COFAL (filiale de Renault) ▪ Président de CFR (Compagnie Financière Renault) ▪ Administrateur de RENAULT FINANCES
<p>LUCAS Michel (67 ans)</p> <p>C/O CIC Groupe 6, avenue de Provence 75009 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <p>(2)(4)(5)</p>	<p>30/10/2002</p> <p>AG 2011</p> <p>1 500</p> <p>0</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeur Général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ▪ Directeur Général de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel ▪ Directeur Général du Groupe de Crédit Mutuel Centre Est Europe ▪ Président Directeur Général des Assurances du Crédit Mutuel ▪ Président du Directoire du CIC <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <p>Néant</p>
<p>MONAVON Michèle (49 ans)</p> <p>C/O SAFRAN 2, bd du Gal Martial Valin 75015 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires</p> <p>Cadre commercial — Analyste financière et stratégique, analyste concurrentielle</p>	<p>12/05/2006</p> <p>AG 2011</p> <p>33</p> <p>1 420</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Conseil d'administration de la FAS (Fédération Française des Associations d'actionnaires salariés) ▪ Présidente du Conseil de Surveillance du FCPE SAFRAN ABOND ▪ Présidente de l'Association ACTIO'S (Association des Actionnaires salariés SAFRAN) <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <p>Néant</p>
<p>PENE Jean Bernard (54 ans)</p> <p>C/O DGA La Rotonde 26, bd Victor 75015 Paris</p>	<p>Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat</p>	<p>17/03/2005</p> <p>AG 2011</p> <p>0</p> <p>0</p>	<p>MANDATS EN COURS</p> <p>Néant</p> <p>MANDATS EXPIRÉS</p> <p>Néant</p>

RANNOU Jean (64 ans)	Membre du Conseil de Surveillance	17/03/2005 AG 2011 1 649 0	MANDATS EN COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Thales Raytheon Systems (TRS), ▪ Président de l'Association Eurodéfense France ▪ Administrateur de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), de l'Aéro-Club de France, et du Conseil Franco-britannique MANDATS EXPIRÉS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administrateur de Messier-Dowty ** ▪ Administrateur de Snecma
TOUSSAN Michel (67 ans)	Membre du Conseil de Surveillance	12/12/2006 * AG 2011 172 360 23 919	MANDATS EN COURS Président de la SAS Club Sagem MANDATS EXPIRÉS Néant
VATIER Bernard (59 ans) C/O Vatie & Associés 12, rue d'Astorg 75008 Paris	Membre du Conseil de Surveillance (2)(3)	24/04/2001 AG 2011 1 626 0	MANDATS EN COURS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Membre du Conseil de Surveillance d'AVIVA FRANCE ▪ Membre du Conseil d'Administration d'AVIVA PARTICIPATONS MANDATS EXPIRÉS Néant

* Nominations soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires

** Société du Groupe SAFRAN

*** Conversion en actions SAFRAN des avoirs détenus par les intéressés au 31/12/2006 dans le cadre de FCPE et de sociétés dont les actifs sont constitués exclusivement de titres SAFRAN, sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/2006.

Membres de Comités du Conseil de Surveillance :

(1) Comité Stratégique – (2) Comité des Nominations – (3) Comité des Rémunérations et des Options – (4) Comité d'Audit – (5) Comité d'Ethique

Expertise et expérience des membres du Conseil de Surveillance en matière de gestion

Francis MER

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, ingénieur du corps des Mines.

1974 – 1978 :.....	Directeur Général de Saint-Gobain Industries
1978 – 1982 :.....	Directeur Général Adjoint du Groupe Saint-Gobain chargé de la politique industrielle
1982 – 1986 :.....	PDG de Pont-à-Mousson SA et Directeur de la branche Canalisations et Mécanique du Groupe Saint-Gobain
1986 – 2002:.....	PDG d'Usinor-Sacilor
2002 – 2004 :.....	Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
2002.....	Co-président du Groupe ARCELOR
1988 – 2002 :.....	Président de la Fédération Française de l'Acier (FFA)
1990 – 1997 :.....	Président d'Eurofer (association des producteurs d'acier européens)
1997 – 1998 :.....	Président de l'International Iron and Steel Institute (IISI)
1991 – 2002 :.....	Président de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT)
2004 – 2005 :.....	Président de la Fondation pour l'Innovation Politique
Depuis 2004 :.....	Membre du Conseil de Surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique

Anne LAUVERGEON

— Agrégée de Sciences Physiques

— Ingénieur du corps des Mines

1990 :.....	Chargée de mission pour l'Economie Internationale et le Commerce extérieur à la Présidence de la République
1991 :.....	Secrétaire Général adjoint à la Présidence de la République
1995 :.....	Associé-Gérant de Lazard Frères & Cie
1997 :.....	Directeur Général Adjoint d'Alcatel Télécom et membre du Comité Exécutif du Groupe Alcatel
1999 :.....	Président-Directeur général du Groupe AREVA NC
2001 :.....	Président du Directoire d'AREVA

Christophe BURG

— Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique

— Diplômé de l'Ecole Polytechnique

1987 – 1989 :.....	Ingénieur d'études à la Direction des constructions aéronautiques
1989 – 1992 :.....	Responsable de l'équipement « optronique secteur frontal » du Rafale à la Direction des constructions aéronautiques
1992 – 1996 :.....	Chef du bureau système d'armes Rafale à la Direction des constructions aéronautiques
1996 – 1999 :.....	Attaché d'armement adjoint à l'Ambassade de France à Londres
1999 – 2002 :.....	Sous-directeur adjoint et chef du bureau « électronique » à la DGA
03/2002 – 09/2004 :.....	Sous-directeur « aéronautique-missiles-espace » à la DGA
09/2004 – 07/2006 :.....	Chargé de la mise en place, puis à compter du 2 février 2005 nommé à la tête de la sous-direction de la coopération et du développement européen à la DGA Depuis juillet 2006 Chef du service des Affaires Industrielles et de l'Intelligence Economique

Mario COLAIACOVO

Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce et de l'Institut d'Administration des Entreprises à Dijon, titulaire du diplôme d'expert comptable.

- 1977 – 1986 : Directeur financier puis Président Directeur Général de la Compagnie des Signaux
- 1987 – 2001 : Directeur administratif et financier puis Directeur Général Adjoint, Directeur Général et Président-Directeur Général de Sagem
- 1992 – 1999 : Président Directeur Général de Radio Classique, du Monde de la Musique/Jazzman, de DAUM
- 2001 – 15/01/2007 : Président du Conseil de Surveillance de Sagem SA devenue SAFRAN

François de COMBRET

— ENA

— Diplômé de l'IEP de Paris

Conseiller référendaire à la Cour des Comptes,

- 1971 à 1974 : Conseiller pour les affaires industrielles du Ministre de l'Economie et des Finances
- 1974 à 1978 : Conseiller technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République
- 1978 – 1981 : Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République
- 1982 – 1985 : Associé de Lazard Frères & Co à New York
- 1985 – 2005 : Associé-gérant de Lazard Frères & Cie à Paris
- Depuis 2006 : Senior Advisor pour UBS Investment Bank

Armand DUPUY

Ingénieur ESE

- 1975 – 1979 : Ingénieur d'Etudes chez Sagem
- 1979 – 1988 : Ingénieur Chef de Produit
- 1988 – 1990 : Chef d'unité de Recherche et Développement
- 1990 – 1995 : Directeur du centre de R & D de l'Etablissement Sagem d'Eragny
- 1995 – 1997 : Directeur des centres de R & D Sagem d'Eragny et d'Argenteuil
- 1997 – 2005 : Directeur des Recherches et Développement de Sagem SA
- 2003 – 2005 : Directeur de l'Etablissement Siège de Sagem SA
- Depuis mi-2005 : Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie de SAFRAN

Jean-Marc FORNERI

— ENA

— Diplômé de l'IEP

— Maîtrise de Droit des affaires

— Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)

- 1984 – 1987 : Inspection Générale des Finances
- 1987 – 1988 : Conseiller auprès d'Edouard Balladur, Ministre des Finances, rapporteur de la Commission sur la fiscalité du patrimoine (Ministère des Finances)
- 1988 – 1994 : Administrateur Directeur Général de Skis Rossignol
- 1994 – 1996 : Associé Gérant de Worms et Compagnie, en charge de la banque d'investissement
- 1996 – 2003 : Président de Credit Suisse First Boston France, Vice Président de Credit Suisse First Boston Europe
- Depuis 2004 : Fondateur et Président de Bucéphale Finance

Membre du Conseil d'administration de l'Association des Amis du Centre Pompidou (Musée National d'Art Moderne)

Yves GUÉNA

ENA

Ancien Ministre,

1971 à 1997 : Maire de Périgueux
1962 à 1997 : Député puis Sénateur de la Dordogne
1992 à 1997 : Vice-président du Sénat
2000 à 2004 : Président du Conseil Constitutionnel
2004 au 31/01/2007 : ... Président de l'Institut du Monde Arabe

Christian HALARY

Titulaire d'un DEA en hyperfréquence

1980 – 2005 : Ingénieur d'Etudes puis Ingénieur responsable de développement de produits chez Sagem SA
Depuis 2005 : Ingénieur responsable de développement de produits chez Sagem Défense Sécurité

— Délégué du Personnel chez Sagem Défense Sécurité ; ancien secrétaire du CCE de Sagem Défense Sécurité

— Ancien secrétaire du Comité de Groupe Sagem SA

— Membre du Comité de coordination CFE/CGC au niveau du Groupe SAFRAN

Didier LALLEMENT

— Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion

— DESS de droit public

1981 – 1983 : Chef de bureau à la mairie d'Epinais sur Seine
1983 – 1985 : Secrétaire Général Adjoint de la mairie d'Epinais sur Seine
1985 – 1988 : Secrétaire Général du Syndicat intercommunal d'Epinais sur Seine
1988 – 1989 : Chef du Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports
1989 – 1990 : Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales
1990 – 1991 : Sous-Préfet - Directeur du Cabinet du Préfet de l'Essonne
1991 – 1993 : Directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat aux collectivités locales
1993 – 1996 : Secrétaire Général de la préfecture de la Marne
1996 – 1997 : Chef du service de l'action régionale et rurale à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
1997 : Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Intérieur
1997 : Directeur Général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur
2000 – 2001 : Préfet de l'Aisne
2001 – 2004 : Directeur de l'Administration Pénitentiaire
2004 – 2005 : Préfet de Saône et Loire
2005 – 2007 : Directeur du Cabinet du Ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer
Depuis 02/2007 : Directeur Général de l'Aviation Civile

Jean-Yves LECLERCQ

— Diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE)

— Maîtrise d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris I

— Ecole Normale Supérieure

1994 – 1997 :..... Adjoint au Chef du bureau des Administrations et du bureau des Transferts sociaux, Direction de la Prévision, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

1997 – 1999 :..... Adjoint au Chef du bureau Financement de l'Etat et Affaires monétaires, Direction du Trésor au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

1999 – 2001 :..... Attaché financier, Agence Financière pour l'Asie du Sud-Est, Direction du Trésor, Singapour

2001 – 2002 :..... Chef du bureau Pays Emergents, en Développement, et en Transition, Direction du Trésor

Mai 2002 – oct.2003 :.. Chef du bureau Transport et Urbanisme, Service des participations, Direction du Trésor

Oct.2003 – mai 2004 :.. Chef du bureau Transport Aérien et Autoroutes, Agence des participations de l'Etat

Depuis juin 2004 : Directeur des Participations, Services, Audiovisuel, Défense, Agence des participations de l'Etat

Shemaya LEVY

Diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE)

1978 – 1980 :..... Directeur des opérations internationales Amérique-Asie de Renault Véhicules Industriels (RVI)

1980 – 1983 :..... Directeur commercial Amérique du Nord de RVI

1983 – 1987 :..... Directeur général Espagne de RVI

1987 – 1991 :..... Directeur commercial et des affaires internationales de RVI

1991 – 1994 :..... Directeur général de RVI

1994 – 1998 :..... Président directeur général de RVI

1998 – 2003 :..... Président de la Compagnie Financière RENAULT

1998 – 2004 :..... Directeur général adjoint de Renault en charge des directions financières, de l'audit, du contrôle de gestion, des investissements et de l'organisation et ingénierie informatique

Michel LUCAS

— Ingénieur Centrale Lille, France — licence ès sciences

— Membre diplômé de l'Institut des actuaires français, Paris

— Ancien élève de l'Institut des Hautes Finances, Paris

Au Crédit Mutuel depuis 1971 :

— Conseiller du Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et responsable de l'organisation et de l'informatique. A ce titre, M. LUCAS a assumé diverses missions politique, technique et de développement.

— Directeur général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

— Directeur général de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel

— Directeur Général du Groupe de Crédit Mutuel Centre Est-Europe

— Président Directeur Général des assurances du Crédit Mutuel

— Président du Directoire du CIC

Michèle MONAVON

— Titulaire d'une maîtrise de Sciences et Techniques « techniques physiques et instrumentation » (ISTASE Saint-Etienne)

— Titulaire d'un DEA Traitement de Signal et Automatique (Sup'Elec Gif sur Yvette)

1987 – 1992 :..... Ingénieur au sein du Groupe Snecma
1992 – 1997 :..... Cadre commercial — Chef de service au sein du Groupe Snecma
depuis 1997 :..... Cadre commercial — Analyste financière et stratégique, analyste concurrentielle chez Snecma puis SAFRAN

Jean-Bernard PENE

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées

1979 – 1989 :..... Responsable d'études et d'acquisition de systèmes de surveillance du corps de bataille puis Directeur du programme « système de guerre électronique de l'avant » à la DGA
1989 – 1997 :..... Ecole Supérieure de Guerre puis adjoint au chef de bureau artillerie de la Direction Armement terrestre et chef de ce bureau
1997 – 2000 :..... Architecte de système de forces chargé de la maîtrise du milieu aéroterrestre de la direction des systèmes de forces et de la prospective
2000 – 2004 :..... Directeur du service des programmes d'armement terrestre
2004 – 2005 :..... Chargé de mission pour la fonction technique auprès du Délégué Général pour l'Armement et en charge de la création de la Direction de l'Expertise technique
Depuis 2005 :..... Directeur de l'Expertise technique et Ingénieur Général hors classe de l'Armement

Jean RANNOU

— Ingénieur de l'Ecole de l'Air

— Breveté pilote de chasse

— Breveté d'Etat Major

— Diplômé de l'Ecole Supérieure de Guerre Aérienne

Général d'Armée aérienne en 2^{ème} section depuis le 1^{er} juillet 2000 Consultant en tant qu'Expert en affaires stratégiques et internationales pour 2 sociétés de conseil Président de l'association Eurodéfense France, Membre du Conseil scientifique de la Défense

Directeur extérieur au Conseil de Surveillance de Thalès Raytheon Systems (TRS) et Président du Comité de Sécurité

Michel TOUSSAN

— Ingénieur Arts et Métiers

— Diplômé SUPELEC

— Diplômé de l'Ecole du Chef d'Entreprise

Entré comme ingénieur chez Sagem SA en 1969, a poursuivi sa carrière dans cette société :

1969 – 1971 :..... Ingénieur d'études
1971 – 02/1986 :..... Responsable d'URD
03/1986 – 10/2001 :..... A occupé successivement les postes de :
Directeur du Département Terminaux Numériques et Capteurs
Directeur du Département Systèmes Téléinformatiques
Directeur Adjoint de la Division Electronique
Directeur de la Division Automobile
Directeur de la Division Câbles
Depuis 2002 :..... Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris

Bernard VATIER

— Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Privé et de sciences criminelles

— Diplômé de l'Institut de Droit des Affaires de l'Université de Paris II

Depuis 1971 :..... Avocat à la Cour d'Appel de Paris
1974 – 1985 :..... Chargé de cours à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et
Commerciales
1990 – 1995 :..... Secrétaire Général de l'Union Nationale des CARPA
1989 – 1993 :..... Membre du Comité de Direction de l'Union Internationale des Avocats
1996 – 1997 :..... Bâtonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris
1998 – 2002 :..... Chef de la délégation française au Conseil des Barreaux Européens
2003 – 2005 :..... Vice-Président puis Président du Conseil des Barreaux de l'Union Européenne
(CCBE)

Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris

Informations concernant les membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2006 et dont le mandat a pris fin avant la date de dépôt du présent document

Nom Prénom (Age) Adresse professionnelle	Fonction exercée en 2006 dans la société émettrice	Dates de début et de fin de mandat Nbre d'actions détenues au 31/12/2006 : • Directement • Indirectement**	Sociétés dans lesquelles les membres du Conseil de Surveillance exercent ou ont exercé au cours des 5 dernières années des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance
JOST Philippe (47 ans)	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat (1)(2)	17/03/2005 11/09/2006 0 0	mandats en cours Néant mandats expirés Représentant de l'Etat au Conseil d'administration de THOMSON SA (TSA), de Giat Industries, de la DCN, de SOGEP, de SOGEADE Gérance et du CEA, ainsi qu'au Conseil de Surveillance de SAFRAN
LAGARDE Xavier (59 ans) C/O SAFRAN 2, bd du Gal Martial Valin 75015 PARIS	Membre du Conseil de Surveillance Directeur de la Qualité de SAFRAN puis Directeur Général Adjoint en charge de la Branche Communications depuis le 1 ^{er} septembre 2006	24/04/2001 31/12/2006 112 038 48 805	mandats en cours • Membre du Directoire de SAFRAN • Président Directeur Général de Sagem Communication* • Président du Conseil d'administration de • SAFRAN Conseil* • Administrateur d'Aircelle* mandats expirés • Président de COFICEM • Membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN • Président de la SAS Club Sagem
MORAILLON Pierre (56 ans)	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat (1)	17/03/2005 11/12/2006 0 0	mandats en cours — Censeur au Conseil de Surveillance de SAFRAN — Directeur chez CALYON mandats expirés Représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance de SAFRAN et au Conseil d'administration de Snecma

PARIS Dominique (66 ans)	Membre du Conseil de Surveillance (1)	17/03/2005 11/05/2006 0 8 506	mandats en cours <ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Snecma (ex Snecma Moteurs)* • Administrateur de Sagem Communication* mandats expirés <ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général de Valin Participations* • Directeur Général Délégué Groupe Snecma • Administrateur de Snecma Services* • Représentant permanent de Snecma au Conseil d'Administration de Snecma Moteurs* • Administrateur de Snecma • Président Directeur Général de Snecma Moteurs*
TOUSSAN Michel (67 ans)	Membre du Conseil de Surveillance (4)	24/04/2001 11/05/2006 172 360 23 919	mandats en cours Président de la SAS CLUB Sagem mandats expirés Néant
WACHENHEIM Michel (56 ans) C/O IGN 136 bis, rue de Grenelle 75007 PARIS	Membre du Conseil de Surveillance représentant de l'Etat	17/03/2005 20/03/2007 0 0	mandats en cours <ul style="list-style-type: none"> • Représentant de l'Etat au Conseil d'administration de SOGEPa • Commissaire du Gouvernement auprès de la société Aéroports de Paris mandats expirés <ul style="list-style-type: none"> • Représentant de l'Etat au Conseil d'administration de Snecma • Membre, ès-qualité de Directeur Général de l'Aviation Civile du Conseil Supérieur de la Météorologie

* Société du Groupe SAFRAN

** Conversion en actions SAFRAN des avoirs détenus par les intéressés au 31/12/2006 dans le cadre de FCPE et de sociétés dont les actifs sont constitués exclusivement de titres SAFRAN, sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/2006.

Membres de Comités du Conseil de Surveillance :

(1) Comité Stratégique — (2) Comité des Nominations — (3) Comité des Rémunérations et des Options — (4) Comité d'Audit — (5) Comité d'Ethique

EXPERTISE ET EXPERIENCE

Philippe JOST

— Ancien élève de l'Ecole Polytechnique

— Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA)

— Ecole du Louvre

— Centre des Hautes Etudes de l'Armement

1985 – 1995 :	Directeur de programmes à la DGA
1995 – 1997 :	Adjoint au chef de la Division Forces nucléaires de l'EMA pour les programmes, les questions budgétaires et les dossiers relatifs au CEA
1997 – 1999 :	Chef du bureau de la stratégie d'exportation à la sous-direction de la politique d'exportation à la DGA / Direction des relations internationales
1999 – 2001 :	Sous-directeur de la politique d'exportation à la DGA / Direction des relations internationales
2001 – 2004 :	Sous-directeur électronique-mécanique-naval à la DGA / Direction de la coopération des affaires industrielles
2004 – 2006 :	Chargé de la mise en place puis Chef du service des Affaires industrielles et de l'intelligence économique à la DGA / Direction des systèmes de forces et des stratégies technologiques industrielles et de coopération
Depuis 2006 :	Directeur des plans, du budget et de la gestion à la DGA

Xavier LAGARDE (cf. tableau membres du Directoire, page 68)

Pierre MORAILLON

— MBA — (Groupe HEC CPA)

— MBA — Institut des Hautes finances

— Doctorat 3^{ème} cycle marketing finances

— Maîtrise en gestion

1984 – 1990 :	Directeur Général du Comité National interprofessionnel de l'horticulture (CNIH)
1991 – 1993 :	Directeur du marketing puis Directeur Général Adjoint de la société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires (SOPEXA)
1993 – 1995 :	Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
1995 – 1996 :	Directeur Adjoint du Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
1996 – 1999 :	Directeur Général de SOPEXA
1999 – 2001 :	Président du Directoire de Saint Louis Sucre
2001 – 2003 :	Président directeur général de CERESTAR (Groupe EBS)
2003 – 10/2006 :	Directeur des Relations Economiques Extérieures (Ministère de l'Economie et des Finances)
Depuis 10/2006 :	Directeur chez CALYON (Banque de Financement et d'Investissement du Groupe Crédit Agricole)

Dominique PARIS

— Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications — Paris

— Master of Sciences in Physics — University of Illinois

1978 – 1980 :	Directeur du Département Gestion Centrale, Montage-Essais implanté sur le site Snecma de Corbeil
1980 – 1985 :	Directeur de la Gestion Economique Centrale de Snecma (Contrôle de Gestion)
1985 – 1990 :	Directeur des Programmes et Commerce Civiles de Snecma
1991 – 1994 :	Directeur Général de Messier-Eram
1994 :	Président Directeur Général de Messier-Bugatti
1995 – 1998 :	Président Directeur Général de Messier-Dowty SA Directeur Général de Messier-Dowty International
1998 – 1999 :	Président Directeur Général de Messier-Dowty International
2000 – 2002 :	Président Directeur Général de Snecma Moteurs
2002 – 2003 :	Directeur Général Branche Propulsion de Snecma
2004 – 03/2005 :	Directeur Général Délégué Groupe Snecma

Michel TOUSSAN (cf. tableau membres du Conseil de Surveillance en fonction, page 81)

Michel WACHENHEIM

— Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique

— Ancien Elève de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)

1979 – 1983 : Adjoint au Chef de Département des opérations aériennes à Aéroports de Paris
1983 – 1986 : Responsable des études concernant le développement des aéroports français en province et Outre-Mer
1986 – 1991 : Directeur technique de l'Institut du Transport Aérien (ITA)
1991 – 1993 : Caisse Française de Développement (CFD)
1993 – 1995 : Responsable de la Sous-Direction des études économiques et de la prospective à la Direction des Transports aériens de la Direction Générale de l'Aviation Civile
1995 – 1997 : Conseiller technique auprès du Secrétaire d'Etat aux Transports
1997 – 2002 : Conseiller auprès du Directeur Général puis Directeur de Cabinet du Président et du Directeur Général puis Directeur Délégué auprès du Directeur Général Aéroports de Paris
2002 – 2006 : Directeur Général de l'Aviation Civile
Depuis 2007 : Directeur Général de l'Institut Géographique National (IGN)

Elu en 2006 Président de la Conférence Européenne de l'Aviation Civile.

Aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou n'a été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandite, à une société qui aurait fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ; par ailleurs, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et des membres de la direction générale

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ainsi que les membres de la Direction Générale ont été sélectionnés.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Concernant la cession des titres des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, les engagements de conservation de titres sont détaillés en page 114.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. Montant des rémunérations versées

15.1.1. Aux membres du Directoire en fonction en 2006

	Partie fixe versée en		Partie variable versée en		Éléments exceptionnels versés en		Total	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
BECHAT Jean-Paul								
Président.....	687 981 €	750 000 €	240 359 €	703 000 €	4 633 € ⁽¹⁾	4 633 € ⁽¹⁾	932 973 €	1 457 633 €
IMBERT Yves ⁽²⁾	360 000 €	500 000 €	155 194 €	347 000 €	28 145 € ⁽³⁾	4 002 € ⁽¹⁾	543 339 €	851 002 €
OLIVIER Grégoire ⁽⁴⁾	550 000 €	367 499 €	139 961 €	350 000 €	867 391 € ⁽⁵⁾	2 668 € ⁽¹⁾	1 557 352 €	720 167 €

(1) A titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.

(2) Démissionnaire à effet au 31/12/2006.

(3) Dont 24 143 € d'intéressement et participation et 4 002 € à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.

(4) Démissionnaire à effet au 28/08/2006.

(5) Dont 852 000 € de versement exceptionnel à caractère indemnitaire pour interruption du mandat de Président du Directoire et 15 391 € d'intéressement, participation et abondement.

La rémunération des membres du Directoire est composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette dernière versée début 2006 au titre de l'exercice 2005 a été déterminée de la façon suivante :

- à concurrence des 2/3, en fonction du résultat d'exploitation, du bénéfice net par action, du cash-flow libre et de la trésorerie nette de dettes,
- à concurrence du solde, en fonction des résultats personnels mesurés à partir d'objectifs (tenue du plan d'action de progrès, rapprochement Sagem / Snecma).

Le Conseil de Surveillance a décidé qu'au cas où il serait mis fin avant terme — hors du cas de faute grave — au mandat social du Président du Directoire, celui-ci aurait droit au versement de la rémunération à laquelle il aurait pu prétendre pour le temps restant à courir de son mandat social.

15.1.2. Aux membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2006

	Partie fixe versée en		Partie variable versée en		Éléments exceptionnels versés en		Jetons de présence versés en		Total	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
COLAIACOVO Mario.....	750 000 €	750 000 €	148 633 €	0	0	0	47 425 €	46 500 €	946 058 €	796 500 €
Président										
LAUVERGEON Anne.....	60 000 €	10 000 € ⁽¹⁾	14 863 €	0	0	0	35 729 €	32 829 €	110 592 €	42 829 €
Vice-Présidente										
BURG Christophe* ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
de COMBRET François.....	0	0	0	0	0	0	40 407 €	40 769 €	40 407 €	40 769 €
DUPUY Armand.....	155 000 € ⁽³⁾	180 564 € ⁽³⁾	84 934 € ⁽³⁾	87 000 € ⁽³⁾	10 365 € ⁽⁴⁾	19 083 € ⁽⁵⁾	32 220 €	32 690 €	282 519 €	319 337 €
FORNERI Jean-Marc.....	0	0	0	0	0	0	0	27 137 €	0	27 137 €
GUENA Yves.....	0	0	0	0	0	0	21 469 €	31 516 €	21 469 €	31 516 €
HALARY Christian* ⁽⁶⁾	NC	NC	NC	NC	NC	NC	0	0	0	0
JOST Philippe* ⁽⁷⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LAGARDE Xavier ⁽⁸⁾	155 000 € ⁽³⁾	180 564 € ⁽³⁾	84 934 € ⁽³⁾	87 000 € ⁽³⁾	10 318 € ⁽⁴⁾	20 897 € ⁽⁹⁾	32 220 €	32 690 €	282 472 €	321 151 €
LECLERCQ Jean-Yves*.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LEVY Shemaya.....	0	0	0	0	0	0	0	33 007 €	0	33 007 €
LUCAS Michel.....	0	0	0	0	0	0	39 238 €	36 212 €	39 238 €	36 212 €
MER Francis ⁽¹⁰⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONAVON Michèle* ⁽⁶⁾	NC	NC	NC	NC	NC	NC	0	0	0	0
MORAILLON Pierre* ⁽¹¹⁾	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PARIS Dominique ⁽¹²⁾	75 000 € ⁽¹³⁾	0	159 449 € ⁽¹³⁾	0	1 076 108 € ⁽¹⁴⁾	15 708 € ⁽¹⁵⁾	0	48 485 € ⁽¹⁶⁾	1 310 557 €	64 193 €
PENE Jean-Bernard*.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RANNOU Jean.....	0	0	0	0	0	0	0	25 963 €	0	25 963 €
TOUSSAN Michel ⁽¹²⁾	0	0	0	0	0	0	35 729 €	37 247 €	35 729 €	37 247 €
VATIER Bernard.....	0	0	0	0	0	0	39 238 €	36 073 €	39 238 €	36 073 €
WACHENHEIM Michel*.....	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Représentant de l'Etat au Conseil de Surveillance. Les jetons de présence revenant à ces membres sont versés conformément à la réglementation en vigueur directement au Trésor Public et représentent une somme globale de 133 337 € versée en 2006.

** Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires et dont le salaire, selon l'AMF, n'a pas à être communiqué dans le cadre du présent document.

- (1) Mme LAUVERGEON a renoncé à sa rémunération fixe à compter du 1^{er} mars 2006.
- (2) Début de mandat : le 12/09/2006.
- (3) Au titre d'un contrat de travail avec la société.
- (4) A titre d'intéressement, participation et abondement.
- (5) Dont 1 615 € à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction et 17 468 € d'intéressement, participation et abondement.
- (6) Début de mandat : le 12/05/2006.
- (7) Fin de mandat : le 11/09/2006.
- (8) Fin de mandat : le 31/12/2006.
- (9) Dont 3 429 € à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction et 17 468 € d'intéressement, participation et abondement.
- (10) Début de mandat : le 12/12/2006.
- (11) Fin de mandat : le 11/12/2006.
- (12) Fin de mandat : le 11/05/2006.
- (13) Au titre d'un contrat de travail auquel il a été mis fin le 31/03/2005.
- (14) Dont 1 051 121 € d'indemnité versée lors du départ calculée en fonction de l'ancienneté (37 ans) et tenant compte de la suppression du poste dans le cadre de la fusion, 24 143 € d'intéressement et participation, et 844 € à titre d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.
- (15) A titre d'intéressement et de participation.
- (16) Dont 19 000 € à titre de jetons de présence versés en 2006 par Sagem Communication (9 000 € au titre de 2005 et 10 000 € au titre de 2006).

S'agissant du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance, la part variable de leur rémunération versée en 2005 au titre de 2004 était fonction du résultat net de Sagem en 2004 et de l'évolution du résultat net entre 2003 et 2004.

S'agissant des autres membres du Conseil de Surveillance bénéficiant d'une part variable, celle-ci — versée en 2005 au titre de 2004 — était fonction du résultat de leur secteur d'activité rapporté au budget. Pour la part variable versée en 2006, 33 % maximum de son montant ont été déterminés suivant des critères laissés à l'appréciation du Conseil mais fondés sur des résultats rapportés à des objectifs personnels.

15.2. Montant des sommes provisionnées aux fins de versement de retraite

Il n'existe pas de régime de retraite mis en place pour les mandataires sociaux ès-qualité.

Au même titre que l'ensemble des cadres en poste au sein du Groupe Snecma de 1985 à 1995, MM. Jean-Paul BECHAT et Yves IMBERT bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, sans lien avec leur mandat social.

15.3. Rémunérations versées en 2006 aux mandataires sociaux par des sociétés contrôlées

Voir tableau ci-dessus.

15.4. Actions et options sur actions détenues par les mandataires sociaux

Nombre de titres détenues au nominatif par les mandataires sociaux au 31 décembre 2006

Cf. § 14.1

Déclarations d'opérations sur titres des mandataires (année 2006)

<u>Mandataire</u>	<u>Date de déclaration</u>	<u>Opération</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Prix unitaire</u> €
Armand DUPUY.....	16/03/2006	Vente	5 000	20,50
	17/03/2006	Vente	5 000	20,45
	20/03/2006	Achat*	17 500	10,29
Xavier LAGARDE.....	27/03/2006	Achat*	17 500	10,29
	28/03/2006	Vente	17 500	20,87
BFCM (Président Michel LUCAS).....	14/06/2006	Achat	10 000	15,994
Grégoire OLIVIER.....	02/03/2006	Achat*	116 670	10,29
	29/03/2006	Achat**	38 000	10,63
	26/04/2006	Achat**	20 335	10,63
Michel TOUSSAN.....	01/09/2006	Vente	2 500	17,03
	07/11/2006	Vente	2 000	17,50

* Exercice du plan d'option d'achat du 17/05/2002

** Exercice du plan d'option d'achat du 23/04/2003

A ce jour les options d'achat d'actions attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever sont les suivantes :

— Monsieur Armand DUPUY :	35 000
— Monsieur Xavier LAGARDE :	35 000

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Mandats des organes d'administration et de direction

16.1.1. Membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2006

- M. Mario COLAIACOVO, Président
- Mme Anne LAUVERGEON,
- M. François de COMBRET
- M. Armand DUPUY,
- M. Jean Marc FORNERI,
- M. Yves GUENA,
- M. Xavier LAGARDE,
- M. Shemaya LEVY,
- M. Michel LUCAS,
- M. Francis MER, coopté à compter du 12 décembre 2006
- M. Dominique PARIS, remplacé à compter du 12 mai 2006 par Mme Michèle MONAVON, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires
- M. Jean RANNOU,
- M. Michel TOUSSAN, remplacé à compter du 12 mai 2006 par M. Christian HALARY, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires
- M. Bernard VATIER,

Membres du Conseil de Surveillance représentants de l'Etat :

- M. Philippe JOST, remplacé à compter du 12 septembre 2006 par M. Christophe BURG
- M. Jean-Yves LECLERCQ,
- M. Pierre MORAILLON, démissionnaire à compter du 12 décembre 2006
- M. Jean-Bernard PENE,
- M. Michel WACHEHEIM.

Le mandat de tous les membres du Conseil de Surveillance expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010. En ce qui concerne leur date de nomination, se référer au § 14 ci-dessus.

M. Georges CHODRON de COURCEL a été nommé par le Conseil de Surveillance en qualité de Censeur à compter du 17 mars 2005 et pour une durée de 4 ans ; par ailleurs, M. Pierre MORAILLON a été nommé Censeur par le Conseil de Surveillance à compter du 12 décembre 2006 et pour une durée de 4 ans.

16.1.2. Membres du Directoire en fonction en 2006

- M. Jean Paul BECHAT, dont le mandat prendra fin le 2 septembre 2007
- M. Yves IMBERT, dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2006
- M. Grégoire OLIVIER, dont le mandat a pris fin le 28 août 2006

En ce qui concerne leur date de nomination, se référer au § 14 ci-dessus.

Les informations sur les mandats occupés par les mandataires sociaux au cours des cinq derniers exercices et sur le fonctionnement des organes d'administration et de direction figurent au § 14.

16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance au Groupe SAFRAN ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.3. Rapport du Président du Conseil de Surveillance et rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

16.3.1. Rapport du Président du Conseil de Surveillance

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Dans le cadre de l'article L.225-68 du code de commerce, le présent rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société SAFRAN. Un rapport des commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I — ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 — Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1.1 Membres du Conseil de Surveillance

Statutairement, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, y compris le cas échéant les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'Etat.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de six années ; leur mandat peut être renouvelé. Le Conseil de Surveillance est composé actuellement de dix huit membres dont quatre (ce nombre ayant été de cinq jusqu'au 12 décembre 2006) représentants de l'Etat nommés par arrêtés ministériels.

Enfin, les statuts de SAFRAN prévoient que le Conseil de Surveillance peut désigner un ou deux censeurs, personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, ayant pour mission d'assurer un rôle d'information et de conseil auprès du Conseil de Surveillance. Ils participent aux séances du Conseil avec voix consultative. Le Conseil de Surveillance qui comportait un seul Censeur jusqu'au 20 décembre 2006, en a désigné un second à compter de cette date.

Après avis du Comité des Nominations, le Conseil de Surveillance a estimé lors de sa réunion du 28 février 2006, que Messieurs François de COMBRET, Jean-Marc FORNERI, Yves GUENA, Shemaya LEVY, Michel LUCAS, Jean RANNOU et Bernard VATIER devaient être considérés comme membres indépendants du Conseil de Surveillance au regard des critères définis par le rapport AFEP/MEDEF de 2003. Au nombre de sept sur dix huit, les membres indépendants représentent ainsi plus du tiers des membres du Conseil de Surveillance.

Excepté pour les représentants de l'Etat ou des salariés actionnaires, chaque membre du Conseil de Surveillance doit, aux termes de l'article 23 des statuts de la Société, être propriétaire de 20 actions nominatives minimum. Toutefois, et sous réserve des dérogations prévues par la loi, le Conseil de Surveillance a décidé le 23 juin 2005 que chaque mandataire social devrait détenir fin 2008, 1 500 actions de la société au nominatif. D'ici là, chaque membre devra détenir au nominatif un minimum de 375 actions fin 2005, 750 actions fin 2006 et 1 025 actions fin 2007.

1.1.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est convoqué par tous moyens conformément à la loi, aux statuts et au Règlement Intérieur. Il se réunit au moins quatre fois dans l'année, notamment pour prendre connaissance des comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, et examiner les rapports trimestriels du Directoire.

La présence effective de la moitié au moins des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations, qui sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Chaque réunion du Conseil donne lieu à un procès-verbal dont le projet est adressé à chacun des membres en vue de son approbation au cours de la réunion suivante.

Chaque membre reçoit les informations communiquées par le Directoire et nécessaires à l'accomplissement de la mission du Conseil de Surveillance, notamment en vue de la préparation de chacune de ses réunions.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent en outre toutes informations utiles sur les événements significatifs pour la Société.

1.1.3 Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle de la gestion de la Société par le Directoire, en prenant connaissance une fois par trimestre au moins du rapport d'activité de la société qui lui est présenté par le Directoire. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés lui sont présentés par le Directoire, ainsi que le rapport de gestion à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et le communiqué de presse relatif aux résultats.

Il présente à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Il délibère également sur les risques — recensés par le Directoire — auxquels la Société est exposée.

Le Conseil de Surveillance reçoit les prévisions budgétaires annuelles. Il est informé des actualisations qui leur sont éventuellement apportées par le Directoire au cours de l'exercice.

Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il prend connaissance du rapport de son Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne.

L'article 19 des statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoient que les décisions suivantes du Directoire sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

L'appréciation du caractère significatif des décisions est faite par le Directoire sous sa responsabilité indépendamment des montants en cause.

Par ailleurs, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à 40 M€ :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toute société, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

De même l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à 150 M€ :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

Enfin, l'autorisation du Conseil de Surveillance est nécessaire en vue du cautionnement, de l'aval ou de la garantie financière de la Société dépassant le plafond global ou le montant maximum fixé par engagement qu'il autorise chaque année. Pour l'année 2006, ce plafond a été fixé à 150 M€. Il a été reconduit au même niveau pour l'exercice 2007.

1.1.4 Activité du Conseil de Surveillance en 2006

Le Conseil de Surveillance a tenu six réunions en 2006 avec un taux de présence moyen de ses membres de 88,6 %.

Concernant les organes sociaux, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes :

- par délibération en date du 10 avril 2006, le Conseil a coopté, en remplacement de deux membres démissionnaires, MM Dominique PARIS et Michel TOUSSAN, deux nouveaux membres représentant les salariés actionnaires, Mme Michèle MONAVON et M. Christian HALARY. Ces cooptations, prenant effet au 12 mai 2006 ont fait l'objet d'une ratification par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 18 mai 2006 ;
- par délibération en date du 12 septembre 2006, le Conseil a coopté, en remplacement de M. Philippe JOST, représentant de l'Etat, M. Christophe BURG, nouveau représentant de l'Etat. Cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires. A la même date, le Conseil a pris acte de la démission de M. Grégoire OLIVIER, membre du Directoire, qui n'a pas été remplacé, le Directoire se trouvant dès lors composé de deux membres, M. Jean-Paul BÉCHAT, son Président, et M. Yves IMBERT.
- enfin, par délibération en date du 12 décembre 2006, le Conseil, prenant acte de la démission de M. Yves IMBERT, membre du Directoire, à effet du 31 décembre 2006, a nommé deux nouveaux membres du Directoire, MM. Dominique-Jean CHERTIER et Xavier LAGARDE, à effet au 1^{er} janvier 2007, portant ainsi à trois, dont son Président, le nombre des membres du Directoire.

Lors de cette même réunion, compte tenu de la démission de deux membres du Conseil de Surveillance, dont l'un représentant l'Etat (M. MORAILLON), avec effet immédiat et l'autre nommé membre du Directoire à compter du 1^{er} janvier 2007 (M. LAGARDE), le Conseil a coopté pour les remplacer deux nouveaux membres, le premier avec effet dès le 12 décembre 2006 (M. MER), le second avec effet au 1^{er} janvier 2007 (M. TOUSSAN). Ces cooptations seront soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Enfin, M. Mario COLAIACOVO, Président du Conseil de Surveillance ayant donné sa démission, à effet du 15 janvier 2007, le Conseil du 12 décembre 2006 a décidé de nommer M. Francis MER, coopté membre du Conseil ce même jour, Président du Conseil de Surveillance, à compter du 16 janvier 2007.

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs examiné les rapports trimestriels présentés par le Directoire et a été tenu informé des diverses opérations susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou son périmètre d'activité.

Il a pris connaissance des comptes annuels 2005 ainsi que des comptes semestriels 2006.

Il a été amené à donner au Directoire diverses autorisations parmi lesquelles l'autorisation d'un investissement industriel concernant Turbomeca à Bordes.

1.1.5 Jetons de présence

Au cours de l'année 2006, les jetons de présence ont été répartis sur la base du montant global de 670 000 € alloué par l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 décembre 2004. Il est précisé que les membres du Conseil, en application du Règlement Intérieur, ont renoncé à une part de leurs jetons de présence au profit des censeurs.

La répartition des jetons de présence est faite conformément à l'article 4 du Règlement Intérieur, à savoir une partie fixe (2/3) répartie entre les membres à part égale et une partie variable (1/3) versée aux

membres en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités dont ils font partie.

1.2 — Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par un Règlement Intérieur qui incorpore les recommandations du rapport AFEP/MEDEF de 2003 sur le gouvernement d'entreprise. Le Règlement Intérieur prévoit que les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

En 2006, ces Comités étaient au nombre de cinq : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et Options, le Comité des Nominations, le Comité Stratégique et le Comité d'Ethique.

Par décision du Conseil de Surveillance du 14 février 2007, le nombre de ces Comités a été ramené à trois : le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité Stratégique.

Les membres des différents Comités sont désignés par le Conseil de Surveillance, parmi ses membres.

La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. La moitié des membres de chaque Comité doit être présente pour que les Comités puissent valablement délibérer, étant précisé que les membres ne peuvent pas se faire représenter au sein des Comités. Les réunions de chacun des Comités font l'objet de procès-verbaux écrits.

Le Conseil de Surveillance a nommé à la tête de chaque Comité un Président. En cas de partage des voix au sein des Comités, la voix du Président est prépondérante.

1.2.1. Le Comité d'Audit

1.2.1.1 Composition et missions

Au 1^{er} janvier 2006, le Comité d'Audit était composé de cinq membres, MM. Shemaya LEVY (Président), Mario COLAIACOVO, Jean-Yves LECLERCQ, Michel LUCAS et Michel TOUSSAN.

Après la démission de M. Michel TOUSSAN de son mandat de membre du Conseil de Surveillance à effet du 11 mai 2006, ce Comité n'a plus comporté que quatre membres. Parmi ces membres, deux sont considérés comme membres indépendants.

Le Comité d'Audit a pour missions :

a) dans le cadre de l'examen des documents comptables et financiers :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels préparés par la Direction Financière, avant leur présentation au Conseil de Surveillance et notamment les modifications des principes et des règles comptables appliqués dans l'établissement des comptes,
- d'examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels, et de donner une appréciation sur ceux-ci,
- de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières,
- d'examiner les projets de comptes pour les besoins d'opérations spécifiques telles que apport, fusion, scission, mise en paiement d'acomptes sur dividendes,
- d'analyser, le cas échéant, les opérations proposées par le Directoire et soumises au Conseil de Surveillance en matière d'augmentation de capital, de prises de participations, d'acquisitions et de cessions.

b) dans le cadre du contrôle interne et externe de la Société :

- d'examiner les propositions de nomination des Commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération,
- d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes :
 - leur plan d'intervention et leurs conclusions,

- leurs recommandations et les suites qui leur sont données,
 - de s’assurer du suivi des recommandations préconisées par les Commissaires aux comptes,
 - d’évaluer les systèmes de contrôle interne du Groupe,
 - d’examiner les objectifs et les plans d’interventions et d’actions dans le domaine des contrôles internes :
 - les conclusions de leurs interventions et actions,
 - leurs recommandations et les suites qui leur sont données,
 - d’examiner le programme et les résultats de l’audit interne en vérifiant que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l’entreprise et soient conformes aux règles comptables,
 - d’apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l’établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives,
 - d’examiner les méthodes et procédures de reporting et de retraitement des informations comptables en provenance des filiales étrangères.
- c) dans le cadre de l’examen des risques :
- d’examiner la pertinence des procédures d’analyse et de suivi des risques ;
 - de s’assurer de la mise en place d’un processus d’identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu’entraînent les activités du Groupe.

1.2.1.2 Activité du Comité d’Audit

Le Comité s’est réuni quatre fois en 2006. Le taux de présence de ses membres à ses réunions a été de 100 % en 2006. Le Président du Comité a fait part des travaux du Comité au Conseil de Surveillance.

Les Commissaires aux comptes ont participé aux réunions du Comité d’Audit relatives à l’examen des comptes annuels de 2005, des comptes au 30 juin 2006 et des prévisions de résultats de l’exercice 2006.

Le Comité s’est fait présenter la structure du bilan du Groupe.

- Au cours de l’année 2006, le Comité d’Audit a examiné avant leur présentation au Conseil de Surveillance, les comptes annuels, sociaux et consolidés pour l’exercice 2005 et les comptes du premier semestre 2006 présentés par le Directoire et la Direction des Affaires Economiques et Financières et commentés par les Commissaires aux comptes. Il a rendu son avis sur ces comptes au Conseil de Surveillance.

Il a été tenu informé des difficultés de certaines branches d’activité du Groupe et a notamment examiné les conclusions des audits externes réalisés sur certaines activités de Sagem Défense Sécurité.

- Le Comité d’Audit a également été tenu informé du plan de déploiement du contrôle interne dans les sociétés du Groupe, de l’état d’avancement de ce déploiement ainsi que du programme d’audit pour 2007.
- En matière de risques, le Comité a été informé de la poursuite en 2006 de la démarche formalisée de cartographie des risques de SAFRAN et a passé en revue les risques significatifs du Groupe.

1.2.2 Le Comité des Rémunérations et Options

1.2.2.1 Composition et missions

Ce Comité est composé de quatre membres, MM. François de COMBRET (Président), Mario COLAIACOVO, Jean-Marc FORNERI et Bernard VATIER. Parmi ces membres, trois ont été considérés en 2006 comme indépendants.

Le Comité des Rémunérations et Options :

- fait des recommandations au Conseil de Surveillance sur la rémunération, toute modification ou évolution du régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et droits pécuniaires divers, les attributions d’options de souscription ou d’achat d’actions, concernant les membres du Directoire

et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que sur la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance ;

- formule des recommandations concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société ou de toute société du Groupe, le cas échéant ;
- est informé de la politique de rémunération du Groupe, en particulier pour les principaux dirigeants non mandataires sociaux.

Lors de sa réunion du 14 février 2007, le Conseil de Surveillance a décidé de regrouper ce Comité avec le Comité des Nominations, pour former le nouveau Comité des Nominations et des Rémunérations.

1.2.2.2 Activité du Comité des Rémunérations et Options

Le Comité des Rémunérations et Options s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2006. Le taux de présence de ses membres a été de 87,50 %.

Il a donné son avis sur la rémunération des membres du Directoire, des membres salariés du Conseil de Surveillance, ainsi que du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de Surveillance. Il a également donné son avis sur la rémunération des principaux cadres dirigeants de la société tête de Groupe non mandataires sociaux.

En outre, il a proposé au Conseil de Surveillance qui les a adoptées de nouvelles règles pour le calcul au titre de 2006 de la partie variable — versée en 2007 — des rémunérations des membres du Directoire et des membres du Conseil de Surveillance salariés, ainsi qu'aux principaux dirigeants non mandataires sociaux. Le calcul de cette partie variable tient compte pour 1/3 d'objectifs personnels, et pour 2/3 d'objectifs économiques définis en termes de résultat opérationnel et de cash-flow libre.

A ces deux derniers critères s'ajoute pour le Président du Directoire, l'appréciation du cours de bourse au cours de l'exercice.

1.2.3 Le Comité des Nominations

1.2.3.1 Composition et missions

Ce Comité a été composé en 2006 de cinq membres : MM. Michel LUCAS (Président), Mario COLAIACOVO, Christophe BURG (qui a remplacé M. Philippe JOST), Jean-Yves LECLERCQ et Bernard VATIER. Parmi ces membres, deux sont considérés comme membres indépendants.

Lors de sa réunion du 12 septembre 2006, le Conseil de Surveillance a décidé d'inviter Madame LAUVERGEON à rejoindre le Comité des Nominations.

Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, en vue d'en compléter l'effectif ou d'en pourvoir les postes qui viendraient à être vacants.

Il propose au Conseil de Surveillance les critères à retenir pour définir la notion de membre indépendant.

Lors de sa réunion du 14 février 2007, le Conseil de Surveillance a décidé de regrouper ce Comité avec le Comité des Rémunérations et Options, pour former le nouveau Comité des Nominations et des Rémunérations.

1.2.3.2 Activité du Comité des Nominations

Le Comité des Nominations a tenu six réunions en 2006. Le taux de participation à ces réunions a été de 82,35 %.

Au cours de ces réunions les membres du Comité, s'appuyant sur les critères d'indépendance tels que définis dans le rapport de l'AFEP/MEDEF, ont conclu à l'indépendance en 2006 de sept membres sur dix huit composant le Conseil de Surveillance : MM. de COMBRET, FORNERI, GUENA, LEVY, LUCAS, RANNOU et VATIER.

Le Comité a par ailleurs proposé au Conseil la nomination des membres du Conseil représentant les salariés actionnaires, à savoir Mme MONAVON et M. HALARY, en remplacement de deux membres démissionnaires, MM. PARIS et TOUSSAN.

Prenant acte de la démission à effet du 15 janvier 2007 de M. COLAIACOVO de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, le Comité a proposé au Conseil de Surveillance de coopter M. Francis MER membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. MORAILLON démissionnaire, puis de le nommer Président du Conseil de Surveillance à effet du 16 janvier 2007. Il a proposé de nommer M. MORAILLON en qualité de censeur.

Enfin, après la décision de M. IMBERT de mettre fin à son mandat le 31 décembre 2006, le Comité a proposé au Conseil de Surveillance la nomination de MM. CHERTIER et LAGARDE comme nouveaux membres du Directoire. M. LAGARDE étant de ce fait démissionnaire de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, le Comité a proposé de le remplacer au sein du Conseil par M. TOUSSAN.

Le 16 mars 2007, le Comité des Nominations a défini la qualité d'administrateur indépendant, en appliquant à chacun des membres du Conseil de Surveillance les critères retenus par le Code consolidé AFEP/MEDEF. Sur sa proposition, le Conseil de Surveillance a estimé lors de sa réunion du 20 mars 2007 qu'en application desdits critères, 7 membres du Conseil de Surveillance sur 18 sont indépendants, à savoir, MM. MER, FORNERI, GUENA, LEVY, LUCAS, RANNOU et VATIER.

1.2.4 Le Comité Stratégique

1.2.4.1 Composition et missions

Ce Comité est composé de cinq membres : M. Mario COLAIACOVO (Président), Mme Anne LAUVERGEON, MM. François de COMBRET, Christophe BURG (qui a remplacé M. Philippe JOST), et Pierre MORAILLON. Par ailleurs, M. Jean-Yves LECLERCQ participe aux réunions du Comité en qualité d'invité.

M. PARIS a fait partie de ce Comité qui comptait alors six membres jusqu'à l'expiration de son mandat de membre du Conseil de Surveillance (11/05/2006).

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentées par le Directoire au Conseil de Surveillance.

Il étudie les projets d'accords stratégiques et de partenariats. Il examine les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisitions d'actifs, de création de filiales et de prises ou cessions de participations significatives.

Il donne son avis sur toute autre question stratégique dont le Conseil de Surveillance le saisit.

1.2.4.2 Activité du Comité Stratégique

En 2006, ce Comité s'est réuni trois fois avec un taux de présence de 93,33 %, en vue d'examiner divers projets.

1.2.5 Le Comité d'Ethique

1.2.5.1 Composition et missions

Créé fin 2005, le Comité d'Ethique était composé de six membres : Mme Anne LAUVERGEON (Présidente), MM. Mario COLAIACOVO, François de COMBRET, Shemaya LEVY, Jean-Yves LECLERCQ et Michel LUCAS. Parmi ces membres, trois sont considérés comme membres indépendants.

Par décision du Conseil de Surveillance du 14 février 2007, ce Comité a été supprimé, ses missions étant désormais assumées directement par le Conseil de Surveillance.

1.2.5.2 Activité du Comité d'Ethique

En 2006, ce Comité s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 66,66 %. Au cours de ces réunions, il a examiné le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance dont il a été proposé au Conseil une mise à jour. Le Conseil de Surveillance a procédé à cette mise à jour lors de sa réunion du 20 mars 2007.

Le Comité d'Ethique a par ailleurs analysé la charte d'éthique du Groupe, ainsi que les procédures élaborées par le Groupe pour contrôler le respect des règles d'éthique qu'il a mise en place. Il a interrogé les mandataires sociaux sur l'existence d'éventuels accords intervenus entre eux ou les sociétés qui les emploient et les sociétés du Groupe.

1.3 — Les commissaires aux comptes

Les comptes sociaux et consolidés sont certifiés conjointement par la société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par MM. PICARD et BATTISTI, et par la société CONSTANTIN ASSOCIES représentée par M. SEGURET. Les Commissaires aux comptes ont été nommés pour six exercices par l'Assemblée Générale du 21 avril 2004. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

II — PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1 — Définition du contrôle interne et objectifs recherchés

Le Groupe SAFRAN a décidé de formaliser, dans le cadre de l'application de la loi de sécurité financière, son contrôle interne sur la base du référentiel international "COSO"⁸.

Le Groupe SAFRAN définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations,
- sincérité et fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 — Eléments clés du contrôle interne du Groupe SAFRAN

2.2.1 Environnement de contrôle interne

SAFRAN est un Groupe industriel décentralisé, au sein duquel chaque filiale gère directement les aspects opérationnels liés à son activité et assume la responsabilité du dispositif de contrôle interne qu'il lui appartient de mettre en œuvre conformément aux procédures du Groupe.

2.2.1.1 L'organisation du Groupe

Elle est fondée sur :

- une société de tête, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe ;
- quatre branches regroupant les sociétés ou entités dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Equipements aéronautiques, à la Défense Sécurité et aux Communications ;
- des sociétés filiales constituées par métiers.

Dans le cadre des orientations définies par le Directoire de la société de tête et sous son contrôle, chaque filiale assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans le domaine juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.

La société de tête du Groupe SAFRAN a adopté (par une assemblée générale du 26 avril 2001) la formule d'administration à directoire et conseil de surveillance.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour grandes missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :

⁸ COSO : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

- la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
 - réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

2.2.1.2 Les principaux acteurs du contrôle interne du Groupe

• Le Directoire

Le Directoire a défini les grandes lignes d'un dispositif de contrôle interne. Ce dispositif a pris la forme d'un projet spécifique décrit au § 2.2.5 ci-après.

• Les Directions des branches

Le Président du Directoire leur délègue son autorité pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs ;
 - suivi des réalisations ;
 - mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe ;
 - supervision opérationnelle des sociétés, coordination et animation des actions transversales.
- La Direction des Affaires Economiques et Financières, qui a autorité sur les directions financières des filiales et qui centralise et coordonne les financements, la trésorerie, la fiscalité, le processus budgétaire, le reporting, la consolidation des comptes et les fusions-acquisitions.
Elle veille au respect des éléments de contrôle interne relevant de son champ de responsabilité.
 - Le Secrétariat Général, qui, outre son rôle de Secrétariat du Directoire et de Secrétariat du Conseil de Surveillance, a pour mission d'assurer la défense des intérêts du Groupe, de veiller à la protection et à la valorisation de son patrimoine et de mettre en œuvre l'évolution de ses structures. Il comprend la Direction des Risques et des Assurances, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, la Direction Juridique, le département Immobilier et le département Marques.
Il identifie les principaux risques pesant sur le Groupe, leur probabilité et leur incidence sur l'économie et les résultats du Groupe. Il veille à mettre en œuvre une prévention et une couverture adéquates, dans le cadre des orientations définies par le Comité des Risques du Groupe.
 - Les Présidents des différentes sociétés du Groupe, qui avec la collaboration des directeurs financiers assument la pleine responsabilité du respect du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société, ce dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne du Groupe.

2.2.1.3 Les acteurs indépendants

Des acteurs indépendants interviennent également en termes de contrôle interne :

- le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance, qui entend les Commissaires aux comptes sur leur mission, examine les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management ;
- les Commissaires aux comptes qui, outre leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, organisent des interventions régulières visant à apprécier la solidité des procédures des différents cycles de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière ; ils procèdent aussi à des revues des travaux réalisés par le Groupe concernant le dispositif de contrôle interne.

2.2.1.4 Les valeurs du Groupe et la charte d'éthique

Le Groupe SAFRAN a retenu un socle commun de valeurs partagées par l'ensemble des personnes du Groupe et régissant ses actions. Pour bien ancrer ces valeurs, des actions de communication sont réalisées à travers les principaux supports de communication du Groupe.

La charte d'éthique, diffusée dans l'ensemble du Groupe, rappelle les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui en font partie, ceci afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de l'image de l'entreprise. Chaque filiale est chargée de la décliner de manière opérationnelle. Elle fait partie du recueil de procédures du Groupe.

2.2.2 Elaboration du dispositif d'identification et de maîtrise des risques

2.2.2.1 Préambule

Compte tenu des domaines d'application de ses technologies (aéronautique, spatial, avionique, télécommunications, défense et sécurité) et de la qualité de ses donneurs d'ordres (avionneurs, compagnies aériennes, agences spatiales, armées, administrations, opérateurs...), SAFRAN évolue par nature dans un environnement réglementé et contrôlé.

Il doit satisfaire à des exigences élevées de qualité et de conformité dans les domaines technique (homologations, audits qualité clients), économique (autorisations d'exportation, contrôle de coûts des marchés publics) ou environnemental.

Différentes autorités de contrôle et de certification veillent au respect de ces normes. Le Groupe a mis en œuvre les dispositifs permettant d'assurer, dès leur conception, un niveau de sécurité élevé de ses produits (normes ISO 9000 et 14000).

2.2.2.2 Identification des risques

En 2006, sous la conduite de la Direction des Risques et des Assurances du Groupe, SAFRAN a poursuivi la démarche formalisée d'identification et de mesure des principaux risques.

Sur le plan de l'organisation, chaque filiale de premier rang⁹ est dotée d'un 'risk manager' chargé :

- d'établir la cartographie des risques ;
- de définir et mettre en œuvre la politique de maîtrise de ces risques selon l'approche et la méthodologie définies par le Groupe ;
- de mettre en place un programme 'Intégrité des produits et des services' et d'en surveiller l'exécution ;
- de mettre en place des modalités de gestion de crise et d'en coordonner l'exécution en cas de survenance d'un événement.

Un Comité des Risques du Groupe se réunit deux fois dans l'année pour analyser les grands risques auxquels est exposé le Groupe.

2.2.3 Procédures de contrôle interne

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'Intranet du Groupe. Ce recueil est structuré par grands processus.

Dans ce recueil figurent principalement :

- les règles relatives au gouvernement d'entreprise (délégations de pouvoir, Gouvernance dans les sociétés du Groupe, principes de contrôle interne).
- les règles relatives aux processus suivants : stratégie, gestion du patrimoine, protection industrielle, sécurité-environnement, juridique, systèmes d'information, achats et ventes, qualité.

⁹ Est qualifiée 'filiale de 1^{er} rang' une société qui réalise un reporting directement auprès de la société de tête SAFRAN, du fait de son poids économique.

2.2.3.1 Procédures relatives au domaine financier et comptable

- le manuel des règles comptables IFRS Groupe,
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies (procédures Groupe),
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées,
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation — ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Le Groupe applique par ailleurs, en matière de référentiel comptable, les textes réglementaires français et les recommandations du guide comptable professionnel du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

2.2.3.2 Responsabilité spécifique des dirigeants des filiales

- La transmission à la Direction Financière du Groupe de la liasse de consolidation d'une société du Groupe est accompagnée d'une validation formelle par le Directeur Financier de cette société.
- Le Président du Directoire reçoit deux lettres d'affirmation des principales sociétés du Groupe : l'une concernant la sincérité et la fiabilité des comptes signée par le Président et le Directeur financier de la filiale concernée, l'autre concernant le contrôle interne signée par le Président de la filiale.
- Les Présidents des filiales de second rang doivent également adresser aux Présidents de leur société mère une lettre d'affirmation sur le dispositif de contrôle interne.

2.2.3.3 Normes et réglementations

Elles font l'objet au sein du Groupe SAFRAN d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées (Secrétariat Général et Direction juridique, Direction des Affaires Sociales et Institutionnelles, Direction des Affaires Economiques et Financières), qui, chacune dans son domaine de compétences, anime et coordonne un réseau de correspondants dans les différentes sociétés du Groupe.

2.2.4 Information et communication — dispositif de contrôle de gestion

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à la formalisation par le Groupe des objectifs de chaque filiale.

Au moins trois fois par an, un comité budgétaire examine les réalisations, définit les actions correctives éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouvelles prévisions pour l'exercice.

Mensuellement, les filiales réalisent un reporting budgétaire et financier de leur activité. Une réunion bimestrielle se tient entre la Direction des Affaires Économiques et Financières et les directeurs financiers des filiales afin de procéder au suivi et au commentaire des éléments de reporting.

D'une manière hebdomadaire, chaque filiale adresse à la Direction Générale de la société tête de Groupe un "relevé de faits marquants", qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

2.2.5 Pilotage du contrôle interne

Le processus général de contrôle interne est supervisé -chacun dans son domaine de responsabilité- par l'équipe dirigeante de la société tête de Groupe, qui s'appuie également sur les différentes directions centrales, notamment la Direction des Affaires Economiques et Financières et la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe.

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe, qui comprend 17 personnes est, en particulier, chargée d'animer le déploiement du Contrôle Interne au sein du Groupe.

Par ses missions d'audit, elle participe à la mesure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Un Comité Audit et Contrôle Interne Groupe se réunit deux fois par an. Il est animé par le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe et composé de représentants de la Direction Générale de SAFRAN et des Directeurs financiers des principales sociétés du Groupe.

Ce Comité :

- fixe les orientations générales concernant le plan d’audit en tenant compte des missions spécifiques réalisées par les Commissaires aux comptes ;
- examine les principales recommandations formulées par les auditeurs ;
- prend connaissance des principales mesures correctives mises en place ;
- examine les conclusions des travaux relatifs au contrôle interne, à la fois pour ce qui concerne les missions d’audit y afférentes et pour ce qui résulte de la démarche entreprise au sein du Groupe.

Ces dispositions sont décrites dans la charte de l’audit interne du Groupe SAFRAN.

Le plan d’audit est approuvé par le Comité des Présidents des sociétés du Groupe, sous l’autorité du Président du Directoire. Il est ensuite présenté au Comité d’Audit du Conseil de Surveillance.

Les actions découlant de la démarche spécifique menée dans le domaine du contrôle interne font l’objet d’un suivi réalisé dans le cadre des Comités Budgétaires, au même titre que celles provenant des activités suivantes :

- recommandations d’audit,
- gestion des risques.

2.2.6 Moyens affectés au contrôle interne

Les moyens humains sont mis en œuvre à travers le réseau permanent de responsables de contrôle interne désignés dans les sociétés du Groupe dans le cadre du projet spécifique déploiement du contrôle interne Groupe (cf §2.3 ci-après).

Par ailleurs, l’outil informatique dédié mis en place en 2005 a été complété en 2006. Il rassemble désormais pour l’ensemble du Groupe la documentation sur les processus, les résultats des tests effectués sur les points clefs de contrôle et les plans d’action.

2.3 — Mise en œuvre du projet spécifique déploiement du contrôle interne Groupe

2.3.1 Le Groupe a mis en place un projet spécifique portant sur le contrôle interne relatif à la fiabilité des informations comptables et financières.

Un comité de pilotage “ Déploiement du contrôle interne ” placé sous l’autorité du Président du Directoire : a examiné en 2006 les conclusions des travaux effectués au cours de l’exercice, et a fixé les principales orientations à prendre au niveau du Groupe.

Le comité opérationnel de “ déploiement du contrôle interne ”, présidé par le Secrétaire Général du Groupe, réunit les directeurs financiers des filiales de premier rang du Groupe et le Directeur de l’Audit et du Contrôle Interne pour suivre l’avancement du déploiement.

Ce projet, arrivé à maturité, a été clôturé fin décembre 2006. La Direction de l’Audit et du Contrôle Interne Groupe a pris en janvier 2007 la responsabilité du pilotage de la démarche et de sa pérennisation.

2.3.2 Dans le cadre du déploiement (cf supra) le Groupe a mis en place le dispositif de suivi du contrôle interne. Celui-ci s’appuie notamment sur une équipe centrale et des responsables désignés dans chaque filiale concernée. Cette organisation s’applique à fin 2006 aux cinquante cinq sociétés du Groupe concernées et sera étendue en 2007, avec pour objectif de couvrir l’ensemble des sociétés consolidées du Groupe.

2.3.3 Application du référentiel Groupe et périmètre couvert

La société tête de Groupe et les filiales de premier rang du Groupe ont mis en place un programme de documentation et de tests des points clefs de contrôle interne sur neuf processus ou sous-processus en lien étroit avec l’information financière et comptable. Ce programme permet de mesurer l’adéquation des procédures au référentiel dans chacune de ces entités et l’efficacité dans l’application de ces procédures. Le nombre de points de contrôle concernant chaque filiale est de 127 auxquels s’ajoutent les points concernant exclusivement la société de tête du Groupe (trésorerie Groupe et consolidation des comptes).

Pour les autres filiales du Groupe, une analyse des comptes par questionnaire a été adoptée ; cette démarche s’appuie sur les mêmes exigences de contrôle interne et permet de formuler également un

diagnostic sur l'adéquation et l'efficacité des procédures en place. En 2006, un programme de tests a ainsi été défini. Il permettra sur 4 années de couvrir l'ensemble des processus concernés.

A l'issue de ces évaluations, des plans d'action sont définis et font l'objet de suivi selon les règles de pilotage du Groupe (cf. supra).

Le périmètre actuellement concerné par le déploiement du contrôle interne représente environ 94 % du chiffre d'affaires du Groupe :

- pour les filiales de premier rang et la société de tête, le contrôle interne a été déployé sur toutes les entités concernées, avec cependant plusieurs processus restant à examiner pour les sociétés Sagem Communication et Sagem Défense Sécurité.
- par branche, le taux de couverture est le suivant :
 - Propulsion Aéronautique et Spatiale : 100 %
 - Equipements Aéronautiques : 98 %
 - Communications : 80 %
 - Défense Sécurité : 85 %

Dans les branches Propulsion aéronautique et spatiale et Equipements aéronautiques, les diagnostics successifs réalisés depuis l'exercice 2004 sur les sociétés dites de premier rang ont permis, grâce aux plans d'action mis en œuvre à fin 2006, d'améliorer de façon significative le dispositif de contrôle interne sur l'ensemble des processus du périmètre. Le diagnostic reste à compléter pour certaines filiales de rang 2.

Dans la branche Communications et dans la branche Défense Sécurité, le déploiement a commencé en 2006, l'analyse complète des processus devant se terminer en 2007 pour les sociétés de tête de ces deux branches. Un premier déploiement a été effectué pour huit de leurs filiales.

Les Commissaires aux comptes ont examiné les divers documents descriptifs et travaux réalisés lors du déploiement du contrôle interne. Ils ont défini en 2006, en liaison avec la Direction Générale du Groupe, un programme d'audit s'appuyant sur les travaux d'auto-évaluation réalisés par les différentes sociétés du Groupe et contribuant très largement à accomplir leurs diligences dans le domaine du contrôle interne.

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance a examiné en mai 2006 les règles de pilotage associées à la démarche, les diagnostics réalisés au titre de l'exercice 2005, ainsi que la portée des plans d'action engagés. Il a aussi été tenu étroitement informé des dysfonctionnements survenus dans la société Sagem Défense Sécurité.

2.3.4 Diagnostic relatif à la société Sagem Défense Sécurité

Les conclusions des travaux réalisés dans le cadre du projet de déploiement du contrôle interne ont révélé fin 2006 des insuffisances sérieuses à Sagem Défense Sécurité dans le respect du dispositif de contrôle interne, notamment sur les processus de contrôle comptable et financier des programmes et sur le processus de clôture des comptes.

Dans le même temps, de graves anomalies comptables liées à la gestion de certains contrats ont été détectées ; elles ont fait l'objet d'une communication de la part du Groupe en décembre 2006 ; l'impact des régularisations est mentionné dans le rapport de gestion.

En conséquence, le Comité d'audit de SAFRAN a demandé, en décembre 2006 et janvier 2007, à deux cabinets indépendants de procéder à un audit en deux phases successives.

La première phase avait pour objectif de déterminer le périmètre précis des écritures comptables inexplicables et d'analyser ces mêmes écritures.

Les conclusions de cette première phase ont été portées à la connaissance du marché par un communiqué de SAFRAN le 14 février 2007, à l'occasion de l'annonce des résultats financiers de l'exercice 2006 qui ont intégré les corrections nécessaires.

La seconde phase visait, d'une part, à déterminer les éventuels dysfonctionnements du dispositif de contrôle interne de Sagem Défense Sécurité et à préconiser des actions correctives et, d'autre part, à déterminer les faits à l'origine des écritures comptable inexplicables.

Les deux cabinets mandatés ont remis leurs conclusions par un rapport, examiné le 24 avril par le Conseil de Surveillance.

En synthèse, les principaux dysfonctionnements constatés à Sagem Défense Sécurité ont concerné une insuffisance du contrôle par la société des éléments des arrêtés comptables et d'analyse de la rentabilité de certains contrats, et le non respect par la société des procédures du Groupe SAFRAN en matière de suivi économique et comptable de ces mêmes contrats.

Les actions correctives, y compris à l'occasion d'une réorganisation des structures de Sagem Défense Sécurité, sont en cours de mise en place par le nouveau management pour mettre à niveau le contrôle interne dans la société et disposer d'un pilotage économique rigoureux.

Au terme d'investigations approfondies, le cabinet chargé de déterminer les faits à l'origine des écritures irrégulières a, en outre, conclu que celles-ci ont tiré leur origine d'erreurs de calcul et d'appréciation erronée de la rentabilité de certains contrats, et de non respect, dans certains cas délibéré, des règles et normes comptables en vigueur.

Aucun des faits analysés n'est imputable à la Direction de SAFRAN.

2.4 — Plan d'action pour l'exercice 2007

Le plan d'action inclut, dans la continuité des exercices précédents, des missions d'audit visant à s'assurer de la qualité de la démarche d'auto-évaluation, tant au niveau des évaluations proprement dites qu'à celui de la mise en œuvre des plans d'action.

Par ailleurs, le déploiement du contrôle interne, sur la base du référentiel actuel Groupe, sera poursuivi au sein des branches Communications et Défense Sécurité, (cf supra), aussi bien pour les filiales de premier rang que celles de deuxième rang .

Les problèmes rencontrés en 2006 au sein de la société Sagem Défense Sécurité ont conduit à mettre en œuvre en 2007 les actions suivantes :

- analyse approfondie des causes et conditions ayant permis que les irrégularités se produisent au sein de Sagem Défense Sécurité, et mise en place des actions correctives en découlant.
- revue systématique du référentiel de contrôle interne Groupe relatif au processus de contrôle financier et comptable des programmes et au processus clôture des comptes.
- analyse des risques sur les systèmes d'information et sur les contrôles informatiques.

16.3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

SAFRAN

Société Anonyme

2, boulevard du Général Martial Valin
75015 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société SAFRAN, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SAFRAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes 2.3.4. « Diagnostic relatif à la société Sagem Défense Sécurité » et 2.4. « Plan d'action pour l'exercice 2007 » qui exposent les actions à mettre en œuvre au cours du prochain exercice pour renforcer les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière au sein de cette entité.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Deloitte & Associés

Jean-Paul SEURET

Jean-Paul PICARD

Philippe BATTISTI

16.4. Déclaration sur la conformité de la société SAFRAN en matière de gouvernement d'entreprise en vigueur en France

La société SAFRAN se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

17. SALARIES

Pour répondre, d'une part, à la disparition, du fait de la fusion entre Sagem et Snecma, d'anciens dispositifs conventionnels ou de structures de concertation obligatoires, et d'autre part à la nécessaire harmonisation des statuts des personnels du Holding, des négociations sociales ont été menées au niveau du Groupe SAFRAN.

En 2006, ces négociations ont abouti à la signature d'accords de groupe :

- l'accord relatif au Plan d'Epargne Groupe SAFRAN (PEG),
- l'accord relatif au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI),
- l'accord relatif à la mise en place du comité de Groupe,
- l'accord relatif au développement du dialogue social au sein du Groupe SAFRAN.

Préalablement à la signature de ces accords de Groupe, les instances représentatives du personnel des sociétés comprises dans leur champ d'application ont été consultées.

Par ailleurs, un accord définissant le statut du personnel du Holding SAFRAN a été signé le 17 février 2006, avec la CFE-CGC et FO.

L'ensemble des cadres supérieurs bénéficiant d'une rémunération à part variable (bonus) est géré de façon harmonisée et centralisée, de même que la gestion de l'évolution des cadres à haut potentiel (« Managers Groupe »). L'Université SAFRAN a accueilli plus de 1 700 managers en 2006 (contre 1 000 en 2005).

Pour améliorer leur connaissance du Groupe et renforcer la cohésion des équipes, un millier d'ingénieurs ou cadres embauchés ou promus cadres dans l'année ont été réunis pendant deux « journées découvertes » pour une présentation approfondie du Groupe et de ses activités.

La politique de mobilité s'est poursuivie en 2006 avec 510 mutations réalisées entre les Sociétés du Groupe (contre 450 en 2005).

Les outils de communication interne créés en 2005 (magazine trimestriel, lettre d'information hebdomadaire, portail intranet Groupe) ont été évalués par une étude de lectorat et des améliorations ont été réalisées pour mieux répondre aux attentes. Le dispositif a été complété par un site extranet dédié aux managers du Groupe (environ 7 000 personnes), co-piloté par la Direction de la communication interne et l'Université SAFRAN.

Les démarches de progrès (Action V) et les opérations de modernisation industrielle ont fait l'objet d'un accompagnement social fort, tant sur le plan de la consultation des instances représentatives du personnel, des relations avec les pouvoirs publics, que de la mise en œuvre des moyens de reclassement du personnel lorsque cela s'avérait nécessaire. On peut citer notamment la réorganisation d'Aircelle et la fermeture de son usine de Meudon (600 personnes concernées).

Le développement international du Groupe se poursuit. En 2006, les effectifs à l'international ont augmenté de près de 20 %. Cette croissance s'explique notamment par des acquisitions réalisées en Chine (NINGBO BIRD R&D, PHOTAR Electronics), la création d'une filiale au Mexique (Messier Services), en Tunisie (Sagem Software et Technologie) et des hausses significatives d'effectifs au Brésil (Sagem Communicacoes), en Tunisie (Sagem Communication) et au Maroc (Aircelle Maroc).

17.1. Ressources humaines et relations sociales

17.1.1. Emploi

Au 31 décembre 2006, les effectifs inscrits du Groupe s'élevaient à 61 357 salariés.

Le tableau ci-dessous présente la situation des effectifs au 31 décembre 2006 :

	<u>France</u>	<u>Etranger</u>	<u>Total</u>
Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale	18 038	3 349	21 387
Branche Equipements Aéronautiques	9 983	9 790	19 773
Branche Défense Sécurité	6 764	2 648	9 412
Branche Communications	4 393	5 835	10 228
SAFRAN, SAFRAN Informatique, SAFRAN Conseil	557		557
Groupe SAFRAN	39 735	21 622	61 357

En France, la répartition des effectifs par catégories professionnelles au 31 décembre 2006 était la suivante : 32 % de cadres, 32 % de techniciens, 3 % d'agents de maîtrise, 9 % d'employés et 24 % d'ouvriers.

La part des effectifs consacrée à la recherche et au développement (RTDI) représente plus de 20 %.

La politique active d'embauches a été poursuivie avec le recrutement de 2 596 salariés. Ces recrutements ont concerné 1 300 cadres (50 %).

Parmi l'ensemble des nouveaux embauchés, 57 % avaient moins de 30 ans et 23 % étaient des femmes.

Le recours aux contrats à durée déterminée est resté très limité avec moins de 1 % des effectifs à fin 2006.

Le recours à l'intérim a représenté moins de 10 % de l'effectif inscrit en 2006, essentiellement dans la branche Communications dont la forte variation de son niveau d'activité nécessite le recours à ce type de main d'œuvre.

La mobilité interne entre sociétés du Groupe a concerné 510 salariés dont plus de la moitié sont des cadres (57 %).

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des effectifs au 31 décembre 2006 :

Europe	France	39 735
	Royaume-Uni.....	1 983
	Belgique.....	1 580
	Allemagne.....	1 222
	Autriche	211
	Autres pays Europe(*)	770
	Russie.....	195
Amérique	Mexique	2 466
	Etats-Unis	3 342
	Canada	1 019
	Brésil.....	843
	Amérique du Sud (Uruguay)	13
Afrique	Tunisie	3 024
	Maroc.....	790
	Afrique du sud.....	243
	Afrique (Mauritanie, Nigeria).....	38
Asie	Chine.....	2 411
	Singapour.....	381
	Inde	961
	Autres (Japon, Taiwan, Emirats Arabes Unis)	23
Océanie	Australie.....	107
Total		<u>61 357</u>

(*) : Autriche, Danemark, Espagne, Hongrie, Italie, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Suède, Suisse

Par ailleurs, 517 expatriés assurent une représentation commerciale et technique auprès des clients dans les principaux pays.

17.1.2. Politique Ressources Humaines

17.1.2.1. Formation — Université d'entreprise

Le Groupe consacre un budget important aux actions de formation, considérant qu'elles représentent un investissement pour les collaborateurs et pour les entreprises. L'effort de formation représente, en moyenne, 3,7 % de la masse salariale et atteint voire dépasse 4,5 % dans plusieurs Sociétés du Groupe.

En application de la loi du 4 mai 2004 relative à la « Formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social » (loi Fillon) et à l'accord UIMM correspondant, instituant entre autres l'usage du DIF (droit individuel à la formation), 5 Sociétés du Groupe ont négocié ou renouvelé des accords « Compétences et formation » (Messier Dowty, Messier Bugatti, Turbomeca, Hispano-Suiza, Snecma Services).

La mise en œuvre d'une politique d'achat de formation pour le Groupe, et la coordination des projets de formation entre Sociétés permet — à budget constant — d'obtenir un meilleur rendement de l'effort de formation.

L'Université d'entreprise, créée fin 2002 dans le contexte du Groupe Snecma d'alors, a été confirmée dans ses missions depuis la création du Groupe SAFRAN.

Cette université est pour la Direction Générale un moyen d'accompagner les transformations du Groupe et de préparer les managers SAFRAN aux défis de demain :

- développer une culture Groupe, favoriser la coopération par une meilleure connaissance mutuelle et un échange de meilleures pratiques,
- préparer les dirigeants et les futurs dirigeants à leurs rôles nouveaux, leur permettre d'acquérir les méthodes, les savoir-faire et les comportements nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités,
- accompagner les projets majeurs du Groupe par des actions de formation adaptées,
- diffuser « l'état de l'art » dans les disciplines du management grâce à des interventions académiques et des témoignages externes.

L'université SAFRAN est en particulier destinée aux personnes qui sont ou seront amenées à exercer des responsabilités importantes au sein du Groupe. Les modules proposés constituent une préparation, à court, moyen ou long terme, à des situations de mobilité de toutes natures : mobilité entre les sociétés du Groupe, mobilité géographique, mobilité entre métiers.

L'Université SAFRAN est ainsi un outil privilégié d'accompagnement du rapprochement entre Sagem et Snecma et demeure un moyen d'intégration des sociétés amenées à rejoindre le Groupe.

En 2006, plus de 1 700 managers représentant les différentes sociétés du Groupe SAFRAN ont suivi un programme de l'Université SAFRAN, soit en moyenne 4 jours de stage par manager et au total plus de 50 000 heures de formation.

17.1.2.2. Evolution des rémunérations

Les sociétés du Groupe ont négocié des programmes salariaux pour 2006 permettant une progression moyenne en masse des rémunérations de l'ordre de 3 % de la masse salariale, comprenant l'attribution d'augmentations générales et individuelles aux collaborateurs et d'augmentations entièrement individualisées aux cadres.

17.1.2.3. Mesures de cessation anticipée d'activité

Cessation d'Activité des Salariés Agés (CASA) — Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

Quatre Sociétés du Groupe (Snecma, Hispano-Suiza, Messier-Dowty, Messier-Bugatti) avaient conclu des accords CASA — CATS permettant ainsi de faire bénéficier à certains salariés de départs anticipés.

Depuis février 2005, les salariés ne peuvent plus adhérer à ce dispositif, cependant les conventions continuent de produire leurs effets. Ainsi, au 31 décembre 2006, 739 salariés bénéficiaient du dispositif CASA et 479 salariés du dispositif CATS.

Autres dispositifs de cessation anticipée d'activité

La poursuite des dispositifs de préretraite progressive dans le cadre de conventions du Fonds National de l'Emploi a concerné 117 salariés au 31/12/2006.

L'application de l'accord portant sur la cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante signé par Snecma Propulsion Solide en 2002 a conduit au départ de 46 salariés en 2006.

Enfin, dans plusieurs sociétés du Groupe, des accords permettent le départ anticipé de salariés ayant effectué certains travaux pénibles.

17.1.2.4. Politique d'insertion des travailleurs handicapés

Le Groupe a toujours eu l'objectif d'accueillir des personnes handicapées en fonction des possibilités offertes par ses différents métiers.

Afin d'améliorer son engagement en la matière, une mission Handicap a été créée fin d'année 2006 au sein de la DRH Groupe, son rôle sera de :

- faciliter l'embauche et l'intégration de personnes handicapées dans le cadre de la politique recrutement du Groupe,
- préparer un accord Groupe sur l'insertion et la gestion des personnes handicapées,
- coordonner et appuyer les politiques Ressources Humaines des sociétés en matière de recrutement, d'insertion et de gestion des personnels handicapés ainsi que d'aménagement de leur poste de travail
- représenter le Groupe auprès des administrations et des organismes extérieurs.

La mission s'appuiera sur un réseau de correspondants et de responsables opérationnels au sein des établissements (recruteurs, médecins, infirmières, membre(s) de l'équipe RH ou coordinateur Handicap).

17.1.3. Relations sociales

Chaque société du Groupe poursuit une politique contractuelle active en fonction de son contexte économique et social.

Après la fusion de Sagem et Snecma, la Direction du Groupe a souhaité disposer de structures de représentation du personnel au niveau du Groupe pour poursuivre le dialogue social.

Ainsi, un accord mettant en place le Comité de Groupe SAFRAN a été signé le 23 mars 2006, avec les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO.

Par ailleurs, les négociations sur la création d'un Comité d'entreprise européen au sein du Groupe SAFRAN ont démarré en 2006 et se poursuivront en 2007.

Enfin un accord relatif au développement du dialogue social a été signé le 19 juillet 2006. Il crée notamment le mandat de coordinateur syndical, interlocuteur de la Direction Générale du Groupe sur les sujets communs aux sociétés du Groupe.

17.1.4. Les relations avec l'environnement local

Les établissements des sociétés du Groupe entretiennent des relations étroites avec leur environnement local et régional et contribuent au rayonnement du Groupe à travers leur participation à l'animation socio-économique de leur région d'implantation.

Le Groupe consacre ainsi un effort important à l'accueil de jeunes en formation par alternance ou par l'apprentissage et de stagiaires de différents niveaux de formation.

SAFRAN s'est particulièrement engagé à participer à la dynamisation de ces formations en signant, en juin 2005, la Charte de l'Apprentissage dans le cadre de la mission de valorisation de l'apprentissage du Ministre de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement.

Le Groupe a respecté les engagements pris en adoptant cette charte, notamment l'accroissement de plus de 20 % du nombre d'apprentis entre fin 2004 et fin 2006.

Plus de 700 apprentis ont ainsi été accueillis dans les différents sites français du Groupe en 2006

SAFRAN développe des actions de partenariat avec des laboratoires publics de recherche (CEA, CNRS) dans le domaine scientifique et technologique, ainsi qu'avec des écoles d'ingénieurs, de commerce et certaines universités scientifiques françaises et étrangères.

Le Groupe a augmenté sa participation aux forums écoles et aux visites de site où sont présentés le Groupe, ses métiers, les opportunités de stages et de carrières. Ces actions ont permis de multiplier les occasions de rencontre et d'information des étudiants.

Les relations avec les écoles se traduisent également par une représentation dans les instances dirigeantes (conseils d'administration, conseils pédagogiques) de plusieurs écoles de formation correspondant à nos secteurs d'activité.

Enfin, SAFRAN est engagé dans deux fondations d'entreprise : la Fondation SAFRAN dont la vocation est de lutter contre l'exclusion d'adolescents et jeunes adultes victimes d'un handicap (moteur, psychologique ou social).

La Fondation Sagem, qui a pour objectif de soutenir de jeunes musiciens.

17.1.5. Activités sociales gérées par le comité d'entreprise

La contribution que les sociétés du Groupe versent à leur comité d'entreprise, pour les activités sociales varie entre 1 % et 5 % des salaires.

17.2. Participation et intéressement

17.2.1. Participation

La participation est versée dans le cadre de l'accord de participation Groupe signé le 30 juin 2005. Cet accord, fondé sur la solidarité, prévoit une mutualisation des réserves de participation dégagées par chacune des Sociétés du Groupe permettant de verser un pourcentage du salaire identique à l'ensemble du personnel.

La charge de participation au cours des deux derniers exercices a été la suivante :

	<u>(en millions d'euros)</u>
2005.....	34,4
2006.....	63,1

17.2.2. Intéressement

La quasi-totalité des Sociétés du Groupe bénéficie d'accords d'intéressement. Le dispositif repose essentiellement sur des critères de performance économique.

Le montant global de l'intéressement est plafonné à 5 % de la masse salariale. Toutefois, ce plafond peut être porté à 7 % en cas de sur-performance de l'entreprise.

La charge d'intéressement au cours de deux derniers exercices a été la suivante :

	<u>(en millions d'euros)</u>
2005.....	40,2
2006.....	63,4

17.3. Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International

17.3.1 Plan d'Épargne Groupe

Un accord sur le Plan d'Épargne Groupe (PEG) a été signé par les organisations syndicales CFE-CGC, CFTC et CGT-FO, le 17 janvier 2006. Cet accord harmonise les dispositifs d'épargne salariale en regroupant dans un seul plan d'Épargne Groupe les FCPE issus du PEE Sagem et du PEG Snecma.

Le nouveau PEG permet :

- d'ouvrir la diversité des profils de placement à tous les salariés en donnant accès à cinq FCPE à orientation de gestion différente,
- le versement dans un FCPE dédié à l'actionnariat salarié et abondé par l'entreprise,
- de transférer des avoirs d'un support de placement vers un autre à l'intérieur du PEG.

17.3.2 Plan d'Épargne Groupe International

Un accord créant un Plan d'Épargne Groupe International (PEGI) a été signé le 4 juillet 2006, par le comité d'entreprise SAFRAN.

Il vise à donner une portée internationale à l'actionnariat salarié en permettant aux salariés des filiales étrangères de se constituer une épargne en titres du Groupe en bénéficiant d'un accompagnement financier de leur entreprise.

Le PEGI sera opérationnel en janvier 2007 pour les filiales du Groupe en Allemagne, Belgique, au Canada, Mexique, Royaume-Uni et aux Etats-Unis et sera déployé progressivement dans d'autres pays.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

18.1.1. Répartition du capital : Situation au 1^{er} janvier 2006

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% Capital</u>	<u>Nombre de droits de votes</u>	<u>% Droits de vote</u>
PUBLIC.....	162 575 212	38,98 %	171 842 758	34,5 %
ETAT.....	128 607 442	30,84 %	128 607 442	25,8 %
CLUB SAGEM.....	32 313 765	7,75 %	56 237 295	11,3 %
FCPE SALARIES.....	31 000 473	7,43 %	35 284 193	7,1 %
AREVA.....	30 845 682	7,40 %	59 436 432	11,9 %
SALARIES ET ANCIENS.....	16 787 284	4,03 %	31 985 838	6,4 %
BNP PARIBAS.....	7 182 680	1,72 %	14 365 360	2,9 %
Autodétention ⁽¹⁾	4 457 940	1,07 %	0	0,0 %
Autocontrôle ⁽²⁾	3 259 107	0,78 %	0	0,0 %
TOTAL.....	<u>417 029 585</u>	<u>100,0 %</u>	<u>497 759 318</u>	<u>100,0 %</u>

(1) Plan d'option d'achat et plan d'attribution d'actions gratuites

(2) Actions détenues par les sociétés Lexwall 2 et Lexwall 13

18.1.2. Répartition du capital : Situation au 31 décembre 2006

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31.12.2006.

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% Capital</u>	<u>Nombre de droits de votes</u>	<u>% Droits de vote</u>
PUBLIC.....	157 077 967	37,67 %	160 431 032	31,65 %
ETAT.....	128 641 895	30,84 %	128 641 895	25,37 %
FCPE SALARIES.....	32 112 630	7,70 %	40 505 466	7,99 %
CLUB SAGEM.....	31 569 322	7,57 %	59 882 547	11,81 %
AREVA.....	30 772 945	7,38 %	59 363 695	11,71 %
SALARIES ET ANCIENS.....	22 554 594	5,41 %	43 810 400	8,64 %
BNP PARIBAS.....	7 182 680	1,72 %	14 365 360	2,83 %
Autodétention ⁽¹⁾	3 858 445	0,93 %	0	0,00 %
Autocontrôle ⁽²⁾	3 259 107	0,78 %	0	0,00 %
Total.....	<u>417 029 585</u>	<u>100,00 %</u>	<u>507 000 395</u>	<u>100,00 %</u>

(1) Plan d'option d'achat et plan d'attribution d'actions gratuites

(2) Actions détenues par les sociétés Lexwall 2 et Lexwall 13

Le capital du Club Sagem est détenu à 72,88 % par les salariés du groupe SAFRAN directement ou indirectement et à 27,12 % par le groupe Crédit Mutuel — CIC.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Conformément aux statuts SAFRAN, les actionnaires qui détiennent leurs titres au nominatif depuis plus de deux ans obtiennent un droit de vote double. Ce sera notamment le cas de l'Etat pour la majorité des titres qu'il détient à partir du 1^{er} mars 2007 et qui devrait représenter environ 40 % des droits de vote.

Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2006, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, la participation des salariés et anciens salariés au capital social représente 20,7 % du capital de la société.

Conformément à l'article L. 225-23 du Code de commerce, deux représentants des salariés actionnaires, Mme Michèle MONAVON et M. Christian HALARY ont été nommés membres du Conseil de Surveillance, leur cooptation par le Conseil de Surveillance à compter du 12 mai 2006 ayant été ratifiée par l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006.

Options d'achat d'actions

Aucun plan d'attribution d'options d'achat d'actions n'a été créé en 2005 et 2006.

Il est rappelé en outre que le Directoire n'a jamais attribué d'options ouvrant droit à la souscription d'actions.

En matière d'achat d'actions, les plans en cours figurent dans le tableau du § 21.1.6.1. En 2006, la société a transféré 599 495 actions afin de satisfaire le nombre d'options levées par les bénéficiaires.

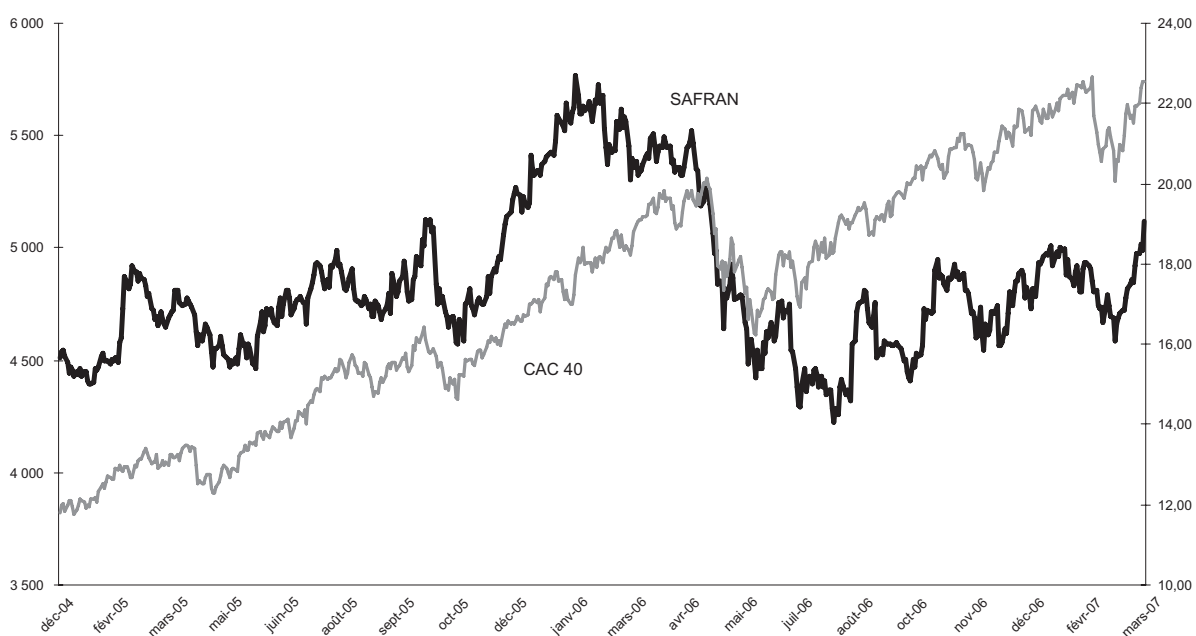
18.1.3. Marché des titres SAFRAN

Fiche d'identité

L'action SAFRAN (Code ISIN : FR 0000073272 — Mnémonique : SAF) est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris et éligible au SRD (Voir notice Euronext n°2005-1865 du 11 mai 2005).

L'action SAFRAN fait partie des indices Euronext SBF 120, SBF 250, Euronext 100, CAC IT Large, CAC IT 20 et CAC NEXT 20 et Euronext FAS IAS.

Evolution du cours de l'action depuis la cotation de SAFRAN



18.2. Droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ordinaires.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ordinaires entièrement libérées, pour lequel il sera justifié cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (décision prise par les Assemblées Générales des 21/06/1974, 26/09/1983 et 18/12/2003). En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques, ou primes d'émission et, généralement, de toutes sommes disponibles susceptibles d'être incorporées au capital, ce droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à tout actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Cependant, les actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à raison des actions anciennes qui ne bénéficient pas encore du droit de vote double au moment de cette augmentation de capital, devront justifier d'une inscription nominative au nom du même actionnaire pendant deux ans à compter de leur attribution pour bénéficier du droit de vote double. La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cesse d'exister pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai de deux ans ci-dessus fixé ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé pour tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession "ab intestat", ou testamentaire, ou de liquidation de communauté de biens entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires ne peut supprimer le droit de vote double qu'avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur

A la connaissance de la société, celle-ci n'étant pas contrôlée directement ou indirectement, aucune mesure n'a été prise en vue d'assurer qu'un tel contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2006, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.5. Pactes d'actionnaires

Avis publié par l'AMF n° 203C2129 le 15 décembre 2003 :

« Il a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers un pacte entre actionnaires de la société Sagem, signé entre Club Sagem, Cogema et BNP Paribas le 12 décembre 2003, qui entrera en vigueur après la fusion absorption de Coficem par Sagem.

L'évolution du groupe Sagem eu égard à la dimension qu'il a atteinte, les mutations constatées dans son secteur d'activité et son environnement économique et industriel depuis la constitution de la société Coficem, société holding du RES réalisé sur Sagem, ainsi que les nouvelles données des marchés financiers conduisent à adapter en conséquence la structure de l'actionnariat de Sagem, afin notamment de favoriser la perception du titre Sagem sur son marché en augmentant son flottant et sa liquidité permettant par là même d'accroître ses perspectives de valorisation et donc de croissance.

Dans ce contexte, le pacte signé a pour objet :

- de restreindre dans une période de temps limitée le libre transfert des titres Sagem détenus par BNP Paribas et Cogema, afin de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du marché du titre ;
- d'organiser avec Club Sagem, en cas de transfert de titres, un droit de préemption selon les règles de réciprocité définies ci-après.

Les parties déclarent ne pas agir de concert en l'absence de tout accord entre elles en vue de mettre en œuvre une politique vis à vis de la société. »

Engagements

BNP Paribas et Cogema s'interdisent pendant une durée de 20 mois commençant à courir à compter de l'entrée en vigueur du présent pacte de procéder au transfert des titres qui leur seront remis en échange de leurs titres Coficem dans le cadre de la fusion. BNP Paribas et Cogema pourront librement procéder au terme de cette période d'inaliénabilité au transfert desdits titres, sous réserve des dispositions relatives au droit de préemption.

Eu égard à leur appréciation de l'intérêt social de la société fondée sur le particularisme de sa culture d'entreprise marquée par l'importance de son actionnariat salarié qui a historiquement constitué un facteur essentiel du développement du Groupe Sagem et de sa réussite industrielle, BNP Paribas et Cogema ont déclaré chacune qu'elles n'apporteront pas leurs titres dans le cadre d'une offre publique qui n'aurait pas reçu l'aval du Conseil de Surveillance de la société. Corrélativement, BNP Paribas et Cogema s'abstiendront de procéder à des transferts de titres sur le marché pendant toute la durée d'une telle offre. Ces engagements seront exécutés dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Droit de préemption

Les parties se consentent réciproquement entre elles un droit de préemption (avec faculté de substitution) en cas de transfert de titres à un ou plusieurs tiers portant sur au moins 0,1 % des droits de vote de la

société après fusion¹⁰. Toutefois, ce droit de préemption ne s'appliquera pas dans le cadre d'une OPA ou d'une OPE.

Pour l'appréciation du seuil de 0,1 %, il sera procédé au cumul des transferts opérés par le transférant pendant la période de douze mois précédant le dernier transfert conduisant à atteindre le seuil concerné.

Transferts autorisés

L'engagement d'inaliénabilité et/ou le droit de préemption ne s'appliqueront pas en cas de transfert par les parties de tout ou partie de leurs titres au profit de l'un de leurs affiliés, s'agissant de BNP Paribas et de Cogema, ou des fonds communs de placement du Groupe Sagem, s'agissant de Club Sagem, sous réserve de l'adhésion préalable et sans réserve de l'affilié ou du fonds commun concerné aux dispositions du Pacte.

Entrée en vigueur, durée, caducité

Le pacte entrera en vigueur à compter de la date de réalisation de l'absorption de Coficem par Sagem. Sa durée sera de cinq ans, sans renouvellement automatique au-delà de ce délai.

Toutefois, le pacte prendra fin par anticipation dans les situations suivantes :

- en cas de non paiement dans les délais prévus dans le pacte du prix des titres acquis du fait de l'exercice du droit de préemption, la partie ayant proposé le transfert pourra notifier aux autres parties sa décision de rendre le pacte immédiatement caduc à son égard ;
- au cas où la participation en droits de vote de Club Sagem et des fonds communs de placement des salariés constitués dans le cadre de l'intéressement et de la participation des salariés dans la société deviendrait inférieur à 10 % du capital, et ce, pendant une durée de six mois consécutifs.

18.6. Engagements de conservation de titres

Un engagement collectif de conservation des titres Sagem devenus des titres Safran regroupant 3 386 salariés et anciens salariés (et leurs ayants droit) de Sagem ainsi que la société Club Sagem a été signé le 29 mars 2004. Les signataires, personnes physiques ou morales, ont considéré qu'il était de leur intérêt de souscrire un engagement collectif de conservation de leurs actions Sagem. Les signataires n'ont pas agi de concert vis-à-vis de la société Sagem.

Suite à la fusion, ils détiennent 9,7 % du capital et 14,5 % des droits de vote de SAFRAN au 31 décembre 2006. Parmi ceux-ci figurent les mandataires sociaux suivants : MM. Colaiacovo, Dupuy, Lagarde et Toussan, membres du Conseil de Surveillance ; Grégoire Olivier, membre du Directoire jusqu'au 28 août 2006. Cet engagement de conservation est souscrit pour six ans et ne prévoit pas de modalités de reconduction.

¹⁰ Les bénéficiaires devront, s'ils décident d'exercer leur droit de préemption sur ce transfert, le notifier au transférant dans un délai prenant fin à la clôture du trentième jour de bourse suivant celui de la réception de la notification du transfert, dès lors que celui-ci ne porterait pas sur plus de 1 % du capital de la société et, au-delà de ce seuil, dans un délai prenant fin à la clôture du cinquantième jour de bourse suivant celui de la réception de ladite notification. Des délais spécifiques sont prévus pour le cas des droits préférentiels de souscription.

18.7. Modifications dans la répartition des actions ordinaires et des droits de vote au cours des trois dernières années en pourcentage

<u>Principaux Actionnaires</u>		<u>31/12/2004</u>	<u>31/12/2005*</u>	<u>31/12/2006</u>
PUBLIC	Actions	38,74 %	38,98 %	36,87 %
	DV	30,79 %	34,50 %	30,33 %
ETAT	Actions	/	30,84 %	30,84 %
	DV	/	25,80 %	25,37 %
FCPE Salariés	Actions	6,13 %	7,43 %	7,70 %
	DV	6,36 %	7,10 %	7,99 %
Salariés et anciens	Actions	10,68 %	4,03 %	5,41 %
	DV	15,42 %	6,40 %	8,64 %
CLUB SAGEM	Actions	15,94 %	7,75 %	7,57 %
	DV	13,59 %	11,30 %	11,81 %
AREVA	Actions	17,39 %	7,40 %	7,38 %
	DV	23,32 %	11,90 %	11,71 %
BNP PARIBAS	Actions	4,05 %	1,72 %	1,72 %
	DV	6,02 %	2,90 %	2,83 %
CDC	Actions	4,14 %	0,80 %**	0,80 %**
	DV	4,49 %	1,30 %	1,32 %
Actions Propres	Actions	2,93 %	1,85 %	1,71 %
	DV	0 %	0 %	0

* Fusion Sagem / Snecma

** Actions au nominatif

18.8. Nantissements d'actions ou d'actifs

A fin décembre 2006, à la connaissance de la société, 5 679 821 actions SAFRAN ont été nanties par divers actionnaires, dont 5 670 448 actions par Club Sagem (soit 1,35 % du capital) en garantie d'emprunts d'une durée de 2 à 3 ans à échéance de 2007.

Il n'y a pas de nantissement d'actif.

19. OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

19.1. Relations avec l'Etat français

SAFRAN a réalisé en 2006 avec l'Etat français un chiffre d'affaires pro forma ajusté de 848 millions d'euros qui concerne essentiellement les activités militaires suivantes :

- pour ce qui la concerne, la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (cf. § 6.1) développe, fabrique et entretient les moteurs des aéronefs des forces militaires françaises. Elle assure la maîtrise d'œuvre industrielle de ces matériels dans le cadre des grands programmes aéronautiques comme les Mirage F1, Mirage 2000, Rafale, Super Etendard, ravitailleurs, hélicoptères, Transall, ATL 2... Elle motorise également les missiles de la force océanique stratégique (M45 et M51), les missiles air-sol longue portée comme le Scalp et l'Apache, et le missile sol-air très courte portée Mistral. Elle est enfin un acteur important dans le domaine des moteurs fusée et du transport spatial pour lesquels elle est chargée de travaux de préparation de l'avenir.
- la branche Equipements Aéronautiques, quant à elle (cf. § 6.2), participe aux grands programmes aéronautiques militaires français précédemment évoqués, principalement à travers les systèmes de train d'atterrissage, de freins ou de câblage.
- la branche Défense Sécurité met en œuvre pour les administrations françaises dans tous les domaines de la défense et de la sécurité (défense nationale, sécurité des personnes, des biens, des transports, des systèmes d'informations) les techniques de pointe qu'elle maîtrise :
 - **l'inertie**, pour des systèmes de positionnement, navigation et guidage de tous types de véhicules ou d'engins,
 - **l'optique et les détection et traitement de signaux** pour les systèmes de veille, d'observation / imagerie, d'alerte, de guidage,
 - **l'électronique, l'informatique, la cryptologie et la maîtrise d'œuvre** de projets complexes pour l'intégration de systèmes complets,
 - **la biométrie** pour les systèmes de Police et de contrôle aux frontières (visas, passeports, ...).

Elle fournit ainsi (ou livrera prochainement) l'Armement Air-Sol Modulaire AASM, des périscopes de sous-marins, des systèmes de drones, des systèmes de préparation de missions, le système FELIN (Fantassin à Equipement et Liaisons Intégrées), ainsi qu'un ensemble de systèmes destinés à la sécurité du territoire et des citoyens, les radars du programme de sécurité routière Contrôle Sanction Automatisée, etc.

19.2. Convention relative aux actifs et filiales stratégiques

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'Etat à se rapprocher de Snecma et de Sagem afin de leur indiquer son intention d'exercer son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, dans le cadre du rapprochement de Sagem et Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'Etat a souhaité, en contrepartie de sa renonciation à exercer son droit à instituer cette action spécifique, que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue entre Sagem, Snecma et l'Etat. Cette convention en date du 21 décembre 2004 prévoit notamment :

- un droit de l'Etat de faire nommer, en sus des dispositions légales en vigueur, un représentant sans voix délibérative au sein du Conseil de Surveillance de SAFRAN, de Snecma Propulsion Solide (SPS), de Microturbo (SPS et Microturbo étant définies comme des filiales stratégiques) et des filiales détenant des actifs relatifs aux moteurs d'avions d'armes français ;

- un droit d'agrément préalable de l'Etat sur les cessions de certains actifs militaires et spatiaux, identifiés comme stratégiques, sensibles ou de défense¹¹, des entités du groupe SAFRAN, sur les cessions de titres de SPS, de Microturbo, d'Europropulsion, d'Arianespace et de G2P, sur le franchissement de 33,33 % ou de 50 % du capital des sociétés du groupe SAFRAN détenant des actifs stratégiques militaires et spatiaux, et sur les projets conférant des droits particuliers de gestion ou d'information sur les actifs stratégiques militaires et spatiaux ou de représentation au sein des organes de direction de SPS et de Microturbo, le silence de l'Etat gardé pendant trente jours ouvrés valant agrément ;
- en cas de franchissement par un tiers d'un multiple de 10 % du capital ou des droits de vote de la société SAFRAN, l'Etat pourra — à défaut d'accord sur d'autres modalités préservant les intérêts nationaux relatifs aux actifs stratégiques militaires et spatiaux — acquérir les titres et les actifs de SPS et de Microturbo, à un prix déterminé par un collège d'experts, les parties concluant dans ce cas une convention de services et de transfert de technologies sur les actifs cédés.

¹¹ Les **actifs stratégiques** s'entendent des actifs existant à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative à la propulsion des missiles balistiques et tactiques français et à la propulsion solide spatiale.

Les **actifs sensibles** s'entendent des actifs conditionnant les capacités de maîtrise d'œuvre et d'intégration des moteurs d'avions équipant les armées françaises, de la propulsion liquide des lanceurs spatiaux, de l'inertie haute performance et des systèmes de préparation de mission.

Les **actifs de défense** s'entendent des actifs corporels ou incorporels détenus ou que viendraient à détenir SNECMA, SAGEM (ou l'entité issue de leur Fusion) ou des entités de leurs groupes respectifs, utilisés dans le cadre de marchés de défense français et entrant dans le champ de l'une des activités suivantes :

pour les actifs existant actuellement au sein du groupe ex-Snecma : (i) conception, architecture, intégration et MCO de moteurs d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles, et (ii) composants, équipements, logiciels d'aéronefs militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles ;

pour les actifs existant actuellement au sein du groupe ex-Sagem : (i) inertie haute performance relative aux missiles stratégiques et à leurs porteurs, et (ii) système de préparation de mission.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

Préalable

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2004 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 47 et suivantes du chapitre 5 du document de référence de l'exercice 2004 déposé, au nom de la société SAGEM SA, auprès de l'AMF le 28 février 2005 sous le n° D. 05-0156 ; ces comptes ont été établis conformément aux dispositions de la réglementation française telles que définies par le règlement n°99-02 du Comité de la réglementation comptable relatif aux comptes consolidés.
- les comptes consolidés de l'exercice 2005 et le rapport d'audit correspondant figurant aux pages 100 et suivantes du chapitre 5 du document de référence 2005 déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2006 sous le n° D. 06-032 ; ces comptes ont été établis pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et comprenant à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et 39.

Les années 2005 et 2006 n'étant pas comparables, suite au rapprochement des groupes Sagem et Snecma en 2005, deux séries d'informations pro forma sont présentées pour permettre le suivi de l'économie du Groupe :

- des comptes pro forma établis pour les années 2005 et 2006, réputant l'opération de regroupement comme réalisée au 1^{er} janvier 2004 et intégrant l'impact des couvertures de change sur le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel et le résultat financier. Ces comptes ont fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes présenté au paragraphe 20.4.2 ;
- des comptes de résultats pro forma ajustés, c'est-à-dire ne prenant pas en compte les conséquences résultant de l'application de la norme IFRS3 (amortissement des programmes). Ces informations n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

Les comptes pro forma ont été préparés aux seules fins d'illustrer l'effet que le rapprochement des groupes Sagem et Snecma, par le biais de l'Offre Publique d'Echange à titre principal visant les actions de la société Snecma, initiée par la société Sagem SA et assortie à titre subsidiaire d'une Offre Publique d'Achat, après fusion par absorption de la société Snecma par la société Sagem SA le 11 mai 2005, aurait pu avoir sur les bilans consolidés et sur les comptes de résultats consolidés des exercices 2005 et 2006 de la société Safran (anciennement dénommée Sagem SA) si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2004. De par leur nature même, ils décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations ou les événements étaient survenus à une date antérieure à celle de sa survenance réelle

20.1. Informations financières historiques

Le conseil de Surveillance du 14 février 2007 a autorisé la publication des états financiers consolidés de SAFRAN S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, arrêtés par le directoire.

SAFRAN S.A. (2, Bd du Général Martial Valin 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Il est rappelé que le Groupe SAFRAN résulte de la fusion des Groupes Sagem et Snecma au 11 mai 2005. Ainsi les comptes consolidés des exercices 2005 et 2006 ne sont pas comparables :

- les comptes de l'exercice 2005 n'incluent que 9 mois des activités de l'ex-Groupe Snecma,
- le Groupe applique une comptabilité spéculative sur ses instruments financiers à compter du 1^{er} juillet 2005.

Par ailleurs, ces comptes incluent l'amortissement de la réévaluation des actifs incorporels du groupe Snecma intégrée lors de la fusion avec Sagem

Les états financiers consolidés du Groupe SAFRAN sont présentés en millions d'euros, arrondis à l'unité supérieure.

20.1.1. Bilan

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2006	31.12.2005^(*)
Ecarts d'acquisition	20.1.8.2.1)a)	1 589	1 519
Immobilisations incorporelles	20.1.8.2.1)b)	3 056	3 072
Immobilisations corporelles	20.1.8.2.1)c)	1 826	1 798
Actifs financiers noncourants	20.1.8.2.2)a)	364	451
Participations comptabilisées par mise en équivalence	20.1.8.2.3)	32	37
Impôts différés actifs	20.1.8.2.6)	120	57
Autres actifs noncourants	20.1.8.2.8)a)	16	26
Actifs noncourants		7 003	6 960
Actifs financiers courants	20.1.8.2.2)b)	108	77
Actifs destinés à être cédés		—	—
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	20.1.8.2.2)c)	397	452
Stocks et en cours de production	20.1.8.2.4)	3 240	2 870
Créances clients et autres débiteurs	20.1.8.2.5)	4 218	4 034
Actif d'impôt	20.1.8.2.7)	68	102
Autres actifs courants	20.1.8.2.8)b)	151	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20.1.8.2.9)	743	936
Actifs courants		8 925	8 621
Total actif		15 928	15 581

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2006	31.12.2005^(*)
Capital	20.1.8.2.11)	83	83
Réserves	20.1.8.2.11)c)	4 296	4 840
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente		27	10
Pertes nettes latentes sur contrats à terme de devises		(76)	(127)
Résultat de l'exercice		9	(302)
Capitaux propres du Groupe		4 339	4 504
Intérêts minoritaires		173	164
Capitaux propres		4 512	4 668
Provisions	20.1.8.2.12)	976	804
Dettes soumises à des conditions particulières	20.1.8.2.14)	573	523
Passifs non courants portant intérêts	20.1.8.2.15)a)	463	532
Impôts différés passifs	20.1.8.2.6)	929	999
Autres passifs noncourants	20.1.8.2.17)a)	112	125
Passifs noncourants		3 053	2 983
Provisions	20.1.8.2.12)	1 101	973
Passifs courants portant intérêts	20.1.8.2.15)b)	699	877
Fournisseurs et autres créditeurs	20.1.8.2.16)	6 390	5 897
Passif d'impôt	20.1.8.2.7)	21	21
Autres passifs courants	20.1.8.2.17)b)	152	162
Passifs courants		8 363	7 930
Total passif		15 928	15 581

(*) après corrections des comptes 2005 (se reporter § 20.1.6.5)

20.1.2. Compte de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2006	31.12.2005^(**)
Chiffre d'affaires	<i>20.1.8.1.1)</i>	10 841	8 691
Autres produits	<i>20.1.8.1.2)</i>	74	111
Produits des activités ordinaires		10 915	8 802
Production stockée		360	(288) ^(*)
Production immobilisée		350	361
Consommations de l'exercice	<i>20.1.8.1.3)</i>	(7 376)	(5 822)
Frais de personnel	<i>20.1.8.1.4)</i>	(3 135)	(2 341)
Impôts et taxes		(229)	(179)
Dotations nettes aux amortissements	<i>20.1.8.1.5)</i>	(583)	(457)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	<i>20.1.8.1.5)</i>	(284)	(93)
Dépréciation d'actifs	<i>20.1.8.1.6)</i>	(157)	(77)
Autres produits/charges opérationnels	<i>20.1.8.1.7)</i>	(47)	(273)
Résultat opérationnel		(186)	(367)
Coût de la dette nette		(22)	(29)
Autres charges et produits financiers		334	(137)
Résultat financier	<i>20.1.8.1.9)</i>	312	(166)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	<i>20.1.8.1.8)</i>	4	3
Résultat avant impôt		130	(530)
Charge d'impôts	<i>20.1.8.1.10)</i>	(109)	226
Résultat net des activités poursuivies		21	(304)
Résultat des activités abandonnées		—	—
Résultat de la période		21	(304)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		(12)	2
Résultat net part du Groupe		9	(302)
Résultat par action (en euros)	<i>20.1.8.1.11)</i>	0,02	(0,86)
Résultat dilué par action (en euros)	<i>20.1.8.1.11)</i>	0,02	(0,86)

(*) dont incidence de la consommation des stocks réévalués : (444 M€)

(**) après corrections des comptes 2005 (se reporter § 20.1.6.5)

20.1.3. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital émis	Réserves liées au capital	Titres d'auto contrôle	Réserves de consolidation	Résultat	Ecart de conversion	Réserves liées à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	Autres	Total capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 31 décembre 2004	36	168		887	154	(2)		1	1 244	1	1 245
Changements de méthodes comptables			(69)	(7)					(76)		(76)
Correction d'erreurs				(14)					(14)		(14)
Au 1^{er} janvier 2005	36	168	(69)	866	154	(2)		1	1 154	1	1 155
Ecart de conversion						36			36		36
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt							(127)		(127)		(127)
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt								10	10		10
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres						36	(127)	10	(81)		(81)
Résultat net de l'exercice					(302)				(302)	(2)	(304)
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice					(302)	36	(127)	10	(383)	(2)	(385)
Réduction de capital liée à l'annulation des titres d'autocontrôle			(42)						(42)		(42)
Augmentation de capital	47	3 237		581					3 865		3 865
Dividendes					(90)				(90)		(90)
Autres variations			(6)	71	(64)			(1)		165	165
Au 31 décembre 2005	83	3 405	(117)	1 518	(302)	34	(127)	10	4 504	164	4 668
Changements de méthodes comptables											
Correction d'erreurs				(60)					(60)		(60)
Au 1^{er} janvier 2006	83	3 405	(117)	1 458	(302)	34	(127)	10	4 444	164	4 608
Ecart de conversion						(45)			(45)		(45)
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt							51		51		51
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt								16	16		16
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres						(44)	51	16	23		23
Résultat net de l'exercice					9				9	12	21
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice					9	(44)	51	16	32	12	44
Augmentation de capital			6						6	2	8
Dividendes					(148)				(148)	(7)	(155)
Autres variations			4	(452)	450	2		1	5	2	7
Au 31 décembre 2006	83	3 405	(107)	1 006	9	(8)	(76)	27	4 339	173	4 512

20.1.4. Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005 ^(**)
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat consolidé avant impôts	118	(525)
Impôts payés	(202)	(119)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)	4	(3)
Amortissements	575	455
Dépréciations	129	43
Provisions	247	159
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	135	508
Valorisation des actifs et passifs financiers	—	0
Variation de valeur	—	4
Pertes de change	(2)	2
Plus-values de cession d'éléments d'actif	(39)	(19)
Intérêts courus	7	0
Autres éléments	19	462 ^(*)
Part des intérêts minoritaires	12	(2)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie	1 083	1 612
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 003	965
Variation nette des stocks et en-cours de production	(461)	(221)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	254	254
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	58	(46)
Variation du besoin en fonds de roulement	(149)	(13)
TOTAL I	854	952
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(343)	(343)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(346)	(258)
Acquisitions nettes de filiales	23	
Cessions de filiales	(1)	
Décaissements nets sur acquisitions de titres	(76)	(144)
Encaissements nets sur cessions de titres	15	97
Encaissements nets sur immobilisations financières	13	62
Autres variations	9	1
TOTAL II	(706)	(585)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital	8	7
Remboursement d'emprunts	(129)	(1 415)
Remboursement d'avances remboursables	(46)	(17)
Nouveaux emprunts	67	1 331
Avances remboursables reçues	71	47
Variation des financements court terme	(151)	322
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(148)	(90)
Dividendes versés aux minoritaires	(7)	(1)
TOTAL III	(335)	184
IV. Incidence des variations de taux de change	TOTAL IV	6
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV	557
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	936	379
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	743	936
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(193)	557

(*) : dont extourne de la revalorisation du stock (444M€)

(**) après corrections des comptes 2005 (se reporter § 20.1.6.5)

20.1.5. Faits marquants

a) Retraitement des comptes des exercices antérieurs

En application de la norme IFRS3, les comptes consolidés du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2005 ont été retraités pour tenir compte de l'affectation définitive du prix d'acquisition du Groupe Snecma. Conformément à la norme IAS 8, le Crédit d'impôt recherche dorénavant inclus dans la ligne « autres produits » des activités ordinaires a été reclassé, en conséquence, dans le compte de résultat au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, suite à la découverte d'écritures inexplicables dans les comptes Sagem Défense Sécurité et suite aux conclusions des travaux d'analyse par des experts indépendants, des corrections d'erreurs significatives (en respect de la norme IAS 8) ont été prises en compte sur l'exercices 2005. Ces modifications sont décrites au chapitre 20.1.6.5.

b) Affectation définitive du prix d'acquisition du Groupe Snecma

La détermination de la juste valeur des avances remboursables a été finalisée dans le cadre de l'affectation définitive du prix d'acquisition. Il en a résulté une augmentation du poste « dettes soumises à des conditions particulières » de 103 M€ en contrepartie des postes « écarts d'acquisition » pour 67 M€ et « impôts différés » pour 36 M€.

L'ensemble des éléments sur cette affectation définitive est décrit dans au chapitre 20.1.6.4.

c) Evolution du périmètre

Le Groupe SAFRAN a intégré dans le périmètre de consolidation le groupe Orga, acquis fin 2005, à compter du 1^{er} janvier 2006.

Par ailleurs, l'entité ad hoc Laura Leasing a été déconsolidée en 2006 suite à la cession de ses actifs à l'extérieur du Groupe ainsi que de l'ensemble des engagements du Groupe SAFRAN rattaché à cette activité.

d) Rappels

1. Fusion Sagem — Snecma

Après les opérations publiques d'échange et d'achat lancées par Sagem sur Snecma le 19 janvier 2005, l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2005 a entériné la fusion absorption par Sagem de Snecma SA.

Le 31 mars 2005 a été retenu comme la date d'entrée du Groupe Snecma dans le périmètre de consolidation.

Ainsi, les états financiers présentés se décomposent :

- en comptes statutaires,
 - l'exercice 2005 présentant 9 mois d'activité de Snecma et 12 mois d'activité de Sagem, ainsi que l'affectation du prix d'acquisition de Snecma,
 - l'exercice 2006 représentant 12 mois d'activité du groupe SAFRAN,
- en comptes pro forma présentant les comptes de résultat 2005 et les bilans au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006.

2. Changement de dénomination sociale

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mai 2005 a adopté le changement de dénomination sociale de Sagem SA en SAFRAN SA.

3. Valorisation des instruments financiers

Au 30 juin 2005, le Groupe SAFRAN a respecté les conditions d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Toutefois, au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IFRS 3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers.

20.1.6. Principes comptables

Les comptes consolidés de SAFRAN et de ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) et résultent de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2006.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe SAFRAN fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

1) Nouveaux textes du référentiel IFRS

En regard des règles et méthodes de l'exercice 2005, le Groupe SAFRAN a intégré l'application depuis le 1er janvier 2006 de nouvelles normes et interprétations :

- normes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2006 :
 - IFRS 6 *Prospection et exploration et évaluation de ressources minières* et amendement correspondant au niveau de la norme IFRS1 : cette norme n'a pas d'application dans le Groupe SAFRAN,
 - IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (option juste valeur et transactions intragroupes en devises) et IFRS 4 *Contrats d'assurances* : après analyse, l'ensemble de ces évolutions n'entraîne aucune conséquence significative tant en terme de présentation que d'évaluation.
 - amendement à la norme IAS 19 *Avantages du personnel* : Le Groupe n'a pas retenu de comptabiliser en capitaux propres les écarts actuariels et a intégré dans ses notes annexes les informations supplémentaires à fournir au titre de cet amendement.
- interprétations de l'IFRIC applicables en 2006 :
 - IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location* : après analyse, cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2006,
 - IFRIC 5 *Droits aux intérêts émanant des fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement* : cette norme n'a pas d'application dans le Groupe SAFRAN,
 - IFRIC 6 *Passifs découlant de la participation à un marché déterminé — Déchets d'équipements électriques et électroniques* : les incidences ont été estimées, pour le Groupe, et prises en compte dans ses états financiers
- normes et interprétations obligatoires en 2007 et optionnelles pour les exercices clos au 31.12.2006 :
 - IFRS 7 *Informations sur instruments financiers* :

Il a été décidé de ne pas appliquer cette norme au 31 décembre 2006 dans les comptes consolidés annuels du Groupe SAFRAN.

Par ailleurs, les textes suivants n'ont pas non plus été mis en œuvre par anticipation en 2006 :

- **amendement à IAS 1** *Présentation des états financiers — Informations à fournir sur le capital*,
- **IFRIC 7**, *Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS29*,
- **IFRIC 8** *Champ d'application d'IFRS2*,
- **IFRIC 9** *Séparation des dérivés incorporés*.

2) Hypothèses et estimations

L'établissement des comptes consolidés du Groupe SAFRAN exige que la direction se fonde sur des hypothèses et qu'elle effectue des estimations qui ont un impact sur les montants qui apparaissent dans les états financiers relatifs aux actifs et aux passifs existants, aux charges et aux produits, aux actifs et passifs éventuels, ainsi que dans les annexes relatives aux comptes consolidés. Le Groupe établit régulièrement des estimations, notamment celles qui ont trait aux provisions pour risques et charges (garanties de fonctionnement, garanties financières relatives aux ventes et litiges), aux avances remboursables, aux créances douteuses, aux provisions pour dépréciation des stocks et encours, aux participations, aux immobilisations incorporelles et corporelles et dépréciations d'actifs, aux impôts différés, aux restructurations, aux engagements de retraite, et aux passifs éventuels. Les estimations du Groupe sont fondées sur son expérience passée et sur diverses autres hypothèses qu'il juge raisonnables au vu des circonstances et qui constituent le fondement de l'évaluation d'actifs et de passifs dont la valeur comptable n'est pas immédiatement déterminable d'après d'autres sources. Les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations et d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures.

20.1.6.1. Méthodes de consolidation

1) Critères de consolidation

L'ensemble des entreprises contrôlées, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net ou aux actifs d'exploitation représente une part significative des montants consolidés, est consolidé.

Une entreprise doit être incluse au périmètre de consolidation à compter de la date de prise de contrôle ou d'exercice de l'influence notable.

Une entreprise détenue par une société du Groupe mais dans laquelle la société ne peut exercer ni un contrôle exclusif, ni une influence notable, ni un contrôle conjoint ne doit pas être consolidée.

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN exerce un contrôle durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale. Il en est de même pour les sociétés sans lien en capital quand un des trois critères de contrôles, ci dessous, est respecté :

- pouvoirs de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent ;
- capacité de bénéficier de la majorité des avantages économiques de l'entité, par exemple sous forme de flux de trésorerie ou de droits ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Les sociétés contrôlées conjointement par SAFRAN et un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés répondant à la définition stricte « d'actifs destinés à être cédés » sont traitées en fonction de la situation d'origine de la société :

- les titres de filiales acquis et détenus uniquement en vue de leur cession ou déjà consolidés mais qui sont destinés à être cédés sont obligatoirement consolidés par intégration globale jusqu'à la date de perte effective du contrôle ; les actifs et passifs correspondants sont cependant soumis aux règles d'évaluation, de présentation et d'information des abandons d'activités.
- les titres d'entreprises associées et de coentreprises acquis et détenus en vue d'une cession dans un avenir proche ou déjà consolidés et qui sont destinés à être cédés après la date d'acquisition sont exclus du périmètre de consolidation (et soumis à des règles d'évaluation, de présentation et d'information spécifiques).

2) Dates d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes ou de situations arrêtés au 31 décembre 2006.

3) Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

4) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

L'écart d'acquisition positif résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est traité comme un actif de la société acquise et est comptabilisé au cours de change en vigueur à la date de clôture.

5) Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Par exception à ce principe, les transactions intervenant entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

20.1.6.2. Méthodes et règles d'évaluation

1) Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre :

- le coût d'acquisition des titres, y compris les frais nets d'impôts, et
- la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

Les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Les écarts d'acquisition négatifs sont portés immédiatement en résultat.

L'évaluation de la juste valeur de certains actifs et passifs identifiables est réalisée par des experts indépendants. La valorisation des actifs et passifs est prioritairement basée sur des valeurs de marché (valeurs foncières, immobilières, stocks, instruments financiers, etc...). En l'absence de marché actif, les approches basées sur l'actualisation des revenus futurs prévus sont utilisées (méthodes des flux de trésorerie actualisés, méthodes des surprofits ou méthodes fondées sur les redevances). En cas d'impossibilité, l'approche par les coûts (historiques ou de remplacement) est retenue.

La valorisation de l'écart d'acquisition ne devient définitive qu'à l'issue d'un délai d'un an, postérieurement à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais leur valeur est vérifiée au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (voir modalités au § 20.1.6.2.4). Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

2) **Immobilisations incorporelles**

Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition et comprennent :

- la juste valeur des programmes aéronautiques (intégrant les notions de technologies, carnets de commandes et relations clientèles) amortie sur la durée de vie résiduelle des programmes,
- la juste valeur des marques d'intérêt général à durée de vie indéterminée,
- la juste valeur des autres marques aéronautiques à durée de vie finie amorties en linéaire sur 20 ans.

Immobilisations acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément, principalement des logiciels, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement autofinancés sont immobilisés, si l'entreprise peut démontrer l'intégralité des critères suivants :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Ainsi, si le Groupe est retenu par un client (par exemple dans les domaines de la propulsion, des équipements, de la défense...), la phase de développement d'un programme se concrétise par :

- une date de début de développement (date à laquelle les critères suscités sont vérifiés) déterminée par :
 - le lancement du programme par le client et
 - le choix de SAFRAN par le client et
 - l'existence d'une rentabilité du programme validée par des sources internes ou externes pertinentes.
- une date de fin de développement matérialisée par la certification ou la qualification nécessaire du produit (par exemple le moteur ou l'équipement) en condition opérationnelle.

Quand le produit est destiné au grand public (par exemple dans le domaine de la communication), la spécificité du marché conduit à fixer, au cours de réunions dédiées, la date de début du développement par la formalisation de l'intention d'achever le produit en considérant notamment la faisabilité technique et la probabilité de rentabilité des projets significatifs concernés.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement, en l'absence de garantie contractuelle du client sur le financement des dépenses de développement réalisées, les coûts encourus sont immobilisés s'ils respectent les critères d'activation énoncés précédemment. En cas de paiement garanti contractuellement avec le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est compris dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent les contributions, du type coûts de certification, affectables à la période de développement s'il existe la démonstration de l'existence d'avantages économiques identifiés et de leur contrôle par SAFRAN.

Les frais immobilisés sont amortis à partir de la première livraison du produit constatée après la qualification définitive du produit en conditions opérationnelles, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Si des immobilisations sont acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, les actifs sont évalués à leur juste valeur sur la base d'expertises indépendantes.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de leur valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire. Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 – 40 ans
Moteurs immobilisés	
– Structure	20 ans
– Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	4 – 40 ans
Matériels, outillages et autres	3 ans – 15 ans

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

4) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Deux types d'UGT sont définies dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production.
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont assimilées aux principales filiales du Groupe.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en charges du compte de résultat.

La valeur recouvrable est le maximum du prix de vente net ou de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs. La valeur d'utilité est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les actifs affectés à des programmes, projet ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique.

Pour les tests portant sur les actifs d'une filiale, les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années, et actualisés au taux de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée des flux issus du plan et de la valeur terminale calculée sur la base des flux normatifs de la dernière année du plan et en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini et du taux de référence.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une filiale fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

5) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur de cette subvention est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

6) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

7) Actifs et passifs financiers (hors instruments dérivés)

1. Actifs financiers

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les immobilisations financières,
- les créances d'exploitation, les titres de placement et la trésorerie classés en actifs courants.

Afin de déterminer leur mode d'évaluation, les actifs financiers sont classés en quatre catégories différentes :

- les « actifs détenus jusqu'à l'échéance » : par exemple, les titres à revenus fixes, tels que les obligations, acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance,
- les « prêts et créances » : par exemple, les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts et créances (y compris les créances clients),
- les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » : par exemple, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités,
- les « actifs disponibles à la vente » : par exemple, les titres de participation non consolidés.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « actifs détenus jusqu'à échéance » ainsi que les « prêts et créances »,
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transaction internes et externes afférents et des remboursements en capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transaction initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- la juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendue ou de multiples de valorisation applicables au secteur d'activité concerné ou de l'actif net réévalué. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- les variations de juste valeur sont enregistrées :
 - en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat »,
 - en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ». Les gains et les pertes différés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lors de la cession de l'actif ou lors de la constatation d'une dépréciation.
- en cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Dans le cas particulier des titres non consolidés, cotés ou dont la juste valeur est déterminée de manière fiable, classés parmi les « actifs disponibles à la vente », toute dépréciation est irréversible et toute appréciation de leur valeur est comptabilisée en capitaux propres dans une rubrique particulière « variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente, nette d'impôt ».

2. Emprunts

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à des conditions hors marché sont remis à la valeur de marché sur la base des cash flows futurs actualisés au taux du marché d'un emprunt similaire accordé à une contrepartie ayant une notation similaire.

3. Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en autres charges et produits financiers.

A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passifs financiers est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

4. Avances remboursables

Le Groupe SAFRAN a reçu des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement. Le mécanisme consiste pour le Groupe SAFRAN à verser un montant fixe par moteur ou équipement vendu. Ainsi, lorsqu'un certain seuil de vente est atteint, les avances se trouvent intégralement remboursées.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le Groupe SAFRAN doit verser une redevance calculée en fonction du chiffre d'affaires rechange du programme. Celle-ci n'a plus le caractère de remboursement d'une avance mais celui d'une charge d'exploitation.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « dettes soumises à des conditions particulières ».

Elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, sauf dans le cadre du regroupement d'entreprises, où les avances remboursables de la société acquise sont évaluées à leur juste valeur. Compte tenu de la durée

de vie prévisible des programmes correspondants, les dettes sont évaluées, avance par avance, à hauteur des remboursements estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif de l'avance.

Les autres avances reçues sont évaluées selon la méthode du coût amorti.

Une charge financière est constatée annuellement.

8) Instruments financiers

Une part significative du chiffre d'affaires de SAFRAN est libellée en USD. Le Groupe a une position nette excédentaire USD et se trouve ainsi confronté à un risque de change €/USD couvert en majorité par des contrats à terme.

En application de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à leur date de négociation, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat financier. Sous réserve de respecter un certain nombre de critères, deux types de relations de couvertures peuvent être retenus :

1. la couverture de juste valeur (fair value hedge) permet de protéger la juste valeur d'actifs ou de passifs en devises inscrits au bilan. Les variations de valeur du dérivé et de l'élément couvert sont alors enregistrées en résultat de la période et se compensent en totalité ou en partie.
2. la couverture de flux futurs (cash flow hedge) est appliquée aux flux futurs du carnet de commandes et des transactions prévisionnelles budgétées, à hauteur du chiffre d'affaires non couvert naturellement par les achats. Les variations de juste valeur du dérivé sont enregistrées :
 - en capitaux propres à hauteur de la partie efficace de la couverture (la part efficace correspond à la variation de valeur du dérivé liée aux fluctuations du cours comptant de la devise) tant que l'élément couvert n'est pas au bilan ; elle est recyclée en chiffre d'affaires dans l'exercice au cours duquel l'élément couvert est comptabilisé.
 - en résultat financier pour la partie inefficace de la couverture (la part inefficace correspond à la variation de valeur du dérivé liée aux fluctuations des taux d'intérêt associés à la devise).

Toutefois, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont immédiatement comptabilisées en résultat si les critères suivants ne sont pas respectés :

- dès la mise en place de la couverture, l'élément de couverture et l'élément couvert doivent être identifiés clairement et la relation de couverture doit être formellement documentée et censée être très efficace.
- l'efficacité de la couverture doit être déterminée de manière fiable.
- l'efficacité de la couverture doit être testée régulièrement tout au long de sa durée (tests prospectifs et rétrospectifs).

Le Groupe SAFRAN respecte les conditions d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Toutefois, en regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, sont repris en résultat opérationnel sur un horizon de 3 ans environ et ce, tant que les flux sous jacents demeurent hautement probables.

9) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré, sauf dans le cas de regroupements d'entreprises où ils sont évalués à la juste valeur. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production en ne tenant pas compte des charges financières, des frais d'administration générale et de distribution et des charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constituées lorsque le coût des stocks et en-cours se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente et risques liés à l'obsolescence ainsi que des niveaux de stocks objectifs.

10) Conversion des opérations libellées en devises

Les transactions libellées en monnaie autres que l'euro sont enregistrées au cours du jour où elles sont réalisées. A la date de clôture, les créances commerciales, les dettes fournisseurs et les provisions sont converties au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou produits de l'exercice, en résultat financier.

Pour couvrir son exposition à certains risques de change, le Groupe a recours principalement à des contrats à terme (cf. Instruments financiers § 20.1.6.2.8 et § 20.1.10.1.).

11) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession des actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

12) Paiements fondés sur des actions propres

En application de la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions), les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe doivent être évaluées à leur juste valeur. Les options doivent être évaluées à la date d'octroi.

Le modèle de valorisation Black & Scholes a été retenu pour effectuer les évaluations.

La valeur des options est fonction :

- du prix d'exercice,
- de la durée de vie attendue de l'option (ou maturité de l'option),
- du cours de l'action sous-jacente au moment de l'attribution,
- de la volatilité estimée de l'action sous-jacente,
- du taux d'intérêt sans risque du marché,
- du taux de distribution du dividende attendu.

La charge globale de chaque plan est déterminée en retenant un taux de turnover des salariés concernés.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits.

L'application de la norme IFRS 2 a un impact sur les charges de la période mais n'a aucun impact sur les capitaux propres consolidés. En effet, le montant de la charge annuelle a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour le même montant.

13) Provisions pour risques et charges

a) Provisions pour pertes à terminaison

Une provision pour pertes à terminaison est comptabilisée à partir de l'instant où :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir et attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Les pertes probables font l'objet de provisions pour dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et de provisions pour risques pour le complément. Ces pertes sont déterminées par mise à jour régulière des prévisions des résultats à terminaison.

b) Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le Groupe SAFRAN est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour SAFRAN à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour SAFRAN à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par SAFRAN, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par SAFRAN. En effet, nos obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties mises en place font l'objet d'une provision pour risques déterminée en distinguant deux types de risques.

• Les risques déclenchés :

Ils concernent les engagements garantis par SAFRAN et pour lesquels un des événements ci-après s'est effectivement produit :

- défaut de paiement sur une échéance,
- demande par le client de renégociation ou de restructuration des prêts ou des loyers,
- mise sous le régime des faillites (chapitre 11 ou 7 pour les sociétés américaines ou procédure équivalente dans les autres pays),
- notice de retour de l'avion dans le cadre des garanties de valeur d'actif.

L'évaluation de ces risques est faite à partir de l'engagement brut de SAFRAN, déduction faite de la valeur du gage.

• Les risques non déclenchés :

Les risques non déclenchés font l'objet d'une évaluation statistique qui prend en compte, outre la valeur des avions, la probabilité de défaillance des clients telle qu'elle ressort des rapports établis par les agences de cotation et de notation indépendantes.

c) Provisions pour garanties de fonctionnement

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est conduit à consentir à ses clients diverses garanties notamment de fonctionnement et de performance sur ses livraisons de moteurs et d'équipements.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de ces engagements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

14) Engagements de retraite et prestations assimilées

a) Engagements de retraite

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies. Dans ce dernier cas, les versements aux organismes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure et aucun engagement n'est donc comptabilisé à ce titre.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, le Groupe supporte différents engagements au titre des retraites et des prestations assimilées en France et à l'étranger :

— en France, les engagements de départ en retraite supportés au titre des conventions collectives en vigueur ou d'accords d'entreprise ont fait l'objet de la comptabilisation d'une provision.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies ou d'un régime de retraite différentielle à prestations définies.

— les engagements de retraite dans les filiales basées en Grande-Bretagne, au Canada, aux Etats-Unis et en Belgique sont couverts par les actifs des fonds de pension mis en place dans ces pays.

Le montant des engagements a été valorisé selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires, ...).

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime de retraite différentielle et des engagements à l'étranger est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

L'évaluation actuarielle des fonds et celle des engagements de retraite font l'objet, le cas échéant, d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

b) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail, aux primes de fidélité ou aux jubilés.

15) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le Groupe SAFRAN sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien / support de flotte.

a) Contrats de vente de série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu.

Chez SAFRAN, dans la très grande majorité des cas, le transfert des risques et avantages significatifs est concomitant au transfert du titre de propriété ou à l'entrée en possession de l'acheteur, définis contractuellement. A ce titre, l'analyse des contrats de vente adossés à des contrats de financement ne révèle pas de risque de non-reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans les rares cas où la réalisation de la vente est subordonnée à la vente par l'acheteur des biens concernés ou lorsque l'acheteur a le droit d'annuler l'achat, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque les conditions sont levées.

b) Contrats de prestations de services (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de flotte)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires ne peut être comptabilisé que si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable et
- les coûts encourus pour la transaction et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Les marges prévisionnelles des contrats sont analysées annuellement. Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont enregistrés à hauteur des coûts constatés. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

16) Impôts différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants figurant dans le compte de résultat et de la variation des impôts différés (ii) au bilan, à l'exception des impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres.

- (i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminés, dans chaque société, conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices payables ou recouvrables au cours d'un exercice.
- (ii) Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité au titre des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de la période au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs,
- part des charges non récurrentes, ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluse dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- et le cas échéant l'existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée.

La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

17) Modalités de calcul du résultat par action

Résultat par action de base

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe (des activités poursuivies) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle. Il est ajusté rétroactivement en cas d'émission d'actions gratuites.

Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives et notamment après effet dilutif de la levée des options d'achats d'actions.

18) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence de la variation du cours de change s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement.

19) Abandons d'activités

Le Groupe SAFRAN isole les informations relatives aux activités qu'elle poursuit de celles relatives aux activités abandonnées. Un abandon d'activité est la cession, en vertu d'un plan unique, d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique. L'abandon d'activité n'est comptabilisé qu'à partir du moment où l'actif est disponible pour une cession immédiate dans son état actuel et la cession est hautement probable.

20.1.6.3. Périmètre de consolidation

1) Acquisition du Groupe Orga

Présentation du Groupe Orga

Le Groupe Orga est spécialisé dans les cartes à puce, principalement en télécommunications. Le Groupe Orga a été acquis le 30 novembre 2005 par Sagem Défense Sécurité.

Les sociétés du Groupe Orga sont consolidées à partir du 1^{er} janvier 2006. Il s'agit des sociétés : Orga Kartensystem GmbH (Allemagne), Orga Card System Inc. (USA), Orgacard Portugal, Orga Card Systems Ltd (Grande-Bretagne), Orga Romania, Orga Cartes et Systèmes (France), Smart Chip Ltd et Syscom Corporation Ltd (Inde), Daruma Orga (Brésil), Orga Zelenograd (Russie) détenue à 75 %, Orga Card Systems (Afrique du Sud), Orga Card Systems (Singapour), Orga Card Systems LCC (Emirats Arabes Unis).

Traitement dans les comptes consolidés

a) Date d'intégration dans les comptes consolidés

SAFRAN n'a pas consolidé les comptes du groupe Orga au 31 décembre 2005, en raison de la non disponibilité, à la date de clôture des comptes de SAFRAN, d'états financiers aux normes IFRS du Groupe Orga à la date d'acquisition.

Les comptes du Groupe Orga sont donc pris en compte au 1^{er} janvier 2006.

b) Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition est constitué du prix d'acquisition contractuel, majoré des frais d'acquisition nets d'impôts, soit 82 M€. Ce prix est susceptible de varier ultérieurement lors de la finalisation de l'ensemble des négociations avec le vendeur.

c) Capitaux propres acquis

Les capitaux propres acquis, au 1^{er} janvier 2006, déterminés en conformité avec le référentiel IFRS et les règles et méthodes comptables du Groupe SAFRAN, s'élèvent à 15 M€, après annulation des écarts d'acquisition historiques (8 M€).

d) Ecart d'acquisition global

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de Sagem Défense Sécurité dans la juste valeur des actifs et passifs acquis a été comptabilisée en écart de première consolidation pour un montant de 67 M€.

Après analyse de l'ensemble des actifs et passifs identifiables, aucune affectation de l'écart de première consolidation n'a pu être réalisée.

e) Principaux agrégats

Au titre de l'exercice 2006, le groupe Orga a représenté en termes de contributions :

- 150 M€ au titre des produits des activités ordinaires,
- (45) M€ au titre du résultat net.

2) Création de la société Photar

La société Photar, société constituée en commun en décembre 2005 par Sagem Communication (70 %) et la société chinoise Guangdong Photar Digital & Electronic Co. Ltd (30 %) dans le but de fabriquer et de vendre en Chine des fax à impression thermique, est consolidée à compter du 1^{er} janvier 2006.

S'agissant d'une création, aucune incidence n'est à constater sur cette entrée de périmètre.

3) Déconsolidation de la société Laura Leasing

L'entité ad hoc Laura Leasing dont le Groupe SAFRAN assurait l'ensemble des responsabilités et du contrôle a été déconsolidée suite à la cession des actifs justifiant l'existence de cette société. Ainsi le Groupe n'a plus d'engagement significatif sur cette société au 31 décembre 2006.

4) Autres mouvements

Aucun autre mouvement significatif au niveau du Groupe n'a été constaté au cours de l'année 2006.

5) Liste des sociétés consolidées

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2006			Exercice 2005		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
SAFRAN SA	société mère						
Filiales directes de Safran SA							
Sagem Communication - 75015 Paris (1)	480 108 158	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Défense Sécurité - 75015 Paris (1)	480 107 911	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Safran Informatique - 75015 Paris (1)	480 107 143	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma - 75015 Paris	414 815 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Hispano-Suiza SA - 92707 Colombes	692 015 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Aircelle - Goussierville l'Orcher - 76700 Harfleur	352 050 512	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Techspace Aero - B4041 Milmort Belgique		IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Etablissements Vallaroché SA - 75015 Paris	542 028 154	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Propulsion Solide - 33187 Le Haillan	434 021 028	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal - 78180 Montigny-le Bretonneux	301 501 391	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Safran USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca SA - 64510 Bordes	338 481 955	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Technofan SA - 31700 Blagnac	710 802 547	IG	61,80	100,0	IG	61,46	100,0
Sofrance SA - 87800 Nexon	757 502 240	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Bugatti SA - 78141 Velizy	712 019 538	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty International Ltd - Gloucester	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Laura Leasing	Royaume-Uni	NC*	—	—	IG	100,0	100,0
Europropulsion SA - 92150 Suresnes	388 250 797	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
SEM MB SA - 95815 Argenteuil	592 027 312	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Teuchos SA - 78990 Elancourt	352 876 197	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Valin participation - 75015 Paris	428 704 894	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Eurofog	340 574 540	NC*	—	—	NC*	—	—
Filiales de Sagem Communication							
Sagem Comunicaciones Ibérica	Espagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Germany GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication UK Ltd	Angleterre	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Italia Srl	Italie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication CZ Sro	Rép. Tchèque	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Benelux BV	Pays Bas	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Poland Sp Zo.o	Pologne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Industria e Comercio de Comunicacoes LDA	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Tianjin	Chine	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Suisse	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Nordic AB	Suède	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Photar Sagem Electronics Co Ltd	Chine	IG	70,0	100,0	NC	—	—
Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS	448 897 405	IP	76,64	76,64	IP	76,64	76,64
Dr Neuhaus Telekommunikation GmbH	Allemagne	IG	99,41	100,0	IG	99,20	100,0
Ningbo Bird Sagem Electronics Co. Ltd	Chine	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Sagem Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Austria GmbH	Autriche	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Comunicações Ltda	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Electronic Equipment Beijing	Chine	NC*	—	—	NC*	—	—
Sagem Kabushiki Kaisha	Japon	NC*	—	—	NC*	—	—
Sagem Magyarorszag	Hongrie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Mauritanie	Mauritanie	NC*	—	—	NC*	—	—
Sagem Networks Poland Sp Zo.o	Pologne	IG	68,0	100,0	IG	68,0	100,0
Sagem Tunisie SARL	Tunisie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Interstar	Canada	IG	100,0	100,0	NC	—	—
SCI Minerve	402 652 903	NC*	—	—	NC*	—	—
Trel Halozatepito	Hongrie	NC*	—	—	NC*	—	—

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

(1) Création 2005 suite à la scission de SAGEM SA

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2006			Exercice 2005		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Filiales de Sagem Défense Sécurité							
Confidence	404 401 887	N€	—	—	N€	—	—
E-Software	437 782 535	N€	—	—	N€	—	—
Sagem Orga GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Sagem Avionics Inc	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Denmark A/S	Danemark	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Monetel	442 508 271	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem-Morpho Inc	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Security International Trading Co, Ltd	Chine	N€	—	—	N€	—	—
SFIM Industries Deutschland GmbH	Allemagne	N€	—	—	N€	—	—
SILEC	390 654 192	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sofradir	334 835 709	IP	40,0	40,0	IP	40,0	40,0
Vectronix AG	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Wuhan Sagem Tianyu Electronics Co, Ltd	Chine	IG	73,34	100,0	IG	73,34	100,0
Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd	Chine	IP	33,35	33,35	IP	33,35	33,35
Filiale de Confidence							
Positive	339 650 335	N€	—	—	N€	—	—
Filiales de Sagem Orga GmbH							
Orga Carte et Système	400 337 432	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Sagem Orga Pte Ltd	Singapour	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems	Russie	IG	75,0	100,0	NC	—	—
Sagem Orga do Brasil	Brésil	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Card Systems Inc.	USA	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Card Systems Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Card Portugal	Portugal	IG	60,0	100,0	NC	—	—
Orga Card Systems PTY Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Card Systems Ltd Dubai	Emirats Arabes Unis	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Orga Solutii de Carduri	Roumanie	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Silec							
Sagem Participations	452 676 182	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Sofradir							
ULIS	440 508 331	IP	34,01	40,0	IP	34,01	40,0
Filiale de Vectronix AG							
Vectronix Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,0	IG	100,00	100,0
Filiales de Snecma							
Snecma Services SA - 75015 Paris	562 056 408	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
CFM International SA - 75105 Paris	302 527 700	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
CFM International Inc. - City of Dover, Co Kent - Delaware 19901	USA	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Famat - 44614 Saint-Nazaire cedex	321 853 798	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Filiale de Hispano-Suiza							
Hispano-Suiza Canada	Canada	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Snecma Services							
Snecma Services Participations SA - 75015 Paris	414 815 399	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Snecma Services Participations							
Snecma Services Brussels - 1200 Woluwé Saint Lambert	Belgique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de CFM International Inc.							
Shannon Engine Support Ltd - Shannon, Co Clare	Irlande	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Filiales de Aircelle							
Aircelle Ltd - Burnley Lancashire	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SLCA - 57192 Floranges	317 401 065	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Techspace Aero							
Techspace Aero Inc. - Cincinnati, Ohio 45246	USA	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Filiale de Techspace Aero Inc.							
Cenco Inc. - Minnesota 55112	USA	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Filiales de Etablissements Vallaroché							
Soreval - L2633 Senningerberg	Luxembourg	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Lexvall 2 - 75015 Paris	428 705 438	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Lexvall 13 - 75015 Paris	440 291 938	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Labinal							
Labinal GmbH - 21129 Hambourg	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Safran USA Inc.							
Labinal Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Bugatti Systems Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Cinch Connectors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Globe Motors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal de Mexico SA de CV - Chihuahua	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal Corinth Inc. - Corinth/Texas 76210	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2006			Exercice 2005		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Filiale de Globe Motors Inc.							
Globe Motors Portugal - Modivas Vila do Conde 4485-595	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Turbomeca SA							
Microturbo SA - 31200 Toulouse	630 800 084	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Africa Pty Ltd - Bonaero Park 1622	Afrique du Sud	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Filiale de Messier-Bugatti							
A-Carb LLC Walton - Kentucky 41094	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Messier-Dowty International Ltd							
Messier-Dowty SA - 78142 Velizy	552 118 846	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Ltd - Gloucester GL2QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Inc. - Ajax Ontario	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Teuchos Holding							
Teuchos Exploitation - 78990 Elancourt	353 054 505	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Teuchos Ingénierie - 78990 Elancourt	440 294 452	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale commune de Messier-Dowty Int. et Messier-Bugatti							
Messier Services International - 78140 Velizy	434 020 996	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Messier Services International							
Messier Services SA - 78140 Velizy	439 019 485	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Inc. - Sterling Virginia 20166-8914	USA	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Ltd - Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Filiale de Orga Smart Chip Ltd							
Orga Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	NC	—	—
Participation de Messier Services International							
Hydrep - 35800 Saint-Lunaire	381 211 184	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Participation de Messier Services Inc.							
A-Pro Inc. Tallahassee Florida 32301	USA	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Filiale de Messier Services Pte Ltd							
Messier Services Asia Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	60,0	100,0	IG	60,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

20.1.6.4. Affectation définitive de l'écart d'acquisition résultant de la création du Groupe SAFRAN

Lors de la création du Groupe SAFRAN au 1^{er} avril 2005 et conformément à la norme IFRS3, les actifs et passifs ont été valorisés à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2005, certaines évaluations n'étaient pas définitives et exhaustives. Elles ont été notamment finalisées en 2006 en ce qui concerne les avances remboursables.

Ces dernières sont, dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, comptabilisées sur la base de leur valeur actuelle, évaluée à hauteur des remboursements estimés et actualisés, compte tenu de la durée de vie prévisible des programmes correspondants.

Ainsi, l'écart d'acquisition définitif global a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition

Il est composé d'une part du prix d'acquisition des 225 237 614 actions Snecma acquises dans le cadre de l'offre publique (162 737 614 relatives à l'OPE à titre principal et 62 500 000 relatives à l'OPA à titre subsidiaire), et, d'autre part, des 44 854 696 actions Snecma acquises par le biais de la fusion, le tout majoré des frais accessoires d'achat nets d'impôts, soit un total de 5 139 M€ déterminé comme suit :

- le prix d'acquisition des actions obtenues par voie d'OPE correspond à la valeur des actions Sagem émises en rémunération des actions Snecma apportées, sur la base du cours de bourse du jour de l'acquisition, soit :

$$162\,737\,614 \times 15/13 \times 16,45 \text{ €} = 3\,089 \text{ M€};$$

- le prix d'acquisition des actions obtenues par voie d'OPA s'élève à 20 € par action, soit :

$$62\,500\,000 \times 20 \text{ €} = 1\,250 \text{ M€};$$

- le prix d'acquisition des actions obtenues par voie de fusion correspond à la valeur des actions Sagem émises en échange des actions Snecma, sur la base du cours de bourse du jour de la fusion, soit : $44\,854\,696 \times 15/13 \times 15,35 \text{ €} = 794 \text{ M€}$;
- les frais d'acquisition nets d'impôts (autres que les frais d'émission portés directement en diminution des primes d'émission et de fusion) se sont établis à 6 M€.

Juste valeur des actifs et passifs acquis

Les capitaux propres du Groupe Snecma au 31 mars 2005 s'élèvent à 2 026 M€, en valeur comptable après annulation des écarts d'acquisition historiques (728 M€).

Conformément à la norme IFRS3, un certain nombre d'actifs et de passifs ont été valorisés à leur juste valeur, et principalement les actifs incorporels qui ont fait l'objet d'une expertise indépendante. Faute de marché, les actifs incorporels « programmes aéronautiques » ont été évalués selon la méthode des surprofits et les marques ont été valorisées selon la méthode des redevances.

La méthode des surprofits consiste à actualiser les marges opérationnelles prévisionnelles attribuables à un actif incorporel, sous déduction de la charge capitalistique des actifs de support.

La charge capitalistique représente l'exigence de rendement des actifs nécessaires (besoin en fond de roulement, actifs corporels et incorporels, y compris le capital humain) à l'exploitation de l'actif incorporel évalué.

La méthode des redevances consiste à estimer les flux de trésorerie imputables à la marque par référence aux niveaux de redevances exigées pour l'utilisation de marques comparables en terme de secteur d'activité, maturité, notoriété, etc.

Cette valorisation en juste valeur concerne principalement les postes suivants :

– Immobilisations incorporelles	2 260 M€
(dont programmes : 2 088 M€, marques : 147 M€, relations clientèle et carnet de commandes : 25 M€)	
– Immobilisations corporelles	95 M€
– Stocks	444 M€
Total revalorisation de l'actif	2 799 M€
– Ecart actuariels relatifs aux avantages sociaux	44 M€
– Avances remboursables	103 M€
– Impôts différés passifs	911 M€
Total revalorisation du passif	1 058 M€

La réévaluation des actifs et passifs acquis se répartit de la façon suivante :

– Réserves Groupe	1 688 M€
– Intérêts minoritaires	<u>53 M€</u>
	1 741 M€

La juste valeur des actifs et passifs acquis est donc égale à la somme des capitaux propres comptables acquis (2 026 M€) et de la part Groupe des revalorisations (1 688 M€), soit 3 714 M€.

Ecart d'acquisition global

La différence entre le prix d'acquisition (5 139 M€) et la quote-part de Sagem dans la juste valeur des actifs et passifs acquis (100 % de 3 714 M€) est de 1 425 M€ et représente l'écart d'acquisition sur les activités de l'ex-Groupe Snecma.

Le prix d'acquisition (5 139 M€) a ensuite été affecté aux principales UGT de l'ex-Groupe Snecma au prorata de leur cash-flow futurs actualisés.

Après cette affectation, la prise en compte des réserves consolidées retraitées et des affectations a permis de définir l'écart d'acquisition résiduel de chacune des principales UGT de l'ex-Groupe Snecma.

	Goodwill
Snecma	253
Techspace Aero	47
Snecma Propulsion Solide	66
Turbomeca	225
Microturbo	12
Snecma Services	46
Aircelle	213
Messier Dowty	94
Messier Bugatti	93
Hispano-Suiza	96
Labinal	208
Teuchos	52
Globe	10
Cinch Inc.	6
Sofrance	4
Total société	1 425

20.1.6.5. Modification des comptes 2005

a) Changement de présentation du CIR (Crédit Impôt Recherche)

A compter du 1^{er} janvier 2006, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en « Autres produits » des activités ordinaires et non plus en déduction de la charge d'impôt.

En effet, suite aux échanges de place, le Groupe SAFRAN considère que les conditions d'attribution de ce crédit d'impôt, et notamment l'accroissement de la part en volume, justifient une qualification de subvention des efforts de recherche et donc une présentation des produits correspondants au sein du résultat opérationnel consolidé du Groupe.

Au 31 décembre 2005, le montant comptabilisé était de 22 M€ et a été reclassé en « Autres produits ».

b) Incidence de l'affectation définitive du prix d'acquisition

Dans le cadre de l'affectation définitive du prix d'acquisition du Groupe Snecma, l'écart d'acquisition résiduel a été modifié à la suite de l'évaluation définitive des avances remboursables.

Le bilan au 31 décembre 2005 a donc été modifié en conséquence afin de permettre la comparaison au 31 décembre 2006 :

	Débit	Crédit
– Ecart d’acquisition	67 M€	
– Impôts différés actif	2 M€	
– Impôts différés passif	34 M€	
– Dettes soumises à des conditions particulières	103 M€	103 M€
	103 M€	103 M€

c) **Correction des comptes de Sagem Défense Sécurité**

1. **Ecritures inexpliquées dans les comptes de Sagem Défense Sécurité**

Suite à la découverte d’écritures inexpliquées dans les comptes de Sagem Défense Sécurité, des travaux approfondis d’analyse des en-cours et des résultats des principaux contrats de la Société ont été menés par des cabinets d’experts indépendants. Les conclusions de ces travaux aboutissent, en application de la norme IAS 8, à la correction d’erreurs significatives sur les exercices 2005 et antérieurs, le total des écritures inexpliquées représentant 134,5 M€, avant effet d’impôt.

- Constatation des pertes sur le contrat AASM,

Sagem Défense Sécurité a traité, depuis l’origine, le contrat AASM comme un contrat à long terme, géré à l’avancement. Cette position a été adoptée par la Société en 2000 et a été confirmée lors du passage aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, dès que des pertes à terminaison sont identifiées, elles doivent être comptabilisées dans leur totalité en charges.

A fin 2005, ce contrat est déficitaire, la perte à terminaison est estimée à 78 M€. Après analyse, il apparaît qu’une perte de 9 M€ a été comptabilisée à fin 2005. L’analyse des éléments de coûts et revenus à terminaison aboutit à une perte cumulée au 31 décembre 2005 de 101 M€. Ainsi, un complément de 92 M€ doit être enregistré dans les comptes à fin 2005.

Sur la base des informations disponibles, il n’a pas été possible de rattacher ce complément de 92 M€ de pertes aux exercices au cours desquels elles sont apparues. De ce fait, la correction a été appliquée sur le bilan d’ouverture de l’exercice 2006, par imputation sur les capitaux propres.

- Annulation de majorations d’encours non justifiées,

La revue des états de valorisation des encours à fin 2005 a mis en évidence des majorations d’encours constatés sur divers contrats, sans qu’aucune justification n’ait pu leur être apportée au regard des contrats concernés. De ce fait, ces majorations d’un montant de 22 M€ ont été annulées par contrepartie du résultat de l’exercice 2005.

- Dépréciation de créances export non recouvrables,

La revue des encours de créances et de factures à émettre au titre des contrats long terme a mis en évidence pour trois contrats exports des montants non recouvrables au regard de la forte antériorité des créances et de la situation des contreparties débitrices. Des provisions pour dépréciations ont été constituées afin de ramener la valeur de ces créances à leur valeur recouvrable.

Les corrections d’un montant global de 20,5 M€ ont été rattachées aux exercices 2002 à 2005 pour 18,4 M€ et pour 2,1 M€ sur l’exercice 2006, en fonction des événements qui justifient les risques de non recouvrement.

2. **Corrections d’erreurs comptables dans les comptes de Sagem Défense Sécurité**

Dans le prolongement des analyses ci-dessus, un audit a été diligenté afin d’examiner la bonne application des règles comptables du groupe SAFRAN dans les comptes de Sagem Défense Sécurité. Le résultat de

cet audit entraîne des corrections d'erreurs comptables pour un montant de 61,6 M€ dont le détail est fourni ci-après :

- Constatation des pertes d'un contrat navigation inertielle/ADIRU,

Sagem Défense Sécurité a constitué, dès 2005, une immobilisation incorporelle de 5 M€ au titre d'un contrat navigation inertielle/ADIRU. Or la Société ne disposait pas de la documentation nécessaire à la reconnaissance de cet actif, notamment la démonstration d'avantages économiques futurs suffisants en regard des coûts exposés, dont l'estimation au 31 décembre est de 50 M€. Dès lors, ce contrat aurait dû être comptabilisé comme un contrat long terme et une provision pour perte à terminaison aurait dû être enregistrée en résultat de l'exercice 2005, à hauteur du résultat à terminaison déficitaire du contrat, soit 45,6 M€ à fin 2005.

- Prise en charge de frais immobilisés à tort sur un contrat d'équipements avioniques,

Lors du passage aux normes IFRS, un programme de développement d'équipements avioniques a donné lieu à l'activation de 9,6 M€ de frais de développement qui ont, par ailleurs, été financés par l'avionneur, et auraient donc dû être passés en charges de l'exercice 2005 et non pas activés.

- Correction des actifs et passifs enregistrés au titre d'avances remboursables.

La revue des actifs et passifs financiers enregistrés au titre de certaines avances remboursables a mis en évidence une absence de mise en conformité de ces encours aux principes du Groupe (cf. § 20.1.6.2.7) et aux normes IFRS. En application d'IAS 39, les corrections nécessaires ont été effectuées afin de faire apparaître au passif du bilan le montant estimé de ces avances remboursables. Les avances reçues étant très anciennes, la correction de 6,4 M€ a été rattachée à la date de passage des comptes aux normes IFRS, soit le 1^{er} janvier 2004.

En application des principes établis par IAS 8, les corrections ont été rattachées aux exercices comptables concernés quand ils ont pu être déterminés et, à défaut, imputés sur les capitaux propres d'ouverture du 01.01.06 comme suit:

En millions d'euros	Capitaux propres au 1er janvier 2005	Résultat opérationnel de l'exercice 2005	Capitaux propres au 1er janvier 2006	Total des incidences sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2006
ECRITURES INEXPLIQUEES				
Contrat AASM			-92,0	-92,0
Créances à l'export	-14,6	-3,8		-18,4
Majorations d'encours non justifiées		-22,0		-22,0
TOTAL ECRITURES INEXPLIQUEES (I)	-14,6	-25,8	-92	-132,4*
CORRECTIONS ERREURS				
Contrat ADIRU		-45,6		-45,6
Contrat avionique		-9,6		-9,6
Avances remboursables	-6,4			-6,4
TOTAL CORRECTIONS ERREURS (II)	-6,4	-55,2	0	-61,6
TOTAL AVANT IMPOTS (I + II)	-21,0	-81,0	-92,0	-194,0
Impôts	7,2	27,4	31,7	66,3
TOTAL NET	-13,8	-53,6	-60,3	-127,7

(*) A noter que sur le total de 134,5 M€ de corrections d'écritures inexpliquées, un montant de 2,1 M€ affecte l'exercice 2006

Concernant l'exercice 2005, les conséquences sont les suivantes :

En millions d'euros	Chiffres publiés 2005 (*)	Corrections		Chiffres comparatifs 2005 en 2006
		01.01.05	Exercice	
Chiffre d'affaires	8 692		(1)	8 691
Production stockée	(266)		(22)	(288)
Dotations aux amortissements et provisions	(497)		(53)	(550)
Dépréciations d'actifs	(72)		(5)	(77)
EBIT	(286)		(81)	(367)
Résultat net de l'exercice	(248)		(54)	(302)
Immobilisations incorporelles	3 087		(15)	3 072
Impôts différés actif	60		(3)	57
Encours	2 904	(12)	(22)	2 870
Clients	4 052	(17)	(1)	4 034
Actif d'impôts	63	9	30	102
Provisions pour risques et charges	1 735	(1)	43	1 777
Dettes soumises à des conditions particulières	529	(6)		523
Impôts différés passif	997	2		999
Fournisseurs et autres créditeurs	5 898	(1)		5 897

(*) Après prise en compte du CIR et des avances remboursables.

Concernant l'exercice 2006, les capitaux et les éléments au bilan ont été modifiés à l'ouverture comme suit :

En millions d'Euros	Ouverture 2006	Corrections	Ouverture 2006 après corrections
Stocks	2 870	(69)	2 801
Créances clients	4 034	17	4 051
Impôts différés actifs	57	32	89
Provisions pour risques et charges	1 777	40	1 817
Capitaux propres	4 504	(60)	4 444

Enfin, concernant les corrections d'erreurs imputées aux capitaux propres du 1^{er} janvier 2005, le résultat net de l'exercice 2004 aurait été diminué de 2,9 millions d'euros, les 10,9 millions d'euros restant concernent les exercices 2003 et antérieurs.

20.1.7. Informations sectorielles

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des produits et des services rendus, chaque secteur représentant un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés.

Les cessions inter-activités se font aux conditions de marché.

20.1.7.1. Secteurs d'activité

1) Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale

Au sein de la Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones, lanceurs et satellites spatiaux.

La Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale comprend les principales sociétés suivantes :

- Snecma (moteurs d'avions civils, militaires et spatiaux),
- Turbomeca (turbines pour hélicoptères civils et militaires, moteurs pour avions d'entraînement et missiles tactiques, turbines terrestres et marines, maintenance, réparation et services associés),
- Techspace Aero (composants de moteurs aéronautiques, maintenance),

- Snecma Propulsion Solide,
- Snecma Services.

2) Secteur Equipements Aéronautiques

Le Groupe est également spécialisé dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, pièces en matériaux composites, les systèmes régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La Branche Equipements Aéronautiques comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

La Branche Equipements Aéronautiques comprend les principales sociétés suivantes :

- Aircelle,
- Messier-Dowty,
- Messier-Bugatti,
- Messier Services,
- Hispano-Suiza,
- Labinal.

3) Secteur Défense et Sécurité

Au sein du secteur de la défense et de la sécurité, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes Aéronautiques et Navigation (produits d'avionique, instruments de navigation, etc.), des systèmes Optroniques et Aéroterrestres et des systèmes de Sécurité (terminaux de paiement sécurisés, cartes bancaires, sûretés aéroportuaires).

La Branche Défense Sécurité comprend les principales sociétés suivantes :

- Sagem Défense Sécurité,
- Sagem Monétel,
- Sagem Morpho Inc,
- Vectronix,
- Orga.

4) Secteur Communications

Les activités dans le secteur Communications comprennent la téléphonie mobile et les communications haut débit (fax et terminaux multi-fonctions, DECT, terminaux hauts débits, décodeurs, etc.).

La Branche Communications comprend les principales sociétés suivantes :

- Sagem Communication,
- Sagem Communication Austria GmbH,
- Sagem Tunisie,
- Photar.

5) Informations sectorielles par branche

Au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding/ éliminations intersecteurs	Total au 31.12.06
Chiffre d'affaires externe	4 723	2 505	1 443	2 167	10 838	3	10 841
Chiffre d'affaires intersecteurs	22	407	117	59	605	(605)	—
Total chiffre d'affaires	4 745	2 912	1 560	2 226	11 443	(602)	10 841
Autres produits sectoriels	376	353	(4)	66	791	(7)	784
Charges sectorielles	(4 495)	(3 086)	(1 538)	(2 211)	(11 330)	590	(10 740)
Dotations nettes aux amortissements	(287)	(150)	(70)	(63)	(570)	(13)	(583)
Dépréciations d'actifs	(47)	(31)	7	(70)	(141)	(16)	(157)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(213)	1	(48)	(24)	(284)	—	(284)
Autres éléments	(8)	39	(12)	(94)	(75)	28	(47)
Résultat opérationnel	71	38	(105)	(170)	(166)	(20)	(186)
Quote-part dans le résultat des SME							4
Résultat financier							312
Impôt sur le résultat							(109)
Intérêts minoritaires							(12)
Résultat net part du groupe							9
Actifs sectoriels*	7 530	4 000	1 621	1 127	14 278	323	14 601
Actifs financiers non courants							364
Participations dans les entreprises associées	—	16	—	—	16	16	32
Créances d'impôts							188
Trésorerie et équivalent de trésorerie							743
Total actifs							15 928
Capitaux propres							4 339
Intérêts minoritaires							173
Passifs sectoriels	5 920	1 833	1 176	718	9 647	(916)	8 731
Dettes financières et à conditions particulières							1 735
Dettes d'impôts							950
Total passifs							15 928
Investissements immobilisations incorporelles	109	162	13	57	341	2	343
Investissements immobilisations corporelles	182	64	62	41	349	(3)	346

* dont 397 M€ d'instruments financiers

Au 31 décembre 2005

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communications	Total secteurs	Holding/ éliminations intersecteurs	Total au 31.12.05
Chiffre d'affaires externe	3 283	1 835	1 231	2 342	8 691	—	8 691
Chiffre d'affaires intersecteurs	19	257	149	46	471	(471)	—
Total chiffre d'affaires	3 302	2 092	1 380	2 388	9 162	(471)	8 691
Autres produits sectoriels*	(156)	180	58	117	199	(15)	184
Charges sectorielles	(3 013)	(2 109)	(1 296)	(2 379)	(8 797)	455	(8 342)
Dotations nettes aux amortissements	(230)	(106)	(54)	(57)	(447)	(10)	(457)
Dépréciations d'actifs	(53)	(13)	(9)	8	(67)	(10)	(77)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(70)	(26)	(36)	3	(129)	36	(93)
Autres éléments	(134)	(53)	(6)	(73)	(266)	(7)	(273)
Résultat opérationnel	(354)	(35)	37	7	(345)	(22)	(367)
Quote-part dans le résultat des SME							3
Résultat financier							(166)
Impôt sur le résultat							226
Intérêts minoritaires							2
Résultat net part du groupe							(302)
Actifs sectoriels**	7 071	3 719	1 585	1 211	13 586	412	13 998
Actifs financiers non courants							451
Participations dans les entreprises associées	21	16	—	—	37	—	37
Créances d'impôts							159
Trésorerie et équivalent de trésorerie							936
Total actifs							15 581
Capitaux propres							4 504
Intérêts minoritaires							164
Passifs sectoriels	5 007	1 564	987	905	8 463	(502)	7 961
Dettes financières et à conditions particulières							1 932
Dettes d'impôts							1 020
Total passifs							15 581
Investissements immobilisations incorporelles	110	133	25	74	342	1	343
Investissements immobilisations corporelles	117	78	39	37	271	(13)	258

* y compris production stockée et immobilisée

** dont 452 M€ d'instruments financiers

20.1.7.2. Secteurs géographiques

Le Groupe est implanté principalement dans quatre secteurs géographiques.

1) Chiffre d'affaires par zone d'implantation du client

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Montant	%	Montant	%
France	3 568	33%	3 352	39%
Europe (hors France)	2 245	21%	1 792	21%
Amérique du Nord	2 922	27%	2 029	23%
Asie	1 002	9%	714	8%
Reste du monde	1 104	10%	804	9%
Total	10 841	100%	8 691	100%

2) Valeur comptable des actifs sectoriels et acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs sectoriels				Acquisitions d'immobilisations			
	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2006		31.12.2005	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	12 799	88%	12 358	88%	482	70%	480	80%
Europe	1 468	10%	1 161	8%	146	21%	87	15%
Amérique du Nord	578	4%	646	5%	34	5%	20	3%
Asie	69	-	53	-	5	1%	3	0%
Reste du monde	262	2%	184	1%	22	3%	12	2%
Eliminations inter-zones	(575)	(4%)	(404)	(2%)	-	-	(1)	-
Total	14 601	100%	13 998	100%	689	100%	601	100%

20.1.8. Détails des comptes consolidés

20.1.8.1. Détail des postes du compte de résultat

1) Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Première monte aéronautique	3 780	2 543
Rechanges aéronautiques	1 527	1 079
MRO	1 019	717
Contrats de R & D	541	425
Téléphonie mobile	958	1 092
Communication haut débit	1 209	1 249
Navigateurs et systèmes aéronautiques	490	494
Optronique et systèmes aéroterrestres	423	409
Sécurité	530	328
Autres	364	355
Total	10 841	8 691

2) Autres produits

Les autres produits sont essentiellement composés des subventions d'exploitation et de divers autres produits d'exploitation. Ces données sont regroupées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Subventions d'exploitation	61 *	33 *
Autres produits d'exploitation	13	78
Total	74	111

* dont 39 ME de crédit impôt recherche en 2006 et 22 ME en 2005

3) Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice concernent principalement les consommations de matières premières, de fournitures, d'achats de sous-traitance ainsi que l'ensemble des services extérieurs.

Elles se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Fournitures, matières premières et autres	(3 138)	(2 426)
Marchandises	(153)	(96)
Variation de stock	101	65
Sous-traitance	(2 227)	(1 827)
Achats non stockés	(325)	(247)
Services extérieurs	(1 634)	(1 291)
Total	(7 376)	(5 822)

4) Frais de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements	(2 092)	(1 584)
Charges sociales	(871)	(670)
Participation des salariés	(63)	(27)
Intéressement	(63)	(35)
Abondement	(25)	(12)
Autres coûts sociaux	(21)	(13)
Total	(3 135)	(2 341)

5) Dotations nettes aux amortissements et provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(277) *	(200) *
- immobilisations corporelles	(306)	(257)
Total dotations nettes aux amortissements	(583)	(457)
Dotations nettes aux provisions pour risques	(284)	(93)

* dont amortissement des actifs valorisés en juste valeur lors de l'acquisition du groupe Snecma : (164 M€) en 2006 contre (129 M€) en 2005

6) Dépréciation d'actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2005
Dépréciation d'actifs				
- immobilisations corporelles et incorporelles	(120)	(58)	16	4
- immobilisations financières	(35)	(13)	-	-
- stocks	(304)	(158)	289	150
- créances	(90)	(69)	87	67
Total	(549)	(298)	392	221

7) Autres produits et charges opérationnels

Ces éléments comprennent principalement :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Plus et moins value de cessions d'actifs	36 **	11 *
Redevances, brevets et licences	(85)	(83)
Coût des garanties financières	(14)	(60)
Abandon de créances	(17)	(25)
Pertes sur créances irrécouvrables	(16)	(6)
Autres produits et charges d'exploitation	49	(110)
Total	(47)	(273)

* le Groupe SAFRAN constate la cession de son ancien siège social parisien avec une plus value de 18 M€

** dont la cession des sites de Meudon et St Ouen.

8) Quote part dans le résultat des mises en équivalence

Cf. détail des postes du Bilan § 20.1.8.2.3.

9) Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Coût de la dette nette	(22)	(29)
Inefficacité couverture de change	(44)	(67)
Perte sur instruments financiers de transaction	(1)	(1)
Perte de change	(1 245)	(804)
Dotations aux provisions	(2)	(25)
Ecart de change sur les provisions	-	(23)
Titres de participation cédés	(65)	(16)
Abandon de créances	-	(21) *
Effet d'actualisation	(35)	(19)
Autres	(2)	-
Total des autres charges financières	(1 394)	(976)
Produits de cessions des actifs	36	18
Gain de change	1618	757
Reprises sur provisions	29	53
Ecart de change sur les provisions	45	-
Autres	-	11
Total des autres produits financiers	1 728	839
Total des autres charges et produits financiers	334	(137)
Total des charges et produits financiers	312	(166)

(*) Cet élément a entraîné une reprise de provisions financières équivalente

10) Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Produit / (charge) d'impôt courant	(235)	(101)
Produit / (charge) d'impôt différé	126	327
Produit / (charge) totale d'impôt	(109)	226

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques (groupe fiscal intégré).

Au cours de l'exercice 2006, plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au titre des exercices 2003 et 2004, voire 2005, et la plupart de ces contrôles sont encore en cours. Sur la base des notifications reçues à fin 2006, les sociétés ont procédé à l'analyse des différents chefs de redressement et ont recensé pour chacun d'entre eux les éléments de contestation dont elles disposent.

Pour les chefs de redressements que les sociétés ont accepté ou envisagent d'accepter, les charges à payer correspondantes ont été comptabilisées au 31 décembre 2006, en incluant les incidences éventuelles sur les exercices futurs et sur la participation des salariés.

Pour les chefs de redressement contestés et en cours de discussion avec la Direction des Vérifications Nationales et Internationales, les sociétés ont évalué les montants les plus probables qu'elles auraient à payer, après prise en compte des impôts différés déjà comptabilisés, et ont constitué des provisions pour risques à due concurrence des risques résiduels.

L'incidence sur l'exercice de ces contrôles s'élève à 19 M€.

Le taux effectif d'impôt s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Résultat avant impôt	130	(530)
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,43%	34,93%
Impôt théorique	(45)	185
Effet des différences permanentes	11	14
Effet des taxations à taux réduit	2	8
Effet des différentiels de taux d'imposition entre la France et l'étranger	11	3
Effet de l'application de la méthode du report variable	-	(5)
Effet des impôts non reconnus	(60)	24
Effet de l'actualisation des créances et dettes d'impôt différé	-	-
Effet des redressements fiscaux	(19)	(9)
Effet des crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	(9)	6
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(109)	226
Taux effectif d'impôt	83,85%	42,64%

Les crédits d'impôts liés au CIR ont été reclassés en résultat d'exploitation.

11) Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de Sagem SA avant la fusion.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2006	31.12.2005
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	9	(302)
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	7 117 552	7 717 047
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	409 912 033	409 312 538
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	409 693 960	350 791 632
Actions ordinaires potentielles dilutives :			
Effet dilutif des options d'achats et des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de Sagem SA avant la fusion	(e)	1 105 418	1 018 720
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	410 799 378	351 810 352
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	0,02	(0,86)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	0,02	(0,86)

Il n'y a pas eu d'autre opération sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers.

12) Dividendes proposés et votés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale Mixte		
Dividendes sur les actions ordinaires	92	150
Dividende net par action (en euros)	0,22	0,36
Décidés et payés dans l'année		
Dividendes sur les actions ordinaires	148	90
Dividende net par action	0,36	0,22

Les dividendes proposés au titre des actions auto-détenues n'ont pas été versés et ont été portés en report à nouveau.

20.1.8.2. *Détail des postes de bilan*

1) Actif immobilisé

a) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition actifs se décomposent comme suit :

	31.12.2006	31.12.2005
<i>(en millions d'euros)</i>	Net	Net
Snecma	253	253
Turbomeca SA	225	225
Aircelle	213	213
Labinal	208	208
Hispano Suiza	96	96
Messier Dowty SAS	94	94
Messier Bugatti	93	93
Snecma Propulsion Solide	66	66
Sagem Orga	66	—
Teuchos SA	52	52
Techspace Aero	47	47
Snecma Services	46	46
Sagem Défense Sécurité	42	41
Vectronix	23	24
Sagem Communication	21	21
Microturbo SA	12	12
Globe Motors Inc	10	11
Cinch Connectors Inc	6	7
Sagem-Interstar	6	-
Wuhan Tianyu Information Industry	5	5
Sofrance	4	4
Autres	1	1
Total	1 589	1 519

L'évolution de la valeur nette des écarts d'acquisition résulte de :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	1 519
Variation de périmètre	74
Variation de la période	(1)
Dépréciation	(1)
Effet des variations de change	(2)
Au 31.12.2006	1 589

Le Groupe SAFRAN a procédé à des tests de dépréciation au niveau des entités correspondantes.

La valeur d'utilité de ces Unités Génératrices de Trésorerie a été déterminée en fonction des règles énoncées dans le § 20.1.6.2.4.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques et d'un cours du \$ fonction des couvertures existantes, des informations de marché disponibles et d'hypothèses macro économiques à moyen et long terme.

- le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1.5%, sauf pour les principales entités de la Branche Propulsion, pour lesquelles un taux de 2% a été retenu.
- le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 7.5% après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts.

Il en résulte :

- qu'aucune dépréciation complémentaire que celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater.
- que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe SAFRAN en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- variation du cours du dollar américain de 0,10 USD/EUR,
- variation du taux d'actualisation de référence retenue de +0.5%,
- variation du taux de croissance à l'infini de -0.5%.

Ces variations des principales hypothèses prises individuellement ou cumulativement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables, et n'ont pas pour conséquence de constater une dépréciation sur les écarts d'acquisition du Groupe SAFRAN.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Marques	147	(2)	145	147	(1)	146
Programmes	2 704	(355)	2 349	2 693	(179)	2 514
Frais de développement	625	(200)	425	346	(48)	298
Concessions, brevets, licences	52	(41)	11	51	(39)	12
Logiciels	186	(132)	54	130	(101)	29
Autres	101	(29)	72	91	(18)	73
Total	3 815	(759)	3 056	3 458	(386)	3 072

La valeur des marques à durée de vie indéterminée est de 119 M€.

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes est d'environ 12 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2005	3 458	(386)	3 072
Immobilisations générées en interne	278	-	278
Acquisitions	74	-	74
Sorties et cessions	(8)	7	(1)
Dotations aux amortissements	-	(276)	(276)
Perte de valeur	-	(91)	(91)
Reclassement	4	(9)	(5)
Variations de périmètre	11	(5)	6
Effet des variations de change	(2)	1	(1)
Au 31.12.2006	3 815	(759)	3 056

Le montant des frais de recherche comptabilisé en charges pour la période 2006 est de 746 M€ (470 en 2005).

Les frais de développement immobilisés au 31 décembre 2006 sont de 240 M€ (298 M€ en 2005).

Au titre de la période, un amortissement des frais de développement a été inscrit en charges pour 52 M€, (43 M€ en 2005).

Par ailleurs, un amortissement de 164 M€ (129 M€ en 2005) a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du Groupe Snecma).

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit principalement à constater une dépréciation de 75 M€ sur les frais de développement des projets Téléphones Mobiles de la Branche Communications. En effet, les critères d'activation ne sont plus remplis pour ces projets, et plus particulièrement le critère financier de rentabilité.

c) Immobilisations corporelles

i) Composition

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	215	-	215	215	(1)	214
Avions *	-	-	-	56	(31)	25
Constructions	786	(411)	375	805	(397)	408
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 216	(2 320)	896	3 132	(2 249)	883
Immobilisations en cours, avances et acomptes	241	(16)	225	168	(18)	150
Agencement et aménagement de terrains	22	(11)	11	22	(11)	11
Constructions sur sol d'autrui	30	(17)	13	12	(4)	8
Matériels informatiques et autres	361	(270)	91	362	(263)	99
Total	4 871	(3 045)	1 826	4 772	(2 974)	1 798

* L'ensemble des actifs et passifs de la société Laura Leasing a été cédé en 2006.

La part des immobilisations financées par contrats de location financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006			31.12.2005		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. et prov.	Net
Terrains	5	-	5	5	-	5
Constructions	80	(47)	33	90	(48)	42
Installations techniques, matériels et outillages industriels	60	(32)	28	54	(30)	24
Matériels informatiques et autres	21	(13)	8	23	(12)	11
Total	166	(92)	74	172	(90)	82

ii) Evolution

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2005	4 772	(2 974)	1 798
Immobilisations générées en interne	72	-	72
Acquisitions	394	-	394
Sorties et cessions	(289)	215	(74)
Dotations aux amortissements	-	(306)	(306)
Perte de valeur	-	(13)	(13)
Reclassement	(2)	5	3
Variations de périmètre	6	(9)	(3)
Effet des variations de change	(82)	37	(45)
Au 31.12.2006	4 871	(3 045)	1 826

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit à ne pas constater de dépréciation significative des actifs immobilisés corporels.

2) Actifs financiers

a) Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Titres non consolidés	254	340
Autres actifs financiers	110	111
Total	364	451

i) Titres non consolidés

Leur composition est :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Actions - non cotées	190	286 *
Actions cotées	64	54
Total	254	340

* : ce chiffre inclut les titres Orga

Ils comprennent la participation du Groupe SAFRAN dans diverses sociétés non consolidées dont les plus significatives sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	Comptes arrêtés au	Pourcentage de contrôle	Capitaux propres après résultat	Résultat	Valeur nette consolidée
Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance	31/12/2005	52,67	(4,5)	(1,8)	4,0
Snecma Morocco Engine Services SAS	31/12/2005	51,00	2,7	0,3	1,2
Turbomeca do Brasil	31/12/2005	100,00	8,6	1,3	8,6
Arianespace Participation	31/12/2005	10,44	45,0	9,9	-
Embraer	31/12/2005	1,12	1 274,4	362,6	64,0
Snecma Ltd	31/12/2005	100,00	27,3	2,3	25,9
RRTM	31/12/2005	50,00	3,3	0,4	-
GEAM (1)	31/12/2005	19,90	150,8	26,1	40,7

(1) participation détenue par SSP Inc., filiale non consolidée de Snecma Services Participations.

ii) Autres actifs financiers

Ils se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Prêts liés au financement des ventes	42	44
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	24	25
Prêts sociaux	24	25
Dépôts et cautionnements	6	4
Autres	14	13
Total	110	111

Leur évolution est :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2005	111
Augmentations / acquisitions	26
Remboursements / cessions	(27)
Reprises	-
Variations de périmètre	8
Reclassement	(8)
Au 31.12.2006	110

b) Actifs financiers courants

Ils correspondent principalement à la partie à moins d'un an d'actifs financiers classés initialement en non courants.

Ils se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Prêts liés au financement des ventes	4	4
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	100	70
Prêts sociaux	4	3
Total	108	77

c) Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés du Groupe SAFRAN au 31 décembre 2006 est de 397 M€.

Suite à la décision du Groupe SAFRAN au 1^{er} juillet 2005 de procéder à une comptabilité dite spéculative pour ses instruments dérivés, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés est constatée en résultat financier. Toutefois, la variation de juste valeur des instruments financiers constatée au 30 juin 2005, en réserves à hauteur de (233) M€, pour la partie efficace du cash flow hedge, est reprise en compte de résultat via le chiffre d'affaires, suite à la consommation des couvertures existantes à cette date, soit 78 M€ pour l'exercice (contre 39 M€ en 2005).

3) Titres mis en équivalence

Les sociétés A-Pro, Hydrep et SEMMB sont consolidées en mise en équivalence en raison des modalités des accords avec les autres partenaires.

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006					31.12.2005
	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	Dont impôts différés	Net	Net
A-Pro Inc.	50,00%	5	1	-	6	7
Hydrep	50,00%	4	1	-	5	5
SEM MB	49,96%	3	2	-	5	4
Cinch SA (1)	100,00%	12	-	-	12	17
Sociétés gelées SAGEM (2)	100,00%	4	-	-	4	4
Total		28	4	-	32	37

(1) Société destinée à être fusionnée et dont les réserves consolidées ont été gelées au 01.01.05

(2) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées au 01.01.05

4) Stocks et en cours

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	558	468
En-cours de production	1 182	1 123
Produits intermédiaires et finis	1 433	1 221
Marchandises	67	58
Total	3 240	2 870

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2005	3 326	(456)	2 870
Correction d'erreurs	(69)	-	(69)
Variations de la période	461	-	461
Dépréciation nette	-	(15)	(15)
Reclassement	3	(1)	2
Variations de périmètre	23	(5)	18
Effet des variations de change	(31)	4	(27)
Au 31.12.2006	3 713	(473)	3 240

5) Créances et autres débiteurs

Ils se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
	Net	Net
Créances opérationnelles	4 110	3 895
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	246	219
Clients et comptes rattachés	3 844	3 651
Comptes courants d'exploitation	7	13
Créances sociales	13	12
Autres créances	108	139
Charges constatées d'avance	35	38
Autres créances	73	101
Total	4 218	4 034

La variation des créances se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	4 034
Correction d'erreurs	17
Variations de la période	132
Dépréciation / reprise	(3)
Variations de périmètre	56
Reclassements	3
Effet des variations de change	(21)
Au 31.12.2006	4 218

Les échéances sur ces éléments sont :

(en millions d'euros)

	< 12 mois	> 12 mois
Créances opérationnelles	3 955	155
Autres créances	82	26
Total	4 037	181

6) Impôts différés actifs et passifs

a) Position au bilan :

(en millions d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Impôt différé - Actif	120	57
Impôt différé - Passif	929	999
Position nette	(809)	(942)

b) Impôts différés en capitaux propres :

(en millions d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Relation de couverture	40	67
Actifs disponibles à la vente	-	(6)
Actions propres	(4)	(3)
Total	36	58

c) Suivi des impôts différés :

(en millions d'euros)

Actifs (passifs) d'impôts différés nets au 31.12.2005	(942)
Correction d'erreurs	32
Produits au compte de résultat	126
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	(22)
Reclassements	(2)
Effet des variations de change	(2)
Variations de périmètre	1
Actifs (passifs) d'impôts différés nets au 31.12.2006	(809)

d) Base d'impôts différés :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(2 604)	(2 750)
Stocks	133	119
Actifs / Passifs courants	(319)	(338)
Actifs / Passifs financiers	(101)	(438)
Provisions	871	698
Retraitements fiscaux	(157)	(154)
Déficits et crédits d'impôts	112	41
Total bases d'impôts différés	(2 065)	(2 822)
Dont différences temporaires	1 431	985
Retraitements	(3 496)	(3 807)
Impôts différés bruts		
Différences temporaires	473	342
Retraitements	(1 185)	(1 242)
Total Impôts différés bruts	(712)	(900)
Impôts différés non reconnus		
Différences temporaires (1)	(123)	(90)
Retraitements	26	48
Total Impôts différés non reconnus	(97)	(42)
Impôts différés comptabilisés		
Différences temporaires	350	252
Retraitements	(1 159)	(1 194)
Total Impôts différés comptabilisés	(809)	(942)

(1) dont 85M€ de provisions non déductibles et 16M€ de reports déficitaires.

7) Actifs et passifs d'impôts

Les créances et dettes d'impôts se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Actif d'impôt	68	102
Passif d'impôt	21	21
Position nette	47	81

La variation des actifs et passifs d'impôts se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Actifs (passifs) d'impôts nets au 31.12.2005	81
Variations de la période	(33)
Variations de périmètre	-
Reclassements	(1)
Effet des variations de change	-
Actifs (passifs) d'impôts nets au 31.12.2006	47

8) Autres actifs courants et non courants

a) Autres actifs non courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	1	2
Créances liées aux départs de salariés en pré-retraite	15	24
Total	16	26

La variation de la période se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2005	26
Variations de la période	(7)
Variations de périmètre	-
Reclassements	(3)
Au 31.12.2006	16

b) Autres actifs courants

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Créances sur TVA	136	142
Concours de l'Etat, montants acquis à recevoir	3	3
Autres créances sur l'Etat	12	5
Total	151	150

La variation de la période se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2005	150
Variations de la période	(2)
Variations de périmètre	4
Effets des variations de change	-
Reclassements	(1)
Au 31.12.2006	151

9) Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Echéance à moins de 3 mois dès l'origine et sans risque de taux		
Titres de créances négociables	43	330
Actions propres	—	—
OPCVM	215	158
Blocage relais à très court terme	168	152
Dépôts à vue et à terme	317	296
Total	743	936

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	936
Variations de la période	(213)
Variations de périmètre	21
Reclassements	5
Effet des variations de change	(6)
Au 31.12.2006	743

10) Actifs financiers à taux fixe et variable

(en millions d'euros)	31.12.2006		31.12.2005	
	Base	Taux	Base	Taux
Actifs financiers non courants (hors titres non consolidés)	110	4,02%	111	3,98%
Actifs financiers courants	108	3,16%	77	3,58%
Actifs financiers	218	3,60%	188	3,81%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	743	Eonia / Fed	936	Eonia / Fed
TOTAL	961		1 124	

11) Capitaux propres consolidés

a) Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social de SAFRAN, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

b) Répartition du capital et des droits de vote

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 7 117 552 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

c) Réserves

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
Réserves au 31 décembre 2005	4 840
– 1 ^{er} janvier 2006 (correction d'erreurs)	(60)
– Affectation en réserves du résultat 2005 corrigé	(302)
– Distribution de dividendes	(148)
– Variation écart de conversion	(42)
– Cession d'actions d'autocontrôle	10
– Autre	(2)
Réserves au 31 décembre 2006	4 296

Au total, le Groupe SAFRAN a déduit 107 M€ d'actions d'autocontrôle de ses capitaux propres.

12) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Garanties de fonctionnement	392	358
Garanties financières	131	179
Prestations à fournir	427	388
Engagements sociaux	89	95
Engagements de retraites et assimilés	386	375
Contrats commerciaux et créances à long terme	133	58
Pertes à terminaison	351	204
Litiges	27	27
Situation nette négative	18	1
Autres	123	92
Total	2 077	1 777
Non Courant	976	804
Courant	1 101	973

L'évolution des provisions pour risques et charges se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2005	1 777
Correction d'erreurs	40
Dotations	819
Transfert	(99)
Utilisation	(254)
Reprises	(219)
Variations de périmètre	11
Effet des variations de change	(3)
Autres variations	5
Au 31.12.2006	2 077

13) Avantages au personnel

1. Présentation des avantages

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraites à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit dans les règles et méthodes d'évaluation.

a) Régimes de retraites à prestations définies

En France

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Ainsi, les bénéficiaires qui avaient au moins 60 ans au 1^{er} juillet 1995 ont vu leur carrière passée rachetée au taux de 2 % par année de service cotisée, sous forme de capital ; les bénéficiaires qui avaient entre 45 et 55 ans au 1^{er} juillet 1995 ont vu geler leurs avoirs potentiels arrêtés au 1^{er} juillet 1995 et calculés au taux de 1,86 % sous réserve qu'ils restent dans l'entreprise jusqu'à liquidation de leur retraite ; les bénéficiaires qui avaient entre 55 et 60 ans à cette date bénéficient de la prestation différentielle initiale sur leur ancienneté réelle et totale au taux de 1,86 %.

A l'exception de cette dernière tranche d'âge, les salariés cadres ont ensuite été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont SAFRAN (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Snecma Services, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti, Messier-Dowty, Messier Services, Aircelle et Turbomeca.

Le financement de ce régime est assuré par versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Un changement d'assureur a été effectué le 1^{er} janvier 2005.

Il n'existait pas de régime de ce type dans les sociétés du Groupe Sagem.

A l'étranger

Grande-Bretagne

Il existe deux fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty Ltd et Aircelle Ltd. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. La répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 73 % pour l'employeur et de 27 % pour l'employé.

Zone Euro

Les engagements concernent principalement Techspace Aero en Belgique. En avril 1997, cette société a souscrit auprès d'un assureur un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel, de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.

En Allemagne, 10 salariés de Sagem Communication Germany bénéficient des plans de pension ex Philips et 3 salariés de Sagem Orga GmbH d'un plan de pension. Les risques sur les prestations sont supportés par l'employeur.

Suisse

Vectronix AG a octroyé à certains salariés un plan de pension mutualisé avec Leica, l'ancien actionnaire de Vectronix AG. Le régime est à prestations définies. Ce plan bénéficie à des retraités et à des salariés en activité chez Vectronix AG. Le 30 juin 2006, à effet du 31 décembre 2006, Vectronix AG a dénoncé le contrat avec Leica, ce qui a permis de sortir les actifs Vectronix du fonds Leica à l'avenir incertain en les transférant vers un autre assureur Gemini, qui offre par ailleurs à Vectronix toute indépendance dans la gestion de son plan. De plus, à l'occasion de ce transfert, Vectronix AG a effectué le rachat des annuités des retraités auprès du nouvel assureur.

Canada

Il existe deux plans de pension chez Messier-Dowty Inc. et Hispano-Suiza Canada (issu de Messier-Dowty Inc.) : un plan dédié aux employés et un plan dédié aux cadres et dirigeants. Ces plans sont financés par des contributions de l'employeur et des salariés.

U.S.A.

Les seuls engagements de retraite aux USA étaient liés au fonds de pension de Messier Services Inc.. Dans le cadre de la fermeture de ce site industriel, les droits de ce plan ont été gelés au 31 décembre 2005 et les engagements résiduels ont été totalement externalisés auprès d'un assureur John Hancock le 18 décembre 2006. Au 31 décembre 2006, le Groupe n'a donc plus aucun engagement de retraite aux Etats-Unis.

b) Indemnités de départ à la retraite

En France

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales ainsi que, chez Snecma Propulsion Solide, des indemnités au titre de l'amiante.

A l'étranger

Sont inclus dans cette rubrique les engagements au titre des plans de départ en retraite anticipé chez Sagem Communication Germany, Sagem Communication Italia, Sagem Communication Austria, Sagem ORGA GmbH, Snecma Services Brussels et Vectronix AG.

A noter que chez Vectronix AG, le plan a été fermé au 31 décembre 2006, avec pour conséquence la reconnaissance immédiate de tous les écarts actuariels.

c) Autres avantages au personnel

En France

Cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail et des primes fidélité, primes cadre et montres en or accordées chez Sagem Communication, Sagem Défense Sécurité et Safran Informatique.

A l'étranger

Cela comprend les engagements au titre des jubilés chez Sagem Communication Germany et Sagem Communication Austria.

2. Principales hypothèses actuarielles

		Zone Euro	U.K.	Suisse	U.S.A.	Canada
Taux d'actualisation	31.12.06	4,50%	5,00%	3,00%	5,50%	5,00%
	31.12.05	4,50%	5,00%	3,00%	5,50%	5,50%
Taux d'inflation	31.12.06	2,00%	2,80%	4,50%	7,25%	2,50%
	31.12.05	2,00%	2,90%	5,00%	7,25%	3,00%
Taux de rendement attendu des actifs	31.12.06	4,50%	6,65%-7,61%	4,50%	7,25%	6,50%
	31.12.05	4,50%	6,48%-6,73%	5,00%	7,25%	6,50%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.06	1,50%-5,00%	4,3%	1,50%	3,50%-5,00%	3,5%-4,5%
	31.12.05	1,50%-5,00%	4,4%	1,50%	3,50%-5,00%	4,00%-5,00%
Age de départ à la retraite	Cadres	63 / 65 ans	65 ans	64 ans	64 ans	65 ans
	Non cadres	61 ans			64 ans	60 ans

3. Evolution des régimes

a) Evolution de l'engagement

	Régimes de retraite à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements sociaux	Total
Engagement au 01.01.2006	375	270	29	674
Coût des services rendus	14	14	3	31
Coût financier	19	12	1	32
Cotisations des salariés	4	0	0	4
Ecarts actuariels	(3)	10	(0)	7
Prestations payées	(15)	(15)	(3)	(33)
Coût des services passés	(3)	3	(0)	(0)
Evolution de périmètre des régimes	3	0	0	3
Effet de change	3	(0)	0	3
Engagement au 31.12.2006	397	294	30	721
dont : Financés	396	0	0	396
Non Financés	1	294	30	325

b) Evolution des actifs

	Régimes de retraite à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements sociaux	Total
Juste valeur des actifs au 01.01.2006	249	0	0	249
Rendement attendu des actifs	17	0	0	17
Ecarts actuariels	5	0	0	5
Cotisations de l'employeur	17	0	0	17
Cotisations des salariés	4	0	0	4
Prestations payées	(16)	0	0	(16)
Evolution de périmètre des régimes	3	0	0	3
Effet de change	2	0	0	2
Juste valeur des actifs au 31.12.2006	281	0	0	281

c) Charge des régimes sur la période

	Régimes de retraite à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements sociaux	Total
Coût des services rendus	13	14	3	30
Coût financier	19	12	1	32
Rendement attendu des actifs	(17)	0	0	(17)
Amortissement des écarts actuariels	1	0	0	1
Coût des services passés	0	0	0	0
Evolution de périmètre des régimes	(1)	(1)	0	(2)
Charge de la période	15	25	4	44

4. Evolution comptable

a) Réconciliation de la situation financière au 31/12/06

	Régimes de retraite à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements sociaux	Total
Engagement	397	294	30	721
Juste valeur des actifs	281	0	0	281
(Déficit) / Surplus	(116)	(294)	(30)	(440)
Pertes / (Gains) actuariels non comptabilisés	15	5		20
Coût des services passés non comptabilisé	2	3		5
Actif net non reconnu	(1)	0	0	(1)
Provision	100	286	30	416

b) Evolution de la provision

	Régimes de retraite à prestations définies	Indemnités de départ à la retraite	Médailles et autres engagements sociaux	Total
Provision au 01.01.2006	101	274	29	404
Charge des régimes sur la période	15	25	4	44
Cotisations de l'employeur	(17)	(15)	(3)	(35)
Effet de change	0	1	0	1
Actif net non reconnu	1	1	0	2
Provision au 31.12.2006	100	286	30	416

5. Autres analyses

a) Allocation des actifs au 31/12/06 – Taux de rendement effectif

	France		U.K.		Autre Europe		U.S.A. / Canada	
	%	Tx de rendt effectif	%	Tx de rendt effectif	%	Tx de rendt effectif	%	Tx de rendt effectif
Actions	20,5%	7,00%	82,3%	7,92%	12,0%	6,60%	57,6%	7,70%
Obligations et dettes	67,7%	4,16%	15,9%	4,27%	30,7%	3,66%	36,3%	5,40%
Immobilier	11,9%	5,60%	1,4%	7,20%	9,6%	6,60%	0%	
Liquidités	0%		0,3%	4,70%	47,8%	3,00%	6,1%	3,00%

b) Répartition des engagements par zone géographique au 31/12/06

	France	U.K.	Autre Europe	U.S.A / Canada	Total
Engagement	354	293	56	18	721
Juste valeur des actifs	5	238	24	14	281
(Deficit) / Surplus	(348)	(56)	(32)	(4)	(440)
Provision	336	49	30	1	416
dont :					
Régimes de retraite à prestations définies	29	49	20	1	100
Indemnités de départ à la retraite	277	0	9	0	286
Médailles et autres engagements	30	0	1	0	30

c) Historique des engagements

	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
Engagement	721	674	62	58	55
Juste valeur des actifs	281	249	0	0	0
(Deficit)/Surplus	(440)	(425)	(62)	(58)	(55)
Provision	416	403	61	57	55
Ecarts actuariels d'expérience <i>en % de l'engagement</i>	15 2%	ND	ND	ND	ND

La charge de l'année au titre des régimes à cotisations définies a été de 160,6 M€ et se décompose en :

- Cotisations aux régimes généraux de retraites : 152,2 M€
- Cotisations au régime de retraite supplémentaire Art. 83* 8,4 M€

* Régime mis en place dans les principales sociétés françaises de l'ancien périmètre Snecma.

14) Dettes soumises à des conditions particulières

Ces dernières correspondent essentiellement aux avances remboursables de l'Etat français. Leur modalité d'évaluation est décrite en § 20.1.6.2.7.4.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	523
Nouvelles avances reçues	71
Remboursement d'avances	(46)
Charge de désactualisation	24
Charges d'intérêts	6
Ecart de conversion	(5)
Variations de périmètre	-
Au 31.12.2006	573

15) Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Passifs non courants portant intérêts	463	532
Passifs courants portant intérêts	699	877
Total	1 162	1 409

a) **Passifs non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)**

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts de location-financement	68	75
Emprunts à long terme	395	457
Total des passifs non courants portant intérêts	463	532

Certains financements long terme mis en place en 2003 et 2005 disposent de covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

— dette nette/EBITDA < 2,5

— dette nette/fonds propres < 1

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » sont les suivantes :

— dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,

— EBITDA : somme du résultat d'exploitation et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif,

— fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Pour l'exercice 2006, ces ratios sont déterminés sur la base des comptes consolidés pro forma.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2006 à 1,4 milliard d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a négocié les termes et conditions d'un contrat de location financement immobilier d'un montant de 70 millions d'euros au titre d'un investissement à réaliser.

b) **Passifs courants portant intérêts (< 1 an)**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts de location-financement	12	10
Emprunts à long terme	165	178
Intérêts courus non échus	5	2
Passifs courants portant intérêts à long terme dès l'origine	182	190
Billets de trésorerie	376	580
Concours bancaires court terme et assimilés	141	107
Passifs courants portant intérêts à court terme dès l'origine	517	687
Total des passifs courants portant intérêts	699	877

c) Evolution des passifs portant intérêts

L'évolution des passifs portant intérêts se présente ainsi :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	1 409
Augmentation des emprunts	71
Diminution des emprunts	(141)
Variations des crédits de trésorerie	(151)
Variations de périmètre	(23)
Ecart de change	(16)
Reclassements	13
Au 31.12.2006	1 162

d) Analyse par échéances

(en millions d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Échéances en :		
N + 1	699	878
N + 2 à N + 5	405	419
Au-delà de 5 ans	58	112
Total	1 162	1 409

e) Analyse par devises

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Euros	872	1080
Dollars US	229	250
Dollars canadiens	76	67
Livres sterling	39	43

f) Passifs portant intérêts à taux fixe et variable

(en millions d'euros)	Non courant				Courant			
	31.12.2006		31.12.2005		31.12.2006		31.12.2005	
	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux	Base	Taux
Taux fixe	364	3,58%	432	3,55%	102	3,52%	75	3,76%
Taux variable	99	4,07%	100	4,04%	597	4,21%	802	3,06%
Total	463	3,69%	532	3,64%	699	4,11%	877	3,12%

16) Fournisseurs et autres créditeurs

Ils se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Dettes opérationnelles	5 886	5 351
Clients créditeurs	572	463
Clients, avances et acomptes	2 448	2 083
Dettes d'exploitation	2 169	2 233
Compte courant exploitation	1	7
Dettes sociales	696	565
Autres dettes	504	546
Autres dettes	234	337
Produits constatés d'avance	270	207
Primes reçues sur options devises non échues	-	2
Total	6 390	5 897

L'évolution des dettes se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2005	5 897
Variations de la période	492
Variations de périmètre	56
Ecart de change	(41)
Autres	(14)
Au 31.12.2006	6 390

Les produits constatés d'avance concernent principalement Messier Bugatti pour 49 M€ (non reconnaissance du chiffre d'affaires) et Snecma pour 90 M€ (dont chiffre d'affaires à l'avancement 80 M€).

Les échéances de ces éléments sont :

<i>(en millions d'euros)</i>	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	5 624	262
Autres dettes	331	173
Total	5 955	435

17) Autres passifs non courants et courants

a) **Non courants**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	53	40
Dettes liées aux départs de salariés en pré-retraite	46	85
Dettes sur acquisition de titres	13	-
Total	112	125

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	125
Variations de la période	(3)
Variations de périmètre	-
Effet des variations de change	-
Reclassement	(10)
Au 31.12.2006	112

;
b) Courants

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Ecarts de conversion passifs	-	-
Juste valeur des instruments financiers de transaction	2	1
Concours de l'Etat, redevance à payer	34	19
Etat — autres impôts et taxes	116	142
Total	152	162

(en millions d'euros)

Au 31.12.2005	162
Variations de la période	(19)
Variations de périmètre	4
Reclassements	5
Au 31.12.2006	152

18) Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe sur la période se composent de :

Sociétés consolidées	
France	39 935
Etranger	17 734
Total	57 669

La répartition par secteur d'activité est :

Propulsion Aéronautique et Spatiale	20 858
Equipements Aéronautiques	17 736
Défense Sécurité	9 244
Communications	9 320
Autres	511
Total	57 669

Compte tenu de l'effectif des sociétés non consolidées, l'effectif total géré est de 60 707.

Au titre des sociétés françaises, la répartition par catégories socioprofessionnelles est la suivante :

Cadres	12 631
Maîtrise	1 330
Techniciens	12 650
Employés	3 558
Ouvriers	9 766
Total	39 935

Les effectifs concernant les sociétés en intégration proportionnelle, comprises dans les données ci-dessus, sont (à hauteur du pourcentage d'intégration) :

Shannon Engines Support	8
Europropulsion	38
Ningbo Bird Sagem Electronics Ltd	1 219
Sofradir	119
Ulis	28
Famat	245
Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS	24
Wuhan Tianyu Information	106
Total	1 787

19) Participation dans des co-entreprises

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS : fabrication de rubans encreur pour fax,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouge non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouge refroidis,
- Ningbo Bird Sagem Electronics Co, Ltd : fabrication de téléphones mobiles sur la base de la technologie Sagem (principalement modules) pour Bird sur le marché chinois et pour Sagem dans le reste du monde,
- Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd : fabrication de cartes à puce.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces filiales, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Actifs courants	290	306
Actifs non courants	267	242
Passifs courants	350	352
Passifs non courants	20	15
Produits opérationnels	221	173
Charges opérationnelles	(175)	(142)
Résultat financier	(5)	(2)
Charge d'impôts	(13)	(2)
Résultat net	28	27
Flux liés aux activités opérationnelles	54	32
Flux liés aux activités d'investissement	(71)	18
Flux liés aux activités de financement	13	(18)

20) Paiements fondés sur des actions propres

1. Options d'achat d'actions

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat d'actions selon les différents plans suivants :

	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date d'Assemblée	10.05.2000	24.04.2001	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date du Directoire (Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	10.05.2000	24.04.2001	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date de maturité	10.05.2004	24.04.2003	17.05.2004	23.04.2005	21.04.2008
Date d'expiration	10.05.2006	24.04.2006	17.05.2007	23.04.2008	21.04.2009
Prix d'exercice en euros (*)	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Nombre d'options accordées (*)	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Nombre de bénéficiaires	212	150	197	173	96

(*) retraités pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et la division du nominal par 5 en décembre 2004

Le nombre d'options et le prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004.

Le nombre d'options et le prix d'exercice moyen des options ont évolué comme suit :

Données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre d'options existantes au 31.12.2004	5 062 355	15,24
Nombre d'options accordées sur l'année 2005	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2005	(745 465)	9,56
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2005 sans être exercées	(89 250)	9,31
Nombre d'options existantes au 31.12.2005	4 227 640	16,37
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2005	3 477 640	16,17
Nombre d'options accordées sur l'année 2006	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2006	(599 495)	10,67
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2006 sans être exercées	(1 481 440)	23,76
Nombre d'options existantes au 31.12.2006	2 146 705	12,86
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2006	1 396 705	10,50

Les options susceptibles d'être exercées à la clôture de l'exercice sont au nombre de 1 396 705 actions.

Les options en circulation ont des prix d'exercice compris entre 10,29 euros et 17,26 euros. Elles ont une durée moyenne pondérée contractuelle de 1,42 année au 31 décembre 2006.

Le détail du nombre d'options par plan est le suivant :

<i>en nombre d'actions (retraité)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Plan 2000	-	161 700
Plan 2001	-	1 337 240
Plan 2002	546 105	989 530
Plan 2003	850 600	989 170
Plan 2004	750 000	750 000
Total options	2 146 705	4 227 640

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2006 sont valorisés et comptabilisés. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont donc pas comptabilisés. En application de cette disposition, deux plans d'options d'achat d'actions (plans 2003 et 2004) ont été évalués à partir du modèle de Black & Scholes.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2006 est relative au plan 2004.

Aucun plan n'a été accordé en 2006 et 2005.

	Plan 2004
Valorisation des plans de stock options (en millions d'euros)	4,00
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)*	18,10
Prix de souscription de l'option (en euros)*	17,26
Volatilité	30 %
Taux d'intérêt sans risque	3,2 % – 3,32 %
Durée d'acquisition des droits	4 ans
Maturité de l'option	5 ans
Taux de distribution de dividende	1,07 %

* données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004

La volatilité attendue retenue correspond à la volatilité historique de l'action à 2 ans.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée respectivement à 1 million d'euros au 31 décembre 2006 et à 2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

2. Attribution gratuite d'actions aux salariés de Sagem SA, avant la fusion

L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2005 a décidé l'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sagem SA, avant la fusion, conformément au nouveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite est de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'AGE et détenant à cette date, directement ou indirectement, à travers les fonds communs de placement d'entreprise des actions Sagem SA. La charge globale de cette attribution gratuite est déterminée, en IFRS, à partir du cours de bourse et d'hypothèses de turnover. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits de 2 ans, à compter de la date de leur attribution par le directoire.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée à 4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Nombre d'actions gratuites accordées au 01.01.2006	554 700
Nombre total d'actions gratuites attribuées en 2006	-
Nombre total d'actions gratuites attribuées au 31.12.2006	554 700
Nombre total d'actions gratuites définitivement acquises	-

(*) avant prise en compte d'hypothèse de turnover

21) Parties liées

a) Transactions avec les parties liées

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Ventes aux parties liées	1 591	914
Achats auprès des parties liées	(103)	(103)
Créances sur les parties liées	767	375
Dettes envers les parties liées	785	302

Les parties liées concernent principalement l'Etat français et ses entités contrôlées.

b) Rémunérations des dirigeants

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Avantages à court terme	10,9	7,8
Avantages postérieurs à l'emploi	1,3	1,3
Indemnités de fin de contrat	-	2,0
Avantages en capital	2,9	0,5

c) Relation entre SAFRAN et ses filiales

Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du Groupe SAFRAN : en conséquence des conventions de trésorerie existant entre SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du Groupe SAFRAN : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement du dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- conformément aux dispositions de l'article 223A du Code général des impôts, SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.

- en ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

22) Passifs éventuels

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent progressivement cet élément nouveau dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

20.1.9. Tableau des flux de trésorerie

A. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des comptes à vue ou à terme et valeurs mobilières de placement.

Ces montants ont une échéance de moins de 3 mois et sont convertibles en un montant connu de trésorerie.

La composition de ces montants est détaillée au § 20.1.8.2.9..

B. Décaissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

Ils se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2006	31.12.2005
Immobilisations incorporelles	(352)	(344)
Immobilisations corporelles	(462)	(301)
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations incorporelles	6	-
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles	13	-
Variations créances sur cession d'immobilisations corporelles	1	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	3	1
Produits de cession des immobilisations corporelles	102	43
Total	(689)	(601)

C. Transactions significatives sans incidence sur la trésorerie

Le Groupe a réalisé certaines transactions qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Ils concernent principalement :

— les charges d'amortissement, dépréciation et provisions	951 M€
— incidences des variations de valeur des instruments financiers ⁽¹⁾	135 M€
— autres	(3) M€
	<hr/>
	1 083 M€

⁽¹⁾ Cette incidence résulte principalement de la décision du Groupe d'appliquer une comptabilité dite spéculative à compter du 1^{er} juillet 2005 et donc à constater dans son résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers à partir de cette date.

D. Politique comptable du Groupe

La politique comptable du Groupe est de classer les dividendes reçus et intérêts reçus ou payés en activités opérationnelles.

20.1.10. Engagements hors bilan et instruments financiers

20.1.10.1. Exposition au risque de change

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités a été de 3,9 milliards de dollars US pour l'année (pour 3,3 milliards de dollars US pour 2005). La politique de couverture décrite ci-après vise à protéger la rentabilité du Groupe et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

Par ailleurs la branche Communications achète une partie de ses composants en dollar US, l'exposition qui en résulte, étant à très court terme, cette dernière est gérée de façon spécifique. L'exposition nette qui en résulte est de 910 millions de dollars US pour 2006 (pour 670 M\$ pour 2005).

1) Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change repose sur deux principes :

- protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar ;
- optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection ; la parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à SAFRAN de tenir ses objectifs de résultat opérationnel.

2) Méthode de gestion

La méthode consiste à gérer un portefeuille d'instruments de couverture permettant de ne pas descendre en dessous du seuil minimum de référence.

Dans le cadre des actions de protection, les principaux types d'instruments utilisés sont les ventes à terme et les achats d'options ("call euro/put USD").

Au-delà de la parité plancher, des actions d'optimisation sont mises en œuvre, qui sont constituées essentiellement par des ventes d'options ("call USD/put euro").

Ces ventes d'options représentent l'anticipation des couvertures à terme. Lors de leur mise en place, leur niveau d'exercice est toujours plus favorable à celui des dernières ventes à terme effectuées.

3) Instruments financiers

En application des méthodes exposées ci-dessus, les principaux instruments financiers en vigueur au 31 décembre 2006 sont de 3 062 millions de dollars en vente à terme, dont 2 808 millions de dollars contre euros.

La juste valeur des instruments (avant toute incidence de l'impôt différé), déterminée sur la base des paramètres de marché en vigueur au 31 décembre 2006 était de 397 millions d'euros.

Les ventes à terme avaient pour objet de couvrir d'une part les flux futurs hautement probables déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires et d'autre part le montant net des créances et dettes commerciales et la trésorerie en devises, le Groupe ne couvrant pas sa position bilantielle au titre des actifs nets en devises.

Ces couvertures ont vocation à être dénouées sur une période de 3 ans environ.

Au 31 décembre 2006, le Groupe SAFRAN a respecté les conditions d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Toutefois, au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IFRS3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, seront repris en résultat opérationnel sur un horizon de 3 ans environ et ce, tant que les flux sous-jacents demeurent hautement probables.

Les ventes d'options n'étant pas reconnues comme des instruments de couverture efficaces, les variations de valeur de marché de ces instruments sont comptabilisées en résultat financier.

20.1.10.2. Gestion du risque de taux

L'essentiel de l'endettement moyen terme du groupe est pris à taux fixe. En conséquence, le risque de taux d'intérêt est faible. Le cas échéant, le groupe peut avoir recours à des instruments de couverture sur le marché.

Au 31 décembre 2006, la répartition des actifs et passifs financiers est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	- 1 an		1 à 5 ans		plus de 5 ans		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes financières	(102)	(597)	(311)	(94)	(53)	(5)	(466)	(696)
Disponibilités - VMP		743						743
Total	(102)	146	(311)	(94)	(53)	(5)	(466)	47

Aucun instrument de marché n'existe au 31 décembre 2006.

En regard de ces éléments, une variation instantanée de +/- 1 % des taux d'intérêt entraînerait un(e) produit (charge) de 1,5 M€ (soit 7 % du coût de la dette de l'année 2006).

20.1.10.3. Gestion du risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Au 31 décembre 2006, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif, non provisionné dans les états financiers.

20.1.10.4. Garanties financières accordées dans le cadre de la vente des produits du Groupe

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2006 est de 449 M\$; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par SAFRAN. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est entièrement provisionné dans les comptes.

20.1.10.5. Avals, cautions et autres engagements

1) Engagements liés à l'activité courante

Les différents engagements donnés représentent :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Engagements sociaux	20	22
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	324	273
Engagements donnés par Safran en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	443	461
Engagements donnés par Safran en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	41	40
Engagements liés à la responsabilité de membre de GIE	5	18
Engagements financiers	-	31
Garantie de passif	25	26
Ecart actuariels	24	21
Autres engagements	65	86
Total	947	978

En termes d'engagements reçus, le Groupe SAFRAN constate :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	11	10
Garanties de bonne fin	8	6
Avals, cautions reçus	17	13
Autres engagements reçus	12	31
Total	48	60

2) Autres engagements et obligations contractuelles

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	565	170	371	24
Obligations en matière de location-financement	80	12	34	34
Contrats de location simple	156	42	64	50
Obligations d'achats irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	801	224	469	108

Le montant des paiements de location dans le résultat de l'exercice est de 62 M€.

A la meilleure connaissance de la Société, cette présentation n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs.

20.1.10.6. *Garanties d'actif et de passif*

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues. Au 31 décembre 2006, aucune de ces garanties n'est mise en œuvre et aucune ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

20.1.10.7. *Engagements d'investissements*

Au 31 décembre 2006, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 145 M€.

20.1.11. **Événements postérieurs à la clôture**

— Suite à la découverte d'écritures comptables inexplicables affectant les comptes de Sagem Défense Sécurité au 31 décembre 2005 et au 30 septembre 2006, le Comité d'audit de SAFRAN a demandé, en décembre 2006 et janvier 2007, à deux cabinets indépendants de procéder à un audit en deux phases successives.

La première phase avait pour objectif de déterminer le périmètre précis des écritures comptables inexplicables et d'analyser ces mêmes écritures.

Les conclusions de cette première phase ont été portées à la connaissance du marché par un communiqué de SAFRAN le 14 février 2007, à l'occasion de l'annonce des résultats financiers de l'exercice 2006 qui ont intégré les corrections nécessaires comme indiqué dans la note 20.1.6.5.c.1.

La seconde phase visait, d'une part, à déterminer les éventuels dysfonctionnements du dispositif de contrôle interne de Sagem Défense Sécurité et à préconiser des actions correctives et, d'autre part, à déterminer les faits à l'origine des écritures comptable inexplicables.

Les deux cabinets mandatés ont remis leurs conclusions par un rapport, examiné le 24 avril par le Conseil de Surveillance.

En synthèse, les principaux dysfonctionnements constatés à Sagem Défense Sécurité ont concerné une insuffisance du contrôle par la société des éléments des arrêtés comptables et d'analyse de la rentabilité de certains contrats, et le non respect par la société des procédures du Groupe SAFRAN en matière de suivi économique et comptable de ces mêmes contrats.

Les actions correctives, y compris à l'occasion d'une réorganisation des structures de Sagem Défense Sécurité, sont en cours de mise en place par le nouveau management pour mettre à niveau le contrôle interne dans la société et disposer d'un pilotage économique rigoureux.

Au terme d'investigations approfondies, le cabinet chargé de déterminer les faits à l'origine des écritures irrégulières a, en outre, conclu que celles-ci ont tiré leur origine d'erreurs de calcul et

d'appréciation erronée de la rentabilité de certains contrats, et de non respect, dans certains cas délibéré, des règles et normes comptables en vigueur.

Aucun des faits analysés n'est imputable à la Direction de SAFRAN.

- La société a reçu le 19 février 2007 de la DGCCRF une notification de griefs aux termes de laquelle Sagem SA (devenue SAFRAN) aurait participé en 2001 et 2002 à des pratiques qualifiées d'anticoncurrentielles dans le cadre de la soumission à 2 appels d'offres relatifs à une activité cédée fin 2005. En l'état de la procédure en cours à la date de rédaction du présent rapport, la société n'est pas en mesure d'en évaluer les éventuelles conséquences financières.

20.2. Etats financiers pro forma consolidés

Introduction

Du fait de la création du Groupe SAFRAN dans le courant de l'année 2005, certains éléments ne permettent pas la comparabilité des états financiers 2006 avec ceux de 2005 :

- la date de première consolidation de Snecma dans SAFRAN (le 1^{er} avril 2005) est décalée d'un trimestre par rapport à la date de clôture des comptes Sagem (31 décembre 2004). Ainsi le Groupe SAFRAN doit-il être reconstitué en date du 1^{er} janvier 2005,
- l'impact très significatif de l'amortissement de l'allocation du prix d'acquisition sur les actifs et passifs de Snecma à la date du 1^{er} avril 2005, ainsi que sur les résultats de l'exercice,
- la décision du Groupe d'appliquer une comptabilité spéculative sur ses instruments financiers en date du 1^{er} juillet 2005. L'économie du Groupe est toutefois liée à l'utilisation de ses couvertures.

Ces circonstances motivent l'établissement des comptes pro forma. Ces comptes pro forma sont établis dans la continuité de ceux réalisés à l'occasion de la publication des comptes annuels 2005 et semestriels 2006.

20.2.1. Notes annexes aux états financiers pro forma

20.2.1.1. Informations utilisées pour l'établissement des comptes pro forma

Les comptes pro forma ont été établis à partir des éléments suivants :

Comptes ayant fait l'objet de procédures d'audit :

- les comptes consolidés du Groupe SAFRAN pour l'exercice 2006, préparés selon les normes IFRS,
- les comptes consolidés du Groupe SAFRAN pour l'exercice 2005, préparés selon les normes IFRS,
- les comptes consolidés du Groupe Snecma pour le premier trimestre 2005, préparés selon les normes IFRS.

20.2.1.2. Principes comptables

Les comptes pro forma ont été établis en normes IFRS.

Pour les besoins de leur établissement, l'intégralité des opérations relatives à l'acquisition de Snecma et à l'allocation du prix d'acquisition ont été réputées réalisées au 1^{er} janvier 2004.

20.2.1.3. Application de la norme IAS39

L'application de la norme IAS39 est effective au 1^{er} janvier 2005.

Dans les comptes statutaires de l'exercice 2005, le Groupe a pratiqué une comptabilité de couverture jusqu'au 30 juin 2005 puis une comptabilité dite spéculative à compter du 1^{er} juillet 2005. Dans les comptes pro forma, les conséquences de la comptabilité spéculative ont été annulées.

Le chiffre d'affaires présenté dans les comptes pro forma est donc valorisé pour 2005 comme pour 2006 au cours garanti résultant de la politique de couverture de change du Groupe, à l'exception des ventes en devises couvertes par des achats dans la même devise, qui sont comptabilisées au cours moyen.

20.2.1.4. Conventions d'établissement des comptes pro forma

Comme indiqué ci-dessus, ces comptes pro forma sont établis dans la continuité de ceux présentés fin 2005. Les principales conventions de ces comptes 2005 étaient :

1) Acquisition du Groupe Snecma

Pour les besoins de l'établissement des comptes pro forma, l'acquisition du Groupe Snecma a été réputée réalisée au 1^{er} janvier 2004, avec les modalités suivantes :

- comptabilisation des augmentations de capital de Sagem relatives à l'OPE et à la fusion au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation de l'endettement ayant permis de financer l'OPA subsidiaire au 1^{er} janvier 2004,
- comptabilisation de l'allocation du prix d'acquisition (voir ci-après) au 1^{er} janvier 2004, mais sur la base des valeurs relevées à la date d'entrée dans le périmètre du 1^{er} avril 2005,
- comptabilisation de l'écart d'acquisition résiduel au 1^{er} janvier 2004 sur la base de son montant déterminé au 1^{er} avril 2005.

Remarque : l'exercice 2004 n'est pas présenté dans ce document (se référer aux comptes de l'exercice 2005).

2) Allocation du prix d'acquisition

Les principaux postes du bilan consolidé du Groupe SAFRAN, impactés par l'allocation du coût d'acquisition aux actifs et passifs identifiables de Snecma, sont les suivants :

- immobilisations incorporelles (carnet de commandes, relations clientèles, programmes, marques...),
- stocks,
- effet d'impôts différés sur les allocations aux actifs et passifs ainsi identifiés.

La revalorisation à la juste valeur des actifs et passifs du Groupe Snecma effectuée au 1^{er} avril 2005 a été reportée sans modification de valeur au 1^{er} janvier 2004.

3) Coût du financement de l'OPA subsidiaire

Les comptes pro forma incluent la charge financière sur l'endettement destinée à financer l'OPA subsidiaire, nette d'impôt, qui en aurait résulté depuis le 1^{er} janvier 2004 dans une vision pro forma.

Cette charge financière pro forma inclut donc quinze mois de charges d'intérêt, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2005.

4) Imposition

Tous les retraitements des exercices 2005 et 2006 sont fiscalisés respectivement à 34,43 %.

5) Opérations intra-groupe

Etant donné le caractère non significatif des opérations intra-groupe entre le Groupe Sagem et le Groupe Snecma, celles-ci n'ont pas entraîné d'éliminations au niveau de la préparation des comptes pro forma, en ce qui concerne les périodes antérieures à l'entrée de Snecma dans le périmètre, c'est-à-dire pour le premier trimestre 2005.

20.2.1.5. Comptes pro forma 2005

Bilan au 31 décembre 2005

Il correspond au bilan pro forma présenté dans les comptes 2005 à l'exception des modifications apportées, au titre de l'IAS 8, sur les comptes statutaires (cf § 20.1.6.5.).

Résultat au 31 décembre 2005

Le compte de résultat pro forma est identique au compte de résultat pro forma 2005 avec la prise en compte de la modification des comptes statutaires 2005.

Par ailleurs, il tient compte des retraitements suivants :

- prise en compte des résultats du groupe Snecma du premier trimestre 2005,
- prise en compte du coût de la dette financière complémentaire du 1^{er} janvier au 31 mars 2005, nette d'impôt (soit 8 millions d'euros de charges financières supplémentaires au taux de 2,5 % pour 2005),
- impact de l'amortissement sur un trimestre supplémentaire des immobilisations incorporelles revalorisées lors de l'acquisition de Snecma (43 millions d'euros),
- neutralisation de l'impact sur la variation des stocks revalorisés de l'ex groupe Snecma, celui-ci ayant été reporté sur 2004 dans le cadre de ces comptes pro forma (+ 444 millions d'euros),
- transfert en résultat financier de l'incidence de la variation du dollar US sur le montant à l'ouverture des provisions pour risques et charges en USD (diminution de 16 millions d'euros des dotations aux provisions pour risques et charges et augmentation de 16 millions d'euros des charges financières),
- report sur 2004 de la charge d'abondement liée au rapprochement des deux groupes (retraitement déjà opéré lors de l'établissement des comptes au 31 décembre 2005),
- report sur 2005 de la charge d'abondement liée à l'exercice 2005 mais comptabilisées en 2006,
- annulation de l'incidence de la comptabilité spéculative,
- incidence sur l'impôt des ajustements précédents.

20.2.1.6. Comptes pro forma au 31 décembre 2006

Ils ont été établis à partir des comptes consolidés annuels du Groupe SAFRAN, ajustés de la façon suivante :

- annulation des conséquences de la comptabilité spéculative appliquée à compter du 1^{er} juillet 2005 :
 - augmentation de 410 M€ du chiffre d'affaires, en contrepartie d'une diminution du résultat financier,
 - augmentation de 8 M€ des achats en contrepartie d'une augmentation du résultat financier,
 - reconstitution de la partie du cash flow efficace en réserves :
 - augmentation du résultat financier de 12 M€, en contrepartie d'une diminution des réserves consolidées,
 - augmentation du chiffre d'affaires de 78 M€ en contrepartie d'une diminution des réserves consolidées,
 - incidence sur l'impôt des ajustements précédents, en contrepartie des réserves consolidées,
- prise en compte de la charge d'abondement liée à l'exercice 2005 mais comptabilisée en 2006,
- comptabilisation au bilan du coût de la dette financière du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2005, soit 52 M€, et son incidence sur l'impôt différé,
- comptabilisation au bilan de la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles revalorisées lors de l'acquisition de Snecma, au titre de la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2005, soit 215 M€, et son incidence sur l'impôt différé.

20.2.2. Bilan pro forma au 31.12.06 et 31.12.05

ACTIF	31.12.2006	31.12.2005
<i>(en millions d'euros)</i>		
Ecarts d'acquisition	1 589	1 519
Immobilisations incorporelles	2 841	2 857
Immobilisations corporelles	1 826	1 798
Actifs financiers non courants	364	451
Participations comptabilisées par MEE	32	37
Impôts différés actifs	138	78
Autres actifs non courants	16	26
Actifs non courants	6 806	6 766
Actifs financiers courants	108	77
Actifs destinés à être cédés	-	-
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	397	452
Stocks	3 240	2 870
Créances clients et autres débiteurs	4 218	4 034
Actif d'impôt	68	102
Autres actifs courants	151	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	743	936
Actifs courants	8 925	8 621
Total actif	15 731	15 387

PASSIF	31.12.2006	31.12.2005
<i>(en millions d'euros)</i>		
Capital	83	83
Réserves	3 743	3 619
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	27	10
Gains nets latents sur contrats à terme de devises	241	278
Résultat de l'exercice	72	334
Capitaux propres du Groupe	4 166	4 324
Intérêts minoritaires	173	167
Capitaux propres	4 339	4 491
Provisions	976	804
Dettes soumises à des conditions particulières	573	523
Passifs non courants portant intérêt	463	532
Impôts différés passifs	853	923
Autres passifs non courants	112	125
Passifs non courants	2 977	2 907
Provisions	1 101	973
Passifs courants portant intérêt	751	929
Fournisseurs et autres créditeurs	6 390	5 904
Passif d'impôt	21	21
Autres passifs courants	152	162
Passifs courants	8 415	7 989
Total passif	15 731	15 387

20.2.3. Bilan pro forma au 31.12.06 - passage publié / pro forma

ACTIF	31.12.2006 Publié	Ajustements liés au remplacement au 1er janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Reclassement abondement	31.12.2006 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>					
Ecarts d'acquisition	1 589	-	-	-	1 589
Immobilisations incorporelles	3 056	(215)	-	-	2 841
Immobilisations corporelles	1 826	-	-	-	1 826
Actifs financiers non courants	364	-	-	-	364
Participations comptabilisées par MEE	32	-	-	-	32
Impôts différés actifs	120	18	-	-	138
Autres actifs non courants	16	-	-	-	16
Actifs non courants	7 003	(197)	-	-	6 806
Actifs financiers courants	108	-	-	-	108
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	397	-	-	-	397
Stocks	3 240	-	-	-	3 240
Créances clients et autres débiteurs	4 218	-	-	-	4 218
Actif d'impôt	68	-	-	-	68
Autres actifs courants	151	-	-	-	151
Trésorerie et équivalents de trésorerie	743	-	-	-	743
Actifs courants	8 925	0	-	0	8 925
Total actif	15 928	(197)	-	0	15 731

PASSIF	31.12.2006 Publié	Ajustements liés au remplacement au 1er janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Reclassement abondement	31.12.2006 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>					
Capital	83	-	-	-	83
Réserves	4 296	(173)	(376)	(4)	3743
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	27	-	-	-	27
Gains nets latents sur contrats à terme de devises	(76)	-	317	-	241
Résultat de l'exercice	9	-	59	4	72
Capitaux propres du Groupe	4 339	(173)	-	0	4 166
Intérêts minoritaires	173	-	-	-	173
Capitaux propres	4 512	(173)	-	0	4339
Provisions	976	-	-	-	976
Dettes soumises à des conditions particulières	573	-	-	-	573
Passifs non courants portant intérêt	463	-	-	-	463
Impôts différés passifs	929	(76)	-	-	853
Autres passifs non courants	112	-	-	-	112
Passifs non courants	3 053	(76)	-	0	2 977
Provisions	1 101	-	-	-	1 101
Passifs courants portant intérêt	699	52	-	-	751
Fournisseurs et autres crédateurs	6 390	-	-	-	6 390
Passif d'impôt	21	-	-	-	21
Autres passifs courants	152	-	-	-	152
Passifs courants	8 363	52	-	-	8 415
Total passif	15 928	(197)	-	0	15 731

20.2.4. Bilan pro forma au 31.12.05 - passage publié / pro forma

ACTIF

	31.12.2005 légal	Ajustements liés à la durée de l'exercice	Ajustements liés au replacement au 1er janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Ajustements liés aux marges internes	Reclassement abondement 2006	31.12.2005 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>							
Ecarts d'acquisition	1 519	-	-	-	-	-	1 519
Immobilisations incorporelles	3 072	(43)	(172)	-	-	-	2 857
Immobilisations corporelles	1 798	-	-	-	-	-	1 798
Actifs financiers non courants	451	-	-	-	-	-	451
Participations comptabilisées par MEE	37	-	-	-	-	-	37
Impôts différés actifs	57	18	-	-	-	3	78
Autres actifs non courants	26	-	-	-	-	-	26
Actifs non courants	6 960	(25)	(172)	-	-	3	6 766
Actifs financiers courants	77	-	-	-	-	-	77
Actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	452	-	-	-	-	-	452
Stocks	2 870	-	(47)	-	47	-	2 870
Créances clients et autres débiteurs	4 034	-	-	-	-	-	4 034
Actif d'impôt	102	-	-	-	-	-	102
Autres actifs courants	150	-	-	-	-	-	150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	936	-	-	-	-	-	936
Actifs courants	8 621	-	(47)	-	47	0	8 621
Total actif	15 581	(25)	(219)	-	47	3	15 387

PASSIF

	31.12.2005 légal	Ajustements liés à la durée de l'exercice	Ajustements liés au replacement au 1er janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Ajustements liés aux marges internes	Reclassement abondement 2006	31.12.2005 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>							
Capital	83	-	-	-	-	-	83
Réserves	4 840	(115)	(411)	(695)	-	-	3 619
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente	10	-	-	-	-	-	10
Gains nets latents sur contrats à terme de devises	(127)	-	-	405	-	-	278
Résultat de l'exercice	(302)	54	268	290	28	(4)	334
Capitaux propres du Groupe	4 504	(61)	(143)	-	28	(4)	4 324
Intérêts minoritaires	164	-	-	-	3	-	167
Capitaux propres	4 668	(61)	(143)	-	31	(4)	4 491
Provisions	804	-	-	-	-	-	804
Dettes soumises à des conditions particulières	523	-	-	-	-	-	523
Passifs non courants portant intérêt	532	-	-	-	-	-	532
Impôts différés passifs	999	(16)	(76)	-	16	-	923
Autres passifs non courants	125	-	-	-	-	-	125
Passifs non courants	2 983	(16)	(76)	-	16	0	2 907
Provisions	973	-	-	-	-	-	973
Passifs courants portant intérêt	877	52	-	-	-	-	929
Fournisseurs et autres créiteurs	5 897	-	-	-	-	7	5 904
Passif d'impôt	21	-	-	-	-	-	21
Autres passifs courants	162	-	-	-	-	-	162
Passifs courants	7 930	52	-	-	-	7	7 989
Total passif	15 581	(25)	(219)	-	47	3	15 387

20.2.5. Comptes de résultat pro forma au 31.12.06 et 31.12.05

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	11 329	10 576
Autres produits	74	145
Produits des activités ordinaires	11 403	10 721
Production stockée	360	285
Production immobilisée	350	433
Consommation de l'exercice	(7 384)	(6 748)
Frais de personnel	(3 128)	(2 937)
Impôts et taxes	(229)	(219)
Dotations nettes aux amortissements	(583)	(567)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(284)	(113)
Dépréciation d'actifs	(157)	(84)
Autres produits / Charges opérationnelles	(47)	(244)
Résultat opérationnel	301	527
Coût de la dette nette	(22)	(41)
Autres charges et produits financiers	(56)	(46)
Résultat financier	(78)	(87)
Quote-part dans le résultat des SME	4	3
Résultat avant impôt	227	443
Charge d'impôts	(143)	(105)
Résultat net des activités poursuivies	84	338
Résultat des activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	84	338
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(12)	(4)
Résultat net part du Groupe	72	334

20.2.6. Compte de résultat pro forma au 31.12.06 - passage publié / pro forma

	31.12.2006 Publié	Ajustements liés au remplacement au 1er janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Reclassement abondement	31.12.2006 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires	10 841	-	488	-	11 329
Autres produits	74	-	-	-	74
Produits des activités ordinaires	10 915	-	488	-	11 403
Production stockée	360	-	-	-	360
Production immobilisée	350	-	-	-	350
Consommation de l'exercice	(7 376)	-	(8)	-	(7 384)
Frais de personnel	(3 135)	-	-	7	(3 128)
Impôts et taxes	(229)	-	-	-	(229)
Dotations nettes aux amortissements	(583)	-	-	-	(583)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(284)	-	-	-	(284)
Dépréciation d'actifs	(157)	-	-	-	(157)
Autres produits / Charges opérationnelles	(47)	-	-	-	(47)
Résultat opérationnel	(186)	0	480	7	301
Coût de la dette nette	(22)	-	-	-	(22)
Autres charges et produits financiers	334	-	(390)	-	(56)
Résultat financier	312	0	(390)	-	(78)
Quote-part dans le résultat des SME	4	-	-	-	4
Résultat avant impôt	130	0	90	7	227
Charge d'impôts	(109)	-	(31)	(3)	(143)
Résultat net des activités poursuivies	21	0	59	4	84
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-
Résultat de la période	21	0	59	4	84
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(12)	-	-	-	(12)
Résultat net part du Groupe	9	0	59	4	72

20.2.7. Compte de résultat pro forma au 31.12.05 — passage publié / pro forma

	31.12.2005 Publié	Ajustements liés à la durée de l'exercice	Ajustements liés au replacement au 1er janvier 2004 des opérations relatives à la création de SAFRAN	Ajustements liés à l'IAS 39	Ajustements liés aux marges internes	Reclassement abondement	31.12.2005 Pro forma
<i>(en millions d'euros)</i>							
Chiffre d'affaires	8 691	1 565	-	320	-	-	10 576
Autres produits	111	34	-	-	-	-	145
Produits des activités ordinaires	8 802	1 599	-	320	-	-	10 721
Production stockée	(288)	129	397	-	47	-	285
Production immobilisée	361	72	-	-	-	-	433
Consommation de l'exercice	(5 822)	(926)	-	-	-	-	(6 748)
Frais de personnel	(2 341)	(605)	16	-	-	(7)	(2 937)
Impôts et taxes	(179)	(40)	-	-	-	-	(219)
Dotations nettes aux amortissements	(457)	(110)	-	-	-	-	(567)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(93)	(20)	-	-	-	-	(113)
Dépréciation d'actifs	(77)	(7)	-	-	-	-	(84)
Autres produits / Charges opérationnelles	(273)	(10)	-	39	-	-	(244)
Résultat opérationnel	(367)	82	413	359	47	(7)	527
Coût de la dette nette	(29)	(12)	-	-	-	-	(41)
Autres charges et produits financiers	(137)	10	-	81	-	-	(46)
Résultat financier	(166)	(2)	0	81	0	-	(87)
Quote-part dans le résultat des SME	3	-	-	-	-	-	3
Résultat avant impôt	(530)	80	413	440	47	(7)	443
Charge d'impôts	226	(23)	(145)	(150)	(16)	3	(105)
Résultat net des activités poursuivies	(304)	57	268	290	31	(4)	338
Résultat des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	(304)	57	268	290	31	(4)	338
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	2	(3)	-	-	(3)	-	(4)
Résultat net part du Groupe	(302)	54	268	290	28	(4)	334

20.3. Compte de résultat pro forma ajusté

20.3.1. Conventions d'établissement

Les comptes de résultat pro forma ajustés ont été établis à partir des comptes de résultats pro forma annexés aux comptes consolidés annuels et sont retraités par la neutralisation de l'effet sur le résultat opérationnel des exercices 2005 et 2006 du supplément de dotation aux amortissements engendré par les revalorisations d'immobilisations incorporelles effectuées à l'occasion de l'entrée de Snecma dans le périmètre de consolidation, et par la prise en compte du produit d'impôt différé sur ce retraitement.

20.3.2. Compte de resultat pro forma ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2006 Pro forma ajusté	31.12.2005 Pro forma ajusté
Chiffre d'affaires	11 329	10 576
Autres produits	74	145
Produits des activités ordinaires	11 403	10 721
Production stockée	360	285
Production immobilisée	350	433
Consommation de l'exercice	(7 384)	(6 748)
Frais de personnel	(3 128)	(2 937)
Impôts et taxes	(229)	(219)
Dotations nettes aux amortissements	(419)	(395)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(284)	(113)
Dépréciation d'actifs	(157)	(84)
Autres produits / Charges opérationnelles	(47)	(244)
Résultat opérationnel	465	699
Coût de la dette nette	(22)	(41)
Autres charges et produits financiers	(56)	(46)
Résultat financier	(78)	(87)
Quote-part dans le résultat des SME	4	3
Résultat avant impôt	391	615
Charge d'impôts	(199)	(164)
Résultat net des activités poursuivies	192	451
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat de la période	192	451
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(15)	(7)
Résultat net part du Groupe	177	444

Au niveau des comptes de résultats pro forma ajustés, il convient de préciser :

- que la dotation aux amortissements résultant de la constatation des immobilisations incorporelles principalement liées aux programmes aéronautiques dans le cadre de l'application de la norme IFRS 3 (172 M€ en 2006 et 164 M€ en 2005) aura une incidence prolongée sur les futurs résultats consolidés du Groupe SAFRAN.
- que les comptes de résultats pro forma ajustés n'ont pas fait l'objet d'un rapport spécifique des commissaires aux comptes.

20.4. Rapports des commissaires aux comptes

20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2006

SAFRAN

Société Anonyme

2, boulevard du Général Martial Valin
75015 PARIS

Rapport des Commissaires aux Comptes

Comptes Consolidés — Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SAFRAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Comme il est indiqué à la note 20.1.6.5.c) de l'annexe aux comptes consolidés, des écritures comptables inexplicables ont été découvertes dans les comptes de votre filiale Sagem Défense Sécurité (SDS). Les travaux d'analyse menés sur ces écritures et sur certains contrats à long terme ont conduit à des corrections d'erreurs qui ont été comptabilisées dans les comptes à l'ouverture de l'exercice 2006. Le montant net d'impôts de ces corrections d'erreurs s'élève à € 128 millions.

Sur la base de nos travaux, nous sommes conduits à formuler une réserve sur les corrections d'erreurs relatives aux dépenses de développement associées à des contrats de développement et de production de série.

Les dépenses de développement engagées sur les projets AASM et ADIRU concourent non seulement à la réalisation de la commande du donneur d'ordre initial dans le cadre d'un contrat, mais également à la création d'une technologie, propriété intellectuelle du Groupe, qui est utilisable pour d'autres clients ou d'autres contrats. Or, les corrections d'erreurs comptabilisées sur ces projets, reposent sur le principe d'une affectation de la totalité des dépenses de développement au contrat selon la norme IAS 11. Nous sommes d'avis que ces dépenses auraient dû être traitées selon la norme IAS 11 pour la seule partie attribuable à la prestation rendue au donneur d'ordre dans le cadre desdits contrats, et selon la norme IAS 38 pour la partie correspondant au développement d'une technologie.

Sur cette base et compte tenu de l'information dont nous avons pu disposer, la correction d'erreur relative à ces deux contrats, d'un montant de € 90 millions nets d'impôts, n'est pas justifiée.

L'application par le Groupe d'un principe comptable sur lequel nous sommes en désaccord a pour conséquence de diminuer les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2006 de € 90 millions et d'augmenter le résultat net part du groupe 2006 pour un montant estimé à environ € 23 millions.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 20.1.6.5.a) et b) de l'annexe qui exposent les raisons pour lesquelles l'information comparative relative au compte de résultat de l'exercice 2005 et au bilan du 31 décembre 2005 a été retraitée, conformément aux normes IFRS 3 et IAS 8, dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ;
- la note 20.2 « Etats financiers pro forma consolidés » incluse dans l'annexe, qui précise la manière dont les informations pro forma relatives aux comptes de résultats consolidés des exercices 2005 et 2006 et aux bilans consolidés au 31 décembre 2005 et 2006, ont été établies et indique que ces informations ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération de rapprochement des groupes Sagem et Snecma était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance, outre celles ayant donné lieu à la réserve ci-dessus, les éléments suivants :

Allocation définitive du prix d'acquisition dans le cadre du rapprochement des groupes Sagem et Snecma conformément à la norme IFRS 3

Comme décrit dans les notes 20.1.6.4. et 20.1.6.5.b) de l'annexe, le regroupement des groupes Sagem et Snecma a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 3 ; en conséquence, le prix d'acquisition a été affecté, de manière définitive, aux actifs et passifs identifiables des entités acquises, sur la base de leur juste valeur, dans le délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'affectation définitive du prix d'acquisition a exclusivement concerné la finalisation de l'évaluation à la juste valeur des avances remboursables, qui a été augmentée de € 103 millions en contrepartie du goodwill résiduel pour € 67 millions et des impôts différés pour € 36 millions. Conformément à la norme professionnelle applicable aux estimations comptables, nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie mise en œuvre, les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Estimations comptables

Le Groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwills et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 20.1.6.2.1) et 20.1.6.2.4) aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, et nous avons vérifié que la note 20.1.8.2.1.a) donne une information appropriée.

Comme indiqué au paragraphe 20.1.6.2.15) de l'annexe aux états financiers, l'enregistrement à l'avancement du chiffre d'affaires et du résultat associé des contrats de prestations de services, dont des contrats de recherche et de développement et des contrats d'entretien et de support de flotte, est fondée sur l'estimation de marges prévisionnelles. Par ailleurs, le Groupe constitue des provisions pour pertes à terminaison, des provisions pour garanties financières relatives aux ventes et des provisions pour garanties de fonctionnement, telles que respectivement décrites en notes 20.1.6.2.13) a), b) et c) de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses, les données contractuelles et prévisionnelles et les bases techniques et statistiques sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Comme précisé dans la note 20.1.6.2.7) 4. de l'annexe aux états financiers, le Groupe reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques, sous forme d'avances remboursables comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique «dettes soumises à des conditions particulières». Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées, sur la base des hypothèses et des données prévisionnelles retenues par le Groupe.

Principes et méthodes comptables

La note 20.1.10.1.3) de l'annexe expose la décision du Groupe de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et conformément aux normes IAS 32 et 39, de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes aux états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que les notes 20.1.6.2.2) et 20.1.8.2.1.b) fournissent une information appropriée.

La note 20.1.6.2.14) précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 20.1.8.2.13) aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Deloitte & Associés

Jean-Paul SEGURET

Jean-Paul PICARD

Philippe BATTISTI

20.4.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma

SAFRAN

Société Anonyme

2, boulevard du Général Martial Valin
75015 PARIS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations pro forma

Exercice clos le 31 décembre 2006

A l'attention du Président du Directoire

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Safran et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société Safran relatives aux comptes de résultats consolidés des exercices 2005 et 2006 et aux bilans consolidés aux 31 décembre 2005 et 2006, présentées dans la note 20.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que le rapprochement des groupes Sagem et Snecma, par le biais de l'Offre Publique d'Echange à titre principal visant les actions de la société Snecma, initiée par la société Sagem SA et assortie à titre subsidiaire d'une Offre Publique d'Achat, après fusion par absorption de la société Snecma par la société Sagem SA le 11 mai 2005, aurait pu avoir sur les bilans consolidés aux 31 décembre 2005 et 2006 et sur les comptes de résultats consolidés des exercices 2005 et 2006 de la société Safran si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations ou les événements étaient survenus à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations pro forma contenues dans un prospectus et des recommandations CCSR relatives à ces informations.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France au contrôle des informations pro forma contenues dans un prospectus. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement :

- à vérifier que les bases, à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies, telles que décrites dans les notes annexes à ces informations, concordent :
 - pour le groupe Safran, avec les comptes consolidés relatifs aux exercices 2005 et 2006, préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
 - pour le groupe Sagem, avec les informations financières comparatives relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
 - pour le groupe Snecma, avec les informations financières relatives à l'exercice 2004 et au 1^{er} trimestre 2005 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1^{er} janvier 2005.
- à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma,

— à nous entretenir avec la Direction de la société Safran et collecter auprès d'elle les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

Dans notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Safran pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies, nous avons formulé la réserve suivante, qui reste valable aujourd'hui :

Comme il est indiqué à la note 20.1.6.5.c) de l'annexe aux comptes consolidés, des écritures comptables inexplicables ont été découvertes dans les comptes de votre filiale Sagem Défense Sécurité (SDS). Les travaux d'analyse menés sur ces écritures et sur certains contrats à long terme ont conduit à des corrections d'erreurs qui ont été comptabilisées dans les comptes à l'ouverture de l'exercice 2006. Le montant net d'impôts de ces corrections d'erreurs s'élève à € 128 millions.

Sur la base de nos travaux, nous sommes conduits à formuler une réserve sur les corrections d'erreurs relatives aux dépenses de développement associées à des contrats de développement et de production de série.

Les dépenses de développement engagées sur les projets AASM et ADIRU concourent non seulement à la réalisation de la commande du donneur d'ordre initial dans le cadre d'un contrat, mais également à la création d'une technologie, propriété intellectuelle du Groupe, qui est utilisable pour d'autres clients ou d'autres contrats. Or, les corrections d'erreurs comptabilisées sur ces projets, reposent sur le principe d'une affectation de la totalité des dépenses de développement au contrat selon la norme IAS 11. Nous sommes d'avis que ces dépenses auraient dû être traitées selon la norme IAS 11 pour la seule partie attribuable à la prestation rendue au donneur d'ordre dans le cadre desdits contrats, et selon la norme IAS 38 pour la partie correspondant au développement d'une technologie.

Sur cette base et compte tenu de l'information dont nous avons pu disposer, la correction d'erreur relative à ces deux contrats, d'un montant de € 90 millions nets d'impôts, n'est pas justifiée.

L'application par le Groupe d'un principe comptable sur lequel nous sommes en désaccord a pour conséquence de diminuer les capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2006 de € 90 millions et d'augmenter le résultat net part du groupe 2006 pour un montant estimé à environ € 23 millions.

Sous cette réserve, nous sommes d'avis que :

- les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée dans les notes annexes à ces informations ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables suivies par la société Safran pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2006.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe «Conventions d'établissement des comptes pro forma» de la note 20.2.1 qui expose le fait que la comptabilisation initiale du regroupement des groupes Sagem et Snecma à la date hypothétique du 1^{er} janvier 2004 et l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables à cette date ont été déterminées sur la base des valeurs relevées à la date d'entrée dans le périmètre d'acquisition au 1^{er} avril 2005 ;
- le paragraphe «Application de la norme IAS 39» de la note 20.2.1 qui expose le fait que les conséquences de l'abandon de la comptabilité de couverture des instruments financiers à compter du 1^{er} juillet 2005 ont été annulées au niveau des comptes de résultat pro forma des exercices 2005 et 2006 et des bilans pro forma aux 31 décembre 2005 et 2006.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes

Constantin Associés

Deloitte & Associés

Jean-Paul SEGURET

Jean-Paul PICARD

Philippe BATTISTI

20.4.3. Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes

	Deloitte				Constantin			
	Montant HT 2006	Montant HT 2005	en % 2006	en % 2005	Montant HT 2006	Montant HT 2005	en % 2006	en % 2005
Audit								
1) Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)								
1.a) Safran (emetteur)	627,1	2 161,0	12,4%	37,6%	322,3	585,0	32,9%	63,0%
1.b) Filiales intégrées globalement	3 540,4	3 204,0	70,2%	55,8%	625,1	344,0	63,8%	37,0%
2) Autres diligences et prestations directement liées à a mission du commissaire aux comptes ^(b)								
2.a) Safran (emetteur)	492,2	30,0	9,8%	0,5%	0,0	0,0	0,0%	0,0%
2.b) Filiales intégrées globalement	133,0	139,0	2,6%	2,4%	19,4	0,0	2,0%	0,0%
Sous-total ⁽¹⁾	4 792,7	5 534,0	95,0%	96,3%	966,8	929,0	98,7%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement (c)								
3.a) Juridique, fiscal, social	252,5	200,0	5,0%	3,5%	5,8	0,0	0,6%	0,0%
3.b) Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit ou 10%*(1))	0,0	11,0	0,0%	0,2%	7,2	0,0	0,7%	0,0%
Sous-total (2)	252,5	211,0	5,0%	3,7%	13,0	0,0	1,3%	0,0%
TOTAL (1+2)	5 045,2	5 745,0	100,0%	100,0%	979,8	929,0	100,0%	100,0%

(a) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 2005 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe Safran établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du Groupe Safran, le respect des réglementations au plan local et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF. Les chiffres fournis pour l'exercice 2005 incluent également les services rendus en lien avec le rapprochement Sagem / Snecma (notamment notices d'opérations) et des diligences au titre du passage aux IFRS.

(b) Les autres diligences et prestations directement liées à la mission rendues par le commissaire aux comptes ou un membre du réseau concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation).

(c) Les autres prestations de nature juridique, fiscale et sociale rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent des prestations **hors audit** rendues par un membre du réseau de Deloitte ou de Constantin aux filiales consolidées. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de Commissariat aux Comptes, réalisés à l'étranger.

Par ailleurs, les honoraires des commissaires aux comptes ne faisant pas parti des réseaux de Deloitte et de Constantin sur des filiales consolidées globalement ressortent à 2056 K€ venant s'ajouter aux honoraires des réseaux Deloitte (5 045 K€) et Constantin (980 K€)

20.5. Dates des dernières informations financières

Non applicable

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

Non applicable

20.7. Politique de distribution des dividendes

Exercice		Nombre d'actions	Revenu global par action (en euros)		Dividende net (en euros)		Montant de la distribution (en euros)
			Historique	Avoir fiscal**	Historique	Données corrigées***	
2000	AO.....	28 917 162	0,90	0,30	0,60	0,10	17 350 297
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2001	AO.....	27 262 516	0,90	0,30	0,60	0,10	16 357 510
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2002	AO.....	34 762 448	1,35	0,45	0,90	0,15	31 286 203
2003	AO.....	36 405 229	1,41	0,47	0,94	0,19	34 220 915
2004*	AO.....	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2005	AO.....	417 029 585	0,36	/	0,36	0,36	150 130 650
2006	AO.....	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509

* Il est rappelé que dans le cadre du rapprochement de Sagem avec Snecma (cf. §7.1), il a été décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action sur les résultats de l'exercice 2004 à tous les actionnaires, y compris à ceux qui ont apporté leurs actions Snecma dans le cadre de l'OPE. Les actions créées en rémunération de cette OPE ainsi que celles créées à l'issue de la fusion Sagem/Snecma portaient jouissance à compter du 1^{er} janvier 2004.

En conséquence, toutes les actions bénéficiant du même montant de dividende (0,22 euro par action), les actions ayant donné lieu au versement de l'acompte en mars 2005 ont perçu un dividende minoré de cet acompte, qui leur a été versé après l'Assemblée Générale du 11 mai 2005.

- ** Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :
- ces dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 3 050 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément.
 - ces dividendes bénéficieront d'un abattement général, non plafonné, de 40 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement sera effectué avant application de l'abattement de 1 525 ou 3 050 euros précité. En outre, ces dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant abattements, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil. Ce crédit d'impôt est imputé sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.
- *** En données corrigées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues intervenue en décembre 2003 et de la division du nominal par cinq à l'AGE du 20/12/04.

Rappel : la conversion des ADP en actions ordinaires, approuvée par les Assemblées Générales réunies le 7 mars 2003, est intervenue le 3 avril 2003.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus seront soumis aux procédures prévues par la loi.

Au titre de l'exercice 2005, Sagem avait distribué une somme de 0,36 euro par action. Au titre de l'exercice 2006, le Directoire de SAFRAN a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte la distribution d'un dividende de 0,22 euro par action, avec une mise en paiement du dividende pour le 25 mai 2007 (cf. § 20.1.8.1. notes 11 et 12).

Les dividendes futurs dépendront de la capacité de la société SAFRAN à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Directoire (ou le Conseil de Surveillance) jugera pertinent.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

En dehors des éléments ci-dessous, ni SAFRAN, ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été parties à des procédures judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe, son activité, ses résultats ou son patrimoine. SAFRAN n'a pas connaissance qu'une telle procédure soit envisagée à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. SAFRAN estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- Une transaction était survenue en 1995 entre les assureurs de Turbomeca et la victime d'un accident d'hélicoptère. Cette personne a, par la suite, introduit un recours en justice sur les conditions dans lesquelles cette transaction était intervenue. Une réclamation a été formulée par le demandeur pour un montant de 16 M\$.
- La responsabilité de Turbomeca est évoquée dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le procureur de Turin à l'occasion d'un accident d'hélicoptère survenu en avril 2003 dans les Alpes italiennes dont les causes demeurent en l'état inconnues. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.
- La responsabilité de Turbomeca pourrait être engagée à l'occasion d'un accident survenu en mars 2005 en Inde qui a entraîné la mort de trois personnes et grièvement blessé deux autres. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé.
- La responsabilité de Turbomeca pourrait être engagée à l'occasion d'un accident survenu en juillet 2005 à Sacramento, en Californie, qui a entraîné la mort de deux personnes et grièvement blessé une troisième. A ce jour, aucun montant de réclamation n'a été formulé, mais une assignation a été déposée par les victimes et leurs ayants-droit devant la Cour Fédérale à Sacramento le 13 juillet 2006.

- Début 2006, Snecma a été assignée par un client aux fins d'indemnisation des conséquences matérielles d'un accident d'avion survenu en avril 2005. Le montant de la réclamation est de 36 M€.

Pour ces sinistres, l'éventuelle responsabilité des sociétés concernées étant suffisamment couverte par la police d'assurance du Groupe, il n'a pas été constitué de provision.

- Turbomeca a initié conjointement avec l'un de ses deux partenaires dans un programme de développement de turbines pour applications terrestres et maritimes, une demande d'arbitrage à l'encontre du troisième partenaire ayant mis fin, unilatéralement, à sa contribution dans ledit programme de développement. La réclamation de Turbomeca et de son partenaire co-demandeur porte sur un montant de 128 M€, dont 48,8 M€ au titre des dommages directs. Dans le cadre de cette procédure d'arbitrage, la partie défenderesse a introduit une demande reconventionnelle en dommages et intérêts d'un montant de 6,5 M€ et, à titre additionnel, de 45 M€ pour le prétendu non respect de leurs obligations contractuelles par les demanderesses. Sur la base des participations respectives des demanderesses dans le programme de développement, la répartition entre elles des enjeux de cette affaire tant en demande qu'en défense serait de 71,53 % pour Turbomeca et 28,47 % pour son partenaire co-demandeur. En l'état actuel de cette procédure, rien ne justifie la constitution par Turbomeca d'une quelconque provision.
- Sagem Défense Sécurité s'est vu notifier par un client des pénalités de retard pour un montant de 40 M€. Par ailleurs, Sagem Défense Sécurité a été assigné par un fournisseur, en réparation d'une prétendue rupture brutale et abusive des relations commerciales, pour un montant de 30 M€. Le montant estimé des conséquences financières pouvant résulter de ces deux litiges, très inférieur aux réclamations, est largement couvert par le montant global des provisions pour risques et charges constituées par Sagem Défense Sécurité au 31 décembre 2006.
- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-Groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 M\$ et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-Groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. SAFRAN n'a pas constitué de provision à ce stade.
- Le 22 juin 2006, SAFRAN, SAFRAN USA, Inc., Cinch Connectors, Inc. et Cinch Connectors Limited ont été assignées solidairement avec trois salariés du Groupe pour comportement prétendument fautif dans le processus de cession de Cinch Connectors, Inc. et Cinch Connectors Limited supposé avoir eu notamment pour conséquence de priver le candidat acquéreur des concours bancaires destinés à financer cette opération. Aucun fondement sérieux n'ayant pu à ce jour être identifié de nature à justifier même partiellement la demande de réparation d'un montant de 95 M\$, SAFRAN n'a constitué aucune provision à ce titre.
- Suite aux contrôles fiscaux en cours, différents échanges ont lieu avec la Direction des Vérifications Nationales et Internationales. Les conséquences comptables connues à ce jour sont présentées en note 20.1.8.1.10.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture du 31/12/2006 concernant la situation financière ou commerciale du Groupe.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital souscrit

Nombre d'actions autorisées

417 029 585 actions

Nombre d'actions émises et totalement libérées et nombre d'actions émises, mais non totalement libérées

Sans objet

Valeur nominale

0,20 euro par action

Nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Cf. tableaux § 18.1.1. et § 18.1.2.

Pour le nantissement d'actions se reporter au § 18.8 de ce document.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Sans objet

21.1.3. Actions détenues par l'émetteur

	<u>Nombre d'actions</u>	<u>% Capital</u>	<u>Nombre de droits de vote</u>	<u>% Droits de vote</u>
Autodétention	3 858 445	0,93%	0	0,00%
Autocontrôle	3 259 107	0,78%	0	0,00%

La valeur nette comptable de ces 7 117 552 actions dans les comptes sociaux est la suivante :

— pour les actions détenues par SAFRAN : 53 762 305 euros

— pour les actions d'autocontrôle détenues par Lexvall 2 et Lexvall 13 : 53 612 310 euros

— soit un total de 107 374 615 euros

La valeur nominale correspondante, sur la base d'une valeur unitaire de 0,20 euro, est de 1 423 510,40 euros pour 7 117 552 actions.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Sans objet

21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré

Sans objet

21.1.6. Options d'achat

21.1.6.1. Historique des attributions d'options d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT					
	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date d'Assemblée	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Date du Directoire (Conseil d'administration avant le 24 avril 2001)	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Nombre total d'options attribuées à l'origine	219 240	230 000	200 000	180 000	150 000
dont :					
Nombre					
- mandataires sociaux (information globale)	20 580	64 634	47 133	36 167	39 000
Nombre					
- dix premiers attributaires salariés (information globale)	47 460	35 000	37 334	32 667	25 000
Nombre total d'options attribuées à l'origine ajusté (*)	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Point de départ d'exercice des options	10/05/2004	24/04/2003	17/05/2004	23/04/2005	21/04/2008
Date d'expiration	10/05/2006	24/04/2006	17/05/2007	23/04/2008	21/04/2009
Prix d'achat ajusté (*)	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/05 (*)	161 700	1 337 240	989 530	989 170	750 000
Options d'achat d'actions levées par les attributaires durant l'exercice 2006 (*)	0	17 500	443 425	138 570	0
Options d'achat d'actions devenues caduques durant l'exercice (*)	161 700	1 319 740	0	0	0
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/06 (*)	0	0	546 105	850 600	750 000

(*) ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite de décembre 2003 (1 action gratuite attribuée pour 6 détenues) et de la division du nominal du 20 décembre 2004

NB : Il s'agit exclusivement d'options d'achat d'actions. En effet, le directoire n'a jamais accordé d'options ouvrant droit à la souscription d'actions

21.1.6.2. Les options d'achat accordées et levées

Le tableau ci-après indique le nombre, les dates d'échéance et le prix des options d'achat qui, durant l'année 2006 et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la société, et les informations concernant les options levées par chacun d'entre eux. Il indique également les informations concernant les options attribuées et celles levées concernant les dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties et le nombre d'actions ainsi achetées ont été le plus élevé. Il est précisé que les sociétés liées à Sagem SA, puis SAFRAN ne consentent pas d'options d'achat d'actions. Par ailleurs, ni Sagem SA, puis SAFRAN ni les sociétés qui lui sont liées n'ont attribué d'options de souscription d'actions.

Nombre d'actions ajusté suite à la division du nominal

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance / de levée	Plan
. Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options Néant				
. Options levées, durant l'exercice, par chaque mandataire social de SAFRAN SA OLIVIER Grégoire OLIVIER Grégoire OLIVIER Grégoire DUPUY Armand LAGARDE Xavier	116 670 38 000 20 335 17 500 17 500	10,29 10,63 10,63 10,29 10,29	02/03/2006 29/03/2006 26/04/2006 20/03/2006 27/03/2006	2002 2003 2003 2002 2002
ATTRIBUTION ET EXERCICE DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré		Plan
Options consenties : . Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	0			
Options levées : . Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	17 500 161 595 37 920	20,51 10,29 10,63		2001 2002 2003

21.1.6.3. L'attribution et la levée d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2005 a décidé l'attribution gratuite d'actions aux salariés de Sagem SA, avant la fusion, conformément au niveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite est de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'Assemblée Générale Extraordinaire et détenant à cette date, directement ou indirectement, à travers les fonds communs de placement d'entreprise des actions Sagem SA. Le nombre potentiel d'actions gratuites qui seront à accorder à l'issue de la période de 2 ans s'élève à 554 700.

Attributions d'actions gratuites de l'année 2006

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
– Attributions gratuites d'actions consenties durant l'exercice aux mandataires sociaux par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite des actions Total actions gratuites attribuées	néant	
– Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice par les mandataires sociaux de SAFRAN SA	néant	
ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
– Attributions gratuites d'actions consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	néant	
– Actions gratuites sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, définitivement acquises durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	néant	

21.1.7. Historique du capital social

Années	Opérations	Nominal (euros)	Montant du Capital (euros)	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions à dividende prioritaire	Prime d'émission à la fin de la période (milliers d'euros)
2006		0,20	83 405 917	417 029 585	Néant	3 288 568
2005 (après le 11 mai).....	(4)	0,20	83 405 917	417 029 585	Néant	3 288 568
2005 (après le 17 mars).....	(3)	0,20	73 054 834	365 274 170	Néant	3 214 696
2005 (jusqu'au 17 mars).....		0,20	35 500 000	177 500 000	Néant	163 366
2004.....	(2)	0,20	35 500 000	177 500 000	Néant	163 366
2004.....	(1)	1	35 500 000	35 500 000	Néant	163 366

(1) Annulation de 905 229 actions de 1€ nominal en octobre 2004

(2) L'Assemblée Générale du 20 décembre 2004 a décidé la division du nominal de l'action par cinq

(3) Le capital a été augmenté suite au résultat de l'Offre Publique d'Echange sur les actions Snecma

(4) L'Assemblée Générale du 11 mai 2005 a approuvé la fusion/absorption de la société Snecma

21.1.8. Descriptif du programme de rachat par la société de ses propres actions

Il n'y a pas eu 2006 de rachat d'actions dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale du 25 mai 2007 est appelée à autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Le règlement général de l'AMF dans ses articles 241-1 et suivants relatifs à la loi du 26 juillet 2005, a supprimé l'obligation de visa sur les notes d'informations relatives aux programmes de rachat d'actions. Conformément à l'article 241-3 du règlement précité, le descriptif du programme de rachat qui sera soumis aux actionnaires le 25 mai 2007 est présenté ci-après et ne fera pas l'objet d'une publication spécifique.

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la société

A la date du 31 mars 2007, la société détient directement 3 726 215 de ses propres actions, représentant 0,89 % du capital.

Elle détient en outre indirectement 3 259 107 d'actions d'autocontrôle, représentant 0,78 % du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus directement par la société

Les 3 726 215 actions détenues directement par la société sont affectées :

- (i) pour 20 016 810 actions, à la couverture des plans d'options dont :
 - 451 805 au plan d'options d'achat du 17 mai 2002
 - 812 670 au plan d'options d'achat du 23 avril 2003
 - 750 000 au plan d'options d'achat du 21 avril 2004
- (ii) pour 554 700 actions, à la couverture du plan d'attribution gratuite d'actions de 2005
- (iii) pour 1 157 040 actions, non affectées au 28 février 2007, anciennement à la couverture de deux plans d'options d'achat venus à échéance les 24 avril 2006 et 10 mai 2006.

Objectifs du programme de rachat appelé à être autorisé

Les achats d'actions pourront être réalisés en vue de :

- l'attribution d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, des attributions gratuites d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'annulation d'actions sous réserve de l'approbation de la neuvième résolution ci-après ;
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action SAFRAN, par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'AMF, auquel cas la Société portera à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

La société aura la faculté d'acquérir les actions à un prix d'achat maximum de 30 euros, dans la limite d'une détention globale de 10 % de son capital (41 702 958 actions à la date du 31 mars 2007).

Compte tenu des 6 985 322 actions déjà détenues directement ou indirectement au 31 mars 2007, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat serait donc de 34 717 636 actions.

Nature des titres rachetés : actions cotées sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris

Libellé : SAFRAN

Mnémonique : SAF

Code ISIN : FR 0000073272

Durée du programme de rachat

Le programme de rachat sera valable à compter de l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 mai 2007 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Opérations effectuées, par voies d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat

Au 31 mars 2007, aucune action n'a été acquise ou cédée par la société dans le cadre du précédent programme de rachat ; en revanche, la société a transféré 599 495 actions en 2006 et 132 230 actions sur le 1^{er} trimestre 2007, afin de satisfaire le nombre d'options levées par les bénéficiaires.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

Article 3 des statuts:

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger:

- de réaliser, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus spécialement, l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'optique, de la mécanique et des travaux publics,
- toutes activités, produits et services, relevant des industries relatives aux moteurs et aux équipements mécaniques, en particulier pour aéronefs et véhicules spatiaux, et l'exploitation de tous procédés, appareils et autres dispositifs relatifs à la propulsion, quelle qu'en soit la forme, et de tous dispositifs produisant ou utilisant de l'énergie sous toutes ses formes ou tous équipements destinés à être associés à de tels dispositifs ou aux véhicules utilisateurs,
- d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant favoriser les affaires de la société et, notamment, l'étude, la création, la réorganisation, la prise de contrôle sous toutes formes, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises, la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés ou de participation à leur constitution, d'augmentation de capital des sociétés existantes, de fusion ou d'alliance, ou encore par voie de commandite, d'achat de titres ou de parts.

21.2.2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

21.2.2.1. Directoire

La société est dirigée par un Directoire placé sous le contrôle du Conseil de Surveillance ; le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance sans pouvoir toutefois excéder le chiffre de sept. Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires ; ils sont obligatoirement des personnes physiques.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation est prononcée par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ou par le Conseil de Surveillance. La révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier le contrat de travail que l'intéressé aurait conclu avec la société.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé et qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue dans la quatrième année de sa nomination. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 66 ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. La Présidence peut être retirée à celui qui en est investi par le Conseil de Surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous les actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du Directoire. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion. Le Président du Directoire préside les séances. Le Directoire nomme un secrétaire qui peut être pris en dehors de ses membres.

Les décisions du Directoire doivent être prises à la majorité de ses membres, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance les décisions suivantes du Directoire :

- les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
- les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
- les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité.

L'appréciation du caractère significatif est faite par le Directoire sous sa responsabilité.

Le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à quarante millions d'euros :

- acquérir ou céder des immeubles,
- prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
- consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
- en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
- constituer des sûretés sur les biens sociaux.

De même le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour les opérations suivantes dans la mesure où elles dépassent chacune un montant supérieur à cent cinquante millions d'euros :

- consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
- acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

De même, le Directoire devra obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il accordera le cautionnement, l'aval ou la garantie financière de la société dépassant le plafond global ou le montant maximum fixé par engagement autorisé chaque année par le Conseil de Surveillance.

Il rend compte chaque année au Conseil de Surveillance de l'utilisation des autorisations données.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, le Directoire doit, dans les huit jours de leur établissement, communiquer les documents de gestion prévisionnelle ainsi que les rapports y afférents au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire, et fixe les nombres et conditions des options de souscription ou d'achat d'actions qui leur sont éventuellement attribués.

Un membre du Directoire ne peut accepter d'être nommé au Directoire ou Directeur Général unique d'une société extérieure au Groupe sans y avoir été autorisé par le Conseil de Surveillance.

Toute personne physique qui, lorsqu'elle accède à un nouveau mandat, se trouve en infraction avec les dispositions du paragraphe ci-dessus, doit, dans les trois mois de sa nomination, se démettre de l'un de ses mandats.

A l'expiration de ce délai, elle est réputée s'être démise de son nouveau mandat et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit, de ce fait, remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part. Il en est de même lorsqu'un membre du Directoire n'a pas obtenu l'autorisation prévue au paragraphe ci-dessus.

Les dispositions du paragraphe ci-dessus sont applicables au cumul de sièges de Président du conseil d'administration, de membre du Directoire et de Directeur Général.

21.2.2.2. Conseil de Surveillance

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion, y compris, le cas échéant les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'Etat nommés conformément à l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre.

Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Chaque membre du Conseil de Surveillance, sauf s'il représente l'Etat, doit aux termes des statuts être propriétaire pendant toute la durée de son mandat de vingt actions ordinaires au moins. Ces titres sont nominatifs. Toutefois, le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa séance du 23 juin 2005 que chacun des mandataires sociaux devrait, s'il ne les possède pas déjà, détenir au 31 décembre 2008 1 500 actions de la société et selon l'échéancier suivant au minimum 375 actions au 31 décembre 2005, 750 actions fin 2006, 1 025 actions fin 2007.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années sauf l'effet du renouvellement et des limitations ci-après :

Le nombre des membres ayant dépassé l'âge de 70 ans ne pourra excéder le tiers, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartiendra au Conseil de Surveillance de désigner les membres réputés démissionnaires, étant précisé que les membres exerçant ou ayant exercé les fonctions de Président du Conseil de Surveillance, ou de Vice-Président seront maintenus en priorité dans leurs fonctions.

Au cas où le tiers des membres du Conseil de Surveillance serait composé de membres ayant dépassé l'âge de 70 ans et ayant chacun occupé des fonctions de Président ou de Vice-Président du Conseil de Surveillance, le plus âgé sera réputé démissionnaire.

Tout dépassement de la proportion d'un tiers du nombre des membres du Conseil de Surveillance dont l'âge est supérieur à 70 ans, sera constaté chaque année lors de la dernière séance du Conseil de Surveillance précédant la fin de l'année calendaire. Le Conseil désignera, au cours de cette séance, le ou les membre(s) réputé(s) démissionnaire(s) à la date du 31 décembre de l'année en cours et procèdera, éventuellement, à la nomination par cooptation, à titre provisoire, prenant effet au 1^{er} janvier de l'année suivante, de nouveaux membres en remplacement des membres sortants.

Ces nouveaux membres ne demeureront en fonction que jusqu'à l'expiration du mandat de leurs prédécesseurs respectifs.

Ils peuvent toujours être réélus, compte tenu des limites d'âges ci-dessus.

En cas de vacance par décès ou par démission ou éventuellement par toute autre cause admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il est tenu de le faire dans un délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance, lorsque le nombre des membres est devenu inférieur au minimum prévu par les présents statuts, sans toutefois être inférieur au minimum légal. Si le nombre des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Le Conseil de Surveillance choisit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Président avise les commissaires aux comptes des conventions conclues entre la société et un membre du Directoire ou un membre du Conseil de Surveillance, et plus généralement de toute convention visée par l'article L.225-86 du Code de Commerce.

Les fonctions du Président et du Vice-Président doivent prendre fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge de 70 ans. Toutefois, le Conseil de Surveillance, dans la réunion qui suit cette Assemblée peut, en une ou plusieurs fois, proroger cette limite pour une durée totale qui ne pourra dépasser trois années. Le Conseil peut, en outre, désigner un secrétaire, actionnaire ou non.

Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance

1 — Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce. A ce titre, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

2 — Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties au nom de la société. L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la société ne prouve que ceux — ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer. Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limite de montant.

3 — Il autorise les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

4 — Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

5 — Il décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

6 — Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Les membres du Conseil de Surveillance ont droit à des jetons de présence dont la valeur fixée par l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire ; le conseil répartit ces jetons de présence entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Censeurs

Le Conseil de Surveillance peut nommer un collège de censeurs composé au maximum de deux personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs assurent un rôle d'information et de conseil auprès du Conseil de Surveillance. Ils participent aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative, sans possibilité de se faire représenter.

Ils sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité que les membres du Conseil de Surveillance.

Ils sont nommés pour quatre ans.

La limite d'âge pour exercer les fonctions de censeur est fixée à 66 ans. Tout censeur qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Les censeurs pourront recevoir une rémunération qui sera prélevée sur les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs en leur donnant droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

21.2.4. Actions nécessaires pour la modification des droits des actionnaires

La modification des droits des actionnaires ne peut résulter, conformément à la loi, que d'une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

21.2.5. Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription en compte de l'actionnaire,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire de ces actions ou d'un certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une Assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile.

Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

21.2.6. Toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Néant

21.2.7. Franchissements de seuils

L'article 14 des statuts précise que : « une obligation statutaire d'information est mise à la charge de tout actionnaire agissant seul ou de concert et qui vient à détenir une fraction du capital et des droits de vote

égale ou supérieure à 2,5 % du capital de la société ou tout multiple entier de 2,5 %. Cette obligation s'applique à partir de la détention de 5 % du capital de la société et jusqu'à 32,5 %. »

Les actionnaires concernés seront tenus de notifier à la société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'ils possèdent ainsi que le nombre de titres donnant accès à terme au capital. Cette information doit également être faite selon les mêmes formes lorsque la participation au capital diminue et devient inférieure à l'un des multiples entiers de 2,5 % ci-dessus visés.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire d'information, les actions ou droits de vote qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation et ce, à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital de la Société.

21.2.8. Conditions de modifications du capital

Néant

22. CONTRATS IMPORTANTS

Se référer au § 19.2. du présent document qui expose la convention conclue avec l'Etat français relative aux actifs et filiales stratégiques.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Sans objet

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 PARIS.

SAFRAN met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats.

Sont ainsi portés à leur connaissance les informations publiées au cours des 12 derniers mois par le Groupe :

- les communiqués de presse, documents de référence et déclarations envoyés à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont consultables sur le site www.amf-france.org
- les documents publiés au BALO sont consultables sur le site www.balo.journal-officiel.gouv.fr
- le site internet du Groupe rassemble des informations destinées à tout public (www.safran-group.com): notamment les présentations analystes, les communiqués financiers, les documents de référence (historique sur cinq ans).

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Sans objet



2, boulevard du Général Martial-Valin
75724 Paris Cedex 15 - France

Tél. : +33 (0)1 40 60 80 80
Fax : +33 (0)1 40 60 81 02

www.safran-group.com